

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you:

- + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + Maintain attribution The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at [http : //books . google . corn/](http://books.google.com/)

A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

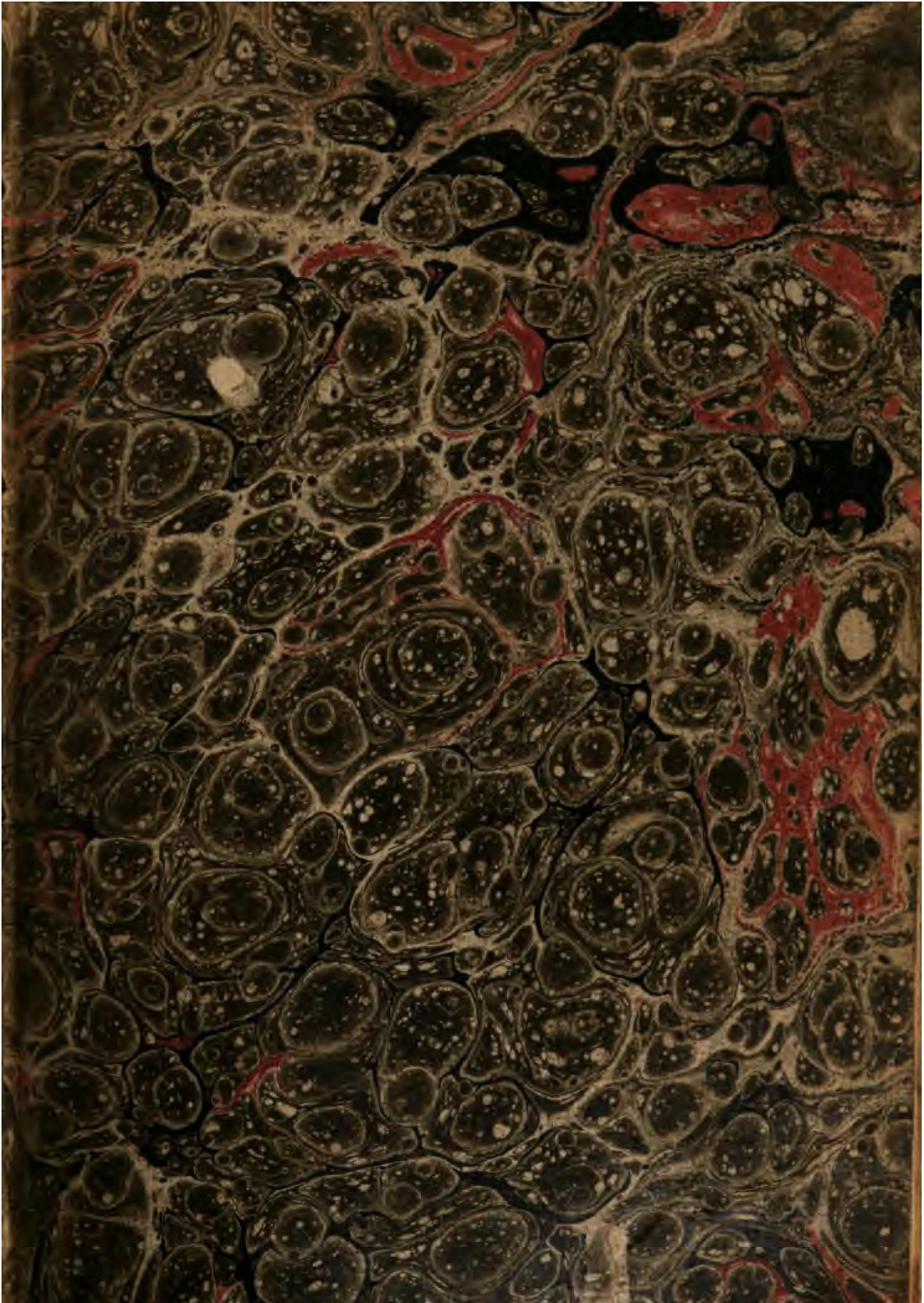
travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer l'attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. À propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse] ht tp : //books .google . corn

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

m.\ "M « 01

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

-èlr^ M /i.u .^4^ />u f/fét^trii*/f y ^.id/té



The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

\

The text on this page is estimated to be only 21.20% accurate

MÉMOIRES SUR LES CENT JOURS

The text on this page is estimated to be only 20.62% accurate

Les mêmes Libraires sont éditeurs des ouvrages ci-après : 1>E LA
RELIGION , considérée dans sa source j ses formes et ses développemens
] ^sltM. Benjamin-Constant. 4 vol. iii-8. Le tome 4 est sous presse . Sa fr*
Cet ouvrage. l'un des plus remarquables qui aient paru depuis bien des
années, pourra bientôt être jugé dans toutes ses parties et dans son
ensemble. Le quatrième volume est sous presse , et terminera cette série de
recherches profondes , présentées avec une «larté et une élance de style qui
manquent d'ordinaire aux compositions de nos -hanger , et que (arrière de
ses progrès à d'autres égards. L'ouvrage de M. Benjamin Constant sera d'un
grand secours à la cause de l'indépendance politique et intellectuelle, à celle
des peuples et à celle des rois. Il démontre, par les faits du passé, combien
sont fondées, les craintes pour l'avenir. La voix des faibles est plus naissante
que celle des raisonnemens , et les prévoyances acquièrent une double force
, quand elles ont en leur faveur l'histoire elle-même. HISTOIRE DE LA
REVOLUTION D'ANGLETERRE, >6uWiède V Histoire de la
Restauration , par M. Guizot. Oet fidvTikge formerais vol. iii-8, dont deux
paraissent. Prix de chaque vol j fr. Le même, pap, vélin satiné. 14^» Les
deux premiers volumes de cet ouvrage ont déjà paru et seront promptement
suivis de trois autres, li se distingue par une connaissance approfondie des
événemens, par l'élévation des vues , par la solidité du jugement et par
l'impartialité ; déjà il fait autorité dans toute l'Europe ; il y est regardé
comme le modèle d'une nouvelle et grande école historique. If. Guizot a eu
d'ailleurs à sa disposition les matériaux les plus importants. Sa Majesté le roi des Pays-Bas l'a autorisé à faire fouiller les Archives de
Hollande, de la maison d'Orange, et personne n'ignore que là sont déposés
les plus curieux documents sur l'histoire des Stuart, et la révolution de
1688. Jamais peut-être le règne de Charles 1er ne fut mieux exploré ; jamais
un écrivain plus sincère et mieux ordonné ne mit les lecteurs à même de suivre
le long en! • fourberie de Gromirel : Charles Ier fut lui-même souvent
dangereux en lui-même. COLLECTION DES CONSTITUTIONS , Chartes et
Lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques» par
MM. Durau, Duvergier et Guadet. 6 gros vol. in-8. Paris, 1829 (nouvelle
édition , sous presse) 50 fr. Les actes constitutionnels des différents peuples
civilisés de l'Europe et d'Amérique , font la base de toutes les discussions en
matière de droit public. Raisonner sur la constitution d'une nation,

sans en connaître le texte, c'est s'exposer à de graves erreurs Cette collection doit donc être le manuel de tous les hommes d'Etat , de tous les puÛicisles , d« tous les juriscousultes, de tous les hommes qui , par leur rang social, •wbl appelés à s oc*ni p«r de législation politique.

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

.0c/tu(e.



The text on this page is estimated to be only 14.59% accurate

i MÉMOIRES SUR LES CENT JOURS, EN FORME DE
LETTRES , 1 AVEC DES NOTES ET DOCUMENTS- INÉDITS ; | PAR M.
BENJAMIN CONSTANT. ' ^ ^ ^ ' ' ^ NOUVELLE ÉDITION , *
augmentée d'une Introduction. PARIS. PICHON ET DIDOT , ÉDITEURS
, UBRAI&E&-COMMISS^0imAI&£S , 'SDCCESEDBS DE BÉCHET
AINIS , . QUAI nSf AVCVSTIVf , V* 471829.

The text on this page is estimated to be only 15.43% accurate

(UL INTKOBtCTION DE DEUXIÈME EDITION. Là première moitié âe rourfdge qm de tètltk^ prime auioirdlmi fut publiée en i8ig^ Cékit une époque d'espérance. Une Cliambre enpiartie coDstitirtionnefie , dés ministres qui avaient rendu à la France le)ury pour les délits de h {presse , une administration yaciDante, maid c^ semblait animée par te d^fr de &ire le bieà, tout annonçait des améliorations progressives. Le but des Lettres sur les Cent ïoars était de faroriser ces améliorations, en montrant que ia faction qui les repoussait avait à elle seule , au ao mars , sacrifié la monarbhie à la haine de la liberté. Durant la publication périodique de ce» Letltes , les choses changèrent : un événement à jamais déplorable, FasSàsàibat du duc de Berry , vint frapper la France d'ééroï et bouleverser ses destinées. Les ennemie de nos institutions s^en emparèrent) ils firent d^uâ sujet de dèûil un moyeA ^mbâtôn ; ib dirigé-508185

VJ INTROBUCTION s'agit contre un ministre une accusation déclarée calomnieuse, mais qui n'en renversa pas moins celui qui en était l'objet et parvenus à la puissance, ils gouverneraient comme toujours ^ ils ont gouverné, par - la censure, l'arbitraire, la fraude, quelquefois la violence. La seconde moitié des Lettres sur les Cent Jours parut, sous ces auspices. La presse périodique était enchaînée, la liberté individuelle était suspendue, des vexations et des injustices provoquaient des complots insensés, et au défaut de conspirations vaines, les dépositaires du pouvoir en supposaient de fausses dans l'un des départements les plus beaux, les plus industriels, les plus constitutionnels de France. Il y avait peut-être quelque courage à dévoiler alors, les excès, antérieurs d'une faction triomphante. Il n'y en a plus aujourd'hui la faction est vaincue, ses efforts sont impuissants > ses fureurs ridicules; aussi la publication actuelle a-t-elle un autre but. Lorsqu'un parti aspire au pouvoir, le moyen le plus sûr de le combattre, c'est démontrer qu'il a de tout temps été inhabile, qu'il n'a jamais, connu la situation de la France ni la sienne propre, qu'il s'est toujours bercé, d'illusions empruntées à un régime à jamais détruit; ^

Le Roi. Il qu'arrogant sans être fort ^ féroce parfois sans cesser d'être frivole , il a toujours' blessé une nation qu'il ne pouvait vaincre; enfin que son alliance a toujours été désastreuse pour la monarchie , parce qu'il a voulu obstinément une monarchie que le siècle ne comporte plus. Nous avons donc pensé que la réimpression des Lettres sur les Cent Jours ne serait pas inutile. En effet, si, lorsque l'éducation constitutionnelle de la France était peu avancée; Lorsque la majorité des Français n'avait aucune idée claire de la nécessité et de la nature de la plupart de nos garanties; lorsque la liberté de la presse semblait à beaucoup d'esprits la cause de quelques écrivains ambitieux^ de gloire ou avides de fortune; lorsque toute attaque contre les ministres était considérée comme un outrage au pouvoir royal; lorsqu'enfin les auteurs d'une révolution terrible pesaient sur toutes les âmes et persuadaient aux citoyens paisibles que toute résistance légale était un péril, toute constitution une chimère, tout appel aux droits les plus sacrés une tentative d'insurrection , qui devait entraîner des bouleversements et finir par la tyrannie; si, disons-nous, dans un tel état de chose , le parti contrerévolutionnaire n'a profité de défaut de préventions

Viii INTRODUCTION. qui lui étaient & yorable³ que pour placer la France sur un abîme et au fiener une catastrophe qui eût perdu la monarchie peut-être à jamais, sans la haine qu'inspirait aux rois et aux peuples de l'Europe l'homme qui avait fait des uns ses vassaux, des autres ses esclaves, que serait-ce aujourd'hui que les lumières sont répandues dans toutes les classes, que le besoin des garanties est senti par le pauvre qui veut acquérir, comme par le riche qui veut conserver; que treize années de luttes⁴ de discussions, de victoires, de défaites, ont fait envisager toutes les questions sous tous les points de vue et prouvé à quiconque n'est pas également dépourvu de raison et de bonne foi, qu'il n'y a de repos que dans l'ordre et d'ordre que dans la liberté? Néanmoins, le parti qui est l'auteur de tous les maux de la France n'est point convaincu de cette vérité évidente; il rêva des coups d'État; il croit que s'il ressaisissait le pouvoir, il en profiterait moins maladroitement que dans les occasions précédentes. Démontrons-lui donc que ses espérances sont mal fondées, que la cause de son revers n'est pas dans telle imprudence de détail, dans telle impatience intempestive; qu'elle est dans sa nature, dans

INTRODUCTION. ix le fond de ses doctrines, dans la marche nécessaire que ces doctrines le forceront toujours à suivre; marche qui l'a perdu de 1814 à 1815, et que n'ont pu modifier ni la fougue qui a provoqué son désarmement en 1816, ni les ruses qui ne l'ont maintenu au pouvoir durant six années que pour attirer sur la tête de ses chefs la haine et la réprobation nationale. Certes, si nous avions voulu dépasser l'époque des Cent Jours ^ et suivre ce parti depuis 1815 jusqu'au moment où nous écrivons, nous aurions eu beaucoup plus d'avantages. Les expériences ont été nombreuses. De 1815 à 1816, imprudences sur imprudences; discours propres à faire naître en France la guerre civile; actes plus absurdes encore que tous les discours; proscription des protestants dans le midi; rappel à l'ordre de leur défenseur; menaces de cachots, de supplices, de bourreaux, adressées à la France presque entière ^ création de suspects comme sous la terreur, et division de ces suspects en catégories: de 1810 à 1811, calomnies contre le pays, à l'occasion d'un crime exécrable, mais d'un crime médité par un seul homme dans sa démence solitaire; appui accordé à une loi anti-nationale, qui devait soulever

X INTRODUCTION. toutes tes haines/ en blessant la passion
domi* naote des Français, régalité; violences révolutionnaires dirigées ,
comme en 1793 , contre les députés dont on voulait contraindre le vote : de
1821 à iSaS, quand le ministère , nommé par l'influence de ce parti, était
sous son)oug, impatience insensée contre ses chefe, précipitation, avidité,
arrogance, expulsion inconstitutionnelle d'un membre dont on dénaturait les
paroles : depuis i8â4 enfin , le dédain de toutes les formes, l'abjuration de
tous les principes^ la destruction du dernier simulacre dela^^liberté
électorale, la censure ajoutant l'es^ davage de la presse à l'esclavage de la
tribune > l'appel à toutes les passions ignobles, l'encouragement à toutes les
corruptions; dans lesdépartemens l'arbitraire, dans la capitale un guetà'pens
, et pour résultat une défaite qui détruit en dix jours l'ouvrage de six années
: voilà, depuis la restauration , quels sont les hauts faits de la faction contre-
révolutionnaire. Qu'elle renonce donc au pouvoir; elle a quelquefois pu le
surprendre , elle n'a jamais su en user. Indépendamment de ce fait général
qui nous semble salulaire à établir, l'ouvrage que nous réimprimons
développera des vérités partielles non moins importantes.

INTRODUCTION. XJ La première , que nous cyroDs avec toute Jrançhise , sans nous enquérir qui elle peut choquer, c'est que lorsque l'on a fait à l'espèce humaine un certain degré de mal , on n'a plus la faculté ni le droit de lui faire du bien. Bonaparte était un homme d'un génie immense ; il était plus propre que personne à dominer un peuple enthousiaste alors de la gloire militaire , et auquel le bruit et l'orgueil de la victoire disaient oublier par intervalles les jouissances de la liberté. Mais Bonaparte, fils de la république, avait conspiré sa ruine. Pour l'effectuer , il avait dû travailler sans relâche à la destruction , non-seulement des formes républicaines auxquelles la nation n'était point attachée, mais des principes qu'elle avait proclamés en 1789 et dont elle n'avait cessé de vouloir l'application, au milieu de^ crimes de la terreur^ sous l'Ineptie, tantôt pusillanime et tantôt persécutrice du gouvernement directorial, et au sein des pompes éblouissantes des conquêtes impériales. En déclarant la guerre à ces principes, Bo-* naparte avait en quelque sorte jeté le gant a toute la France. En ne permettant à aucune supériorité morale de s'élever sans avoir pris ses ordres et s'être assouplie à son système,

The text on this page is estimated to be only 29.52% accurate

Xij INTRODUCTION. il s[^]était mis en lutte avec toutes les supériorités qui se sentaient dignes d'être indépendantes. En noiïs reportant par ses entreprises[^] gigantesques aux temps des Sésostriis ou des Alexandre, il avait armé contre lui tous les intérêts pacifiques, créés par le commerce et par l'industrie, ces deux grands leviers des siècles modernes. Renversé en 1814, bien moins par les rois coalisés que par l'action d'un peuple qui s'était mis à part de son gouvernement, parce qu'il était étranger à ses vœux, à ses spéculations, à ses habitudes, Bonaparte, en se retirant à l'île d'Elbe, avait laissé derrière lui ces fâcheux souvenirs. Les fêlites de la restauration les avaient eus pendant son absence ;[^] mais à son retour ils se réveillèrent et mirent à rétablissement de toute constitution sur la[^] quelle auraient flotté ses drapeaux d'invincibles obstacles. Ce fut donc une erreur dans les amis de la liberté, qui, voulant mettre un terme à sa dictature, s'unirent à lui pour fonder un gouvernement constitutionnel ; ce fut une erreur de croire que la confiance nationale l'environnerait de nouveau. Cette erreur, je l'ai partagée, on l'a partagée dans

The text on this page is estimated to be only 15.54% accurate

INTRODUCTION. Yi]] le coïra de cet ouTragp quela forent odes
motife et quelles réflexions me décidèrent. Mais)e caressais U9e chimère
que rien ne pouvait réaliser : un peuple tolè|re ce qui est établi^ même
quand ce qui est établi le blesse ; mais pour relever ce qui est renversé, il
fautl'ac^ sentiment populaire; quand il est perdu, rien n^est k espérer. La
vérité que nous éncNaçons ici renfenne pour les hommes puitsans une leçoii
qu'il serait peu sage de repoulliser* Jamais circonstances plus impérieuse»
ne s€Hppi>laient devoir. rallier une nation autour dd Tbomme qui était à sa
tête : Kpeoacée par d'innombrables armées , elle ne pouvait espéra son salut
que de la victoire, ft le premier capitaine de l'Europe, ceuii qiii avait disposé
de la victoire durant douze an^ nées, s^o0rait pour guider contre l'ennemi
ses {Aufklang^s guerrières. Q était évident pofur tout esprit juste
qu'abandoamer Bonaparte au mi

XIV INTRODUCTION. même où l'espoir du succès les eût aidés à s'être façonnés à l'obéissance. Accoutumés à subir la loi d'un vainqueur qu'ils n'avaient plus d'un instant désarmé qu'en lui prodiguant leurs trésors, en lui cédant leurs provinces et en briguant son alliance, ils se sentaient pour ainsi dire en révolte en se soulevant contre lui. De là les déclarations rassurantes et les séduisantes promesses qui avaient accompagné leur première entrée en France. Ils jouissaient avec une modestie tremblante d'un bonheur inespéré, et la crainte se cachait sous les apparences de la magnanimité. Il en était autrement en 1815 : l'inviolabilité du sol français n'avait plus son prestige, l'expérience l'avait dissipé; l'étranger revenait avec le sentiment d'une vengeance mal assouvie et d'une avidité plutôt irritée que satisfaite ; il était donc de l'intérêt de tous, même de ceux qui haïssaient Bonaparte, de le secourir : dans ses efforts contre l'étranger, sauf à s'en délivrer ensuite. Néanmoins, toutes ces considérations furent méconnues. Bonaparte parut à la majorité de la nation l'ennemi véritable ; les Prussiens et les Russes semblaient moins redoutables que lui. Ce fut contre lui que les Chambres dirigé

INTRODUCTION. XV reot leiirs attaques. On eût dit qu'il n'y avait de péril que dans son despotisme, et cette impression survécut encore à ce despotisme renversé. Je sais que des trahisons nombreuses concoururent à sa chute. Plusieurs de ses instrumens le servaient à regret; ils ne lui pardonnaient pas le crime inexpiable d'avoir été vaincu. Comblés de ses dons, ils les regardaient comme un droit acquis , et s'en prenaient de leur perte à l'homme dont la mauvaise fortune les dépouillait de ce que sa prospérité leur avait prodigué. Forcés par leur position à reprendre de nouveau des couleurs qui n'étaient plus à leurs yeux les gages infailibles du succès , ils s'occupaient bien plus à mettre en sûreté leur avenir* qu'à sauver leur bienfaiteur ou la France. Mais ces défections partielles , ces. calculs ignobles ou timides de quelques individus auraient échoué contre le sentiment national , si le sentiment national^eât été favorable à Bonaparte : il lui était contraire, Bonaparte eat tombé. Leçon mémorable, nous le répétons, pour tous les gouvernemens qui dédaignent de s'appuyer sur Taffection populaire. Les nations modernes ont découvert , pour se délivrer du joug qui leur pèse , un moyen

xyj INTRODUCTION. que l'aatiqqité m connaissait pas.
Patientes , et même, quand on les y contraint^ silencieuses, elles ne s'insurgent point , elles attendent que le danger vienne, soit du dedans, soit du dehors ; alors elles retirent au gouvernement leur assistance. Il n'est pas renversç par elles ; mais il s'écroule parce qu'il n'est pas soutenu. Une autre vérité qui ressortira, nous le pensons, de la lecture de ces Lettres, et qui s'adresse aux peuples et à ceux qui se constituent leurs guides, c'est que rien ne mérite moins de confiance que ce que l'on nomme Êstueusement les gages. donnés à une opinion, quand ces gages consistent dans le sacrifice offert à cette opinion des principes de la justice et de la morale* A toutes les époques décisives de Ha révolution , l'on a cru faire merveille \ en confiant la garde du gouvernement qu'on établissait aux hommes qui , dans leur zèle envers ce gouvernement, avaient commis pour le servir des actes violens, criminels, sanguinaires. Qu'est-il arrivé ? qu'aussitôt que le danger s'est manifesté, ces hommes ont songé bien moins à conserver le dépôt remis entre leurs mains , qu'à faire oublier par des actes en sens inverse, leurs crimes passés. Que l'on nous permette une expression triviale : on â

The text on this page is estimated to be only 10.45% accurate

INTROOUCTION. XVfl ijit souTent que les défenseurs les plus sûrs d'un régime quelconque étaient ceux qui se seraient pendus si ce régime était détruit. Consultez les faits ; vous verrez que la peur d'être pendus devient l'idée fixe de ces hommes : au lieu de demeurer fidèles au régime qui les sauverait, ils mendent le pardon du régime qui les menace ; ils achètent leur grâce par la perfidie ; ils expient leur férocité par la trahison !. La Conscience, la morale, l'équité, voilà les seules garanties que les hommes peuvent donner. Le régicide n'est point une preuve de dévouement à la république ; la servilité envers le despote n'en est point une de fidélité au. d'ailleurs qu'on flatte au lieu de le fouler aux pieds s'il tombe pour s'excuser de l'avoir flatté ; l'assassinat des républicains ne garantit point l'attachement à la monarchie ; le crime n'a toujours que la force. Toutes les fois qu'il y a eu pendant nos troubles des réactions violentes ; on l'a vu parmi les plus ardents réactionnaires des gens signalés par l'exagération du système contre lequel on réagissait ; ils occyaient jeter l'un d'eux la solidarité de l'humanité en s'accablant sur leurs complices. Ainsi l'on a vu surgir des ruines épaisses fumantes de la seconde ville du Royaume détruite par les

The text on this page is estimated to be only 28.37% accurate

XVijj INTRODUCTION, révolutionnaires ^ la proscription de^^ent trente . révolutionnaires pQur un attentat dqnt on les savait innocens ; et des hommes qui, dans leur dévouement à l'empire dont le chef était moins «sévère qu'eux, avalait, jusqu'en 1809, réclamé l'application d'une loi de sang contre dé malheureux émigrés, au mépris d'une conven* tion formelle, ont, en 1824, appuyé de toute leur éloquence les iniquités d'une administra* tion vexatoîre contre quiconque était suspect d'avoir servi l'empire qu'ils avaient abandonné. Et si nôuâ voulions nous étendre davantage sujr cette triste et importante considération, que «'aurions-nous point à dire deisliommes qui, conseillers obséquieux du pouvoir absolu durant quatorze années, viennent donner aujourd'hui; sans qu'on les leur demande, des leçons de despotisme au gouvernement qui a remplacé ce pouvoir absolu; prouvant de la sorte que'i s^ils ont, dans les premiers ifistans d'une ohiùe inattendue, in voiqué les principes de la liberté qu'ils àvaierit contribué à opprimer, il«i'obéissaient qu'aux nécessités d'une position mo^ meiitanée? Ils ne haïssaient l'oppression que parce qu'eux-mêmes étaient opprimés. Dès que la main qui pesait sur eux est devenue plus légère, ils retournent à leurs premières

The text on this page is estimated to be only 12.16% accurate

INTRODUCTfONi» %IX amours j dés

The text on this page is estimated to be only 8.23% accurate

XX lîs^THODOr/noW. votre^ifrtelligérjce^' à fèilré trioto|îrber le
despotisme; vousave«;^pplaudi à toutes lie)» fantaisîe% enregistré
toUsléàcapric^è dit maître que vous serviez. 11 valait ttiieox 'qii# voti\$.
Sans vous , îl eût pellt^tre estimé Tesp^ce humaine; vous fiavëi enivï^é

The text on this page is estimated to be only 17.93% accurate

INTRODUCTION. XJif deroes^ et qui ne sawaieqt être comparées qu'aux expéditions &buleuses fie Paritiquité; malgré des intentions patriotiqques au fond sijr plusieurs points^ daos ce ^i concernait l'honneur iiational, et même dims ce qm i4tère9sait la' richesse publique, dont il.oifcoanaissait les sources et dont \l obstruait les p^aux, mitts, dont il eût désir é l'accroissement çomaqe. bienêtre général et moyen dç puis^nce, il est tombé du trône : il est tombé , parce qu'il a sui\d vos leçons pernicieuses ^ et ces leçons qui l'ont perdu, vous osez les donner encore à des gouTCjrqr^mens dont le salut est la justictç; la condition nécjessaire, la modération^ la base', la liberté. Vous parlez de votre expé-r rience^ et l'expérience s'élève terrible contre vous et vos principes. Instituteurs malencon* treux! c'est à vous que la France peut s'en prendre de ses souffrances, de ses humiliations, de ses pertes. Quand son dbef ambitieux, mais perspicace, prom€inaiL;Ses regards sur Ip pays qui lui confiait son avenir, se demandant ce qu'il allait accorder à une population fatiguée , niais généreuse, pour la gpuverner en sûreté, vp^s lui avez dit qu'il ne devait lui rien accorder, qu'il devait tout prendre, tout envahir. t)ès lors l'alliance intime a été rompue. Des

The text on this page is estimated to be only 25.48% accurate

XXij INTRODUCTION. succès prodigieux en ont quelque temps
maintenu l'apparence; les revers sont venus : tout s'est écroulé. A vous, à
vos conseils seuls, en est la faute. Laissez-nous respirer enfin ; ne re-
produisez pas vos théories serviles, la France les repousse. Vos promesses
d'ordre et de paix sous un pouvoir sans bornes , les faits les démentent.
L'aurore d'un régime constitutionnel brilla sur nos têtes; ne troublez pas de
nouveau nos destinées. Nous avons peu de mots à ajouter, et nous
terminerons cette préface. En consentant à la réimpression des Lettres sur
les Cinq Jours, nous nous sommes demandé si la justification de ceux qui
s'étaient ralliés à Bonaparte après qu'il eut repris le pouvoir, ne paraîtrait pas
impliquer des regrets qui seraient déplacés, des espérances qui seraient
coupables; mais nous avons trouvé que cette objection avait été réfutée
d'avance (i). Si comme nous le pensons, notre réponse était satisfaisante il
y a dix années , elle est plus péremptoire encore à l'époque actuelle. Tout
retour à ce qui n'existe plus, à ce qui ne doit jamais se réparaître , supposerait,
en préface (i) voyez la lettre VII de la seconde partie*

INTRODUCTION. XXtq mlier lieu, des bouleversemens qui ne pour[^] raient être que funestes à la liberté constitutionnelle que nous sommes prêts d'atteindre, et secondement, soumettrait nos affaires domestiques à des influences étrangères, dont aucun Français ne peut supporter l'idée, et qu'aucun homme éclairé ne peut désirer. En effet, les traditions de l'empire entées sur une éducation autrichienne; le dogme de la légitimité écrit sur deux drapeaux, et, à ce titre, l'obéissance passive exigée à double, et la peine de la rébellion partant de deux points différens, pour frapper tantôt une portion du pays, tant^{*^}ôt l'autre; les amis de la liberté accusés tour à tour par chaque parti, d'être les agens hypocrites du parti contraire, et leur opposition à la tyrannie ou à l'arbitraire suspecte de complots et transformée en conspirations, ne serait-ce pas la combinaison la plus désastreuse pour une nation qui a joui de ses droits, si toutefois cette nation avait l'imprudence de la provoquer ou la faiblesse de la subir? Disons-le franchement, lorsqu'une dynastie ancienne ne veut pas des institutions nouvelles, il se peut qu'une nation tourne ses regards vers des hommes nouveaux. C'est ce qui a eu lieu sous les Stuarts; mais lorsqu'une dynastie an-

The text on this page is estimated to be only 17.23% accurate

xxiv INTRODUCTION
Ncienne accepte et observe les institutions
dou«* Telles, c'est wx avantage pour la tiberté. U est bon pour la liberté
qu'une dynastie soit incontestée , il est mauvais qu'elle ait des eooipéteiiirs.
Pour se maintenir, elle est obligée de Étire à la liberté plus d'une brèche;
lelle fail ces brèches au nom de là liberté mèone, et aoîîus&côax qui la
défendent d'être les agens de ses ennemis* C'est ainsi que Guillaume III ^
sous le prétexte que Jacques II conservait des adhérens , justifiait les
précautions vexatoirea et nombreuses qui signalèrent les premières années
xle son règne, et par une préoccupation fâcheuse, mais naturelle , les
partisans ombra* geux d'unç liberté naissante et lef amis timides d'tfo repo^
long-temps troublé devenaient plus indulgeùs pour son arbitraire. J'énonçais
cette opinion en i8x4 , et j'ajoutais que, bien que la révolution anglaise de
i683 fût noble et heureuse, il eut mieux valu pour FAngleterreque
lesStuarts, respectant les droits du peuple, l'eussent dispensé de Guillaume
IIL Sous lés Stuarts conçtitutionnels, l'Angleterre eut joui plus tôt d'une
liberté plus grande; elle n'aurait pas eu deux guerres civiles; les précau-»
tioôs.que Guillaume III dut prendre pour éloi%mr les partisans de la
dynastie dépossédée %

The text on this page is estimated to be only 17.15% accurate

INTRODUCTION.. XXV introduisirent long-temps âe3
resUricôns aux garanties in^îvidaeUes et à l'action Iil>re de la presse*
Plus un gouvernement est nouveau ». fût-il établi d'après les priqclpes d«i la
liberté, plus il est inquiet et dur ; plus un gouvî^nemont est ancien, pourvu
qu'il ne repose ni sur la théocratie, ni sur le despotisme, ni sur i^digarchie^
naolns il est soupçonneux , et par conséquent plus il est doux. Nous ne
faisons ici notre cour à personne , et dans ce que nous écrivons, il y a de
quoi irriter les fanatiques de deux factions contraires; mais quand on a
indissolublement ,voué sou nom et sa vie £m triomphe de certains
principes^ on se console des désapprobations partielles, parce qu'on est sur
de rencontrer tôt ou tard, l'approbation générale^ L'hypocrisie des
enthousiasnœs ne trompe plus un peuple éclairé; ceux qui les professent ne
les éprouvant pas eux-mêmes, ne sauraient communiquer a d'autres ce.
qu'ils ne ressentent point. Us répètent avec emphase des formules
convenues : la foule s'attroupe un instant, le& regarde, les reconnaît, les
méprise, et passe,;, occupée qu'elle est de ses intérêts véritables, sachant ce
qu'elle veut, le.repos, le travcul,,

XXVJ INTRODUCTION. l'industrie, la sûreté; mais sachant aussi que ces choses ne s'obtiennent qu'à l'abri de garanties solides et non disputées : car, de même qu'il est impossible de soulever les masses pour des questions abstraites qui ne les touchent pas immédiatement, il est impossible aussi, dans l'état actuel de leurs lumières, de persuader à ces masses qu'elles ne doivent s'occuper que de leurs jouissances, et non de la défense des droits sur lesquels ces jouissances reposent. Il fut un temps où l'on disait aux hommes, qu'importe que vous soyez libres, pourvu que vous soyez heureux? et les hommes s'étonnaient de ne pas être heureux en se résignant à n'être pas libres. Aujourd'hui ce langage est usé; quelques gouvernemens le tiennent encore, mais les peuples n'y croient plus. Les plus ignorans, comme les plus instruits, les plus simples, comme les plus éclairés, savent que la liberté civile, c'est-à-dire les jouissances, ne sont assurées que par la liberté politique, c'est-à-dire par les garanties : les séparer, c'est vouloir construire un édifice sans lui donner de fondemens, en prétendant que l'on n'a besoin, pour être logé, que des appartemens que l'on habite. Le Gouvernement actuel de la France avec

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

INTRODUER. xxvij les améliorations qu'il doit
il céder encore, et qui sont la condition figoureuse de sa
réalité et de sa durée; le Gouvernement actuel de la France, disons-nous,
est précisément celui que la France comporte et que l'Europe désire obtenir.
La république, l'empire tel qu'il a été nos regards et pesé sur nos
pensées, le pouvoir absolu tel que le rêvent des ambitieux, acceptant
l'esclavage pour avoir une part dans la tyrannie, sont des chimères, les unes
honorables, les autres abjectes, mais qui, étant également funestes, cessent
par là même d'être complètement innocentes. On est plus ou moins
coupable quand on fait du mal. Cette conviction que le temps a fortifiée
était déjà la mienne, lorsque j'écrivais les Lettres sur les Cent-Jours. Je ne
regrettais point le passé, je n'attaquais le présent que dans ses erreurs et ses
excès, je défendais contre des accusations calomnieuses et des sévérités
injustes, des hommes opprimés. Il me semblait étrange que la Révolution qui
avait commis les fautes exerçât les rigueurs, quittant le banc des prévenus
pour s'asseoir sur celui des juges. L'opinion publique l'en a fait descendre,
et depuis sa défaite le calme renaît, l'espérance se

The text on this page is estimated to be only 16.67% accurate

XXVijj . INTRODUCTION. rmiifioe* Cette &ctioh prôduk 6ur la France Tefiet^de ces corp^ étrao^rs qui empêchent les blessures de guém; eUe est en désaccord avec toutes les idées, en guerre avec les lois , en lutte avec: les beM>in3; ses moyec^, comme son but, appartiennent à une autre époque; ses théories sont des anacronismes comme les conquêtes de Napplpdn, £Ile prétend re*^ cotistruire la société- sur des bases jqe repousse la nouvelle natpre du sol. Au. pouvoir unique et sans bornes qufi agusait auti^fois mi tous les objets, ont siiceédé des pouvoirs Kmi-^ tés ert nombreux, restreints chacun dans leur sphère. Les grandes corporations qui imi>rimaient une directi

INTRODUCTION- XXix F[^]dpèce i/est du fond qae»ragrégartniD
ides îbdi\ridiiH[^]> élfe è'eDrichit de là valeaf morale a làqdellë' dhàcoH

The text on this page is estimated to be only 9.58% accurate

XXX INTRODUCTION^ - t sont ks résulta ta utiles de ces
apecdQtes^uint se rapportent qu'à la vie privée ou gux opinionona fugitives de
ceux qu'on traduit ainsi de^ T:ant,un tribunal qui n'est pas conspéfeat pour
les juger? Les espions queTautorité salarie me paraissent
«lépriBablesyinaisîe ne méprise p^s moins les espions à la solde dju public.
\\ 4 ' • ^r . :

The text on this page is estimated to be only 17.30% accurate

MÉMOIRES SUR LES CENT JOURS, EH FOIUIE DE
LETTRES. PREMIÈRE PARTIE. LETTRE PREMIÈRE. Objet de ces
Lettres. Vkvñ les époques de notrç Térolation , l'une des plus remarquables
est certainement celle qu'on a désignée sous le nom des Cent Jours, ^et qui
commence au débarquement de- Bonaparte » pour finir à sa seconde et
dernière abdication. Il y a près d'un an que > fatigué de voir cette épaque
présentée sans cesse au public sous le poidt de vue le moins propre à en
donner une idée exacte, jeTormaî le dessein d'en écrire Thistqirey ou pour
mieux dire de faire imprimer des

The text on this page is estimated to be only 22.05% accurate

mémoires que j'avaïs rédigés en 1815, lorsque j'étais chaque jour témoin des excès d'une faction triomphante. Des occupations nombreuses, des 4avdirs nouv^s^{ix}, m'ont empêché-d'exédtⁱ^r ce projet jusque présent .-Cependant, l'utilité d'âne publication de ce genre ne me paraît pas avoir diminué. •- Sans doute, l'esprit de la nation a fait des pro* grès. La liberté de la presse qui, malgré les eflfiorts de quelques m[^]istrats suhal^{ra}[^], à existé de fait avant d'être consacrée cle droit; l'élection de plusieurs mandataiiras- intrépides et fidèles; les discussions courageuses soutenues à la tribune, et les vérités importantes prodamées dans ces discussions, ont rendu à la France constitutionnelle le sentiment de sa forcé, et calmé ainsi cette irritation qui naît de la crainte ou de la faiblesse. ^^\$ lp\$:§ti)^n^i&,fd§ no9iia\$titationft iso»l4ti»J)ju|^' i|i «p\$ iva^Tdt^, '.ni 4^91 f^péi^tnêfif . .G^âimj^ aiitr«fôip, elle ^Igixtaw} comidae autt

The text on this page is estimated to be only 16.02% accurate

(3) loi serviraient à nous préparer[^] si elle le pouvait[^] de nouvelles calamités. D'un autre côté, il y aurait peut-être là. publication complète de ce qu'il s'est passé soit durant ces trois mois, soit durant la terrible année * ^quelles a suivies y quelques inconvénients assez graves[^] Premièrement , parmi les hommes qui se sont ^signalés dans les quinze mois d'agitateur et de désordre , dont les Cent Jours ont été le prétexte , il en est quelques-uns dont la conduite annonce le repentir. Il serait déplacé de mettre obstacle, par des reproches intempestifs , à des conversions toujours désirables. Ces hommes, il est vrai, ne se. «sont pas ralliés encore à la cause de la liberté. Ils se sont rangés seulement sous les bannières minières»' matérielles; mais comme ils ont abandonné l'exagération, parce que la force s'en est séparée, ils abandonneront le ministère , quand ils verront que la force n'est plus là. La liberté les aura dans ses rangs dès qu'il leur s'en démontrera qu'elle est victorieuse. Ce sont des recrues qui prennent service chez le vainqueur, après la bataille[^] mais il est toujours bon de grossir l'armée , et il ne faut pas les décourager. En second lieu, l'historien fidèle d'événements[^] si contemporains, se trouverait contraint, malgré lui d'entrer dans une foule de détails inutilement

(4) individuels , que ce qu'il ferait par dévouement pour la vérité et le bien public, serait infailliblement attribué au sentiment ou à la maveillance. Mon aversion pour les attaques personnelles (est presque invincible. Si quelquefois je l'ai surmontée, c'est qu'il le fallait dans l'intérêt de la liberté ou de l'innocence. : Ainai, quand j'ai vu des écrivains victimes d'une interprétation absurde, j'ai dû m'élever contre la logique étrange de deux ou trois procureurs du Roi, Quand il s'est agi d'arracher à l'échafaud un homme injustement condamné, J'ai n'ai pu éviter de dénoncer ses persécuteurs. ' Mais du reste , attaqué sans cesse , je n'ai jamais voulu descendre dans l'arène; et quand l'impatience m'a fait contracter , jusqu'à un certain point, l'engagement de me défendre , je m'en suis repenti presque aussitôt. Ce qui est individuel me pèse ; ce qui est hostile m'est indifférent. Il y a cependant, relativement à l'époque de Cent Jours , d'utiles vérités à établir. U est bon que l'Europe et la France apprennent à qui doivent être attribués les maux qui se rattachent à cette époque. U est bon de leur dire qui, dans des temps désastreux, mérita des éloges, à qui l'on doit de la pitié , sur qui l'on peut justement verser du blâme ; et s'il advient qu'il soit

(5) Il m'a blâmé que ceux qui sont venus demander vengeance étaient les vrais coupables, et que c'est après avoir commis les fautes qu'ils ont prétendu infliger les châtimens, cette démonstration, je le pense, ne sera perdue ni pour la Nation, -ni pour l'Histoire; Je me propose donc de publier, en forme de lettres, des Mémoires sur les Cent Jours. Je choisirai, pour sujet de chaque lettre, certaines questions que j'examinerai séparément. Quelles furent les véritables causes du triomphe de Bonaparte au 20 mars? Quel genre de popularité assura ce triomphe? Quels moyens pouvait-on lui opposer? Quel fut le parti qui mit d'insurmontables obstacles à ce qu'on recourût à ces moyens? Ce parti, dans son système de découragement et d'apathie, n'aurait-il pas eu l'arrière pensée de laisser le champ libre à Bonaparte pour revenir accabler la France de tout le poids de l'étranger? Ces questions et plusieurs autres relatives au gouvernement qui eut lieu dans les Cent Jours; aux efforts des amis de la liberté pour faire triompher sa cause; aux chances offertes à la royauté constitutionnelle, après la seconde restauration; à la réaction qui remit en péril toutes ces diacés^ seront successivement traitées dans ces lettres.

The text on this page is estimated to be only 23.53% accurate

f6) H résultera peut-être de l'exposé des faits, et ce ne sera pas un résultat stérile, car les hommes qui y par leur arrogance en 1814 par leur système d'inertie en mars 1815, par leur violence après le 8 juillet, ont mis la France sur le bord d'un abîme, sont les mêmes qui, aujourd'hui, voudraient ressaisir la puissance, probablement pour achever ce qu'ils avaient si bien commencé, et la France pourra de la sorte juger si elle doit écouter ces hommes et les fortifier* de son assentiment ou de ses suffrages. Indépendamment de futilité immédiate de cette démonstration, qui est décisive, à ce qu'il me semble, dans notre situation actuelle, ces lettres ne seront peut-être pas dénuées d'un autre genre d'intérêt historique. J'ai vu Napoléon souvent et long-temps, libre et seul, durant la circonstance la plus importante de sa vie je l'ai vu rassemblant et ranimant d'incertaines espérances^ que son esprit pénétrant ne grossissait point à ses propres yeux j- je l'ai vu quand il essayait, avec peu d'habileté et quelque impatience, de se plier aux formes que la liberté impose au pouvoir je l'ai vu, après sa défaite^ quand il hésitait entre la résignation de la fatigue et les ressources du désespoir; je l'ai vu enfin, après son abdication, lorsqu'il plaçait son dernier regard dans l'avenir»

The text on this page is estimated to be only 23.62% accurate

(7) • ^DaDimité qull attribuait à là ^eule nation qui eût persévéré à hii résister. En le peignant tel qu'il ih'a paru être dans. ces circonstances diverses, je Cîoîlrs rifiquè , je le sais , de déplâif e à tous les partis. Je ne satisferai point ceux que de nonil>reux biéniaits, les illusions de la gloire, et une reconnaissance doiït il est loin de ma pensée d'atténuer le mérite, attachent à uû homme que j'ai vu revenir avec douleur, et auquel je né me suis rallié qu'avec défiancé j car je ne déguiserai point ma répughfUQce àvânt cette réunion, ni le tjit de cette réunion même, qui était de limiter uçie autorité jadis terrible , et de concourir ^ mettre obstacle au rétablissement ^e son ancien despotisme. Jene satis^Ebrai! pas non plus ceux qm e^gent qu'on peigpe cet homitie comme lie pouvant être qu'ub tyran , et tous les meinbres de son goûvétnémént comme ses <5oihpüicèi5. Mais l'impartialité doit se résigner à déplaire, et se consoler en opposant un e;itrème â l'autre. Il doii; m'être permis de parler avec jtistïce dé'cçîui que je li'aî js^ais flatté j et, ôw ce point, jç me' sentirai mdins gêné que ceujf qui ont à se venger sur lui de léuf propre Bassesse, et qtd croient se laver, pqir des invectives sans discernement , d'un avilissement sans bornes. . Je travaillerai donc à faire connaître, mieux peutêtre qu'on rie le connaît jusqu'ici', le caractère dé

The text on this page is estimated to be only 23.52% accurate

(à) cet homme, doué par la nature de vertus innées et de qualités contradictoires 3 objet d'une haine méritée et d'un enthousiasme non mérité 3 &vorisé par la destinée j'appréhendé par ses alentours^ bien au-dessous des grands citoyens qu'il n'a pas voulu prendre pour modèles j bien au-dessus de ses esclaves qui l'ont enivré de leurs, adulations ; dépositaire du bonheur du monde et de son propre bonheur, et funeste au monde tant qu'à lui-même. Les espérances des amis de la liberté ç^eUemçiit déçues ; une lutte opiniâtre, contre les besoins et la raison de son siècle ; la gloire, de Washington dédaignée ;^ la France livê;ée aux périls d'une contre-révolution et aux. ressentiments de l'Europe, pourront me rendre quelquefois sévère. Mais je. n'oublierai jamais, cependant^ que la France et l'Europe lui ont rendu hommage , et^ qu'il est relégué sur une roche stérile et prisonnière de l'étranger. Ces lettres traiteront aussi de ce qui s'est passé depuis l'abdication de Napoléon , et de la conduite des défenseurs de la patrie, voyant le rétablissement du Roi sur le trône. Je réfuterai beaucoup, de rumeurs mal fondées ^ et plusieurs[imputations, calomnieuses. J'entreverai la France plus^ admirable dans ses revers que dans ses. succès j nos armées proscrites et déposant les armes pour se résigner

(9) a la proscription ; nos g n i*aux. quittant leurs l gions pour errer sans asile, et pr f rant l'exil ou m me l chafaud   la guerre civile. Ce spectacle, j'ose le dire, frappera d' motion les  me\$ g n reuses, comme les traits les plus sublimes des loinale^ de l'antiquit , Une ou deux lettres seront consacr es   expliquer cette mission dont j'ai fait partie, mission dans laquelle, encore aujourd'hui, ceux qyi ap^ pelcAt l' tranger de tous leurs v eux et de toute , la puissance qu'ils ont conserv e, cherchent un pr texte pour persuader   la France que ses der:piers soutiens demandaient pour elle un prince  tranger; assertion mensong re, dont ceux qui l'accr ditent connaissent eux - m mes toute la &usset , mais qu'ils r p tent chaque fois qu'il leur importe de donner le change sur leurs pro* pr s n gociations ?t leurs propres man uvres. Je suis anim , dans cette publication, du d sir qui a  t  la pens e dominante, le mobile unique de toute ma vie, je veux dire celui de voir la libert constitutionnelles' tablirpaisiblementparQfinous: , car ces lettres offiriront , je le crois, la d monstration que la m pie sagesse qui, au 5 septembre 1816^ a pr serv  la France d'une dissolution imminentej^  tait dispos e, le 5 mars i8i5 ,   prendre toutes J s mesures susceptible^ de r pa,rer I s fautes nom-..

(10) breuses d'un ministère inliabile, et d'écarter de nous les malheirs qui nous ont accablés durant trois années. Sans doute je mériterai d'autant plus la baine de ceux qui s'intitulent exclusiveïnent les royalistes, que je séparerai mieux leurs intentions de celles du Roi. Tout ce qui tend à unir plus intimement le monarque au peuple , excite la fureur des hommes qui voudraient que son règne lie fut que pour eux, Mais lorsqu'on n'a d'autre but que de dïre ce qui est vrai, et de concourir à ce qui est utile, on peut supporter bien des inimitiés et rester indifflérent à bien des menaces.

LETTRE II. I)e Vétat fie la Frunee au moment du débar^ guemeni de Bonaparte en iSitS. Jlour nous feire une juste idée des. causes du retour et du triomphe de Boiiapârte au 20 mars, il ffiut commencer, ce me semble, par rechercher dans quel état se trouvait la France au moment

The text on this page is estimated to be only 25.06% accurate

(,,) 6û rhomiie qui, durant quatorze années , Favait gouvernée despotiquement, reparût sur ses côtes suivi d'un petit nombre de eompagnons d'armes. Mais comme l'état de la Franoe, à cc^te époque ,, tenait essentiellement au ^Btèu^ adopté par les Ministres du Roi depuis 18149 quelques observations sur ce système sont indispensables. . Je crois, ne rien dire d'inconvenant ou de tème* raire^ en affirmant que, lorsque par suite des dé* &ites de nos armées, la cbance du rétablissement des Bourbons sur un trône qu'Us avaient cessé d'occuper depuis vingt ans, s'pñrit pour la première fois à la pensée des Français, le sentiment de la grande majorité de la Nation fut de l'étonnement et de l'inquiétude. Cette assertion, je le sais , pourra exciter beaucoup de clameurs. H y a plusieurs manières de flatter les rois. L'une de ces manières , san^ doute , c'est de prétçndre qu'ils ont toujours été regrettés, que lé peuple dont ils étaient éloignés a gémi sans interruption de leur absence, et qu'au milieu de luttes terribles, de révolutions épouvantables , de guerres smiglantès, ils étaient encore présens à iMMi souvenir. Mais on leur ofte, j'ose le penser, un hommage non moins digne ^çaX çt aussi flat-> teur, quand on leur dit qu'ils qvX regagné , par une l^nduite prudentç et par deS; mesures nationales %

(I2) . des esprits qu'une longue séparation avait dû leur rendre étrangers. La stabilité d'un gouvernement dépend bien moins de la manière dont il s'établit que de celle dont il gouverne. Si, après avoir inspiré beaucoup de défiances et alarmé beaucoup d'intérêts , il parvient à se rattacher ces intérêts et à dissiper ces défiances, les obstacles qu'il a eu à surmonter se tournent en éloges ; et je ne concevrais pas qu'en démontrant que Louis XVIII est plus populaire aujourd'hui, grâce au 5 septembre et à la loi des élections , qu'il ne l'était lors de son arrivée d'Angleterre, on pût être considéré comme un écrivain séditieux ou un citoyen mal intentionné. J'ajouterai que, si par hasard mon assertion scandalisait ceux qui s'intitulent les royalistes par excellence, je demanderais à tel d'entre eux si, quand il célébrait le nouveau Cyrus et le berceau dépositaire du destin du monde, il avait en vue le retour de la dynastie dépossédée ; à tel autre si , en correspondant avec Bonaparte, il songeait à rappeler cette dynastie ; à tel autre encore, si lorsqu'il conduisait contre les Vendéens des troupes républicaines , dont il n'amortissait pas le zèle et n'adoucissait pas les mœurs, l'intérêt des Bourbons prévalait à ses proclamations patriotiques etc.

(13) lui suggérait les mesures rigoureuses dont la Vendée, ^rde k mémoire. Laissant donc de côté tout système de déception et d'emphase^ je pose en fait, qu'au moment où le Sénat, en présence des alliés, et sur l'invitation d'un Ministre qui avait secondé jadis et le , Directoire et BcNaparte, proclama la restauration de la dynastie , il y eut incertitude et même anxiété dans l'armée^ dans les acquéreurs de biens nationaux, dans cette population nombreuse, en un mot, qui avait fondé ses calculs, ses transac^ tions, sa î^ie publique ou privée sur les principes d'une révolution que cette dynastie avait plus , d'une fois réprouvée et proscrite. Cette disposition dura peu : toute la France avait besoin de repos. A peine la dynastie rappelée eut-elle prononcé quelques paroles de paix et contracté quelques engagements &vorables à la liberté, dont treize années de despotisme n'avaient point . dégoûté la Nation française , que tous ceux qui n'étaient pas aigris par des pertes récentes ou dominés par des affections particulières , se trouvèrent heureux de reprendre confiance et de rouvrir leur âme à la sécurité. Mais bientôt des &utes fîtœent commises de part et d'autre, qui semèrent d'écueils la route encore peu frayée où le pouvoir et le peuple auraient dû

The text on this page is estimated to be only 16.87% accurate

(H) ' marcher de ccmcerti La première dô ces fautesl ipeut être attribuée au parti qu'aujourd'hui Fon iMNïuxierait libéral, H ipie ye désigcte ainsi prématurémeat pour ne pas^aiployer de circonlocution» Êitiguanes. Le Sénat.crat pouvoir insérer dans la constitution qu'il rédigea, des clauses- qui ne pro^ fitaient qu'à lui, et qiii donnèrent à son ouvrage une fôcheuse appaanence d'égoïsme. Ce ffit un mal-" lieu. Le Sénat, nialgré les torts qu'on pouvait justement lui reprocher durant douze années de servitude, était, à cette époque, l'unique autorité nationale. Le Corps lé^latif jntiet n'avait pu acquérir «ucune influence. Un acte de courage qui avait signalé ses derniers mcMtnenk , avait entouré quelques^^ins de ses membresde l'estime publique ; mais la popularité doit avoir du temps pour jeter des racines , et un' acte isolé ne suffit pas. Ce fut dom;, je le répète, un malheur que la déconsâdlératioBi dont une clause imprudente et déplacée environna le Sénat, qui était par le Mt le seul corps dépositaire des intérêts de la révolu^ tion. Les ennemis de cette révohtlioii en profir* tèrent. Ils eshuraèrent toi» ks 'Souvenirs qui pouvaient flétrir ou décréditer ces mêmes séna-^ teurs qu'ils avaient flattés, naguère pour obtenir leur protection, leurs siifirages, leurs recomman^^ dations auprès de celui qui dii^nsait du haut de

The text on this page is estimated to be only 13.39% accurate

(i5) son trône les Êiveurs, les richesses, et ce ins. aWmans de
l'émⁱatiou[^]

Les plus inondés je ne dirai pas du parti populaire, mais du parti qui semblait intéressé à ce que la contre-révolution n'eût pas lieu, furent chargés de préparer une constitution pour la France. La constitution qu'ils rédigèrent est devenue la Charte. Dès lors un examen détaillé de ses dispositions serait déplacé. Je ne crois pas la Charte parfaite mais je crois

The text on this page is estimated to be only 17.13% accurate

(ĩ7) EûlHlftpiôskîitVôh là privait dé Fappiî que Pâssèûtilh^t
populaire conféré à ce qu'il sanctionne ;

Ci8) du pouvoir envers les oonstitutions tient bien pliÿ à la force de l'opinion publique qu'aux engageniens explicites que ce pouvoir a contractés. La Charte n'aurait pas été octroyée , on eût déclaré formellement qu'elle était, non point une concession de la couronne, mais une reconnaissance des droits de la Nation, qu'un prince trop ambitieux pour s'y soumettre et assez puissant pouf la renverser, ne l'en aurait pas plus ménagée. Quand un peuple ne veille pas sur ses garanties, il doit ne pas croire que des sermens compenseront son insouciance et protégeront ce qu'il néglige die protéger. Quant à la formule de l'acceptation^ il n'y a maU[^eureusement pas d'exemple en France que le peuple ait refiisé une constitution qu'on lui offrait , et cet acte de souveraineté n'a été en lui, depuis trente ans , qu'un acte .d'obéissance. ♦ Cependant, et précisément parce que l'acceptation de toute constitution est infaillible quand l'autorité la propose, il eût fallu, dans l'intérel même de l'autorité, respecter cette délicatesse de l'opinion. Si j'avais été un conseiller du peuple, je lui aurais dit : Ne disputez pas sur le mode de présentation j emparez -Vous de la Charte; cramponnez-y tous vos intérêts j appuyez -la de toute la force de votre volonté. Bien qu'elle paraisse

) Vouà être imposée , c'est un hommage iqu^oh void i^end. Elle vous servira tout autant que si voua l'aviez librement consentie; et quoiqu'elle vous soit octroyée, ne craignez point qu'on essaie de vous Tôter. Mais si j'avais été le conseiller di% prince, j'aurais supplié le prince de revêtir une Oiarie qui devait sen'^ir de base à son gouvernement et d'arche d'alliance entre lui et son peuple , de tout ce qui pouvait lui donner un appui, une •sanction , des racines nationales. Cela ne se fit point. Lés amis scrupuleux des principes murmurèrent j la cour entendit leurs murmures, et conçut de secrètes inquiétudes; et dès le premier jour de la mise en exécution du nouveau pacte, il y eut des germes trop visibles de défiance et de division. Toutefois la jforce des choses était encore telle \ • qUe ces germes ne. menaçaient point. ia France, d'un développement rapide ou d'une explosion violente. Personne , soit au dehors , soit dans l'in- ' térieur du Gouvernement, ne se sentait assez fort pour vouloir courir le risque d'une bataille. Per-» sonne ne connaissait les ressources de ses adversaires. Des hommes étrangers les uns aux autres depuis un quart de siècle, s'observaient, se mesuraient, et ne parvenaient ni à se juger, ni à se comprendre. Un instiact sourd avertissait les par5..

The text on this page is estimated to be only 19.40% accurate

ti[^] que ce[^]n'était pas le moment d[^]URe ej()[^]licatiQjÇ| qvd n'eût pas été franche,, lors même qu[^]eUe fût devenue hostile. Il n'y avait point de centre d'op-[^]pçsition qui pût alanner l'autorité , et d'une autre[^] part,, la prolongation d'une Chambre de députés a laquelle les intérêts de. la révolution devaient être chers, et la composition même du minisd[^]re étaii[^]nt rassurantes* Certes, je nç veux, point me.constijt.uc]:: ici liâr pologiste dû ministère de i8i4, Peu de, ministère[^] ont comn[^]is autant.de &utes j mais ja n'en sui:} pas mpins[^]convaipcuque ce»n'e9t point avec inteuition qu'il a gouverné comme il l'a [^]it. La grande màJQr rite de ses membres, avait donné ee qji'on[^] e[^]l co[^]venu de npmmer des, g[^]ges au r[^]me.étabÛ par la révolution. Dans cette majorité,. l[^]& un[^]. avaient; suivi d[^]leur mieux cette révolution, spu» toutes ses formes ,[^]en y conformant non-sçulemeut. kVir vie pubhque, mais leur vie privée , eu çisçociauft Jeurs Bomi[^] à toutes se& crises remarquijabile[^].. I[^] au);re3 avaient servi avec moins d'éclat [^]n\stis avec autant de zèle le'gouvememen[^] impçi:ial. Un tel ministère pouvait, H[^]n concevoir l'idée très fausse d'étouffer[^] la liberté pçir Fa[^]souffisse[^] ment, {ie me sers de l'expression inventée si in:* génieusement pjar l'un des ministres.) Q[^]pauvai[^] espérer qu[^] les déçrci[^] impçnajui:[^], \[^] loi[^],imp[^]7

The text on this page is estimated to be only 10.41% accurate

(31) rialtô sîbien Calculées pdur niairitèiîrfe repos par ià prttsioû
et pûtûâr cohâtietet IWaiiriuté par le SileiMiè, Itii servit^Lrétft â gdàtemei*
liû pètiple qui âVi^ pâm s'y 'résigner quatorze jans. il pouvait TWii^e^ qoe
ce peuple , fetîgtié par les malheurs dé la gaërre , vcftidrâît à tofût prix)otk
Ae la pùix , et i'y ^ttâcfrtiirâît âvéô dôhffflaisaiice. 11 né songeait pas (Jûfe
Vhaintûât (te Factivîté reûd iînaètion péiiMc; c(tiH! fallait suppléer â
Vagîtdtioû belliqueuse par le mcmvement patriotique , et
rémplâiBeflès^emvemrs dé la ^oirepar fcs espérances de la Kbérté ; qtie
^affleura Tamotit dû tépôs est précisément ée iqui dôît arirter «côntt*é te
despotisme wie JMrtioli éclaîî'ée, puisque le pfo^ré de f aibi#tkité èsl de
trofublèr te tépàé; qâe lés ptogrès de îa dtVilisaf ion font etitter l'avenir dans
tes calèùls dès boîPnmes ; qu'en éonséiqpencé ils ne veïdéfa't pâ*
^èlâeny^at dès j(>uissances, mais dés garanties ; et que, s'fl est pûssibte par
dès mesurés tyranniques et atroces, exécutées inopinément et avec vibleûce,
de réjéteir pour un temps plus Dû moitis long une naticm daîts la tyrantiie,
ii he Test pas de Vf tàtrienér doucement quand on lui laisse une tribune et
sur-tout la presse, dont iWage, qtielqié restreint qu'il soit, tient la pensée
vîvâhte et tui IràppcUé ses droits pât tes enttaves ttiêftlëé ^uW teut lui
imposéi^* Maià de tes ei*rém*s itop Ūâtu

relies à des ministres qui avaient fait leur éducation y les uns dans un exil où ils n'avaient d'autre tâche que de conserver, autant que le permettaient les circonstances , quelques-unes des étiquettes de la royauté ; les autres , sous un maître qui ne laissait à ses instrumens d'autres facultés qu'une obéissance aveugle et mécanique; de ces erreurs, dis-je , au projet hasardeux d'une contre-révolution complète , l'intervalle "était vaste, et le ministère de 18 1 4 ne l'avait point franchi. Je dirai plus; si cette contre-révolution, se fut présentée à lui de front, ma conviction profonde est qu'il ne l'aurait point voulue. Tel ministre se fut alarmé pour ses propriétés nationales , toi autre pour son origine plébéienne. Le serment d^ clergé, le mariage des prêtres, miUe circonstances individuelles auraient rattaché le ministère de cette époque à une révolution dont il sacrifiait le\$ principes, mais dont il ne pouvait renier les résultats. Malheureusement, en dehors du ministère était une faction peu nombreuse , mais forte en apparence de l'éclat du rang; fière de l'élégance de ses formes; croyant que l'autorité est son droit , parce que le bon goût est sa prétention ; se trompant sur son impuissance, parce qu'^e s'étourdit par s^ vanité; et destinée à ignorer éternellement Igt

(23) . Nation, parce que, trouvant la iNation mauvaise Compagnie, elle ne croit pas que ce soit la peine de s'en occuper. LETTRE ni. Manœuvres de la faction contre-révolutionnaire juaqu^à cette époque. U NE faction contre-révolutionnaire s'agitait donc en i8i4) autour du gouvernement du Roi. Ce sont les Ëiutes de cette faction que j'ai maintenant à retracer. Mais précisément parce qu'elle se verra seule attaquée, elle voudra, comme elle le veut toujours, rendre l'autorité royale solidaire de ses erreurs. Je répète donc ici que, non- seule-' ment pour me conformer aux principes fondamentaux de toute monarchie constitutionnelle , mais ce que telle est ma conviction profonde et cère , je n'attribue les imprudences et les &usses miesures de i8i4 qu'à un ministère faible dominé par une fection violente. Tout ce qui, dans les

(^4) ordo^^ances9 daiis les proclarnatiqns , dans les actes (Ju Gwyçniement, a paru ÊiT:prise3r I9 can; tre- révolution ou s'écai^er de la jCharte, é^^i contraire aux intentions du Monarque. Le 5 septembre et la loi des élections le prouvent assez. Le mal est venu des dépositaires subalternes du pouvoir; la réparation est venue du Roi, Si la faction quji, en 1^14? i^ci^açait les libertés nationales , se fiit composée'uniquement d'hommes restés étrangers, depuis l'origine de nos troubles, a tous les gouvernemens qui av^iept régi 1^ Françp, elle eût été très peiji Redoutable. Sçparée du reste de la Nation par les souvenirs et les habitudes, parlant une autre langue, ayant d'autres mœur;s, professant d'autres doctrines, elle eût paru dans son petit nombre, sa caducité, sa faiblesse, et xi'^ût été que ridicule au lieu d'être alarmante. Mais àès les premiers momens du retotir des Bourbons, et sous les auspices du président provisoire, cette faction s'était recrutée de plusieurs apostats du régime qui venait d'être d&ruit , gens qui n'avaient trahi le despote que sous la condition expresse de ne pas renoncer au despotisme , et qui y avec le zèle d'une servilité qu'ils ne voulaient poink laisser oisive, &isaient hommage à un pouvoir constitutionnel des traditions et des expériences tf un pouvoir arbitraire, Durantles dernières années

The text on this page is estimated to be only 12.24% accurate

(25) de JBoaaparte, les principes impériaux s'étaient t^Uenient papprehés des principes contre-revolutionnaires, qu^U était assez difficile de les distinguer. Le discours d'ouverture contre-révolutionnaire de la Convention nationale, qui fut prononcé à Paris le 1^{er} septembre 1793, figurait très bien aujourd'hui parmi les articles de la Quotidienne, et n^U 4%)9X^{^^}i^Ut aucune livraison du "Censeur" de la Convention. Les adorateurs du pouvoir avaient reconnu que si, et comme dans leurs rangs se trouvaient les ennemis de la liberté, de la propriété, de la famille, et de la nation, et qu'en un seul parti les ennemis de la liberté, de la propriété, de la famille, et de la nation, et en 1814. (i) « G^Ue^U à l'égard de la Convention, à cette ténébreuse métaphysique » qu^U , et non reprenant avec les causes premières, » venait sur ces bases fonder la loi des peuples, au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain » et aux leçons de l'Histoire, qu'il faut attribuer tous les » malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs s^U devaient et ont effectivement amené le régime des hommes » 4p \$99g* & S^U , qui a proclamé le principe d'insurrection » comme un devoir ? Qui a dit à un peuple, en le proclamant » à une souveraineté qui était le droit d'exprimer ? Qui a » détruit la sainteté et le respect des lois ? » (Discours au Conseil d'Etat du 10 décembre 1814.) M. de Bonald ou M^U Frayssinous ont-ils jamais dit de plus fort ?

(26) Formée ainsi de deux classes d'hommes \mê» d'intérêts et de système, et dont les uns avaient toujours prêché l'arbitraire, tandis que les autres l'avaient pratiqué, la faction opposée à la Charte exerçait sur le Gouvernement et le ministère un empire indirect et interrompu, mais qui n'était pas méconnaissable. Plusieurs des ministres en disaient beaucoup de mal ; mais elle n'en arrachait pas moins à l'autorité des actes contraires à sa conviction et destructif de la confiance publique. Elle avait commencé par lui faire commettre une grande faute, en l'engageant à repousser des couleurs que les plus belles époques de la liberté et les plus glorieux souvenirs de la victoire rendaient nationales. Cette réprobation d'un signe qui avait présidé à la destruction de la Bastille , et qui, avait flotté sur les remparts de toutes les capitales conquises , l'armist profondément affligé l'armée; et, ce qui était plus fâcheux pour la stabilité du Gouvernement, il en était résulté que ces couleurs proscrites étaient en quelque sorte un talisman d'insurrection , dont le premier factieux pouvait s'emparer. On a eu l'occasion de se convaincre des suites funestes de cette imprudence , lors de l'arrivée de Bonaparte. Dans l'administration journalière, la même &c^

(^7) lion forçait sans cesse les ministres à se plier mal* gré eux à ses caprices. Ainsi, pour en citer au hasard quelques exemples , les orphelines de la Légion d'honneur se virent disputer les biens qui étaient le prix du sang de leurs pères. Une ordonnance remit en question leurs droits à la reconnaissance nationale, et cette ordonnance néanmoins n'était point conforme au système ministériel j car le ministère la fit incontinent révoquer. . . Les invalides, objet de la même malveillance, firent moins heureux que les familles des légionnaires. Plus de mille de ces braves inutiles furent chassés de France, sous le prétexte que le pays de leur naissance était redevenu étranger. Quinze cents autres , nés sur notre sol , firent renvoyés dans leurs foyers avec des pensions honteusement modiques. On osa proposer la réduction de plusieurs succursales de ce respectable établissement; ce ne fut qu'en s'appuyant sur l'indignation publique que le ministère put s'y refuser. Il eut encore moins de succès dans son opposition à une autre ordonnance, qui attribuait les places de l'Ecole militaire à la fidèle noblesse, c'est-à-dire, à celle qui, pendant vingt ans, s'était déclarée en état de guerre contre la France. Louis XVI n'avait eu que quatre compagnies

(^8) de gardes du corps : on ^n trréa six. Ce prince^, long-temps avant la révolution, avait supprimé les compagnies irouges : on les rétablit. Ce que la faction obtenait pour le militaire ^ elle l'obtenait de même pour le civil- , Les règlemeus relatifs aux fêtes religieuses., règlemens^ui empiétaient sur le domaine de la loi , furent imposés à un ministre qui ne les signa qu'avec répugnance. Les restrictions à la liberté de la presse, ces restrictions qui semUaient déceler des intentions si peu libérales , et qui, par une coïncidence ipalheureuse, furent à la fois la première proposition du Gouvernement et la première violation de la Charte, ne prirent point naissance dans le ministère. Si l'un dés ministres s'y attacha ensuite par amour-propre de rédacteur, plusieurs de ses collègues les avaient hautement désapprouvées. Mais leur désapprobation même démontrait qu'une influence plus forte qu'eux l'avait emporté sur leur opinion. Le public n'était point rassuré par des épigrammeâ , quelque spirituelles qu'elles fussent, et l'on aurait voulu, pour le maintien de la constitution, un ministère qui sut empêcher ce qu'il blâmait. D'ailleurs, il y avait, dans ce ministère, une minorité qui sei^ait partager^ les désirs et les

The text on this page is estimated to be only 10.20% accurate

(?9») opinionade^la ÈietîoB cpie j'ai indiquée, et c^te minorité devenait quelquefois majorité. Deux. ministres , dont ruxL^apcâs surdiF publié ^ durant son àmg^atioaj des ou;^rages trop &niteu& par leur violence, av^ ccMEttinxié sous- Bonaparte à recommander les principes du pouvoir absolu, et dontrafuture, resté dans sa patrie, y avait professé plus, obscurément les mêmes dbotrines, sair^ sissaient toutes lê^^ôGea6ioBS• d'attaquer, pap des' insimiationsrassoBpeadetouitiées^, le nouvelordre de cbose&^tabli en France. Taxitôt-ils compai^aient la^ Charte, résultat de^ lumièreset delà. philps Charte , . hjeureuse» et : sagp conJoânaison» de la prérogativeN royaleet dies drDits.civifiqfiesv ^»sa^ordeimaaG6s«dea* rois de France dans^les-tempsrde laféodaEté; et> la Nation, sous.LouisXiYJiilt,, après 178^;, aiu ser& affia^dâsr gtr Louis^^WCros.: TsaitoV ila> remplissaient le. préambule deB l0is{i) d'allusions r propf esit^branler ksooliditédesTentes natiûnales^>> et divisaient le peu^de. français en. deu& parties,, dont Vxme avait suivi exclusivement la ligne di^oite et irréprochable, tandÎE que Fitutre, composée de ^tous . les citoyens^ qui/ n'avaient . pas^ adopjbé , ■ I I I II ■ I I 1 ■ I-. (1) /^oypft9le>%pféaiDlgaE diila^lo» rdatt^ awrbieiiS'XKnir

(30) pendant une révolution de vingt-cinq années, le système égoïste d'une inaction presque impossible[^] était frappée de réprobation et de défaveur; et, après un pareil outrage à l'opinion publique, Fauteur de cette insulte était décoré du titre de comte* ; Un troisième ministre, homme d'esprit, discret, adroit, quand la colère ne le gagnait pas, était affectant pour les lumières tout le dédain d'un homme de (j)ur, et perdant par une extrême irritabilité le fruit de son adresse, secondait fréquemment les intentions de cette minorité, sans partager en tout son absurde théorie, et seulement parce que cette théorie flattait les haines individuelles qu'il avait nourries, pendant vingt ans d'ambition mécontente et d'amour-propre blessé. La faction se sentait donc appuyée, et voyant qu'elle dominait trop souvent le ministère, elle marchait en avant dans son imprudence et dans son audace, cherchant à rendre tout retour vers la modération impossible, en compromettant l'autorité. . ' Dans ses pamphlets et dans ses journaux, elle énonçait des doctrines ou inquiétantes, ou offensantes pour la majorité du peuple français. Les * propriétaires de la moitié de notre sol étaient alarmés. Nos guerriers qui, sans doute, avaient

(3i) pris part contre leur gré à des expéditions injustes ^ mais qti, néanmoins , ne pouvaient regarder leur obéissance aux ordres de leur chef comme un crime , ni leurs victoires comme une honte, nt)S guerriers dont les plus illustres, ayant concouru à la dépo-sition de Bonaparte, se croyaient des droits aux ménagemens de l'autorité qui l'avait remplacé, se voyaient dénoncés par des lielliâtes accréditée, comme un ramas d'hommes sans morale^ dévorés par un féroce égoïsme. Les premiers auteurs du mouvement national de 1789, qui avaient l^ conscience de leurs intentions, la mémoire de leurs sacrifices et celle de leurs efforts courageux pour que ce mouvement restât pur de tout excès , étaient injuriés , calomniés, voués à une proscription morale, présage d'une persécution plus active , dans des ouvrages dédiés à la famille royale (i). Les royalistes exagérés Élisient plus : ils jetaient du doute sur les intentions du Roi lui-même ; ils semaient la défiance entre lui et le peuple, et troublaient ainsi l'heureuse harmoi^ie qui aurait pu exister entre la Nation et le Monarque. Le Roi sentait cette triste vérité mieux que personne. Long -temps avant l'instant de la crise, il avait tâché, par plusieurs déclarations rassu(0 ^oyw les écrits de M. Hue.

The text on this page is estimated to be only 15.12% accurate

(3:.) rd ^'apaiser le mécontentement q'aifoç'aiêti^ c^K^ter tsmt de^ démarches inconsiderées. Mais lès^ royalistes exs^erâ étaierît toujoQfS' emj^riessés à^ protester eoBlre les efforts de sa sâge^ë. Èè oppd-*' sai^t à'sês paroles^ publiques* des révèktioùs sé^' crêtes , et poar llrpltis grande gloit^^ de la ihonar--' cHe, ilë accu^ient oorerCcfmeSît' k m^ûarqtië'dé' duplicité (i). (^i) L'expérience du 226 mars ne les a pas corrigés. Ils ont^ p'êtsiSte dans' leurs iiiiprùdences en 181 5 et 181 6, comme aèpkraTànt'; iMse'soAta^jJliquésà rendre lé Prince suspect à:?!« Nmirtf-, pbUîr qâe^la I^aWoh fût'sUspbcté au Ptîncè. Je* parcours les séances de la. Gbsbùitê intrôtivaHéy et jé'lîaf atf sujet de la restitution des biens du clergé^ les pïitâsbs &Ui« vantes : « Il y a des pensées qui eâdstent entre uû père et' » son fils, entre un bon peuple et son roi. » tes^an^ent de Louis XVI; quand je vois les regrets qu'il >» eij^îtoè d'avôît' appose sa signature à des actes qui ont >>>'dé^(Mlé l'Epie'; qhaà je -sdrig&*què touîs'xViU nous' >. a lui'Amènw'faif Astdawiet lè^^^miffe de cet adiiiîâtâBlë ' » testanieit , je sens qoeHë est la 'i;m^&&^ pensée dii îliôi: » * (Séance du 22 avrit iSiS.) « Est-il' bien sage et bien » prudent de forcer , dans leurs derniers retranchemens , » ceux qui aimeraient mieux suivre en silence la carrière » de rè^tâirâtion qii^a ouverte devant eux la confiance pu» Mqtte? Êst-il sage de' forcer à dite tout haut ce que tout » le m^nêe- sak-^ et-cegn^ncherchait^à ne pas dire? V fct*ce lorsqu'il s'agit dein%tièl:èt'ecclésiastiquie\$j*dé 1^

The text on this page is estimated to be only 24.73% accurate

t^uland il réitérait l'assurance que ces idées , qui ne sont pas celles de ce qu'on appelle le siècle, sont celles de la famille royale et du Roi lui-même, » Ils croient même le savoir par des révélations exactes et >> sincères. » Ainsi , dans tous les temps , ces hommes se sont placés en hostilité avec la volonté déclarée du Roi, et en dénonciation de sa volonté secrète^ Ils l'ont fait à la tribune , quand l'accès de la tribune leur était ouvert; ils l'ont fait dans leurs journaux^ quand ils étaient repoussés de la tribune; et ce sont eux qui accusent les révolutionnaires > comme ils affectent de les nommer, d'avoir calomnié les intentions du Monarque ! (i) Ployez plusieurs articles du Journal des Débats de 1814 et 1815. Je n'ai pas les plus violents de ces articles et n'en ai pas la possession I mais j'en prends un que le hasard me fait retrouver, et je lis : « Le Roi a statué, à l'égard des biens nationaux, tout ce qu'il pouvait statuer ■ il a déclaré irrévocables les ventes qui en ont été faites; elles le sont... » Nous respectons la parole sacrée ; mais ne demandez rien » de plus. Nulle puissance humaine ne saurait légitimer ' » *cc qui est illégitime. » (^Journal des Débats du 9 octobre .1814.) Qu'a-t-on dû penser quand on a vu ces mêmes 3

• (54) justice et TouBli , ils réveillaient tous les souvenirs , ils menaçaient toutes les classes, là leur exceptée , de toutes les rigueurs , sous tous les prétextes* Quand il ei^ageait M. de Chateaubriand à calmer les esprits en proclamant la nécessité d'un attachement scrupuleux pour la Charte, et qu'il ac^ cordai t publiquement à cet ouvrage son approbation la plus illimitée, ils professaient avec affectation leur dissentiment et leur blâme (i). Rebelles à jèumalistes se récrier, depuis les évènements du 20 mars, sur les craintes inspirées aux acquéreurs de biens nationaux f et attribuer ces craintes aux amis de la révolution, comme ceux qui brûlaient les châteaux en 1789 , prétendaient que les propriétaires les incendiaient eux-mêmes poi^ avoir occasion d'accuser le peuple. (i) Cette protestation des royalistes exagérés contre l'ouvrage de M. de Châteaubriant, se trouve dan^ le Journal Royal de novembre ou décembre 1814- *« M. de Château» briant , dit ce journal , fait tenir aux royalistes un langage M bien extraordinaire. Quelques propos inconsiderés tenus N dans les salons , ont donné lieu à cette fiction qui n'est w point heureuse. Nous y répondrons en disant que les fidèles * sujets du Roi , émigrés ou restés en France , ne s'occupen* » ni de liberté , ni d'égalité , ni du progrès des lumières. » Us oublient la révd^ution et ses crimes ^ la philosophie et » ses 'erreurs, leurs malheurs particuliers, les injustices pu>> bliques. Ils s'honorent de leur détresse , et la vue du Roi^ %> assis sur le trône de ses ancêtres , en adoucit les rigueurs.... » Confondus dans la foule de 5^ sujets , ils n'examinent

The text on this page is estimated to be only 15.59% accurate

Il faut que qui voulait réparer leurs fautes, eût été un temps
qui répugnait à les en punir, ils persécutés - ■ fin - J*^ ; ^-.-f fr-, . 1^ — . '
■' ..ir. ^» point si la France avait ^ dans les temps reculés , le gou** ^
vement qu'elle a aujourd'hui; s'il convient mieux aux ^ Anglais qu'à nous
; si la balance des trois pouvoirs était ^ regardée par "tous les grandes
hommes de l'antiquité comme » le chef-d'œuvre de* la politique ;. si nos
auteurs célèbres) » ont eu tort ou raison d'exalter les avantages du gouverne^
» tant qu'il est représentatif ;. si l'on en retrouve l'ori^e dans les » sortes en
Espagne, les états -généraux en France^ les » parlements en Angleterre; s'il
est un bien à la K:iv^ » lisation ; si après les journées de Crécy , de
Poitiers et ^ d'Azincourt , dont les champs furent arrosés du sang des V
gentilshommes français, la noblesse devint inutile; si l'ébgeft » qu'en fait
Gibbon, dans son ouvrage de la décadence de >> l'empire romain , est bien,
mérité; ils obéissent au Roi.... >> M. de Ghâteaubriant voudrait, ^ur éviter
des récriminations^ , de faïtiés, de révolutions-» » naires, de phil
coupables.... Nous avons exprimé les vœux des émigrés » et des royalistes :
ils ne veulent point d'amalgame. » J'ai cru' cette protestation curieuse à
rapporter, parce qu'elle montre à la fois ces royalis^s^ar excellence
flétrissant d'un, blâme sévère des principes approuvés par le Monarque , et
ces défenseurs^ de la Charte et du gouvernement représen^ tatif ,
pit>diguant à ce gouvernement un L sorte de dédain chevaleresque parodié
du moyen âge. Mais dans cette paro«« • 3..

The text on this page is estimated to be only 29.38% accurate

(56) véritable dans une marche qui conduisait la monarchie aux bords d'un abîme. Et ce qu'ils faisaient ainsi dans la capitale, n'était rien à côté de ce qu'ils essayaient en province. Ils réclamaient des droits, des préséances, des prérogatives que les nouvelles lois avaient abrogées (1). Ils annonçaient hautement l'époque prochaine qui devait les voir rentrer dans leurs biens (2). Ici sérieuse, on aperçoit l'influence du temps qui modifie tout. Les prétentions littéraires s'y trahissent; l'amour propre du 19^e siècle s'applaudit de rédiger si bien ce qu'il croit être les principes du 15^e. Je dis ce qu'il croit être ces principes car- en réalité, le 13^e siècle, intolérant, grossier, mais sincère et éternel, ne professait point les doctrines de servilité qu'on voudrait lui attribuer. Dans le même journal, M. de Châteaubriant est attaqué plus vivement encore. « Ou il » rétractera, y est-il dit, ces lignes à jamais coupables, ou » il doit encourir le blâme (1) « Les journaux de 1814 ont tous raconté le scandale causé dans une église par un ci-devant orgueilleux de village, qui voulait se faire apporter le pain béni avant qu'il ne fût présenté au maire. (2) J'ai trouvé, dans un journal anglais qui se publie en Angleterre, quelques extraits d'une correspondance de Paris, qui viennent à l'appui de toutes mes assertions, que je ne puis me refuser à les transcrire. On ne soupçonnera

(3? ■) A ces imprudences politiques, se joignirent des insolences sociales aussi fâcheuses , quoique moins pas ce journal d'avoir été rédigé sous l'influence soit de Bo^naparte , soit de la liberté. Son auteur a de tout temps con- . sacré sa plume à insulter l^un et à combattre l'autre. Mais son correspondant voyait juste sur les fautes de la cour , et ce qu'il en dit a d'autant plus de poids, qu'il stf montre toujours zélé partisan de la monarchie et de la légitimité. « Je vous i> ai déjà parlé depuis long ^ temps, écrit -^ il, de l'actloii » d'une puissance obscure qui pesait sur la Frsmce , dans un >» sens diamétralement opposé à la volonté du Roi ; qui tendait » sans cesse à rétablir le trône comme il était assis avant 178g, » ou plutôt sous Louis XIV.... De là une régence occulte » inceâlKanmicnt contraire à la doctrine dont la France entière s réclamait l'exclusive adoption.... De là cette marche équi«» voque dans 1q Gouvernement, que cette faction dominait D à son insii; de là l'inexécution de toutes les promesses; de » là les entraves mystérieuses qui ont anéanti tous les moyens » de préservation.... Le Roi est rentré pour un petit nombre ,)» suivant les royalistes exclusifs. H est remonté sur le trône , » non pas en faveur de ceux qui l'y ont appelé , mais unique» ment pour ceux qui sont rentrés , étonnés plutôt que ravis » de revoir la France. Ceux-là , qui ne considèrent le Roi » que conune un^accident dans la révolution qui vient de se - » faire , ne lui obéissent que lorsqu'il leur donne. Us ne le » considèrent conune roi, que lorsqu'il voudra tonner, fou» droyer les autres , et détruire une paix publique fondée » sur l'union de tous.... Ils traversent ses ordres, invalident •^ %.es instruction^ , et tp.ut en criant respect au Hoi , que le

The text on this page is estimated to be only 23.02% accurate

(58) coupables , parce qu'elles étaient plutôt Teflèl. 4'une habitude d'impertinence que d'ua desseiii prémédité. Les classes que, dans notre état de civilisation,, nous sommes convenus de nonuner supérieures, soAt entraînées malgré elles ^ et indépendamment de tout système ^ à se considérer comme d'une autre espèce «que le reste des hommes. L'atmosphère factioe qui lesentmire, leu^paraît plus pure que celle où la nature ^ace le vulgaire. Elles prennent leurs préjugés pour des règles incontestables ; leurs conventions pour de la morale ; les aentences prononcées dédai^eus^nent par leur petit nombrepour des'arr^ts de la justice étemelle^ Les ppinions hbérales elles -mânes, ne les gué^ rissent pas toujoxirâ de cette manière de voir étroite ^t hautaine. Il reste aux privilégiés convertis des traditions d'arrogance qui leur coûteraient plus à d^oser que leurs privilèges , et j'en ai vu qui se croyaient de ll^onQe foi les plus ardens amis de l'égaUté, et qui, au sein de leur démocn^tie de fraîche date, avaient conservé un ton de condescendance protectrice singulièrement en contra-r diction avec leurs principes. » règne du Roi vienne , ils donnent des ordres sous main e^ » répandent des instructions clandestines. » (Ambigu à\ mois de mars i8i5.)

The text on this page is estimated to be only 27.20% accurate

(39> ^ A plus forte raison , ces airs d'une supériorité inaltérable devaient -ils caractériser les hommes restés fidèles aux maximes de l'aristocratie renversée; L'introduction de généraux, de ministres sortis des rangs du peuple, leur faisait flétrir la pompe des palais rendus à leurs anciens maîtres ; et en recevant les auxiliaires que leur imposaient les circonstances, ils ne pouvaient se défendre de traiter ces auxiliaires comme des intrus. Quel dommage ! disait tendrement Un duc de l'ancien régime à l'un de nos guerriers les plus admirés , quel dommage que nous n'ayez pas cortina Vun de nous, ce gars ne se donne point ! Nous ne connaissons pas ces femmes, disait une dame de la cour à lady Jersey, qui lui demandait le nom d'une duchesse de création récente , ce sont des maréchales ! Ainsi s'établissait, entre les hommes de la révolution et les contre-révolutionnaires, une division permanente dont les symptômes éclataient à chaque instant, et qui préfiguraient une guerre à mort entre l'insolence et la fureur, la vanité et l'orgueil. Quoi ! devait se dire et se disait en effet l'armée blessée , c'est à ces classes privilégiées que nous devons les maux dont nous avons tant souffert ! Impurs scandales , leurs dépredations , leurs résistances*

(42) LETTRE IV. u^peu des fautes du Gouuement royal par
8ês minisires mêmes, J|^£. mécontentement qui régnait en France était -il 9
comme on, a voulu nous le pa^suader en i8i5) l'ouvrage de quelques
malveillans qui, 9'appuyant moins sur des faits que sur des hypoth^es y
excitaient des soupçons mal fondés et semaient des alarmes chimériques?
La majorité de la Nation était -elle étrangère à ce mécontentement 9 et
environnait- elle de sar confiance le gouvernement qu'au 20 mars elle n'a
pas su défendre? Enfin, les Êiutes de ce gouvernement sa composaient-elles
d'actes de Êdblesse en Êireur des hommes de la révolution, et n'aurait-il eu
hesoin que d'être plus sévère pour n'être pas renversé? TeDes sont les
questions que je vais traiter. La réponse aux deux premières est simple et
facile. Sans doute les craintes qui, à cette époque, agitaient la France, se
fondaient sur des proba-* bilités , sur des conjectixres , plutôt que sur des

The text on this page is estimated to be only 24.15% accurate

(45) faits positifs. Mais on peut exciter du mécontentement par des insinuations et par des menaces aussi bien que par des actes. Quand les Bourbons prétendaient que le maréchal Bertier, ayant rendu hommage au Roi de sa terre de Gros-Bois comme au propriétaire légitime, le Roi la lui avait rendue, et qu'il Pavait reçue comme un aient l'air de la contrainte, ne réparaient en rien l'effet de ces démonstrations inconsidérées. Le mécontentement existait donc, et il était en entier l'ouvrage des royalistes exagérés, de ceux qu'ils commettaient malgré le Gouvernement

(44) ment, ou de celles qu'ils lui faisaient commettre, et qui, par cela même, avaient des résultats plus fâcheux encore. Ce n'est jamais volontairement qu'une nation est mécontente : la majorité, chez tous les peuples, n'aspire qu'au repos, parce que le repos est pour elle la condition indispensable à l'exercice de ses facultés et au développement de son industrie. Pour disposer cette majorité à troubler l'ordre public, il faut que l'autorité, ou ceux qui se disent protégés par elle, exercent des vexations incessamment des alarmes. La crainte d'un mal chimérique peut être aussi funeste, dans ses conséquences, que l'existence d'un mal réel. Mais c'est encore à l'autorité qu'on doit s'en prendre. Si cette crainte se répand, c'est que l'autorité n'a pas su donner aux citoyens paisibles assez de garanties de sa loyauté ou de sa force. Toutes les fois qu'on voit un peuple agité, l'on peut, avant même de connaître ses griefs, décider hardiment, non qu'il a raison, mais que son gouvernement a tort. En réfutait les deux premières assertions, j'ai déjà opposé à la troisième une réponse assez péreniptoire. Sur ce point, toutefois, ce n'est pas au seul raisonnement que je veux avoir recours. Pour confondre ceux qui nient aujourd'hui les fautes commises par le gouvernement royal à une

(45) Autre époque , persuadés qu'ils sont que les dépositaires de la puissance ne doivent jamais reconnaître leurs erreurs , comme si la franchise n'était pas dans tous les cas le meilleur moyen de réparation, je citerai des aveux formels , qu'on ne peut interpréter que^ar ces mêmes fautes, et qu'on ne peut détruire. Ces aveux se trouvent dans les discours et dans les écrits des royalistes les plus zélés , dans les ordonnances royales , dans les proclamations ministérielles avant le 20 mars. Ce fut le 5 que la nouvelle du débarquement de Bonaparte parvint à Paris. Dès le lendemain , dans un ordre du jour adressé à la garde nationale, on voit qu'en sachant d'affaiblir les chances de succès de Napoléon , l'on reconnaissait que s'il pouvait se flatter de réussir, c'était par une suite de défiances que le gouvernement royal avait inspirées. Dans une ordonnance du 9, pour la mise en activité immédiate de la même garde nationale, le Roi s'exprime ainsi : « Nous avons » trouvé le point général de ralliement dans la)) Charte constitutionnelle, que nous avons pro» mis d'observer et de fidre .observer à jamais , y> qui est notre ouvrage libre et personnel, le » résultat de notre expérience, etc. » N'aperçoit-on pas dans ce soin de déclarer que la Charte est l'ouvrage libre et personnel dvi Roi , un^ réponse

The text on this page is estimated to be only 22.40% accurate

à rassertion habituelle des royalistes exagérés j qui représeutai^at la Charte comme l'efifet de la violence exercée sur le Monarque, et qui en ti-^ raient cette conséquence , que n'ayant pas été. libre en la donnant, il n'était pas astreint à k Élire dbserver? Le Roi continua : ce Nous vou^ y> Ions que la Charte constitutionnelle soit le point » de ralliement et le signe d'aUiance de tous les » Français ; nous regardons comme nous étant y> seuls véritablement affectionnés ceux qui défé-* y> reront à cette injonction ; nous envisagerons y> comme un attei^tat à notre autorité et comme » un moyen de favoriser la rébdOion , toute entre:» prise directe ou indirecte, par actions, écrits » ou propos publics , qui tendrait à ébranler la » confiance des gar4ea nationales en la Charte » constitutiipnneUb, ou à les diviser en dictions » par deadiatinctions que la Charte repousse. » Y eut-il jamais rieù. de plus clair que ces paroles? A qui le Roi s'adressait-^ il , quand il disait qu'il r^rdait comme lui étant seuls véritablement a^ctionnés ceux qui déféreraient à son injonction? Ce ne pouvait être à ceux qui attaquaient la Charte dans le sens impérial, révolutionnaire ou démocratique : ceuxf-là. ne feignaient pas de lui être véritablement affectionnés. Ce n'était pas leur affection fausse qu'il yoidait distinguer d'une affee* y'^APi*,.--*. A

(47) tíoQ véritable. Les hommes dont il parlait n'étaient autres que ces courtisans, ces zéloteurs du pou- , voir qui, sous le spécieuxprétexted'un dévouement . sans bornes à son autorité, insultaient aux limites que la Charte avait tracées. Ceux-là setJs pou-* valent déférer à son injonction. Ceux-là seuls aussi pouvaient être soupçonnés de travailler à . diviser k garde nationale en factions par des diî^ tinction que la constitution repoussait. L'invitation royale avait évidemmeht exclusivement en vue les royalistes exagérés. Quand, dans une proclamation qui suivit de près cette ordonnance, le Roi disait aux armées: même qu'ils n'étaient pas pour ma cause », ne voulait-il pas effacer les traces de ces reproches si follement adressés à nos guerriers par des hommes qui leur faisaient un crime de leurs exploits, n'es- • limant de valeur que celle qui est dirigée contre * îa patrie, et de gloire que la gloire acquise sous les drapeaux étrangers? • La Chambre des députés s'étant réunie, chargea son présiclent de présenter au Roi son hommage. 11 ne faut pas oublier quel était ce président : c'était M. Laine, que nous verrons opposer à Bonaparte, jusqu'au dernier instant, la résistance la plus invincible j M. Laine, que nul ne

(48) V)upçonnera de tiédeur, de malveillance contre Louis XVIII, ou d'uae intelligence secrète avec les ieniiemis du Monarque. Comment s'exprimaitil dans cette adresse dont il fut à la fois le rédac-* teur et l'organe? c(Quelles que soient, disait -il, les fiiutes corn-*)) mises, ce n'est pas le moment de Jes examiner* y> Nous devons tous nous réunir contre l'ennemi >) commun , et chercher à rendre cette crise profiy> tableàla sûreté dutrôneeit à la liberté pubUque.» Il y avait donc eu dés Êtutes commises? A qui fallait -il les attribuer? De quel genre étaient ces fiiutes? Pourquoi n'était-ce pas le moment de les examiner? Si elles . avaient dû retomber sur les adliérens de Bonaparte , certes l'e:^sgaien n'eût pas été déplacé; mais elles retombaient sur une portion des hommes qui se disaient les amis du Ptoi. L'assemblée, témoin de ces Êiutes, voulait les .couvrir d'un voile d'indulgence, pour ralUer autour du trône tous les défenseurs de la monarchie. Cependant elle éprouvait le besoin d'indiquer cette indulgence, pour que ceux qui en profiteraient n'oubUassent ni le mal qu'ils avaient causé, ni le pardon qu'on leur accordait. Si elle annonçait que cette crise devait tourner au profit de la liberté pubhque, c'est que la liberté publique avait été menacée j c'est que les alarmes conçues

(49-)pour la liberté publique aggravaient le danger de l'invasion qu'on voulait repousser, et que pour que la Nation protégât le gouvernement royal, il était urgent que ces alarmes fussent dissipées. Il y a encore dans cette adresse une phrase remarquable : « Nous vous conjurons, Sire, disent les députés, d'employer de tous les moyens que la Quatrième constitutionnelle et les lois ont mis entre vos mains. » Mais l'explication de cette phrase trouvera sa place quand je traiterai des projets des royalistes exagérés, projets contraires aux lois et à la Quatrième constitutionnelle. Le discours de M. Xainé, lors de l'ouverture des délibérations, n'est pas moins important à étudier. Il annonce plusieurs améliorations, et toutes les améliorations annoncées sont autant de réparations promises. Les restrictions attentatoires à la liberté de la presse, avaient produit une impression désastreuse. Aussi M. Laine assurait-il à la Chambre qu'on travaillait (c'est-à-dire des républicains qui promettaient sans danger à l'impatience toute la liberté de la presse, » dont l'histoire dira, » continuait-il, » que nous » jouissons déjà beaucoup. » Le droit de pétition avait été méconnu. Aussi M. le président disait-il ce qu'on se proposait d'adopter quelques changements au règlement, suiv

.(50) » tout en ce qui concernait le droit de pétition » qu'on voulait consacrer de nouveau et conso» lidfer. y> L'opinion s'était affligée ou indignée des ordonnances imprudentes dirigées contre la Légion d'honneur, et du mépris plus imprudent encore versé par les habitués de la cour sur ipi établissement que les zélateurs ombrageux de la liberté avaient vu jadis d'un œil mécontent, mais que les partisans des privilèges ne pouvaient avoir envie de détruire qu'en haine de la révolution et des institutions qu'elle avait créées. L'orateur insistait donc ((sur les regrets qu'éprouvait la Qiambre de » n'avoir pu changer en résolution cette proposiy> tion qui devait maintenir à jamais la Légion» d'Honneur que J'on voulait doter irrévocable» ment. » Enfin la faiblesse du ministère avait fatigué toute la Nation , et M. Laine rappelait en finissant^ que ((de toutes les lois dont on s'était occupé y> dans la session dernière, la proposition relative y> à la responsabilité des ministres était l'objet de y> la plus vive sollicitude; et ce n'est pas, ajoutait^ y> il, dans les circonstances actuelles que le préy> sident doit développer les raisons qui la font » plus vivement regretter. » J'omets une foule de détails; pour px'occuper

. (50 «Tun second discours de M. Laine, prononce le 16 mars, après la séance royale. Ce discours est plus remarquable encore , s'il se peut, que le premier, et les passages que je vais citer ne laissent subsister aucune équivoque : sans, justice et réparation.... Ce n'est plus de la cour la liberté et les droits reconnus,... Dès que la » France «era délivrée , nous aurons toutes les garanties qui assurent à jamais la sage liberté » des peuples. Non -seulement le Roi, mais les » princes qui sont sur les marches du trône, ont fait des promesses solennelles. Ils n'ont ja» mais ni la volonté , ni le pouvoir de les violer.... » Les corps de l'Etat et tous les Français ont demandé une Charte qui assurât les libertés publiques. Le Roi l'a donnée : elle a reçu l'assentiment général et vous savez s'il a voulu qu'elle » fut partout et toujours fidèlement observée. Il y a s'est étudié à étouffer les passions et les vengeances toujours prêtes à se rallumer.... Si la » terre française engloutit son oppresseur, des jours brillants se lèveront sur un peuple réconcilié » avec son gouvernement. » 4..

(S2) . Ce n'était point tin membre de l'opposition qui s'exprimait ainsi : c'était le président de l'assemblée', l'ennemi le plus déclaré de Bonaparte , celui que l'adversité n'a point abattu , dont la fidélité ne s'est point démentie, dont l'intrépidité s'est accrue par le danger. J'aime à lui rendre ce témoignage. Pour être sévère quand je condamne , j'ai besoin à'être juste quand j'approuve. Or, jelelvd demande, lorsqu'il parlait des réparations que la France devait obtenir par ses représentans, de qui pensait-il que ces réparations pouvaieit être exigées? Quand il indiquait que l'agitation qui régnait avait des causes secrètes, où cherchait -il ces causes? Ses propres paroles révèlent sa pensée : ce Ce n'est plus de ïa cour, y> dit - il, que peuvent venir les inquiétudes, yf Elles étaient donc venues de la cour? (c Les prin» ces assis sur les marches du trône ont fait des y> promesses solennelles qu'ils n'auront jamais ni y> la volonté, ni le pouvoir de violer. » On avait donc craint qu'ils n'en eussent ou la volonté, ou le pouvoir? « Le Roi a voulu que la Cliarte jfiit)) partout et toujours fidèlement observée. » Il l'a voulu, dit M. Laine, et certes mon opinion sur ce point est d'accord avec la sienne. Mais M. Laine ne dit pas que la volonté royale eût été accomplie , et son éloge des intentions est une reconnaissance

(55) indirecte que l'exécution n'ait pas répondu à ses intentions loyales. « Des jours brillans se lèveront » sur un peuple réconcilié avec son gouvernement.» Réconcilié ! il y avait donc eu. division , éloignement, rupture? Et le blâme de cette rupture ne pouvait retomber sur la Nation, puisque de l'aveu, de M. Laine c'était la Nation qui avait droit d'obtenir réparation et justice. Si des harangues d'apparat, où cependant la gravité des circonstances avait introduit, comme on le voit, une sincérité peu commune, nous passons aux délibérations des Chambres, aux propositions émises et aux sermens prêtés dans leur sein, nous retrouverons à chaque instant le désir de réparer les fautes dont le président avait fait deux fois une mention si sévère. Tantôt c'est un député qui veut que le dépôt de la Charte constitutionnelle soit confié à la fidélité et au courage de l'armée, de la garde nationale, de tous les citoyens ; et le ministre s'empresse d'adhérer à cette proposition. Tantôt on insère dans un projet de loi un article portant que tous les écrits et tous les discours contraires à l'inviolabilité des biens nationaux, ou provoquant le rétablissement des droits féodaux, des dîmes ou des rentes seigneuriales j'en seraient considérés comme des attentats à la sûreté

(54) puBlique. Le motif de cet article n'est -il pas évident? Ne voit -on pas qu'on avait inspiré des inquiétudes aux acquéreurs des biens nationaux ; qu'on avait répandu le biTiit du rétablissement de la dime, des droits féodaux et des autres privil^es vexatoires abolis par la révolution? Il faut remarquer que, par une disposition de ce même article, les peines attachées à ce délit étaient aggravées dans le cas^où les coupables seraient des fonctionnaires publics. N'était-ce pas un aveu que des fonctionnaires publics s'en étaient rendus coupables? La séance royale toute entière fat une tentative pour rassurer la France. Le serment prêté par le * Monarque n'avait pas d'autre butj et si dans la même séance on jugea nécessaire que l'héritier présomptif de la couronne se réunît à ce germent solennel, qui maintenant l'enchaîne à jamais, ce fut évidemment pour dissiper des alarmes plus vives encore et plus répandues, bien que peu fondées, j'aime à le croire , pour notre avenir et pour celui âa trône. Deux jours avant le départ du Roi , nous ^yons la Chambré approuver un considérant , où rendant hommage au mouvement national de 178g, aux droite naturels et imprescriptibles de tous les peuples^ à V acceptation libre des constitu-^

(55) fions de /7^/ et de Van 3, et à la Charte de i8i4^ comme n^ étant qi/un développement des principes de ces constitutions antérieures , elle proclamait que depuis 1791 tous les gouvernemens qui avaient méconnu les droits de la Nation avaient été renversés, et qu'aucuJT/ie pouvait se soutenir en France hors des maximes constitutionnelles. Profession de foi qui malheureusement fut inutile, parce qu'elle était tardive; mais qui ne demeure pas moins aux yeux de l'Histoire un acte de résipiscence et un aveu de repentir» Enfin, s'il m'est permis de rapporter une circonstance minutieuse , mais qui toutefois a son importance comme symptôme de l'opinion qui régnait, quand M. Laine écrivait à M. l'abbé de Montesquiou un billet que j'ai vu, dans lequel il lui proposait de &ire nommer commissaires du Roi près de la Chambre des députés, des hommes connus par des principes et des écrits libéraux,. parce qu'il était temps , disait-il, que la Nation entendit des voix populaires qui n^ inspirassent pas de défiances ^ quel sentiment lui dictait cette démarche? Il agissait delà sorte, parce qu'il savait assez que les Études de la coiu* consistaient dans une opposition sourde à la liberté. Cette conviction subsista dans l'esprit du Monarque et de ceux qui^ en son nom, parlaient à la

(' 56) France j long -temps après la. catastrophe même du 20 mars. Il est fâcheux que le triomphe Tait Élit oubUer à ses ministres. « Mon gouvernement y> devait feire des fautes , disait Louis XVIII dans » sa proclamation de Cambrai, peut-être eii a-t-il y> Élit. y> L'une des premières ordonnances qui suivirent le retour de Gand, fut l'abolition de toutes les entraves mises précédemment à la liberté de la presse. Le Gouvernement déclare dans cette ordonnance avoir reconnu que les restrictions établies par la loi du 5/ octobre 1814 , avaient plus d'inconvénients que d'avantages. Néanmoins, le 11 mars précédent, M. Dambray, fidèle à son système , avait annoncé que le ministère sentait la nécessité de lois plus sévères. Assurément, depuis le 11 mars Jusqu'au 20 Juillet, aucune expérience n'avait pu éclairer le gouvernement royal sur les inconvénients de ces mesures^ puisque durant cet intervalle , il n'y avait pas eu de gouvernement royal, et que le 11 mars il songeait à étendre les restrictions au lieu d'y renoncer» La vérité, c'est que le souvenir de ses fautes s'était prolongé, et l'ordonnance du 20 juillet en était l'effet et la preuve. Plus tard , lorsque la réaction s'est développée dans toute sa violence , les royalistes exagérés ont prétendu que le gouvernement de Louis XVIII n'avait eu à se reprocher que de

(57) la faiblesse, et qu'une indulgence excessive était la seule
Jûte qu'U eût avouée dans ses proclamations. Le lecteur est à même de
juger du degré de .croyance que cette assertion mérite. Certes-, qu^nd M.
Laine disait, dans le discours que j'ai rapporté plus haut, qu'après cette
grande crise Iç peuple Siérait réconcilié avec son gouvernement, il
n'entendait pas indiquer que C€ peuple était mécon-. tent de l'indulgence
qu^n lui avait témoignée, et que la réconciliation s'opérerait par la sévérité.
L'interprétation serait trop absu'de. Il a fallu , . pour la soutenir, toute
l'impudeur de la victoire, et aujourd'hui M. Laine la désavouerait. Je
l'affirme donc , il ne peut y avoir d'équivoque sur la nature des &utes que
les royalistes es^agérés avaient fait commettre au gouvernement du Roi.
Ces fentes étaient les mêmes que celles qu'Us ont commises en i8i5. C'était
la révocation de toutes les lois que la révolution avait établies 5 c'était
l'ébranlement de toutes les propriétés qu'elle avait consacrées ; c'était la
proscription de tous les. hommes qui avaient pris part à cette révolution
depuis vingt-cinq ans; c'était en un mot le même système vers lequel ils se
sont précipités uiia seconde fois, sans être retenus soit par la prudence, soit
par les engagemens antérieurs, soit par le danger de bouleverser de nouveau
Jia France, soit

(58) par la désapprobation manifeste de l'Europe, soit par les efforts d'un ministère trop long-temps indulgent pour leurs fureurs, soit par les représentations du Roi -dont l'autorité seule, exercée enfin, a pu mettre une digue à ce torrent qui menaçait de tout submerger. LETTRE V. Effort du parti constitutionnel en faveur du Gouvernement royal. J'ai décrit les causes du mécontentement qui existait avant l'arrivée de Bonaparte, et sans nul rapport avec son arrivée. J'ai prouvé, malgré les dénégations des royalistes exagérés, que ce mécontentement avait des causes réelles et qu'il était leur ouvrage. Je pourrais en conclure que si le triomphe de Napoléon, débarquant de l'île d'Elbe, a été l'effet de ce mécontentement, les royalistes exagérés sont les premiers coupables. Mais je veux être juste, même pour ceux qui ne le sont jamais envers nous. Je reconnâtrai donc franchement que le mécontentement qui existait n'était pas assez grave pour menacer l'ordre établi d'un renversement prochain.

(59) Les inconséquences d'un ministère et la jactance des royalistes exagérés, n'effrayaient pas outre mesure les esprits fermes et raisonnables. Les intentions étaient suspectes, mais les actes étaient encore modérés. La liberté de la presse avait été violée par les lois 5 mais les restrictions étaient légères et peu sensibles dans l'exécution. Les acquéreurs de biens nationaux étaient réprouvés par une opinion protégée, insultés par des journaux semi-officiels, mais leurs acquisitions n'étaient point disputées. On écartait de places ceux qui les tenaient de Napoléon et qui se croyaient en droit de les conserver, mais c'était sous le prétexte de l'économie ou d'une classification nouvelle, et l'on priait aux fêtes de la cour ceux des partisans de l'Empereur dont l'attachement à leur ancien maître était le plus avoué. On cherchait à couvrir les mesures dirigées contre ce que la révolution avait créé, d'excuses ou de raisons étrangères à cette révolution. On expulsait les votants de l'Institut, mais c'était pour réorganiser l'Académie. Les esprits éclairés regardaient ces oscillations comme naturelles et inévitables. Ils plaçaient leur espoir dans la sagesse et dans l'intérêt évident du

(60 5i . • Roij ils croyaient à la profondeur des racines que des transactions fortifiées par un quart de siècle, avaient jetées dans la Nation ; ib pardonnaient à un parti toujours vaincu, des regrets excusables et des tentatives impuissantes , et se Élisient un devoir d'accueillir les conversions vraies ou simi^lées. Celle de M. deChateaubriant fut l'objet de leurs éloges. Ils prodiguèrent à son beau talent, gêné par les limites étroites d'un pamphlet constitutionnel, une approbation peut-être excessive. Je lus , s'il m'est permis de me citer comme une preuve entre plusieurs autres, l'un des plus empressés à proclamer que la liberté avait* fait une illustre conquête, et l'hommage que je rétidais à l'auteur du Génie du Christianisme fut allégué par les journaux du jour comme le signe d'une réconciliation générale entre les hommes de tous les partis. U n'y avait donc pas, au commencement de 1 8 1 5, un seul bon citoyen doué de quelques lumières , qui ne reculât devant l'idée de renverser le Gouvernement. Les amis de la Qiarte, bien qu'ils eussent personnellement plutôt à se plaindre qu'à se louer de la cour, apercevaient dans la durée de ce qui existait, malgré les intentions de plusieurs conseillers aveugles ou perfideSj des chances presque

(6i) certaines dWè amélioration paisible et graduelle qu'ils préféraient à de nouvelles révolutions. Ils étaient convaincus que s'ils maintenaient à Louis XVIII son autorité , ses ministres , plus engagés chaque jour par des institutiôis qu'afièrmirait l'habitude, obéiraient tôt ou tard à l'esprit public, et que la liberté triompherait des manœuvres des courtisans, des intrigues des coteries, et des puérités des salons. J'étais pénétré de cette vérité autant que personne. J'ai toujours cru, et cette croyance restait la règle de ma conduite, qu'en fait de gouvernement, il faut partir du point où l'on est; que la liberté est possible sous toutes les formes; qu'elle est le but, et que les formes sont les moyens; qu'il y a des droits individuels , des droits sacrés, des garanties indispensables» que l'on doit placer sous la république comme sous la monarchie , sans lesquelles la monarchie et la république sont également intolérables, et avec lesquelles l'une et l'autre sont également bonnes. En conséquence, ce n'est jamais contre une forme que j'ai disputé : il n'y en a aucune que je prescrive , aucune que l'exige exclusivement. Celle qui existe a l'avantage d'être, et pour substituer ce qui n'est pas à ce qui est, il faut des sacrifices qu'il est toujours bon d'éviter. J'avais raisonné ainsi sous le Directoire,

(60 parce que le Directoire, ou pour mieux dire la constitution qui avait institué le Directoire, me paraissait susceptible d'amélioration. Je n'avais par raisonné de la sorte sous Bonaparte, parce que Bonaparte, très peu de temps après son avènement au trône, avait enlevé à la liberté toutes ses chances. J'étais revenu à mon système sous Louis XVIII, parce que ces chances se reproduisaient avec la Charte (i). (i; Je ne puis m'empêcher de rapporter ici quelques phrases d'un article où, revenant de Te^{dl} en 1814 et trouvant en France la promesse d'une monarchie constitutionnelle, j'exprimais mes espérances sans déguiser les conditions qui me paraissaient indispensables pour que la restauration, qui pouvait être un bien, ne fût pas un fléau. « Avant de parvenir à la liberté sous la monarchie, les » Anglais eurent deux révolutions : celle de 1640 et celle » de 1688. Par la première, le pouvoir royal fut rétabli; par >) la seconde, il fut heureusement et habilement organisé. »> Le changement qui vient de s'opérer doit être une com» binaison des deux révolutions anglaises. » Que désiraient les défenseurs fidèles d'une dynastie an« tique? Revoir sur le trône les descendants des rois qu'avaient » servis leurs aïeux; mais certes, ils ne peuvent s'affliger de • *> ce que ce trône est appuyé de corps respectables qui feront » entendre la voix de la Nation, et de ce que cette Nation n jouira des biens que procurent la liberté laissée aux con» sciences, la carrière ouverte au talent et l'administration

(63) J'ose » hommes qui, en 1789, furent plutôt les causes que les M auteurs d'une révolution trop violente ? Que l'autorité ne » pût ni épuiser les représentations du peuple , ni gêner les » consciences ou entraver la pensée , ni soustraire les citoyens » à leurs juges naturels ; mais ils étaient loin de vouloir le » déplacement de cette autorité , et plusieurs d'entre eux » furent ses défenseurs dès qu'elle fut menacée. Que voii» laient enfin les républicains? les mêmes choses spus d'au» très formes. Mais ils ont appris que les formes né garan» tissaient pas le fond... Ils seraient bien coupables ceux qui » pousseraient des cris de vengeance : ils se montreraient » ennemis de l'ordre comme de la liberté , et perfides envers » les rois non moins qu'envers les peuples. >> Telle a toujours été ma pensée : elle n'a besoin d'être déguisée sous aucun gouvernement, si cep'est la tyrannie, parce qu'en prenant la liberté pour base , elle n'attaque aucun des gouvememens qui sont compatibles avec la liberté.

(64) liotnmes sages fut de déplorer son arrivée. Le premier désir des vrais amis de la liberté, fiit de s'opposer à son succès. Aucun d'entre eux ne fut arrêté soit par le souvenir des fautes passées, soit par la perspective des diangers futurs. . Lés étrangers^ les moins, favol^ables à la cause française durant les'Cent Jours , ont unanimement rendu ce témoignage aux constitutionnels de 1 8 1 4» Je citerai , parmi beaucoup d'autres preuves , un ouvrage anglais dont le titre seul démontre assez que Fauteur n*était pas un partisan xie Napoléon , puiiscju'il est intitulé : Histoire de la seconde usutpation de Bonaparte en iSi5, ce Les amis » éclairés de la liberté, dit cet écrivain, et papti» culièrement ceux qui étaient alors connus à y> Paris sôus la dénomination de libéraux, «ntou•> rèrent avec empressement le Roi et la Charte. y) Quoiqu'ils eussent désapprouvé quelques arti)> clés de la constitution établie ; quoiqu'ils entre» tinssent des défiances sérieuses sur l'esprit d'après » lec[uel cette constitution s'exécutait et sur les y> opinions qui dominaient à la cour j enfin quoy> qu'ils eussent essuyé ^lus d'iiiiie insulte non y> méritée de la part de cette fimle d'émigrés qui » remplissaieift le château et séparaient le Roi dé » ses amis véritables, ils se rangèrent du côté de » la loyauté et de îa justice. L'appel suivant, sorti

The text on this page is estimated to be only 23.02% accurate

(65) y) de la plutnie de Benjamin Constant , qui peut . J) être regardé comme le représentant de ce parti, y> mérite d'être conservé. » L'auteur traduit ensuite tm article inséré par moi dani* le Journal de Paris le 1^{er} mars 1815 (i). ' Un autre anglais, témoin oculaire de cette disposition des constitutionnels en faveur du Gouvernement royal, Ta décrite avec une chaleur éloquente, et je me plais à transcrire ses paroles., «c L'on vit alors, dit-il, parmi quels hommes les ^ 3D monarques prudçns doivent choisir leurs amis j ^i) « Those of the enUghtenedfriends of rational liberty, n and particulaiiy those who were known in Paris at thaHime n uhder the dénomination of libérales , eageriy rallied » round the king. Though they disapproved of some parts w of the constitution established by Lewis , and seriously » distrusted lthe spirit in which it was executed , and the opin nions prévalent at courte though they had been treated >» with undeserved insuit by tLe crowds of emigrants who » fiUed every apartment and prevented the best friends oï » the Monarch from approaching his présence , they now » ranged themselves on the side of loyalty and justice. The » foUowiag éloquent appeal from the peu of Benjamin jf Constant, Vhomay be considered as the littératy repre"M sentative of the party , merits pMservationv » Boyces His tory of ihe last usurpation^ of Bonaparte, i, nff». tîomme je l'ai dit, le titre seul de cet ouvrage exclut l'idée de toute partialité de l'auteur. 5

The text on this page is estimated to be only 14.35% accurate

... {-y . . . ^ tout ce qu^ était timide avait d^çrtc rétç^dan} }) ro
j,al . Les partisans de la çp^^ ^\ 4^^ '^^'^^^^^ ii étaieçit a^y m^^ ^aps leurs
irrççolutiqçis. et IjÇiir^ » cimDt^s# Quel &it l'écnvain qui , et^ ^^ 4'^ »
préjuges, au risque de parç^î^rç^ ip^cpîi^^é^ei\t^ y> makré le^ menaces des
ennews , lies, ^i^pcons » se preseïite cour défeftd^e If ^^ pojç pl^id^ :^sa
cause, pour %)^p^ler le peuple à ço^a aide » contre radyersfidre invincjjble
quj iji^^dj^i^i^^ ppu^ y> le renverser? Çç n^e ftiÇ (|pji^^ VP ^\Pî?>
^Sîfe^^. >) dé Féclat des bontés de son maître, ayant à re» douter de
partager sa chute et d'êtreTâ victime » dii nouveau pouvoir : ce ne rat point
un des » s^nes, des pi^sionoaires. des serviteurs, du ^ d^;^opç

ses réclaip^tionacûntne les moindres &utes de la y> puissance et les
moïncfres atteintes portées à la 7> liberté ded dtbyens. Hegardant un
despotisme » militaire comme la conséquence nécessaire du ^.VéfSky M
iftXft% PWfefera^ÇÇpt h Erar\çe et les SI B^çak àpardcmner aux ministres
de leur Roi » é^ erreurs dont«la réparation était facile, et à >) se réunir
contre un fléau plus forinidable quç j> ceé ioiinîstres'pbur leiurs droits et
leur sûreté.

The text on this page is estimated to be only 8.12% accurate

(6?) "S) H pnUia, dans Cfitte îi|teatioii, un ÊsBai auf^ J>
timposeUdUU d*éiabUr mi. g^âMmement cçn^ ^ êtiutimmel\80U8. uttch^
militaire, etpc^cu^ > Uèraaeat aoua NapoJéfm (i)^ U erat que. cens)» qui
Fâv^ientr tDiqaur» vu radrficsaâe intoépade ^ de Fantmité^
fe(»3niiaaljt nuient aa veau et k suL^ .)» ?raiettt aÿee qittlqofiC(M[iâmce
ooiàtDeunkaDiiiiec ^1 ■ I ■■ ^ '■ I I II I ^ . (i) Il est reinftrcpviMe qn» cet
ouimgp dé M. CkNDte^ bibé par le go^yexpepweiit du ^ ajjjicèsr s»
icei^Uêô. Gela.^st â'nutaqjt plu>^ rem^rqu^k, ^e , le i^ 1901\$ » le minisi]:e
da Tintépeur s'était exprimé, sur les écrivains çonstStutioi^nel^^ au prem^r
rang desquels on doit mettre Af . Comte ^ de la manière suivante t « i
)«|epar'W&laatde 0fiiuragç.dMStU:Qau9e.à9 laiilëité, quii » y ont
consacré leurs talens , et n'ont pas craint de se dési^ i» gner eux*» mêmes à
la tyrannie comme les premiers objets » de sa baine^tJljes preHiièreâ
victimes de ses- foreurs ! Qu'ils *i* reçoivent dftxooiniilètribut'd'élcg'es' qui'
leur e6^dÛJ qu'iis* » sachent aussi que k patrie est reccmnaissante
dedeurzèle,. M>oa^ pour^mieux^dAre) qa^ls s'tesarent avec dous- que èefte
n^bette: camO'Irioiiipheia^ et que Imirs^ écrits et leurs* noms* » soient-
inuii^elB ponuDe votre zile et l^héioïsme* dc% noa" n^ guenieov »
Assurément le ninistt? &e> prévoyait* pos^^ es^ s'expriiMOi^ ainsi, que
cinq mois plus'ta«4 ces éorivaiss-qa?it< comblait de louanges sèraiéal
déuQncés^ arrêtés-, condamnée^ par des l^îs auxquelles ce même ministro
QontribiienUI«B' saqualité de pair.

(68) » .biéu plus menaçant .pour la liberté nationale y> que le souverain dont il ébranlait le trône.: Ce » généreux effort ne sauva pas Louis XVIII; mais » il dut le convaincre; que les seuls soutiens réels y> ,et sincères d'un roi constitutionnel , sont les » amis du peuple, ceux que les courtisans s'em» pressent de flétrir du nom de Êiuteurs de la ré» Volte et d'instigateurs de la sédition (i). » A ce. témoignage des* étrangers, observateurs indifférens et impartiaux de nos troubles , faut - il ajouter des faits nationaux? Je crois devoir citer un homme dont le nom s'allie intimement à la liberté dans toute son étendue , mais aussi dans toute sa pureté ; un homme que notre siècle doit remercier d'unir les lumières modernes à un caractère antique ; un homme dont les vertus ont . (i) Substance of some LetterSy writtenby an englisman résident at Paris , during thelast reign of emperor Na- * poléon, I, 162. . On a publié dçrnièremem à Paris une traduction fort ajbrégée de ce livre. Je dirai à cette occasion , qu'il reoferme quelques anecdotes qui me concernent , et qui sont très inexactes. Recueillies par l'auteur dans une , conversation « rapide , refondues par le traducteur , elles se ressentent de cette double et fâcheuse opération. La suite de. ces Lettres indiquera ce qu'il.y. a de vrai dans ces anecdotes et rectifiera ce qu'il y a de faux.

(69) vaincu l'injustiieè, et qui, après trentii ans d'une vie âdmirahlcyest Fobjfijt aujourd'hui du respect de f Europe, comme il le fut dans sa jeunesse dé l'enthousiasme des Américains. On devine Êicile-iïient à ces traits M. dé Lafayette. Voyons quelle fut sa conduite lors des évènemens du 20 mars.. La nouvelle de l'entreprise de Bonaparte lui fiil portée à la Grange par son iBl. Il n'avait depuis long-tem^s aucun ^rapport -avec la cour. Cepen-^ daiît la crise qui s'annonçait lui donna le besoya de voir à Paris même s'il était possible de sauver la» France. Il trouva les Qiambres disposées à soutenir le Roi j; mais dans celle des députés lc*parti de la cour se montrait beaucoup plus timide que celui de l'opposition. C'est que les sentimens généreu:s se tiennent, répondit-il à M. Laine, lorsque ce dernier s'étonnait de n'être secondé que par ceux qui, dans l'autre session, avaient défendu, malgré lui, la liberté de la presse et les droits de la Nation. Mais, du reste, la défiance pour les intentions da parti de Coblenz était si forte, les blessures faitesà tous les sentimens, à tous les intérêts, à toutes les vanités, étaient si profondes , qu'une illusion étrange et en quelque sorte volontaire, s'était emparée de beaucoup de têtes. Des généraux destitués pïir Napoléon , des sénateurs ayant .voté sa déchéance, des répubUcains qu'il avait 'persécutés.

The text on this page is estimated to be only 4.62% accurate

^ùytàmtj dans l'adversaire obligé de la contre^ tévdxâkm dont on
k%ir 'Wnil ifi^pit^ 4â t^iMe, Un tiéfeDseur rendu à k liberté. M. de
La&yettè étmt loin de partager ce SBDtiilielit . QiiôiqûHl â^jj^çût du eoté
de rexagànàtion royalbte, «uiè hà mè dontilavait reçu de réeêias t^ôigHàge^j
d^ l'âûtre> une disjmâtioD qn eàt été biehveilaïite , ^^ ne Vtnît pa&
r^ôussée ; d^ifi côté les aomveiiîrs dé lut captivié d'Olomtz^ de ¥ma»è ^us
de sa délivrance, il n'appotiakdç aa retrak^ (fàe deà vieux eofttrairés à
INapoléou. Sa dispùsitioti lbt bieûtôt connue. On lui demanda si, dans fo
ligue de ses épinioàs , Fon pouvait compter sur lui : il èedévoua aans
hésiter. Oa ne résiste guère à là tentation de se pkeer dans les rajQgs où Ton
rencontre M. de Lâ&yette* Je dirai donc , au nsqûe d'ètlrè acoose
d^^tmour^ prc^^re, que des moti& d'une natui^ analogue me dictèrent la
même conduite dans, ià métnë cirçoncancct J'avais, dans mes écrite',
e^mbattu {dusieurs desacteaduminêtere ^ je Teââiad'edsuyec dea attaques
offioielfes de la paot d'un tniniatre ea &veur,^ au sujet de mou ouvrage sur
la respoiisa^ bilité; je n'avais pi^é aucun serment j jé ne rem^ plissjsiis
atucnne fimction ; je nWais nul devoir de prendre le parti d'un
gouve^rnement qui me trai-^ %«Lt amc iKM^véUsmce; je u'faéatta^i point
cependant..

The text on this page is estimated to be only 20.32% accurate

Les articles lignée d[^] mbi^{^^} dans les jotirnaux , contenaient ce qui a peut-être été dit de plus VëHëtiiât , de t)îus projpre à ijotflëver iës t[^]rancais et à lèk fälliet autour du Roi oser îna vie, mais non de tourner îfiôk brâs contre mon pays; Je piibliaî lé secoiia de fceè articles lorsque Bb'nàpaHé était a îotitainéirc même zèle. Mais , en se dévouant ainsi pour soutenir le trône contre une invasion inattendue, les consti-[^] tutionnels avaient bien le droit de proposer les piesures sans lesquelles jh prevDyaient que leur dévouement serait inutile. Ces mesures ne pou-[^] ces intérêts accidentels que les révolutions introduisent dans l'état social deâ peuples, mai» attssî ffëà principes (fônt FôèUll prbdâît lés re^{^^}ohmèîs j [^]rînèiijk que U [^]fî&n SvsSt lîrbëfim[^] èii ijs[^]; jm d^{^^} U îëffedr i«t è^{^^}mée

(7\)
en 1814j puni Bonaparte d'avoir méconnus ou dédaignés.
Avant de détailler ces mesures , je crois devoir répondre à une objection plausible qui m'a été souvent opposée par ceux, avec qui je me suis entretenu des évènements de 1815. Toute résistance n'était-elle pas inutile? Aussitôt que Bonaparte eut touché le sol de la France y son triomphe n'était-il pas assuré? Que servait donc un péril sans but? Quand le succès est impossible, la persistance dans un vain effort ne cesse-t-elle pas d'être du courage? Ne devient -elle pas de l'ostentation et de la folie ? LETTRE VI
Du genre de popularité jle Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. JL
Les chances de succès qui s'offraient à Bonaparte, indépendamment des Éiusses mesures, de l'apathie et du' découragement de ses adversaires, tenaient à la^ature delà popularité qui l'entourait,, au moïïienf de son a{]f)arition sur. les. cotes da

(75) France. U- faut donc, pour apprécier à sa juste, valeur l'influence que devait avoir cette popularité , rechercher auprès de quelles classes il était populaire. En commençant cette recherche, je me «ens gêné par deux impressions contraires. Je ne puis expUquer pourquoi, dans mon opinion, Bona^ parte avait à son retour plusieurs classes de la Nation contre lui, sans rappeler ses Êiutes; et je ne 'voudrais néanmoins , à aucun prix , moi qui ne l'ai jamais flatté pendant sa puissance, me classer parmi ceux qui l'insultent après l'avgir encensé. Heureusement , j'aurai des occasions naturelles de prouver que la vérité seule me dirige, quand j'exphquôrai en quoi Napoléon , après le 20 mars, me parut diflférent du Napoléon qui avait asservi la France et l'Europe j je ferai ressortir ces. différences avec la. même francMse avec laquelle je vais m'exprimer sur son administration antérieure. Je dirai alors pourquoi , après son retour, j'ai cru la liberté possible , sous le Gouvernement qu'on l'obligeait d'établir, comme j'explique maintenant pourquoi, lorsqu'il reparut, l'on dut redouter-^ tyrannie. . Bonaparte, lors de son abdication , n'était certainement pas populaire auprès des citoyens éclairp

The text on this page is estimated to be only 13.82% accurate

(74) res. IHes avait blessés dans Fexercîce de leurs fectdtés les
plUà précfetyëà, dans Findépetidancede leurs bpihibhis j dans Tk
maiiiféstatibn dé leurs pensées. Il avait , comme en la frappàtii d'un scqitr
înâgique, élti^ë^ itk progrès politiques et moratik de réspècô htnnaiiife , qU
; durant les doui^ année^ de son 5?lBgiie , brilîkiii d'ailleurs d'uhè gôitè
immense ^ â'était ^efaliè eôfaiprimée 66vk lin pbîdîi âiSrtiié, ël rcftënûte
SAih iiiife doulôttt'eiîsë iâniibBilitè. ' Les àtiiis de £i i^vbltttioil , ^ lie
cb^kis^ieht pdinl ëiicbt-ë par feJtpéHéntee 1^ fitfeiif^ b'iinti'e-
révolutionnaires y avaient su peu de gré à Bonaparte de
fefrôtëaî8iia6&lil^ntbùtkkfeyres^^^^ riâS de celte févdfutibîi , qu'ils n^
aboyaient point BÎcfiabfë, et s'étaient ihitèà de voîK^héâitîr ses résulstls
&btàtn^ , et ti*bth|iei' Sitiîéi lèiM plus belles é§jiéràncfe(i): >■ ■ I I I I I ■
■ Il I r (i) fî est à rentarcpier

The text on this page is estimated to be only 5.94% accurate

;(75) Ilànepouvaieilt donc se félidter d'dn rétour qtd 1sty>\$iittait à im lenhemi fkiMeel âécépít (je veux pàllef de Polígàrtiîe dfe Kuiciai régime) , l^dverisèité rôdoubblê et trioMphànt de tàis les pHîicipës Tjfi'iîs éhèrfissâient. Lèà tnàSté^ èl îeà ihjùsticfès de i8î5 i)îit aflàM le sofateûbr de cëttfe diè^ositiôti. Quaiid on à tu k Frtiieë couverte àla fôia dé bataillons êtraigfers et de bàvth préy'atàlée , dé èôttiifiâhdailè WsfeiBb et jifriisjôens -, et de préfets français dénôçant des fraîlçais à deâ commandant {itiissiens et Hièi^é, Fdii a oiiblié «quels sentiment f apparition de Bbfaàpàrtè aMit excités. Tttàia je croîs lié tbniifer dàiid àucimè exagération, éii âlîkîiànt (Jtie, pàrfid lés ceiisèuf^ IcmJ pltis sévères dùgbUi^èrhetnent rdyal^ Kmmefitsè majorité eut votdu i^livèyèf Nà^bléen dknè sôîi fié, sauf à opposer àei moyens légaux dé iTéslâfâncfe aux projets dont lis sOiiPÇbûiikièiit là côîir. Les âè((^érëtti's de biens natibiiaux eux* mêmes , li'ilâ réVirélat avec xm fcerâiîi plàiéir tin hômné

(76) • ^ ;qu'il y eut remédié ^u jour le jour, par les COntrî butions étrangères , par d'excessifs impôts, et par son arriéré qui lui procurait la ressource d'une banqueroute en permanence. Un sentiment secret avertit les hommes qu'il n'y a point de garanties réelles sous le despotisme. Les ïaits ont prouvé cç que j'affirme. La Qiàmbe des représentans, composée en grande partie d'acquéreurs de biens nationaux , n'a rien eu de plus pressé que de renverser Bonaparte. Ce n'était pas non plus , je, le maintiens ^ quelque bizarre que l'assertion, paraisse au premier coup-d'œil , ce n'était pas dans l'armée que Bonaparte avait ses adhérens les plus dévoués. Les souffrances que cette armée avait éprouvées dans ses expéditions lointaines et gigantesques, avaient fatigué les plus distingués des compagnons d'armes de cet infatigable conquérant. Les généraux, que la victoire avait enrichis, qu'elle avait comblés d'honneurs , reprochaient à celui qui abusait de ses faveurs , de retarder indéfiniment l'époque où ils pourraient jouir de leurs dignités et de leurs tré. sors. Cçs sentimens avaient pénétré sous diverses ;nuances dans l'âme des soldats, et lorsqu'ils prononçaient, sous les Bourbons, le nom de Bonaparte, c'était bien moins \m hommage au second, qu'une plainte contre les premiers. Sans doute Iç^

(77) souvenir des travaux entrepris, des exploits exécutés sous un chef illustre, ne laissait pas tous les cœurs sans émotion. Dix mois d'une existence équivoque et humiliée sous de nouveaux maîtres, avaient affaibli l'impression dévorante produite par les erreurs, les fautes et l'obstination de 1814. L'armée regrettait, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'observer, ces couleurs nationales, emblèmes d'abord de la liberté, puis de la victoire, et Napoléon tirait un avantage immense du déploiement de ces couleurs, imprudemment rejetées par les royalistes dans leur exagération scrupuleuse. Il est défait, toutefois, que cette armée ne s'est point déclarée pour Bonaparte, à la nouvelle de son débarquement. Indifférente même à ses progrès, elle envoyait encore de toutes parts, des adresses d'adhésion à Louis XVIII. Celles d'Oudinot, de Masséna, de Jourdan, de Dumouriez, sont postérieures à la prise de Grenoble; la lettre du général Pauthod est du 10 mars; la proclamation du général Decaen est du 12. Rapp, Miollis, Belliard, offraient leurs services à la cour le 15. Le Moniteur du 19 contient une adresse signée par le général Letort, tué à Fleurus le 16 juin suivant, parce que de même que tant d'autres bons Français après avoir voulu combattre pour le trône constitutionnel, il a combattu contre l'étranger.

The text on this page is estimated to be only 2.35% accurate

Ces acte» qoût ijti^ preuve que ces génératlJé n'étaimt pfia
^VQlsési ^ SpMP^^e. U/» ^^sient pas excité l'opinvito pofttife h»; ils
ajur^eçit au, ' moins gacdé le s}tei«?^. ÀMûf^ pflSfiiei; s^énçur ,, ai Poa eu
exceptj^ q\$u:% placesc gardée^ pat àe& tooiipes^ et qu^il av^i» fiut
quaipante^lieues dwas^ leâ temes , avantsde rencontrer
uçë.forçeTâjnaéeiqualoaaque^ 1?isoi9;dliia8e&; non^brëuaeft^ ckint on ezi
ai:«ment (Êtes* Lorsque le&pfianuÊ(ctares sont encore dans un
étatdHznper^ction et d'enfitnce ;J elles peuvent gagnqr mopîentané^

The text on this page is estimated to be only 10.99% accurate

(79) ment k l'exercice d'iua pouvoir sans I>omes, qtd ies prptége
pa^r de^ décrets rigoureusement execu^ tes. Cçt,teprQ^Qp£Û>ii eâ
tûujaur& accoqtpagnéede beaupQ^yp d^ if^i^trf^ capride^se^ , vexàtaïres y
cont^ajuj^es. av% 9^mes ma^knes de l'éconond^ poliUqf.]!%is çqi
i]pLesm*e& peuvent cependant avoi^ r^fi^ 4^^ donneE aux «anu&etures
indi^ gènes]fi teq3p3. de focm^. des étaldisemens que la CQCicup^çe. dtt
dehors, si ellç était admise, étô^2^f^i^ 4^. les preuners pas. Ce service (je
sui» loÎQ d^^ç ço^çatca^), Bonaparte Fa rendu aux ma-* n\^9^i)rf^
^apLÇ9Î6es.Le développement dont s'enof^^li ajiiïjomd'hu^ notre indus|rie ,
est dA , en gras^4^. pallie,, ^ ^^ r^puie prohi]}itif. Bfeis lé çom;[(ierce9
en.pcenaj^tcmot dans son acception pli^ ^néx^^j hi. com\erce, qui repose
sur les rel^tifxg^]]#i\$ible3 et libres des^ nations entr'elfes , troi^X^lil ^
irône» dansi un système guerrier, traînant à sai gpitp liiaterruptipn des
communications, l'int^^çtip^ des correspondances, les séquestres ^ les
confiaïç^tions çt les Uocus. Ve^^t de conquête est incompatible avec
Fesi^tçffïc/s 4u commerce , ^el qu'U résulte de Fêta» actp/eV.de. 1»
civiïgation , et tel qu'il est devenu lo besoin de tous les peuples.
G>smopolites indus-^ trieux, le?, comiuerçans ont fiiit, des diverses
peuplade^ çurppé^mxe^^ une grande fianihe) peu db-'

(80) semblable dans ses mœurs et tout-à-fait identique dans ses intérêts. Cette identité présente l'obstacle le plus insurmontable aux desseins d'un conquérant, qui, pour subjuguier les parties de cette grande famille, a besoin de les diviser et de les maintenir en inimitié, jusqu'à ce qu'il les ait asservies. Le commerce renoue les fils que le conquérant veut briser. Napoléon le savait, et, tant qu'il a eu des projets de conquête, il a été, et dans ses discours, et dans ses actes, l'ennemi du commerce; qu'il accusait publiquement d'énervier le sentiment national et le patriotisme, n'osant lui reprocher ce qui était son véritable crime à ses yeux, l'adresse avec laquelle il se dérobaît à ses volontés et se jouait de ses précautions. Le retour de Bonaparte fut un coup mortel pour les commerçants de France qui avaient recommencé des spéculations lointaines, dont la réussite dépendait de la paix qu'il ne pouvait point ne pas troubler, et certainement ce ne fut ni dans les ports de mer, ni à la bourse, ni dans aucune maison de banque ayant avec l'étranger des rapports étendus, qu'on put remarquer, à la nouvelle de son arrivée, de l'allégresse ou de l'enthousiasme. L'ancienne noblesse n'avait pas été plus satisfaite de cet événement. Les relations de cette ancienne

(8i) tioUesse avec le chef de Fempire , avaient de tout t temps été bizarres . Son instinct ayant démêlé, dans l'auteur du i8 brumaire, un ennemi de la liberté, elle s'était ralliée à lui, d'abord en applaudissant à tout ce qui; dans ses mesures , ressemblfiit au despotisme, puis en sanctionnant son autorité, par l'acceptation des places , des titres et des salaires dont il disposait. Elle avait , de la sorte , contribué . puissamment à la consolidation de son pouvoir , . dans l'intérieur, en lui prêtant l'appui de la mode , au dehors ^1 l'entourant de cet éclat traditionnel et chevaleresque , qui charme encore les cours -étrangères. Elle avait, pour ainsi dire, revêtu celui qui supplantait les Bourbons, de ce qu'elle nomme exclusivement légitimité : car, comment supposer illégitime , l'homme que servaient toutes les faluilles qui avaient «ervi soixante-six rois ? EUe avait fait plus ; un grand attentat politique ^vait eflfrayé la Frajice et l'Europe, 'et cependant les salons de service n'étaient point devenus dé. serts de noms historiques^ De son côté , Bonaparte qui, par une suite du système auquel on peut attribuer sa perte ^ considérait les préjugés nobiliaires comme utiles à encourager, s'était toujours empressé d'accueillir les . nobles. Il leur avait rendu presque tous les biens qu'il pouvait leur rendre ^ ayant soin de constater 6

The text on this page is estimated to be only 12.88% accurate

(80 «eusement qu'il agissait àmsi , .non par juâtice, msoBi par tin acte de sa volonté. Ules avait appelés dam ses conseils. U leur avait accordé la supériorité dama ses palais , l'égalité dans ses camps : et comme la bravoure est inhér^{te} à tous les Fran^{ds} tel qui avait débuté obséquieux dhambellan, s'était montré bientôt guerri[^] iiatr^jâde. Toutefois, l'union n'avait jan^{àis} été complète entre le maître issu dii nouveau régime et ses serviteurs empruntés de l'ancien. Sdit qu^{Us} fw[^] sant doimnés par des regrets, iflie dafi» ce c[^], on doit en convenir, as savaient mermUeusement cacher, soit que Ijâ créalâon d'une autM noblesse les importunât., parce qu'œ ét^{adant} kprivilége[^] eUe nuisait au monopdie , il est cistrtein[^]que les andens nobles avaient salué k chute de BMijEtgarte par de\$ eris de jpie. Restés dans le palais, par droit de naissance, ils. se croyaient piiÉ^{?i}[^], et le dédain qu'ils professaient poinr les jlkvei[^] passées*[^] auxqueUes ils prétendaieagit ne s être que résignés , leur servait à mériter et à obtenir lés &vetn*s prê[^] sentes. Le retour àvipaf[^]enu dont ils [^]tÊàeski longtemps porté les cosdeui^s, leur raj^lait péniblement k firaibiUté qa^{ils} avaient traillé^à fiôre oubËer; et comme, en les attacham à son char[^] Bonaparte[^] qni[^] dans ses jours prospères, humi[^] jiait tnut 9 les avait ; de temps à aatre[^] bitnniiiéS|

The text on this page is estimated to be only 22.87% accurate

(83) ils inatidissaient son appaiitîoû , et s^quiétaient peut-être aussi de la pensée secrète que, s'il s'affermisnait, sur lé trène^ il &udrait , une seconde fois, trouver des raisotos pour rentrer dans ses salons de service. EnjQn , parmi les plus ardens ennemis de Napo» léon^l'on pouvait eoinpter quelques-uns de ses anciens instrumens. Cet hommle extraordinaire avait très bien senti, dès l'origine de son pouvoir, que pour résister à k foia aux principes de là liberté que les sept huitièmes de la nation prbfes-* saient, et aux préjugés de Fancien régime que le dernier hmtième nourrissait eh silence , il devait former, s'il lui était possible, une génération qui appartînt eldusivement à son empire. L'éclat de la gloire milifâfee, les jouissances du luxe et celle\$ du pouvoir ,*le dédain des idées abstraites, la coûvictioU que l'espèce humaine n'est dévouée qu'à son intérêt, n'(rf)éit qu'à là forcé, ne mérite que le mq>ris , tels étaient les dogmes adaptés à cette nouvelle école. Le tort de l'avoir créée remonte, .par-delà Pfpoléon , jusqu'à la monarchie absolue et arbitraire qui avait précédé 1789. L'^oïsme était cônsidé comme le mobile de toutes les actions; l'exaltation en tout genre était tournée en dérision , sous le nont d'enthousiasmé ; l'insouàsOice érigée en sagesse , et le plaisir du moméiii^t

6f

(84) décréta l'unique but de la vie. Cette espèce de philosophie n'était pas autant celle de Bonaparte qu'il le croyait peut-être lui-même. Il n'eût pas exécuté de si grandes choses, s'il n'eût été supérieur au système qu'il adoptait. Mais ce système convenait parfaitement à ses vues, en y ajoutant l'humeur belliqueuse et l'ambition des places, ce qui n'était pas très difficile. Il se fit donc le représentant de cette doctrine ainsi perfectionnée. Quand l'autorité donne le signal, elle ne manque pas de gens qui lui répondent. La génération que voulait Bonaparte ne tarda pas à paraître. Certes, l'on sent bien que je ne comprends nullement, dans cette catégorie, cette infinité de citoyens zélés et intègres, qui ont rempli avec honneur, dans son règne, des fonctions éminentes et utiles. L'Histoire attestera leurs services, rendra hommage à leurs vertus publiques, et louera même, parmi leurs vertus privées, leur scrupuleuse fidélité. Je n'ai en vue ici que certains machiavélistes, alors imberbes, qui, entrant dans le pouvoir au sortir des collèges, mirent leurs talents naissantes au service de la force, et s'évertuèrent de leur mieux à raisonner contre la raison, ne voulant qu'obéissance passive, dociles à tous les caprices, se dirigeant dans tous les sens, opérant dans toutes les places ^ se montrant aptes à tous les usages.

(85) ■ Tant que Napoléon fut heureux tout alla bien; Mais , entre la puissance et de tels hommes , il existe toujours une condition tacite, c'est le succès* L'adversité leur semble de droit une clause résolutoire. Napoléon tombant , ils avaient porté ailleurs leur intelligence, leur activité,* leur zèle. Comme la conscience seule est modérée, ils n'avaient pu l'être ; et parmi les agens les plus féroceux de la faction contre-révolutionnaire, on pouvait, avant le 10 mars , compter d«s agens non moins féroceux du despotisme impérial. Ceu5^-là témoignèrent une horreur profonde à l'idée que le régime sous lequel ils s'étaient formés, se rétablirait : et y comme je l'ai dit ailleurs, des Tigellins de douze ans se réveillèrent des Trastéas de trois mois. Je ne décide point si ce fut le fruit d'un repentir sincère. J'aime à croire tout ce qui est honorable pour notre nature, et je me fais un plaisir de passer par dessus les vraisemblances. J'admets donc qu'ils* craignaient de redevenir les exécuteurs de ce qu'ils avaient blâmé si amèrement. L'un d'eux me disait à ce sujet : c'est ne faut plus que cet homme r^ne : y> il me ferait faire encore cinquante infamies. >> Bonaparte n'avait donc pour lui, ni la totalité de l'armée, ni les amis des lumières , ni les nobles , ni les négocians, ni même la majorité des iacqué^

The text on this page is estimated to be only 18.27% accurate

(86) reurs de bieiiis nationaux , ni enfin le plus grand noiDJ^re de ceux qui avaient commencé sous lui leuF carrière , mais qui aiu*aient voulu la poursuivre sous le Roi. Ses partisans véritables étaient les habitants des campagnes, qui avaient peu sou^ . fert de\$ vices de son administration antérieure, la cçû^scription èi^ceptée , et. qui avaient eu à snppor^ ter, plus que toute autre classe, les outrages de la ç^blesse , doat l'arroga^ace , durant sa oDurte prospérité, venait de réyeillçr des haines un p^amorlies par ses longs malbewrs. Ce fut par ces campa^ gnards que Bonaparte se vit entouré , porté en triomphe, dès qu'il eut touché les sol de la France(i). La popularité de Bonaparte laissait doQC beau(i) Si Ton croyait voir une contradiction entre ce que je dis maintenant et ce que)'ai dit dans une lettre antérieure, du mécontentement universel que le Çouveiroenient avait excité , ce serait à tort. J'ai déjà observé que ce méconten-^ tement n'avait aucun rapport avec l'arrivée de Bonaparte» La gravité des circonstances créées par son retour^ frappait tous ceux qui se voyaient jetés inopinément au milieu d'in* €alcttla}>ies orages. La fable de la Mort et du Bucher cm se réalisait pour beaucoup de gens qui , dans leur irritation qui était iu&te^ dans leur crainte qui était exagérée, dans leur impatience qui était ini^yrudeaite;. avaient formé vaguement des vœux asseï: confus, dont l'acc^mplissemeat produisait en eux, au lieu d^espéroAces » dQs ajiarmes ^ au lieu dis ^tisfac-^ tiom dç Teffroû

The text on this page is estimated to be only 12.23% accurate

(87) fcoup de ckances à une résiâtance combinée avec tous les ac^es de réparation et de justice qui auraient apaisé la classe mécontente ; et les consti* tutioimds^ qui eroyaîeBl que le triomphe de Bonaparte serait un maUieur, purent, sans oi>stinationi et sans fei^^ vouloir mettre à profit ces moyens de résistances Le âuccès n^ leur paraissait pas as* 5Ui*é, mais il leur sembkk désirable et possible. D'ailleurs admettons qu'il y eût difficulté et incertitude : ne &ut-il donc rien risquer dans la vie, et dès qu'il j a panl, doit-il y avoir débandade? Je ne le pense pas. Faire dans chaque cir-^ comtancece qu'il y a de mîeux^ Qiéiîter lé succès^ si on ne l'obtâent pas , el, si l'on eBt vaincu , paiidr de sa dé&ite même pour ^»re encore utile , telle a été, telle sera toujours ma règle de conduite^ LETTRE Vn. Conduite dupartl constitutionnel dans le rômeni du danger. 4 'ai diiqu^^ se dévouant pour soutenir le trôné constitutionnel^ lesamis de la libei^ demandèrent Wnïesures quileur semblaient indi^pasisablespoux' qi]0 leur dévouement ne &&]^as inutile»

(88) . La première de ces mesures était de changer le ministère.4ja
nécessité de ce changement était universellement reconnue. Mes Lettres
précédentes ont, je crois, suffisamment indiqué pourquoi les ministres
d^alors ne possédaient pas la confiance publique. Mais, dans la circonstance
particulière qui donnait lieu à tant d'inquiétudes , ils avaient , de plus ,
encouru le' soupçon d'une négligence impardonnable. L'opinion , peut-être
exagérée , peut-être injuste , les accusait , tantôt, d'avoir laissé
l'administration des postes devenir l'instrument, pour ainsi dire officiel, de
l'ennemi^ tantôt, d'avoir souffert que Bonaparte arrivât sur des bateaux de
pêcheurs, quand une seule frégate aurait empêché son débarquement. • * Le
ministère s'était encore détérioré , chose étrange, par l'accession d'un
homme que sa vie antérieure , la carrière qu'il avait fournie, les services
qu'il avait rendus, les récompenses qu'il avait reçues, semblaient lier
étroitement à la cause de là révolution, ou du moins à celle dugouverniement
que la restauration avait renversé. On prévoit qu6 je veiix parler du
marédial Souk : et certes c'est avec regret que j'en parle pour blâmer
certaines portions de sa conduite ministérielle. Je n'oublierai jamais qu'il a
long-temps et vaiUam

(89^)^ ihent combattu pour la France. Je lui saurai gré toujours de cette mémorable bataille de Toulouse, précieuse sur-tout parce qu'elle a montré qu'il n'était pas impossible de vaincre un général que la fortune avait pris à tâche de j&voriser, pour constater mieux qu'elle dispose de la gloire à elle seule, et que sa main capricieuse place les lauriers partout où elle veut. Enfin , le maréchal Soult est devenu en quelque sorte sacré par la longue et injuste proscription qu'il a subie. Si cette proscription n'eût pas trouvé son terme, nul n'aurait aujourd'hui le droit de le juger. Le devoir de tous serait de le plain(h*e'et de le défendre. Mais il est de retour dans sa patrie, et l'Histoire a repris, sur ses actes publics , sa juridiction imprescriptible* D'ailleiirs, je suis loin d'inculper ou ses intentions ou son caractère. J'aurai même plus tard l'occasion de réfuter des imputations de trahison dont l'absurdité m'a toujours frappé. Je ne lui reproche que deux imprudences dont les conséquences furent déplorables. L'une est le projet du monn-=> ment de Quiberon , l'autre la persécution du général Excelmans. L'ejQfet que produisit, sur tous les partisans de Ja révolution , le projet du monument de Quiberon, doit être assez présent à la mémoire de nies lec-? leurs, pour que je ne m'arrête pas à le détailler j

The text on this page is estimated to be only 18.41% accurate

(go) et le procès du général Ej^celmans , fondé sur la violation du secret des lettres y menaçant pour les droits et pour la liberté de tous les militaires, avait eu, en outre, le tort de frapper l'un des officiers de l'armée, le fikas recoomiable par la bravoure, la loyauté, les qualités domestiques et sociales^ Il était résulté de ces deux actes, que jusqu'à l'arrivée de Bonaparte , Yim avait soupçonné le maréchal Soult de servir les vues des, royalistes exagérés^ et à cette opinion de la partie libérale de la nation, ojnnon antérieure au débarquement de CaiMnes, avait succédé, aU moment de ce dé* b^rquant , une q>inion toute contraire , que j'ai toujours crue fausse, mais qui u'en devint pas moins Êitale. On pensa que le^ démonstrations du ministre n'avaient été que des {ô^es pour ren* dire la cour plus impopulaire, et que secrètement il était d'accord avec !Napoléon« Le remplacement du ministère était donc une opération urgente , si l'on voulait ranimer l'esprit public C'était trop d'avoir porté atteinte à la liberté de la presse, alarmé les propriétaires , mé« contenté les villes, efl&rouché les campagnes , cou-^ roucé l'armée^ et de n'avoir pas su garantir le pay« d'une invasion de.mîUe à douze cents hommes. Qa nspiraità se délivrer à la fois^ et des intentions (pu

The text on this page is estimated to be only 20.74% accurate

(9t) ^ ; étaient inquiétantes, et de l'incapacité qui était pernicieuse. Un ministère nouveau était l'espérance de tous les citoyens, le vœu des Chambres, le vœu unanime de tous les amis de la liberté et de la patrie. L'expression de ce vœu se trouve dans l'adresse de la Chambre des Députés, pour de* mander une audience au Roi, et dans les mesures proposées par le président lors de cette audience. sont convaincus que le Gouvernement concourra » au salut public, en se confiant à des hommes » énergiques à la fois et modérés, dont les noms seuls soient une garantie pour tous les intérêts, » une réponse à toutes les inquiétudes; à des hommes qui, ayant été, à diverses reprises, les » défenseurs des principes de justice et de liberté » qui sont dans votre cœur et forment le patriotisme de la nation, sont tous également solidaires de la stabilité du trône, et des principes » que l'ennemi public veut anéantir. » (Nous proposerons à l'intime confiance de V. M., (dit le président, » des mesures propres » à ranimer l'espérance publique. » J'en appelle à ce président pour qu'il déclare si ces mesures ne farent pas le changement du ministère, et l'éloignement des hommes qu'on soupçonnait de haine contre la constitution.

(9^) De mon côté, dans un article du 19 mars, je faisais d

t93) tenaient à un dernier fil, il avait bien son importance, à laquelle j'oserais dire que le nom de son auteur ajoutait. Ma persistance à défendre, depuis la restauration de 1814, tous les principes d'une constitution libre, la modération que, dans cette défense, j'avais alliée à quelque fermeté, avaient donné à mon opinion un certain poids. Mes ennemis eux-mêmes l'ont reconnu, et s'en sont appuyés pour m'attaquer (i). Ceci m'est arrivé plus d'une fois dans ma vie. Des hommes avec lesquels j'avais fait alliance, parce qu'ils avaient raison, ont cru que j'étais engagé, par cette alliance, à les soutenir, même quand ils avaient tort. Le cas n'est (i) « Rappelez-Vous, dit un anonyme en parlant de moi, >, » article du 19 mars, son éloquente philippique publiée l'an 1804. » > vant veille de l'entrée de Napoléon, presque sous les baïonnettes de son avant-garde. Pensez-vous qu'oubliant à la fois ce qu'il doit à l'opinion publique, sur laquelle il a exercé une si noble influence, à ce Monarque qu'il a peint sous des couleurs si vraies et si intéressantes, à lui-même, mais à ce haut rang auquel il s'est élevé, il déserte la cause d'un Monarque bon, sensible, etc. j'ai vu un recueil intitulé l'Ami du trône, et imprimé après la seconde restauration. Je prouverai, je le pense, que les constitutionnels n'ont pas déserté une cause, mais qu'ils ont été désertés par une cause. Je ne transcris maintenant ce paragraphe que pour montrer que je ne suis point aveuglé par la vanité, quand je pense qu'alors mon opinion n'était pas indifférente.

The text on this page is estimated to be only 24.66% accurate

(94) pas rare en politique. Pendant quelque temps , les sages et les insensés marchent ensemble; il vient un moment où les insensés s'élancent et crient à l'abandon y quand on ne les sent pas. Les sages continuent leur route sans s'en inquiéter» Le Roi ne s'opposait point au changement du ministère; les ministres eux-mêmes s'offraient en sacrifice expiatoire et ce fut de leur part que la première proposition de leur retraite parvint aux constitutionnels. • Deux jours après la nouvelle de l'apparition de Bonaparte à Cannes , deux personnes, que je nommerai pour peu que mon assertion soit révoquée en doute, se présentèrent chez M. Lainé L'une d'entre elles déclara, et toutes ses expressions annonçaient que c'était au nom des ministres, que plusieurs de ces derniers reconnaissaient qu'à tort ou à raison, ils avaient inspiré des défiances; qu'ils ne pouvaient pas préserver la France des dangers qui la menaçaient ; qu'ils offraient leur démission et qu'ils désiraient leur remplacement. Les ministres ou fonctionnaires[^] éminents dont la démission fut partiellement annoncée, furent l'abbé de Montesquiou, M. Ferrand, M. Dambray, M. de Blacas et M. d'André. On promit qu'on exigerait de plus celle du maréchal Soult

The text on this page is estimated to be only 15.45% accurate

(95) l*Dat ^t donc convenu (i). Les constîtatîonnek acceptèrent ces promesses qu'ils n'avaient point provoquées. Ce n'édit point par éjgolkne qu'ils les acceptaient : ils QfsA assez prouvé, à bien des reprises , qu'ils ne sont point avides de pkdes. Le plus iflustre d'entre eux n'a-t-il pas re&isé d'eu remplir durant l^ douze années du règne de Bonaparte, tandis que, parmi nos persécuteiû'S de fraîche date, je vois d'anciens préfets, d'anciens conseillers d'état et d'anciens ministres? J'ajouterai, et ceci né me paraît pas sans im* portance, que les eonstitutionneis étaient loin de vouloir imposer au Rdl un minbtère de leur choix.. Ils étaient loin, sur-tout, de proposer un nûiûstère qu'on aurait pU nommer lévolutionnaire* Une vérité quia tr^ k»ig-temps été méconnue , ■ — ■ " ■*■ ...!■. ^ . - . . ' (i) « Le Roi reconnaît la faiblesse et même lè danger de . » ses premiers choix, écrivait-on de Paris à Londres , dans » \m jouxiial dent j^i^i déjà fait mention ; tous les intérêts par^» » ticUiers s'évanouissent devaht lès grands intérêts qui s'oû» Trent; tous le3 ministres , sans exception aucune , vont être» » dèstilués, » {jimbignàaAo au 1 6 mars.) Jlg ne cite poiîÀ un journal étranger pour coaroborer de& accusatîDns centtB les ministres : je veux seulement démontrer que, dans tous lés partis , le changement de ministère était annoncé comme une mesure salulaire, indispensable^ réclamée par Topinion, espérée par tousies bons citoyens, etpromise par les royalistes rai\$oiîQalftes^ irtitÂnt q[ue demdiidée par les amis de lalîberte.

(96) est bonne enfin à établir. Ce sont toujours les royalistes exagérés qui ont voulu faire entrer dans les conseils des hommes notés par d'anciens excès et par des violences anarchiques. Nous trouvons, dans les écrits de M. de Châteaubriant, la preuve qu'au 8 juillet 1815, ce fut cette faction qui imposa à Louis XVIII le duc d'Angoulême. « Je n'ai jamais vu, dit le noble pair en parlant de ceux qui étaient avec lui à Arnouville, un vertige plus étrange. On criait de toutes parts que, sans le ministre proposé, il n'y avait ni sûreté pour le Roi, ni salut pour la France; que lui seul avait empêché une grande bataille; que lui seul avait sauvé Paris; que lui seul pouvait achever son ouvrage.... Un fait presque impossible aux meilleurs esprits d'échapper à la force des choses » et à l'illusion du moment. y> {De la Monarchie 'selon la Charte, chap. 45.) Je ne demanderai pas> à M. de Châteaubriant si lui-même, avant le 20 mars, s'était toujours préservé de ce vertige. Ce que je sais, c'est qu'antérieurement à cette époque, les royalistes exagérés réclamaient déjà du duc d'Angoulême. Ils lui attribuaient l'affermissement du despotisme impérial, et ils le voulaient comme un habile constructeur de despotisme. Au moment du danger, ils redoublèrent d'efforts pour le porter au pouvoir* M* Jaurès partageait seul, avec les

The text on this page is estimated to be only 28.54% accurate

(97) tobsiitutionnels , une répugnance que les aiii^À traitaient de vain scrupule et de niaiserie. J'étais entièrement de l'opinion de M. Laine. Je n'ai jamais pu concevoir l'un des hommes qui ont condamné Louis XVI au nombre des conseillers de Louis XVIII. Je m'en étais expliqué avec le duc .d'Otrante lui-même, ctiet madame de S|aèl, qui était de mon avis. Je pense, d'ailleurs, que ce qu'on nomme les gages donnée à la liberté, sont des garanties trompeuses. Les véritables garanties se puisent bien plus dans le caractère que danâ les intérêts apparens. Les hommes ambitieult^ B'aveuglent facilement sur leurs intérêts. Quand, pour conquérir la Êiveur d'un parti, ils se jettent dans l'apostasie, le soin qu'ils prennent de mettre leurs personnes sous la sauve-garde d'une exôep-r tion les occupe en entier ; et pour mériter l'excepi' tion , ils servent avec d'autant plus de fiireur leur nouveau système. D'ordmaire ils sont la dupe de tpe calcul. Ce ne serait qu'un demi-mal si la liberté ne portait comme eux, avec eux, et souvent plus qu'eux la peine de leur folie* Puisque j'ai fait ici mention du duc d^Otraute, je raconterai une anecdote bizarre qui donne mie idée assez exacte de l'esprit des royalistes exagérés au milieu de cette crise. Après avoir ouvert l'avisi de recourir à ice ministre fameux,. ils lui avaient • 7

(98) procuré des entrevues avec les personnages ie* plus augustes; mais par une suite de leurs vellétés d'arbitraire dont je parlerai plus tard, ils' sollicitèrent et ils obtinrent presque en même temps l'ordre de l'arrêter. J'avais combattu sa nomination, je combattis son arrestation également, et l'on parut se rendre à mes conseils. Je le rencontrai le lendemain. Ses longues habitudes de police lui avaient donné quelques inquiétudes, bien qu'il sortît à l'instant d'une conversation qui aurait dû le rassurer. Il me demanda si je croyais qu'il y eût des incarcérations illégales : je l'assurai que non; et, deux^ heures après, la garde nationale vint pour l'arrêter. En insistant sur un changement de ministère , les constitutionnels n'agissaient donc point comme une Êiction qui aurait voulu profiter d'un péril imminent pour saisir le pouvoir et pour l'exercer. Ils voyaient l'état des choses et la disposition des esprits ; ils n'avaient point créé cette disposition; ils n'en étaient point responsables; c'était un fait qu'ils déclaraient; ils disaient au Gouvernement une chose éminemment raisonnable : Vous voules; que la Nation vous soutienne, prenez pour auxir Uairesdes hommes que la Nation considère comme ses amis. L'idée de ce renouvellement du ministère fut ;^

(m) tK>mme je Pai de préférer la Êitigue d'un voyage au désagrément de céder à l'opinion. Mais, certainement , la préférence n'est excusable que lorsque la &tigue du voyage n'entraîne pas la diute du trône et la destruction :du pays y et ce n'est pas dans un parti^ quoique l'on en dise, un si grand mérite que de 7..

flOO) fdpâtaîtrç sans résistance pour revenir ensuite vaincre sans combat. A cette mesure solennellement et itérativement promise^ on en ajouta d'autres qui Àirent également approuvées» Un ministre de la jguerre , à la fois loyal et constitutionnel, devait profiter des réssources militaires^ des commissaires patriotes devaient traverser les départemens en unissant le nom du Roi à toutes les idées de liberté; le choix des hommes devait garantir la réalité des choses et la sincérité des intentions; des proclamations royalesdevaâent parlerau peuple le langage de 1 789. ĨM^ime de ces proclamations fut rédigée devant un homme actuellement pair de France. Elle contenait les «assurances les plus formelles que le Roi se réunissait non •^seulement aux intérêts, mais aux ^nincipes de la liberté. Cette proclamation fut, cUit-on, soumise au Roi, et son approbation lui fut accordée» On proposa, de plus, de compléter la Chambre des députés, déconsidérée depuis qu'eUe avait violé la constitution dans la question de la liberté de la presse , et d'augmenter le nombre des pairs en élevant àcette dignité les membres les plus éminens de l'assemblée constituante, et en fortifiant ainsi, de l'appui des souvenirs les plus purs, la monarchie menacée* Les traces de ces propositions \$e retrotr^iat dans le projet de loi.

présenté par le ministre de l'intérieur le 13 mars (Moniteur du 14)• Le complément de la Chambre des députés pouvait au moins, pour Paris et pour les départemens voisins, s'effectuer en peu de jours, et ranimer l'esprit public dans les provinces éloignées où cette opération eût été plus lente. La Chambre des pairs pouvait être renforcée en peu d'heures par des hommes courageux dont la voix populaire eût donné à la France cet ébranlement unanime que réloquence et la vérité impriment toujours aux nations sensibles et généreuses. Quant aux précautions et aux opérations purement défensives, il était naturel de penser que le Gouvernement s'en occuperait de lui-même ^ et l'on se borna à le solliciter de donner pour chef aux soldats des hommes: associés à leurs anciens triomphes, et qui leur inspirassent cette confiance morale, ^garantieou supplément de la subordination militaire. Mais on espérait aussi que ces chefs ne resteraient pas sans instructions., sans directions , astreints, par des injonctions formelles, à n'agir que d'après des ordres qui ne leur étaient point transmis, et forcés à une inaction fâcheuse par l'absence, le retard ou l'insuffisance de ces ordres(i). > III. I i. i ...i-i I I I II .1 ■ ■ I mil ,11 II ipwpiiii|>, {\

Voyez, le procès du maréchal Ney^

(102) Ces diverses mesures, qui devaient s'exécuter simultanément , et qui étaient essentiellement liées les unes aux autres, auraient-elles suffi pour sauver le trône et la liberté? Je ne puis m'empêcher de remarquer que le doute qu'on exprime à cet égard, ne fait qu'attester le dévouement des constitutionnels, puisqu'il en résulte qu'ils exposaient leur vie pour une chance fort incertaine. Quant à la question en elle-même, on ne peut maintenant la résoudre ni dire ce qui serait arrivé, si l'on eût pu faire ce qu'on a négligé de faire. Beaucoup de gens sont intéressés à prétendre que le mal était sans remède et ceux qui se sont enfuis, et qui, comme on le verra , ont forcé le Roi à les suivre malgré lui, doivent, pour leur honneur, établir que la fuite était ce qu'il y avait de mieux. Toutefois ce qui rend vraisemblable qu'une conduite conforme au vœu général aurait pu obtenir quelque succès, c'est l'effet que produisit le plan qu'on essaya dans ce sens par exemple, la séance royale du 16 mars. Si la confiance eût été complète, si le maréchal Soult eût été remplacé par quelque ministre connu par son attachement à la liberté, qui peut affirmer que cette conduite loyale n'eût pas été d'un heureux effet? Quoi qu'il en soit, ces mesures, efficaces ou non, étaient les seules qu'on pût essayer. On s'était engagé à les adopter.

(IÔ5) Lors^e je dirai comment l'engagement fut rêm« pli, l'on verra que ce ne fiit pas le Roi, que ce ne lurent pas les amis de la liberté qui manquèrent à leur parole« LETTRE Vni. Départ du Moi. J'ai retracé, dans ma dernière lettre, les efforts des constitutionnels qui se dévouaient pour une cause à peu près désespérée. J'ai maintenant à parler d'un autre parti, qui n'agissait point pour sauver la France, mais qui, au contraire, semblait vouloir rendre le mal sans remède, afin de recourir à un remède plus aflSreux que le mal. Pour concevoir la marche dont ce parti fit choix avec un genre d'habileté qui n'est accordé qu'aux hommes indiffisrens au sort de l'hiunanité et de leur patrie, il faut suivre cette mavche pas à pas, jour par jour, heure par heure. En l'examinant de la sorte, on découvre deux époques bien distinctes, deux mouvemens successi& et en apparence opposés. *Le premier de ces mouvemens eut évidemment pour but de profiter du retour de Bonaparte, pour

The text on this page is estimated to be only 26.44% accurate

(104) Le 18 août 1795, tout ce que la restauration de 1794 avait été forcée de conserver de la révolution de 1789* Au lieu d'adopter des mesures populaires et sages, les royalistes exagérés en proposèrent d'injustes et d'illégales. Tandis que les constitutionnels étaient réunis autour du trône, en faveur de la liberté, et cherchaient à sauver la France en satisfaisant au vœu national, sans sacrifier l'autorité nécessaire du Monarque, les hommes dont je viens de parler ne concevaient que des coups d'état; ils voyaient dans l'événement qui plaçait la patrie au bord d'un abîme, une heureuse occasion de déchirer la Charte, et ils ne voulaient pas laisser échapper cette occasion*. Us répétaient qu'eux (Qu'ils nommaient les Bonapartistes, devaient être combattus avec les mêmes armes que Bonaparte avait employées, comme si Bonaparte n'était pas tombé précisément pour avoir employé ces armes. Ils recommandaient une dictature, une suspension de tous les droits individuels, des arrestations innombrables, des tribunaux, extraordinaires et tout le cortège de la tyrannie qui affecte de trembler afin de pouvoir sévir. C'est à ces propositions viles, propres à redoubler le mécontentement universel en traitant les suspects comme des condamnés, et les innocents comme des coupables, que je faisais illusion dans

(105) un jour quand j'écrivais que le Gouvernement n'avait besoin ni de mesures extraordinaires, ni de précautions orageuses, ni d'extension de pouvoir, et que la constitution suffisait à tout (1). Je me suis vu plus d'une fois en butte aux reproches des royalistes exagérés, parce que tout ce qui était illégal me semblait inadmissible. Ils taxaient ce scrupule de faiblesse; ils me soupçonnaient même de complicité; et dans une des cent cinquante lettres anonymes que j'ai reçues, ma fidélité aux principes était alléguée comme une preuve, de (conspiration. Les constitutionnels qui s'étaient réunis au gouvernement royal précisément dans l'espoir d'éviter les violences et la tyrannie d'un chef investi d'un pouvoir sans bornes, ne pouvaient consentir à ce que le gouvernement qu'ils offraient de défendre se rendit coupable de ces mêmes violences et s'arrogeât ce même pouvoir. Us préféraient Louis XVIII à Bonaparte, parce, qu'ils croyaient voir sous Louis XVIII plus de chances pour la liberté; niais sanctionner le despotisme sous Louis XVIII pour échapper à Bonaparte, eût été pointer le but opposé à leur par des citoyens que dans leur opinion rien ne légitime. (0 jour de Paris au 10 mars*

C 106) Leur résistance fut efficace j aucune extension ill[^]ale des pouvoirs créés[^] et limités par la Charte ne fut proposée. Le Roi sembla n'en désirer aucune; les Chambres manifestèrent leur détermination de n'en point accorder. Celle des députés promit au Monarque son appui, mais en ne mettant à sa disposition que les pouvoirs qui dérivait de la Charte et des his, protestation implicite contre tout projet de dictature et de suspension du régime constitutionnel. I En agissant ainsi, les amis de la liberté se mon-» traient non-seulement plus scrupuleux, mais plus éclairés que leurs adversaires. Quel aurait pu être en effet le résultat d'une marche différente? N'était-ce pas déjà en violant la Charte, qu'on s'était aliéné l'opinion? La tiédeur, l'incertitude, l'indifférence, qui ajoutaient au danger, ou pour mieux dire, qui le créaient (car si le gouvernement royal avait eu l'affection du peuple, qu'auraient pu contre lui douze cents hommes?), n'étaient-elles pas les tristes effets de la duplicité ministérielle et d'une complaisance inexcusable envers le[^] clie& d'une faction arrogante? et , pour y remédier à ces effets [^] on voulait aggraver la cause, réaliser les soupçons, confirmer les craintes, ravir à la nation les biens dont la jouissance pouvait seule l'engager à se défendre, et lui déclarer ainsi

(107). qa'elle n'avait rien à perdre, quel que fût le possesseur del'autorité! Les amis aveugles des mesures violentes tombent sans cesse dans la même erreur; c'est au despotisme qu'ik demandent la r^^aration des maUx que le despotisme a causés. Quand un état est prêt à périr, &ute de liberté, ils appel* lent à leur secours plus de servitude encore, et c'est, par un accroissement d'arbitraire, qu'ils croient apaiser le besoin des garanties. Mais le pouvoir absolu n'est pas comme la lance d'Achille , | il ne guérit point les blessures qu'il a fiites; il les envenime et les rend incurables. Vaincus dans leurs projets absurdes et illégaux , les royalistes exagérés changèrent subitement de tactique. Us |>assèrent soudain de la jactance la plus insensée, des prépositions les plus furieuse», k l'affectation de l'abattement le plus complet, de l'apathie la plus obstinée; ils affichèrent le décou^ ragement; ils proclamèrent l'épouvante. Leurs écrivains refiisèrent d'écrire, leurs orateurs de parler. Dans tous leurs salons, l'impossibilité de la défense se professait coinme un dogme, et ils trai^ taient de factieux et de rebelle quiconque disputait cette impossibilité. Ils groississaient ainsi les obstacles; ils en créaient qui n'existaient point; ils paralysaient les forces matérielles, ils frappaient à^ Stupeur les forces morales, Ils rejetaient les ope

< 108) rations militaires, parce que, disaient-ils, les dispositions de l'armée étaient sujettes à des précautions administratives, parce que le rôle des administrateurs était douteux ^l'emploi des gardes nationales, parce qu'ils étaient peu habitués au métier des armes; les appels à l'opinion, ' parce qu'elle n'était pas affectuée. Dans chaque détail, l'on rencontrait une opposition sourde et avouée, et leur force d'inertie était invincible. Ce furent eux, par exemple, qui, en retardant la démission du maréchal Soult, encouragèrent la malveillance et multiplièrent les hésitations. La faction contre-révolutionnaire était tellement attachée à ce ministre, qu'elle engagea le Roi à lui écrire une lettre approbative de toute sa conduite, lettre qui désorienta l'opinion, et produisit l'effet le plus déplorable. Je suis convaincu que les accusations portées contre le duc de Dalmatie étaient fausses. Tout ce qui implique l'existence d'une conspiration antérieure au retour de Bonaparte est dénuée de fondement; j'en fournirai les preuves ailleurs. Mais, puisqu'on soupçonnait ce ministre > puisque sa présence dans le ministère excitait la défiance des citoyens et alarmait la représentation nationale, pourquoi sa démission, promise le 7, n'eut-elle lieu que le 12 ? le temps était précieux dans cette crise. Le ^ amis de la liberté; ^ la nation; ^

The text on this page is estimated to be only 29.74% accurate

(109) les députés se joignaient avec injustice, je crois, mais impérieusement, l'éloignement d'un seul homme. Qui donc le protégeait? qui s'obstinait à le conserver ? ceux dont sa nomination avait été l'ouvrage, les royalistes exagérés. Ils continuèrent ainsi quinze jours, que leur importance égalait à quinze siècles, entravant toutes les mesures, mettant obstacle à tous les préparatifs de défense, repoussant sur-tout, avec un mélange bizarre de fureur et de découragement y tout ce qui aurait pu donner à la cause royale l'appui de la liberté; et Bonaparte était à Fontainebleau^ que l'inaction dans laquelle ils retenaient le Roi, se prolongeait encore. < Et cependant, s'il faut en croire une autorité qu'eux au moins doivent reconnaître comme respectable, des forces imposantes étaient à leur disposition jusqu'au dernier moment. M. de Camille-Bonant, dans le rapport qu'il a fait au Roi, se complaît dans l'énumération de ces forces. Elles consistaient, suivant lui, au 20 mars, ce en trente » mille gardes nationales, ai trois mille volontaires, » en dix mille étudiants de toute espèce. » Aiffoi, le 30 mars, ils pouvaient disposer de quarantetrois mille hommes; et c'est le 30 mars qu'ils sont partis, et c'est le 20 mars qu'ils ont forcé le Roi à les suivre. Je dis forcé, car je prouverai tout h

(.,o) Hieure que la volonté du Roi n'était pour riëtl dans son départ, et qu'il n'a Mt que céder à ded circonstances habilement arrangées autour de lui par une &ction qui voulait le séparer du peuple et de la France. Démentiront-ils M. de Ghateaubriant? Dirontils que son assertion était une de ces ruses légitimes qu'on emploie pour ranimer le courage d'une nation effrayée? Mais Fauteur du rapport au Roi écrivait à une époque et dans un lieu où toute ruse pareille était superflue : il écrivait deux mois après le 20 mars; il écrivait à Gand. Son parti doit croire à sa véracité j et il en résulte, je le répète, qu'ils ont abandonné le trône et la patrie quand ils avaient pour les défendre quarante-trois mille hommes. Je sais que le même écrivain motive la détermination de renoncer à toute résistance sur la défection du marédiial Ney. Mais le procès de ce guerrier malheureux et illustre, prouve assez que sa défection, amenée avec un art si perfide ^ représentée sous des couleurs si &usses et punie si rigoureusement , fiit l'effet et non la cause de l'obstination que l'on avait apportée à désoi^aniser tous les moyens militaires. En voyant cette marche ibizarre d'une Ëiction dont la prétention habituelle est de se dévouer

pour la monarchie, des esprits cmibrageux ont accusé les royalistes exagérés d'un, calcul abomi« nable. tiens , accouti^née à l'implorer à chaque défaite , » la &ction des royalistes exagérés connaissait » la disposition de toute l'Europe , eUe était sûre y> que les souverains ne déposeraient les armes » que lorsque Bonaparte serait renversé. EUe a y> voulu courir cette chance qui devait coûter la » vie à quatre -vingt mille Français, qui devait » attirer im million d'étrangers dans fe royaume; » elle ,5'est flattée que la France , asservie par ses)) vainqueurs, offrirait à la contre -révolution une » proie &cile; que la modération du Roi serait » déçue ou subjuguée, et qu'alors se réaliseraient » en un instant ces rêves de retour au despotisme , D de rétablissement du pouvoir absolu dont elle » s'était bercée pendant une année. C'était dans >) ce but qu'elle s'opposait aux derniers moyens)> qui pouvaient sauver le trône ; c'était dans ce y> but qu'elle l'isolait de ses véritables défenseurs^ » qu'elle le livrait désarmé à l'agresseur qui s'aT » vançait, et dont ses cris de déia*esse et d'alarme » semblaient destinés à presser la marche. Elle. » voulait que le Roi se vit réduit ^ quitter la » Frajace^ pour que k France fût pivahie, parce

>i qti^eix la préservant de l'être par les ressources » nobles et franches que présentent l'esprit national, cet esprit national eût eU même-temps j> affermi la liberté. Il valait Jbien mieux revenir^ » à l'aide de l'étranger , déchirer la Charte et » consommer en 1 8 1 5 la côntré-révolution méditée » depuis 1789. 3> Je ne veus: point adopter légèrement Uie accut' sation si grave, et malheureusement corroborée^ au moins en apparence, par toUt ce qui s'est passé , et plus encore par tout ce qui a été proposé à la seconde restauration. Les combinaisons hu'maines ne vont ai loin «ni en bien ^ ni en ^naL L'instinct de ces hommes contre la liberté a pu les guider plutôt quW plan fixe. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque ils ont tout p^rdu j et quand on considère quelle â été leur conduite après un triomphe achçté par des flots de saog français, Ton doit reconnaître que s'ils avaient agi avant le ao mars d'après un calcul aussi coupable^ ils n'auraient pu , depuis le second retour du Roi , ^[gir autrement qu'ils ne l'ont &it. J'ajouterai toutefois , par esprit de justice ^ que le blâme que me semblent avoir mérité les véritables auteurs du départ du Roi, ne doit pad s'étendre à tous ceux qui l'ont suivi après ce dé-, pact. JL^s serviteurs qui ; dans cette circonstance^

tnt écouté leurs sentimens et leurs opinions, sottt respectables à mes yeux, bien que j'aie bbéi'à des sentimens et profe'ssé des opinions opposés. Tous les genres d'enthousiasme ont droit à Testime, et tous les sacrifices

The text on this page is estimated to be only 15.82% accurate

("4) le 19, car le 19 il fit inviter les ambassadeurs étrangers pour le 31, et nul assurément n'osera le soupçonner d'avoir voulu se trouver au milieu du péril les ministres de tous ses alliés, en les trompant par un tel artifice, sur une détermination déjà prise. Même en s'éloignant de la capitale, il ne se proposait point de passer la frontière; car dans sa dernière proclamation, il promettait de convoquer les deux Chambres le plus prochainement qu'il lui serait possible, dans quelque ville de son royaume», Alille, encore qu'il répugnait à sortir de France: il inclinait pour se rendre à Dunkerque et, dans cette hypothèse, l'on aurait essayé de se maintenir sur le sol français (i). ' Il est difficile, et je crains qu'il serait injuste, d'attribuer au ministère d'alors cette résolution qui ne laissait à Louis XVIII pour auxiliaires que les étrangers. Les ministres de 1814 avaient, pour la plupart, préféré dans leur manière antérieure l'obéissance à Napoléon à l'abandon de leur patrie (i) « Puisque nous ne pouvons pas défendre la capitale ^^ nous irons plus loin rassembler des forces et chercher, dans un autre point du royaume, non pas des sujets plus aimants » et plus fidèles que nos bons Parisiens, mais des Français plus avantageusement placés pour déclarer pour la bonne cause, p (Proclamations du Roi du 19 mars 1815.)

The text on this page is estimated to be only 19.18% accurate

("5) et ils n'auraient pu adopter un plan dont Fémie« gration était le moyen et pouvait être le terme* Attribuerâ-t-on le départ du Roi aux Chambres? filais M. Lamoignon était si loin de regarder ce départ comme possible ^ qu'il s'écriait dans un des discours que j'ai cités : De quels traits nous peins-tu le droit de l'histoire? » nous ne laissons enlever le Roi du lieu où il se trouve /... Qu'and le 17, le même orateur disait que la Chambre des députés proposée serait à l'intime confidence de Sa Majesté de Sa part sûrement d'ailleurs, supposera-t-on que ces mesures fussent telles que le Roi (Ainsi) ait dit « ig? Quand, le 18, M. de La Fayette et le général Augier venaient que la guerre fût déclarée nationale ; quand un autre député retraçait avec énergie tout ce qui pouvait éloigner les Français de Bonaparte, pensait-on qu'il s'altérât à le voir entrer le surlendemain dans Paris abandonné? A qui faut-il donc remonter , si ce n'est au parti qui s'était placé comme une barrière de fer entre le Monarque et la Nation? Ce parti a plané comme un mauvais "génie" sur les délibérations de la cour; il a trompé les intentions royales; il a vaincu la Volonté d'un prince qu'il cernait obstinément ; il a profité de son influence pour entraîner ce prince dans «n départ contraire à ses intérêts, et qui devait livrer la France à huit cent mille étrangers. 8

("6)• . M. de Châteaubriant appelle ce parti les vétérans de l'exil. Il y a des vétérans de la ftiite. Ceux cpïi avaient abandonné Louis XVI, ont entraîné Louis XVIII. Us peuvent être des sujets fidèles ; mais ce sont des serviteurs déplorables. Ce parti seul, jusqu'au dernier moment, fut instruit de, ce départ qu'il avait rendu nécessaire. Le 1 8 même , le Moniteur parlait encore de l'organisation rapide de la compagnie des gardes du Roi et des postes assignés aux troupes. Le Moniteur du 19, dans lin article officiel, mettait le départ du Monarque au rang des fables absurdes et des mensonges coupables répandus par les adhêrens de Bonaparte. Enfin, M. de Forbin, lieutenant -général, raconte dans le Mémoire justificatif qu'il a publié en faveur de son fils, banni de France après le 8 juillet, que le 20 mars, en sa qualité de, commandant des volontaires royaux, il se rendit aux Tuileries à une heure après midi pour demander à M. de Latour-Mauboui^, commandant-général, les ordres du I^i, et qu'on lui répondit qu'il n'y avait point d'ordres. Ainsi ceux mêmes qui s'étaient armés pour sa cause n'étaient pas instruits, le 20 mars à midi, qu'il était parti dans la nuit du 19. Les vœux de ceux qui avaient désiré le départ du Roi lurent accomplis. L'effet fut immédiat; les conséquences irréparables. La ques^jiou changea.

("7) Ceux qui avaient voulu entourer le Hoi constitutionnel, virent que le sol allait être envahi-, et que c'était le* sol qu'il fallait préserver* On m'a reproché , dans un libelle , de ne m'être pas fait tuer auprès du trône oue, le 19 mars, j'avais défendu j c'est que, le 20, J'ai levé les yeux, j'ai vu que le trône avait disparu, et que la France restait encore. Ce sentiment qui était le mien, était et devait être le sentiment universel, (c Les nouvelles de* » l'occupation deParis,écrivaitlepréfetdesHautes)) Alpes , ont rangé la population du côté de Bo)) naparte. » Celui de Toulouse, en déposant ses pouvoirs , exhortait ses administrés à ne pas essayer une résistance superflue. c(L'antique trône » des Bourbons est tombé, disait-il; le chef de^ » cette auguste famille a quitté la France. » Le drapeau tricolore lui-même, que tant de sou-^ venirs rendaient cher à la nation , ne fut arboré dans la plupart des villes qu'après la certitude du départ du Roi. Cette vérité résulte du Moniteur, et l'on peut s'en convaincre en calculant les distances, sauf un très petit nombre d'exceptions , tenant à des circonstances particulières. Il flotta sur les murs d'Evreux le 22 mars, mais il ne fut arboré à Bayonne que le 3, et à Draguignan que le

The text on this page is estimated to be only 23.17% accurate

(ii8) 10 avril, de ne &A que le i i , tpue l'étentiard royal disparut
4e tout l'anpire (i). Qu'il ny a point eu de conspiration ayant le ao mqrê.
Xj^^ auteurs du^dçpart du Roi, pour repousseijla req)ousabilité terrible qui
résulte des fiiits qup j'ai Retracs dai^s ma dernière Lettre, ont prétenfû
qu'une vaste conspiration, préparée avec art, purdifî en silence, avait pré^dé
à Fentreprise de Bonaparte et assuré son succès ; mais Fexamen des. faits
leur ôte encore cette dernière ressource. Je ne veux point nier qu'un homme
qui avait gouverné durantquatorze années un immense empire, qi;i avait
créé tant d'existences, distribué tant de trésors, auquel, tant d'espérances
s'étaient rattadiées^ n'ait dû conserver, malgré ses malheurs et malgré ses
fautes , parmi ses obligés in^Bombrables,, un petit nombre d'amis fidèles et
de cœurs reconnaissans. Des correspondans assidus " - I •' L IL - _ - J II ' (i)
Voyesk le Moniteur de Tépocpeu

The text on this page is estimated to be only 12.39% accurate

("9) ont pu lui rendre 4»inpte ûe Fétat dé la ïVance. Leurs lettres ont pu lup: exprimer des vœux pour son retour, de rintépètpour son sert. Hapueiitretenic ,. ai luumot , desinteOigenees très naturelles , niaiâ qu'on avait sointle tenir secrètes^, pour n'être pas. suspect à Fautknité. Ces îaDeHigmiees n'ont paft même àà se borner à Ik Frae^e. Bonaparte await soudbyé' tsuat d'homme éminens duos les ca-^ Imets étrangers, que millHnapporls ont dû exister entre lîife d?Ëlbe et lesccMirs && se trouvaient pki- ' sïeura de ses anc»exiB sftipendiaires. Aucun t^ité , aucune .mesure de précaution^ n'avaient prescrit à son &èsœ Joseph>, retiré en Suisse^ d^ab jurer de» afiections de femille; mais entre' ces relations de souvenir ou de parentév relations qui alors' ne pa^ raissaient pas mémecoupablesy et qui' ne se ratta«* chaient à aucun lien commun, à aucun centre ré* gulateur, et une conspiration', là différence est grande Si l'on prétendait représenter comme telle une tentative dent le but et les detaib sont toujburs^ sestésirès obscurs et très vagues, etdans laquelle^, à la mâtnéépoque , quelques génâraux^ furait coih promis, il serait iacile de diknontrer que ce projet^ ^ quel

(120) la mission du duc de Trévise, qui empêcha le reste de l'armée du nord de prendre part au mouvement qu'elle devait, dit-on, seconder. Les journaux de 1815 ont beaucoup fait valoir un raisonnement qui paraît invraisemblable, et qui n'est que spécieux. « Les trois quarts des préfets, ont-ils dit, n'étaient-ils pas des préfets de Bonaparte? les conseillers d'état n'étaient-ils pas pris en grand nombre parmi les anciens conseillers de Bonaparte? les tribunaux n'étaient-ils pas occupés par des juges que le Roi y avait trouvés, » et qui avaient été placés par ses ennemis? les administrations civiles, financières, judiciaires militaires, ne présentaient-elles pas toujours les mêmes hommes, investis des mêmes fonctions? Bonaparte, en revenant, n'a-t-il pas retrouvé presque partout des fonctionnaires accoutumés à lui obéir, à ramper sous ses ordres? et n'est-ce pas là l'une des raisons de son succès facile et cruel? ». Mais d'abord une résistance trop faible après l'événement, n'implique point une conspiration antérieure. En second lieu, les préfets, les maires, les anciens instruments de l'Empereur, ont si peu (voyez le Journal des Débats et le Journal général de 1815*

(131) concouru à la réussite de son entreprise, que de l'aveu même des royalistes les plus exagérés, il a destitué, immédiatement après son arrivée, la presque totalité de ces magistrats. « Sur quatrey> vingt-trois préfets en place au 20 mars , dit le y> Moniteur de Gând, dont l'autorité n'est pas susy> pecte, vingt-trois seulement restèrent en fonc» tions. y> Il n'y a pas de réponse sensée à opposer à ce fait. Les magistrats que Bonaparte destituait, n'avaient sûrement pas conspiré en sa faveur. L'envoide commissaires extraordinaires dans toutes les provinces , ordonné peu de temps après son arrivée , afin de soumettre à leur examen la conduite des autorités locales, est encore une preuve de la défiance que lui inspiraient ces autorités ; elles n'avaient donc point préparé son triomphe. . Si des preuves de raisonnement nous passons aux faits, je demanderai si l'on a trouvé une correspondance coupable chez un seul préfet, chez un seul maire. Certes, en i8i5 et 1816, l'on ne s'est ni épargné la peine, ni refusé le plaisir de chercher des pièces de conviction * Où sont-elles? peut-on les produire? croit-on que les pouvoirs de cette époque aient voulu jeter un voile officieux sur les hommes qu'ils poursuivaient? Toutes choses çgales , je leur fais assez d'honneur pour penser qu'ils auraient mieux aimé frapper des coupables

The text on this page is estimated to be only 12.74% accurate

(122) qu0 (fes mnoccM, et ccmvaiacre ceux qu'ils condanaDaieat. R^oiairqiies ^pe de tous les conseillers d'état flwjrrteiiw daiis Iburs fonctions en i8i4 par le IU)i^ ^ois seutefiwnt ont contiuiiié de si%er sous Bowparte* Ceux te tpàm ? et depuis, qu'il en^ est tombé-, eommes^t aucun de» pFoscfit^ n'aurailril pu être convaincu d'tm^ acte^ qu^onque antétieur à son r^k^jar? Puisque Fintérêt d'une part, lia vengeance de Fautre, ont ^atemon^ échoué à rien prouver de pareil, c'est que rien dé pareiPn'a eu de réalité: Dans^ les^ procédures qui ont signalé l'époque déplorable dē^ i8i5, Ton- n'a manqué ni de soin» ni die^zèlepour réunir tous lessindices^ et l'on n'a pu citer un mot^ produire une lettre, un témoin , une circonstance j qui dénotât un complot prémé-^ Até; On a poursuivi M. de Labédoyère j pour s'être déclaré en faveur de Bonaparte le & de mars; le maréchal iNey, pour avoir passé de son côté k i4; mais ni l'un ni l'autre n'ont été accuses

The text on this page is estimated to be only 18.62% accurate

{ "3) d'avoir trempé dans une conspiration proprement Aie. La sentence de M. de Lavalette semble impliquer l'existence d'un complot; mais deux ques^ tions avaient été cumulées, et il est manifeste, par toute l'inâtruction, quel^ jurés n'ontpufNroQO{M}6r^ que sur h première, qui se rapportait uniquement à un acte postérieur au débarquement de Napoléon', att postérieur même au départ d^ Rpi. Le procès du général Drouot , et l.e jugei»ept (ji;iiVabsont, put encore CQii^taté siwabpnd^mqi^eat qu'il i^'y a'i^t poini; w de ccmspiir^lÂoni. Auasî, dan& «eux d^ généraux Bertrand et Gambrone , l'on a retrandié cette question , et Pon s'est borné à poser celle d'attaque contre le gouvernement (i). Quant à la prétendue trahison duministr^e de la guerre^ le Mémoire^ qu'il a pul^li^ d?pa.s soii,çxil,, le]fi\$^tifie victor{i^U£feinçnt, de cette imputation. Si des proclamations, ppstéiieures à Jf occupation des ifêpartemens, suffisent pour constater une conspiration, alors tout le monde a conspiré. Alors le premier des conspirateurs a été le maire de Lyon^^ qui, le 10 mars,acélébréla venue de Bonaparte par des pbrases pleine^s d'enthousiasme (2), et cepen^ (fl) P'cyez les Moniteurs des. 27 aivil.et a8 mai i8i6. (i) Proclamation du maire de Lyon : « Habitans de la » ville de Lyon, Napoléon revient dans cette cité, dont U

; c 124) dant les royalistes exagérés l'ont compté dans leurs rangs en 1815. Il a siégé dans la majorité de la Chambre introuvable; il a été maire de Lyon puis effaça les ruines , dont il releva les édifices , dont il protégea le commerce et les arts. Il y retrouve à chaque pas les nombreux numens de sa munificence. Sur les champs de bataille » comme dans ses palais, toujours il veilla sur vos intérêts » les plus chers ; toujours vos manufactures obtinrent des » marques de sa généreuse sollicitude. Habitans de Lyon , » vous revoyez dans ' vos murs celui qui vint arracher en » l'an VIII notre belle patrie aux horreurs de l'anarchie qui » la dévorait; qui, conduisant toujours nos phalanges à la » victoire , éleva au plus haut degré la gloire de nos armes et » du nom français ; qui , joignant au titre de grand capitaine » celui de législateur, donna à la France ces lois bienfaisantes » et tutélaires dont chaque jour elle apprécie les. avantages. » Citoyens de toutes les classes , au milieu des transports qui » vous animent, ne perdez pas de vue le maintien de l'ordre » et de la tranquillité. C'est le plus sûr moyen d'obtenir qu'il » daigne vous continuer cette bienveillance particulière dont » il vous multiplia tant de fois les gages. » Fait à l'hôtel-de-ville de Lyon, le 11 mars 1815.' , » à l'Assemblée de Lyon. » Je ne puis m'empêcher de remarquer que le général Gruyère a été condamné à mort pour la même action pour laquelle le maire de Lyon n'a encouru aucun blâme , celle d'avoir publié des proclamations en faveur de Napoléon , avant le départ du Roi. Serait-ce que défendre la France contre l'étranger avait aggravé ce crime ?

C 125) qu'à sa mort*, et il a partagé avec le préfet et le commandant de la force armée , les éloges de son parti et le mérite des évènements de 1817. Les listes rédigées après le retour du Roi , et destinées à désigner et à atteindre les conspirateurs , serviraient au besoin à compléter la preuve qu'il n'y a pas eu de conspiration. Ces listes contiennent l'amalgame le plus bizarre de noms étonnés de se trouver ensemble. On y voit des députés qui étaient à cent lieues de Paris , et à trois cents lieues de l'endroit où Bonaparte a débarqué ; des députés qui s'étaient élevés contre lui à la tribune, de la manière la moins mesurée (i). L'on y a placé des littérateurs , des artistes , protégés autrefois par le maître de l'empire, mais étrangers à sa politique et ignorants de ses projets. L'on m'avait porté sur ces listes, et certes, quand, le 19 mars , ma voix était la dernière qui se fit entendre en faveur de la constitution , je ne conspirais pas avec celui qui venait la renverser. Si une exception a été prononcée en ma faveur , je n'ai point dû cet avantage à mon innocence , car je n'étais ni plus innocent ni plus coupable que tous les autres. Je l'ai dû à la justice personnelle de Louis XVIII , qui s'est montré plus équitable enC) M. DurbaC'^ , par exemple.

The text on this page is estimated to be only 21.73% accurate

(126) • vers un inconnu qu'on lui peignait comme un ennemi)
que des amis envers leur ami, des collègues envers leur collègue, des
serviteurs de Bonaparte, quand il opprimait la France et le monde, envers
un homme qui s'est rallié à lui. quand il ne pouvait plus (primer ni le monde,
ni la France, On a confondu deux choses très différentes, une assistance
prêtée à une autorité, existait déjà, contre l'invasion de l'étranger, et Une
conspiration tramée d'avance, pour ériger cette autorité sur les ruines de
celle qui existait auparavant. Il n'y a point eu de conspiration, j'en suis sûr de
Bonaparte lui-même, qui n'avait aucun intérêt à m'en imposer à cet égard.
Il en aurait eu plutôt à confirmer tous les soupçons, qui, en compromettant
ceux qui le servaient, les auraient attachés plus étroitement à sa destinée.
« Je suis » venu, m'a-t-il dit, sans intelligence, sans conviction, sans
préparation aucune, tenant en main les journaux de Paris et le discours
de M. Férrière. Lorsque j'ai vu ce que l'on écrivait sur l'armée et sur
les biens nationaux, et sur la ligne droite et la ligne courbe, je me suis
(dit : » la France est à midi. » On trouvera peut-être que j'ai mis trop
d'importance à prouver que le retour de Bonaparte n'a pas été la suite d'une
conspiration', aujourd'hui

The text on this page is estimated to be only 19.42% accurate

(i?7) que l'o«]Ji est asâuré) même à ceux qui seraient coûvaincus
d'y avoir pris part. Deux motifs m'ont fiiit croire

' (1: ^8) fait. Ils ont reconnu le gouvernement de Napoléon j la France entière l'a reconnu. Ils l'ont servi; la moitié de la France. l'a servi comme eux. Ils ont accepté l'acte additionnel; un million quatre cent mUle français l'ont accepté. Us ont écrit, parlé 5 combattu contre l'étranger ; deux millions d'entre nous ont écrit, parlé, combattu de même. Li même loi» eût dû nous atteindre, ou la même justice doit tious réunir sur le sol natal. Car, encore une fois, ce qu'ils avaient fait avant la restauration ne doit pas compter. La Charte les avait constitués des hommes nouveaux, des hommes dans la même situation où sont les autres. S'ils sont coupables , nous ne sommes pas innoc|sns ; si nous sommes innocens , ils ne sont pas coupables. La vérité que j'ai démontrée n'est donc point stérile. Elle renverse tous les sophismes allégués pour justifier ou pour excuser l'arbitraire. En second lieu, je mets beaucoup de prix , je l'avoue , à prouver que les amis de la liberté , qui , pour limiter le pouvoir d'un conquérant remontant sur le trône, se sont réunis à lui après son triomphe , sont restés purs de toute trahison. La trahison , je le sais , a été de nos jours érigée en vertu. Nous voyons des hommes qui la réclament comme on réclamerait un titre de gloire. Instru-^ mens du despotisme , durant sa puissance, ils pré

(1^9) tendent neFavoir servi que pour le livrer. Je désire qu'il soit constaté qu'à eux seuls appartient ce honteux mérite : qu'eux seuls ont mendié la confiance du pouvoir pour la tromper , ses secrets pour les vendre 5 ses faveurs pour les tourner contre lui ; tandis que . nous , forcés sans cesse de nous débattre au milieu d'épineuses circonstances, nous n'avons jamais professé qu'une opposition franche, quand l'opposition nous paraissait un devoir, sans porter, comme nos adversaires, la, duplicité dans l'administration, la perfidie dans les conseils, la désertion dans les camps. J'ajouterai qu'il me semble utile que les gouvernemens sachent aujourd'hui que lorsqu'ils oppriment, ou qu'ils permettent à une minorité d'opprimer en leur nom , il n'est pas nécessaire de conspirer contre eux pour les renverser. A mesure que les lumières se répandent, et que les hommes connaissent mieux leurs droits et leurs intérêts , les peuples font leurs ajf&ires , pour ainsi dire, à part desgouvernemens. Us ne consentent à les soutenir ou à les défendre , que lorsqu'ils recueillent de leur conservation un avantage clair et positif En France sur-toijit, la révolution et la chute de six gouvernemens successifs ont donné à toute la nation une habitude à laquelle nous l'avons vue revenir sans cesse , d'autant plus volontiers , que cette habitude 9

The text on this page is estimated to be only 15.98% accurate

(i3o) n'exige d'elle anccm eflfort, et la présence de tout danger.
Elle n'atta

The text on this page is estimated to be only 18.26% accurate

PIÈGES JUSTIFICATIVES. Constitution proposée par le Sénat ^
^n i8i4v JLiE Sénat €onserfat€Ur, délibérant sur le projet de connitntioB
cpil lui a été présenté par le Gouterne^ ment provisoire, en exécution de
l'acte du Sénat du 1^ de ce mois ; Après avoir entendu le rapport d'une
Gommissloa spéciale de sept membres , Décrète ce qui suit : Art. 1^ . Le
Gouvernement français est monarchique et héréditaire de mâle en nxâle par
ordre de primogéniture. 2. ^Le peuple français appelle librement an trôna de
France, Louis -Stanislas -Xavier de France ^ frère du dernier roi, et après
lui les autres membres de la maison des Bourbons | dans l'ordre ancien. 3.
La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens
héréditairement. La Léc 9"

(i32) gion d'honneur est maintenue avec ses prérogatives. Le Roi déterminera la décoration.. 4' Le pouvoir exécutif appartient au Roi. 5. Le Roi , le Sénat et le Corps législatif concourent à la formation des lois. Les projets des lois peuvent être également proposés dans le Sénat et dans le Corps législatif. Ceux relatifs aux contributions ne peuvent être que dans le Corps législatif. Le Roi peut inviter également les deux Corps à s'occuper des objets qu'il juge convenables. La sanction du Roi est nécessaire pour le complément de la loi. 6. Il y a cent cinquante sénateurs au moins et deux cents au plus. Leur dignité est inamovible et héréditaire de mâle en mâle par primogéniture. Ils sont nommés par le Roi. Les sénateurs actuels , à l'exception de ceux qui renonceraient à la qualité de citoyens français, sont maintenus et font partie de ce nombre. La dotation actuelle du Sénat et des sénatoreries leur appartient. Les revenus en sont partagés également entre eux , et passent à leurs successeurs. Le cas échéant de la mort d'un sénateur sans postérité masculine directe , sa portion retourne au trésor public. Les sénateurs qui seront nommés à l'avenir ne peuvent avoir part à cette dotation.

The text on this page is estimated to be only 29.30% accurate

C,55) •y. Les princes de la famille royale et les princes du sang y sont de droit membres du Sénat. On ne peut exercer les fonctions de sénateur^ V près avoir atteint l'âge de majorité. 8. Le Sénat détermine les cas où la discussion des objets qu'il traite, doit être publique ou secrète. ^ 9. Chaque département nommera au Corps législatif le même nombre de députés qu'il y envoyait. Les députés qui siégeaient au Corps législatif, lors du dernier ajournement, continueront à y siéger jusqu'à leur remplacement» Tous conserveront leur traitement. A l'avenir ils seront choisis immédiatement par les collèges électoraux, lesquels sont conservés, sauf les changemens qui pourront être faits par une loi. à leur organisation. • 'La durée des fonctions des députés est fixée à cinq années. Les nouvelles élections auront lieu pour la session de 1816. 10. Le Corps législatif s'assemble de droit chaque année, le 1^{er} octobre. Le Roi peut le convoquer extraordinairement; il peut l'ajourner, il peut aussi le dissoudre *, mais, dans ce dernier cas, un autre Corps législatif doit être formé, au plus tard dans les trois mois, par les collèges électoraux. 11. Le Corps législatif a le droit de discussion»

The text on this page is estimated to be only 19.17% accurate

(154) Les \$âinces sont publiques , sauf le cas où il fuge » propos de se former en comité général. 12. Le Sénat, le Corps législatif, les collèges électoraux et les assemblées de canton, élisent leur président dans leur sein. ' i3. Aucun membre du Sénat on du Corps légis* latif ne peut être arrêté , sans une autorisation préalable du corps au

The text on this page is estimated to be only 19.70% accurate

16. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants, sont éternels; leur nombre ne pourra être diminué ou augmenté qu'en vertu d'une loi. Les juges sont à vie et inamovibles, à l'exception des juges de paix et des juges de commerce. Les commissions et les tribunaux extraordinaires sont supprimés, et ne pourront être rétablis. 19. La Cour de cassation et les Cours d'appel, et les Tribunaux de première instance, proposent au Roi trois candidats pour chaque place de juge vacante dans leur sein. Le Roi choisit l'un des trois. Le Roi nomme les premiers présidents et le ministre public des cours et des tribunaux. 20. Les militaires en activité les officiers et soldats en retraite, les veuves et les officiers pensionnés, conservent leurs grades, leurs honneurs et leurs pensions. 31. La personne du Roi est inviolable et sacrée*. Tous les actes du Gouvernement sont signés par un ministre. Les ministres sont responsables de tout ce que ces actes contiendraient d'attaques aux lois, à la liberté publique «t individuelle, et aux droits des citoyens». 22. La liberté des cultes et des consciences est garantie. Les ministres des cultes sont également traités et protégés. 23. La liberté de la presse est entière, sauf la répression légale des délits qui pourraient résulter de

(»56) l'abus de cette liberté. Les commissions sénatoriales de la liberté de la presse et de la liberté individuelle, sont conservées. â4* La dette publique est garantie. Les ventes des domaines nationaux sont irrévocablement maintenues. aS. Aucun français ne peut être recherché pour les opinions ou les votes qu'il a pu émettre. 26. Toute personne a le droit d'adresser des pétitions individuelles à toute autorité constituée. 27. Tous les français sont également admissibles à tous les emplois civils et militaires. 28. Toutes les lois actuellement existantes res* tent en vigueur , jusqu'à ce qu'il j soit légalement dérogé. Le Gode dçs lois civiles sera intitulé : Code cĭViV des Français. 29. La présente constitution sera soumise à l'acceptation du peuple français dans la forme qui sera réglée. Louis-Stanislas-Xavier sera proclamé Roi des Français^ aussitôt qu'il aura juré et signé par un acte portant : J'accepte la Constitution / Je jure de l'observer et de la faire obsen^er. Ce serment sera réitéré dans la solennité oii il recevra le serment de fidélité des Français.

(137) Préambule de la Charte, La divine Providence > en nous rappelant dans nos Etats , après une longue absence , nous a imposé de grandes obligations. La paix était le premier besoin de nos «ujets; nous nous en sommes occupé sans relâche , et cette paix, si nécessaire à la France , ' comme vgoi reste de l'Europe , est signée. Une Charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume ; nous l'avons promise , et nous la publions; Nous avons considéré que , bien que l'autorité toute entière résidât en France dans la personne du Roi , nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice , suivant la différence des temps; que c'est ainsi que les communes ont dd leur affranchissement à Louis-le^Gros , la confirmation et Textention de leurs droits à saint Louis et à Philippe-le-Bel ; que Tordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, d'Henri II et de Charles IX, enfin que Louis XIY a réglé presque toutes les parties de l'administration publique, par différentes ordonnances dont rien encore n'avait surpassé la sagesse. Nous avons dû^ à l'exemple des rois nos prédécesseurs , apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières ^ les rapports nouveaux que ces

The text on this page is estimated to be only 15.49% accurate

Ci38) progrès ont introduits dans la société; la direction imprimée aux esprits^ depuis un demi-siècle^ et les graves altérations qui en sont résultées. Nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle, était l'expression d'un besoin réel; mais en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette Charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fier de commander. Des hommes pris dans les premiers corps de l'État, se sont réunis à des commissaires de notre Conseil pour travailler à cet important ouvrage. JS, au même temps que nous recomposions une Constitution libre et monarchique devait répondre à l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver > pour leur propre intérêt les droits et les prérogatives de notre couronne; nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit, la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue; qu'ainsi > lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée *, mais que quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin

The text on this page is estimated to be only 23.84% accurate

- C 159) cherché leB principes de la Charte consiuitioanelle dans le caractère français et dans les monumens yé-» nérales des siicl^ passés. Ainsi nous avons vu dans le renouvellement de la pairie , une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les tenips an« ciens et les temps modernes. Nous avons remplacé par la Chambre des dépnés, ces anciennes assemblées des champs de mars et de mai, et Ces Chambres du tiers-état qui ont si souvent; donné tout-à-la-fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple , de fidélité et de respect pour Vautorité des tois* Elu cherchant ainsi krenouer la chaîne des temps que de funestes écarts avaient interrompue , nous avons effacé ie notr« souvenir, comme nous voudrions qu'on yùl les effacer de l'Histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille , nous n'avons su répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages , qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher k notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre Tacte solennel que nous leur accordons aujourd'hui. Sûr de nos intentions , fort de notre conscience , nous nous engageons devant FAssemblée qui nous écoute, à être fidèle à cette Charte coostitutionnelle,

The text on this page is estimated to be only 28.55% accurate

(140) nous réservant d'en jurer le maintien avec une non* velle solennité devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations. A ces causes , nous avons volontairement , et par le libre exercice de notre autorité royale , accordé et accordons , fait concession et octroi à nos sujets , tant pour nous que pour nos successeurs , et à toujours, de la Charte constitutionnelle. N° 5. Extrait de l'Ordonnance du Roi sur la Légion d'honneur y du 19 juillet 1814* ' Art. 17, L'établissement de la maison d'éducation d'Ecouen, pour les filles des membres de la Légion d'honneur, est réuni à la maison de St. -Denis. A. l'avenir, le nombre des élèves. ne pourra excéder celui de 400. Art. 18. Les établissements formés à Paris, aux Barbeaux et aux Loges , pour l'éducation des orphelins de la Légion d'honneur, sont supprimés.

(141) Ordonnance du Roi relative à la conservation des établissemens formés pour l'éducation des orphelines de la Légion d'honneur, du 2^e septembre 1814* Sur le compte qui nous a été rendu à cet égard, par le ministre de notre maison, nous avons reconnu avec satisfaction qu'il nous était possible de conserver divers établissemens de la Légion, sans déroger aux mesures d'économie qui nous sont prescrites par nos devoirs envers tous nos sujets, et en laissant aux parens des orphelines la faculté de les rappeler dans leurs familles, dans le sein desquelles elles continueraient à jouir des témoignages de notre munificence royale. En conséquence, voulant pourvoir par nous-même aux mesures d'exécution que l'article 19 de notre ordonnance du 19 juillet dernier attribuait au chancelier de la Légion d'honneur, et donner à des infortunées, privées des auteurs de leurs Jours, une preuve éclatante de notre sollicitude pour elles -, à ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1^{er}. Les établissemens formés à Paris, aux Barbeaux et aux Loges, pour l'éducation des orphelines de la Légion d'honneur, resteront affectés à cette destination.

The text on this page is estimated to be only 16.38% accurate

(i40 N* 4. Préambule de VOrdonnanùe du Roi, relative à r Ecole royale y du Zo juillet i8i4» Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et €e Nayarre.^ Nous étant fait rendre compte de la situation des Ecoles militaires, et voulant que l'organisation de ces établissements soit en rapport avec celle que nous ayons donnée à l'armée par nos ordonnances du 12 mai dernier ; Ayant reconnu qu'une seule Ecole militaire pojir* rait suffire atix besoins du service ; Désirant en outre récompenser les services des officiers- généraux et supérieurs de nos années^ et faire jouir la noblesse de notre royaume des avantages \}ui lui ont été accordé; par l'édii de notre aïeul ^ du mois de janvier i75i> relatif à la fondation de * l'École royale militaire, etc. N' 5. Ordonnance relative c Inobservation des fêtes religieuses. Nous directeur génénl de la police du royaume^ Considérant que l'obseryatiou de» jours consacrée;

The text on this page is estimated to be only 19.44% accurate

c 145) ^ux solennités rBlîgiensesest une loi commune ii tone les peuples policés, qui remonte an berceau du monde, «t qui intéresse au mha» âegré la relijpon et la . politique; Que Tobservatloa da dimanche s'est maintenue ^yec une pieuse sërérîtë dans tonte U chrétienté, et qu'il y a été pourtu pour la Fraqce en partienlier par différentes ordonnances de nos rois , des arrêta des cours souyeraïnesi et en dentier lieu par le règlement du 8 novembre 198); Que ces lois et règlemens m'ont point été abrogés i qu'ils .ont été seulement perdus de vue durant les troubles y mais qu'ils ont été implicitement rappelés par les lois des 1 8 et 29 germinal an 1 o, qui ont rétabli Tobbservation des dimanches et des fêtes réduites à un très petit nombre ; • Et qu'il est nécessaire aujourd'hui de rappeler explicitement ces mêmes règlemens pour attester à tous les yeux le retour des Français à Fàncien respect de la religion et des mteurs, et à la pratique des vertus qui peuvent seules fonder pour les peuplée une prospérité durable : Ordonnons ce qui suit* Art. 1*'. Les travaux seront interrompus les dimanches et les jours de fêtes. En conséquence , il est défendu à tous maçons , charpentiers I couvreurs, terrassiers, menuisiers, •erruriers, et généralement k tous artisans et ouvriers,

cle travailler à aucun ouvrage de leur profession ^ et a tous marchands de faire aucun commerce ni débit de marchandises les dimanches et les jours de fêtes. Il leur est ordonné de tenir leurs ateliers , boutiques et magasins exactement fermés , k peine de 200 fr. d'amende pour chaque contravention, dont les maîtres seront responsables pour leurs garçons , ouvriers et domestiques. 2. n est également défendu à tous porte-faix et hommes de journées de travailler de leur état les dimanches et jours de fêtes. Les charretiers et voituriers ne pourront faire au^ cuns chargemens ni charrois à peine d'une amende de 100 fr., pour la sûreté de laquelle les chevaux, harnais, charrettes, voitures ou traîneaux, seront mis en fourrière jusqu'à consignation. 3. Ne pourront les particuliers pendant ces mêmes jours employer à des travaux aucuns artisans, ouvriers et gens de journées, à peine «d'être personnellement responsables des amendes que .ces ouvriers auraient encourues. J^.il est également défendu à tous marchands de menue mercerie, quincaillerie, tabletterie, ferraille, etc., à tous revendeurs et revendeuses, marchands d'estampes, d'images ou de vieux livres, et à tous les étalagistes sans exception, de colporter leurs marchandises , ni de les exposer en vente les dimanches et le'

(«45) jours de fêtes, à peine de saisie des marchandises et de 100 fr. d'amende. ^ 5. Il est expressément ordonné aux marchands de vins, maîtres de café, ou de lieux dits estaminets, marchands d'eau-de-vie, de bière ou de cidre, maîtres de paume ou de billard, de tenir leurs boutiques, cabarets ou établissements fermés les dimanches et les jours de fêtes pendant le temps de l'office divin, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; ils refuseront l'entrée à tous ceux qui se présenteraient chez eux dans cet intervalle pour y manger, boire ou y jouer, à peine de 300 fr. d'amende. 6. Il est défendu à tous saltimbanques, faiseurs de tours, maîtres de curiosités, chanteurs ou joueurs d'instruments, d'exercer leur métier dans leurs salles ou sur la voie publique les dimanches et les jours de fêtes, avant cinq heures de l'après-midi, sous peine d'interdiction. 7. Nulle réunion pour la danse ou pour la musique n'aura lieu avant la même heure dans aucun établissement ouvert au public, à peine de 500 fr. d'amende contre le maître de l'établissement. 8. Pourront tenir leurs boutiques entr'ouvertes les dimanches et jours de fêtes, les pharmaciens et les herboristes, les épiciers, les boulangers, les bouilliers, les charcutiers, les traiteurs et les pâtisseries, mais il leur est défendu d'exposer ou étaler leurs marchandises. r

The text on this page is estimated to be only 19.04% accurate

(i46) 9« Lci dé&Bie» présenta parnotre presoitte or-» donnance ne
aoDt pas applicables aux ooTrios cm^ plojei par les cokiTateiirs aux
tzaTanx de la moisson et des récoltes qoe Téut de la saison on la crainte des
intempéries rendraient nrgens. 1 o* La même toléiance aora lien pour des
traraux que des particaliers seraient obligés de fdre faire dans des cas de
péril imminent; mais ils ne pourront les faire exécuter qu'après en avoir
obtenu la permission d*un officier de police. 1 1 . Les contraventions aux
dispositions de la pré^ sente ordonnance seront constatées par des procès^
yurbanx. Il sera pris envers les contrevenans teMes mesures de police
administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer
contre eux par les tribunaux. 12. La présente ordonnance sera imprimée ,
pa-* bliée j et affichée par tout le royaume. i3. MM. les préfets et sous-
préfets, et sous leurs ordres les commissaires de police, lesofficiers de paix,
sont chargés de tenir la main à son exécution.

(>47) N* 6. Exposé des motifs du projet de loi relatif à la restitution aux émigrés de leurs biens non i^endus. (Séance du 13 septembre 1814) Messieurs, Lorsqu'après avoir essuyé les longues tourmentes d'une révolution dont l'Histoire n'offre pas d'exemple, une grande nation- revient enfin dans le port d'un gouvernement sage et paternel, le bonheur général qu'elle éprouve peut encore être, pendant longtemps, entremêlé de malheurs individuels; malheurs que des circonstances extraordinaires ont fait naître, dont la justice et l'humanité gémissent, mais auxquels la politique et la loi de la nécessité ne permettent pas de fixer tout à coup le terme réclamé par la justice et l'humanité même. Cependant arrivé ce terme tant attendu; mais dans ces premiers momens où un jour plus propice apparaît, après tant d'orages, où la possibilité de faire le bien se laisse enfin entrevoir, il faut encore s'astreindre à ne le faire qu'avec une extrême prudence*, il faut être réservé même dans une justice bienfaisante, lorsqu'on voudrait s'abandonner à une juste prodigalité. 10..

The text on this page is estimated to be only 25.01% accurate

(«48) C'est une suite des inconvénients trop souvent aisé» aux lois qui remplacent les lois révolutionnaires^ elles ne peuvent avoir de tonique et portent empreinte d'une équité rigide et absolue ^ méditées d'après les principes, rédigées d'après les* circonstances, elles sont quelquefois entraînées par celles-ci, quand elles tendraient ne pas se séparer de ceux-là. Le souverain^ qui se résigne à de si grands sacrifices ^ peut seul savoir ce qu'ils lui coûtent , et une seule pensée peut les adoucir, c'est que tous ces sacrifices concourent au maintien de la tranquillité publique; c'est qu'en s'identifiant avec tous les sujets qui lui sont rendus , par le retour à l'ordre , il anéantit toutes les dénominations révolutionnaires qui avaient divisé la grande famille ; il la réunit , il la confond toute entière dans sa paternelle affection, dans sa souveraine justice , ou dans sa royale indulgence* Telles sont, Messieurs, les maximes que le Roi a constamment suivies , depuis son entrée en France^ telles sont celles qu'il veut toujours suivre. Déjà, par son ordonnance du 21 août, il a assuré l'état, civil de la portion de ses sujets désignés sous le nom d'émigrés ; dénomination aussi fautive , dans le sens qu'on avait voulu lui donner, que désastreuse par les conséquences qu'on en a tirées. Ces conséquences ne sont que trop connues , et c'est à en atténuer les effets que nous travaillons en ce moment. Le sens

qu'on avait voulu lui donner était si loin du véritable, que beaucoup de gens avaient même oublié celui-Kⁱ, parce qu'il appartient essentiellement aux violentes révolutions de dénaturer les choses les plus simples, de changer la signification des mots. Le temps et le malheur la rétablissent, parce qu'il est certaines vérités qui ne peuvent être universellement démontrées que par ces deux grands maîtres de l'homme. Il est aujourd'hui bien reconnu qu'en s'éloignant de leur patrie, tant de bons et fidèles français n'avaient jamais eu l'intention de s'en séparer; que passagèrement jetés sur des rives étrangères, ils pleuraient sur les calamités de la patrie (fU'ils se flattaient toujours de revoir. Il est bien reconnu que les régnicoles, comme les émigrés^e appelaient, de tous leurs vœux, un heureux changement, lors même qu'ils «'osaient pas encore l'espérer. À force de malheurs et d'agitations, tous se retrouveraient donc au même point. Tous y étaient arrivés, les uns en suivant une ligne droite sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se sont trouvés. Tous étaient donc déjà réunis d'intention, et la bienfaisante ordonnance du Roi, en n'admettant aucune différence ^e entre eux, n'a été que la déclaration légale d'un fait déjà existant. La loi que nous vous apportons aujourd'hui dérive de cette ordonnance; elle reconnaît

The text on this page is estimated to be only 24.91% accurate

(i5o) nu droit de propriété qui existait teujtonrs, elle en légalise la réintégration. (Ponr faire sentir an lecteur quel effet dut produire sur toute la France cet étrange 'discours de M. Fer-> ^ rand, \e crois utile de rapporter ici la réfutation de ce discours par M. Bédocb , dans sou rapport sur ce projet de loi.) En rentrant en France , le Roi a dû porter ses regards sur les émigrés. Il était bien juste, il était bien naturel que le sort ile ses compagnons d'infortune, de ces serviteurs d'une fidélité long-temp& éprouvée^ fût un des premiers objets de ça tendre sollicitude pour ^ons ses sujets.. Par une ordonnance du 4 juin dernier, îl a annoncé vouloir rendre aux anciens propriétaires ceux de leurs biens confisqués à leur préjudice qui n'ayaient pas été vendus. En exprimant hrmême yoloAté dans l'ordonnance ^21 août, le Roi a déclaré que t-outes les inscrip-< liions sur les listes des émigrés, et encore subsistantes à. défaut d'élimination, de radiation ou d'exécution des conditions iinposéea par le sénatus-co^sulte du 6 floréal an lo , ou à quelque amce titre que ce soit, seraient et demeureraient abolies, à compter du jour de la publication de la Charte constitutionnelle. Mais la première de ces ordonuanccs se réduisait^

(i50 en quelque sorte, a exprimer un vœu ptutdt qu'à régler l'exécution des intentions du Roi. Une loi pouvait seule réintégrer les émigrés dans celles de leurs anciennes propriétés qui se trouvent encore libres dans les mains de l'Etat. Vous attendiez , Messieurs , de jour eh jour la présentation de cette loi. Vous vous étie^ unis d'avance aux généreuses et bienfaisantes intentions du Mo^ najrque. Le projet de cette loi vous a été présenté; vous avez reconnu dans l'esprit qui l'a dicté , la bonté et la justice conciliées avec la plus sage prudence. Sa Majesté y contient ses affections dans les bornes de la loi. On y voit cette précaution scrupuleuse avec laquelle elle évite tout ce qui peut blesser les principes, sur-tout Cielui tout-à-fait fondamental^ et sur lequel la société entière repose . Je principe de la propriété. Cette délicatesse n'échappera pas sans doute, à la reconnaissance de la nation , elle sem appréciée par ceux mêmes que la loi concerne. Mais plus nous nous empressons de rendre un respectueux hommage aux intentions du Roi, plus nous apprécions la sagesse qui règne dans la rédaction générale du projet dé loi , particulièrement dans son préambule, plus nous avons été affligés comme vous, Messieurs, du contraste que présente l'exposé que nous a fait M. le ministre d'état Ferrand y des motifs de ce projet 4eloi.

The text on this page is estimated to be only 16.64% accurate

(150 Ce contraste est tel , et dans les principes et dans les expressions du rédacteur, que si on jugeait de la loi par l'exposé , l'examen de »ea disposkioits et de ses termes marnes pourrait en prendre une Êiusse direction. Ce n'est pas sans éprouver nn sentiment pénible , que la commission s'est vMe obligée de ûter un mor ment l'attention de la Chambre sur le discours du ministre. Mais , Messieurs, l'intërât de la patrie et celui du Roi (car ces deux intérêts- doivent toujours être inséparables), l'indispensable nécessité de rendre h l'opi-pian publique la coniiiançr que cedisc4iKur» pourrait avoir ébranlé^ , nous en font un rigoniffeiix devoir.' Nousarons àA d'ail leurs^ nous coofornier l^uvceu nnanfiUe dcis.bmeatix de Id Cl^atnbre; nous avons dû céder au eri de notre conscience* Tovitefois, en vous soumettant quelques réflexions sur l'esposé fait par M. Fêrrand, la commission ^^ plus prudente que lui, n'efl^reca.p^s dafi^-la discussion iH^ssi inutile qu'elle pourci^l devenir fiii^ste, sur les torts des diffécenfi^ partis pendant notre longue et vîolente réyoUition. EU^ na s'engagera pas dans l'imprudente recbiercbe des erreurs et des sacrifices réciproques, des infortnneset des fautes communes., Que poufrait-il servir de reconnaître les liaisons qui existent entre les évènemens les plus opposés en apparence, et de découvrir, par exem|ile, que les

The text on this page is estimated to be only 21.88% accurate

(i53) plus grands attentats n'ont été peut-être que les suites nécessaires de premières et imprudentes résistances? Il y a , Messieurs , des époques de crise dans les nations) et de ckangement dans l'esprit des siècles, oit la balance du bien et du mal ne saurait être tenue par la main incertaine des hommes; il est plus sage, il est plus humain, il est plus sur de confondre tous les débats du passé dans un oubli profond, sincère ^ et de s^abandonner sans réserve et sans regret à une réconciliation générale. Mais nous demanderons à M. Ferrand , si ceux qui ont versé leur sang en servant leur pays , si les hono* rîibles victimes de leur amour pour la patrie ou pour leur* Roi ; si ceux qui out eu le courage de braver le danger^ et dont les généreux efforts avaient pour but de détourner l'orage, ou d'arrêter les progrès du mal; si ces fonctionnaires zélés, si ces magistrats intègres > défendant au prix de leur liberté et de leur vie les principes de justice et d'une saine morale ; si des milliers de citoyens recommandables par leurs taleus et leur^ vertus, traînés dans les cachots ou conduits k l'échafaud, ont suivi une ligne moiitê droite qixe ceux qui se sont séparés de la patrie mâiâe pour Je ju^es motifs? Nous lui demanderons si cénx-'ci auraient seuls des droits à l'affection paternelle du Monarque^ tandis que les autres ne pourraient implorer que sa^ douveraine justice , ou sa recale indulgence.

The text on this page is estimated to be only 27.93% accurate

(154) Suivant M. Ferrand , « le Roi éprouverait des regrets de ne pouvoir donner aux dispositions que 3) contient le projet de loi toute l'extension qui est , » au fond de son cœur. Grâce à la sagesse de son » administration ^ dit-il j et aux principes que vous n maintiendrez dans les recettes et les dépenses pu-^ » bliques, il serait permis de croire qu'un jour vien-^ » dra où l'état heureux des finances diminuera successivement les pénibles exceptions commandées » par les circonstances actuelles, et ramènera l'espoir 3> dans le cœur de ceux dont le bonheur doit encore » être ajourné. » Le Roi, Messieurs^ n'a et ne peut avoir au fond de son cœur que la ferme volonté de tenir les promesses qu'il a faites. Il a déclaré que toutes les propriétés étaient inviolables (i) «/que les droits acquis à des titres devaient être maintenus (2)', toutes les propriétés seront constamment sacrées-, les droits des liées seront constamment maintenus. Vos principes vous feront toujours maintenir aussi un juste équilibre entre les recettes et les dépenses publiques ; l'impôt sera toujours réglé et fixé dans la proportion des besoins de l'Etat. On ne peut donc espérer de voir arriver une époque qui permette de diminuer les exceptions contenues dans le projet de loi qui nous (i) Art^ 6 de la Charte. (a) On loi^ aiaice du 1^{er} août. Art. 1^{er}* du projet de lois

(i55) occupe. Pourquoi donner aux uns des c[^]p[^]erances qu'on ne pourra jamais réaliser? pourquoi inspirer aux autres [^]es craintes mal fondées? Cédant à ses opinions particulières, oubliant qu'il parlait au nom du Roi, et aux députés de Is[^]nation[^] M. le ministre n'a tu qu'une partie des maux qui ont accablé la France. Une seule classe de citoyens lui a inspiré de l'intérêt. Mais , Messieurs , les émigrés i[^]ont-ils les seuls qui aient éprouvé des pertes et des malheurs? tous les intérêts n'ont[^]ils pas été froissés par la révolution? les créanciers de l'État, les capi* talistes,, n'ont-ils pas été remboursées avec un papier monnaie qui a péri dans leurs mains? quelles sont les fortunes qui n'ont point éprouvé une secousse plus ou moins violente ? les propriétés., les lois, les mœurs , tout a cbapgé *, et telle est aujourd'hiii la direction des esprits et des opinions, qu'on ne pourrait tenter de rétablir l'ancieii ordre des cbose , sans, s'exposer à voir succéder aux troubles qui ont agité la France pendant la révolution, de nouveau[^];; troubles, de nouvelles dissensions. * Mais, Messieurs, l'exposé fait par M. Ferrand n'est point l'expression de la volonté du Roi ; disons le francbement , le ministre a substitué l'aigreur de ses ressentimens particuliersaux sentimens du Monarque. Nous sommes cependant loin de douter de son attachement et de son entier dévouement pour la personne fiuguste et sacrée du Rpî 5 mais npua[^] croyops devoiç

The text on this page is estimated to be only 24.17% accurate

(156) lui rappeler que l'infortuné Louis XVI , dans son testament , dans ce moniment de ses vertus et de sa . bonté y a également pardonné à ses ennemis et à ceux qui , par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu , lui avaient fait beaucoup de mal. Mais,, Messieurs, si le discours du ministre a inspiré de la méfiance , s'il a fait naître des inquiétudes dans les esprits, s'il a pu faire croire à d arrière-pensées, les intentions du Roi , ses promesses lors de sa déclaration du 2 mai , et lors de la séance royale dans laquelle il a donné à la France cette Charte , fruit de sa sagesse et de ses profondes méditations, qui fait maintenant la loi fondamentale de l'Etat, ses promesses réitérées dans l'ordonnance du 21 août, et dans le préambule du projet de loi qui fait l'objet de mon rapport doivent nous rassurer. N° 7. •

Extrait de l'ordre du jour adressé aux gardes nationales le 7 mars 1815.

En même temps lorsque le Roi convoque les Chambres, il appelle à la défense de la patrie et du trône, l'armée dont la gloire est sans tache, et les gardes nationales, qui ne sont que la nation elle-même armée pour défendre ses institutions. Ce sont donc les intérêts de \ \

la nation même que les gardes nationales doivent avoir sous les yeux. Soit que les mesures adoptées au congrès de Vienne, pour assurer la paix de l'Europe, en éloignant davantage le seul homme qui eût intérêt à la troubler, aient jeté cet homme dans une entreprise désespérée; soit que des intelligences criminelles l'aient flatté de l'appui de quelques traîtres : ses partisans mêmes le connaissent et le serviront moins par affection, qu'e/s haine, en défiance du gouvernement établi^ ou par des motifs personnels d'ambition ou de cupidité, etc. » Extrait de VOrdre du 9 mars 1815^ sur les gardes nationales. Nous voulons que la Charte constitutionnelle soit le point de ralliement et le signe d'alliance de tous les Français. Nous regarderons comme nous étant seuls véritablement affectionnés ceux qui déféreront à cette in-^ jonction. Nous envisagerons comme un attentat à notre autorité et comme un moyen de favoriser la rébellion toute entreprise directe ou Indirecte, par actions, écrits ou propos publics, qui tendraient à ébranler la confiance des gardes nationales et la Charte con

(,56) Blitbtioniielle , ou à les diviser en factions par de« distinctions que la Charte réprouve. Proclamation du m mars i8ï5. Louis , par la grâce de Dieu , Roi de France et dd îfavarre. A nos braves armées salut : Bravés soldats, la gloire et la force de notre royaume , c'est ail nom de l'honneur que votçe Roi vous ordonne d'être fidèles à vos drapeaux \ vous lui avez juré fïdélité , vous ne trahirez pas vos serlnens. Un général que vous auriez défendu jusqu'au dernier soup\^r, s'il ne vous avait pas déliés par une abdication for* melle, vous a rendus à votre Roi légitime. Confondus dans la grande famille dont il est le père et dont vous ne vous distinguerez que par de plus éclatans services, vous^tes redevenus mesenfans, je vous porte tous dans mon cœfur ; je m'associais à la gloire de vos triomphes alors même qu'ils n'étaient pas pour ma cause -, rappelé au trône de mes pères , je me suis félicité de le voir soutenu par cette brave armée, si digne de le défendre.

C 159) N° 10. Adresse de la Chambre des Députés au Roi* a
Sire, » L'intérêt de la patrie , celui de la couronne , ' tout ce qui est cher à la
nation, l'honneur, la liberté, nous appellent autour du trône pour le
défendre^ et en être protégés. Les représentants du peuple français sentent
qu'on lui prépare le sort humiliant réservé aux malheureux sujets de la
tyrannie. y> Si quelques mains françaises osent s'armer du glaive de la
guerre civile , nous sommes sûrs que les chefs illustres et les soldats de nos
armées, qui ont si long-temps défendu la France contre ses ennemis;
extérieurs, prêteront encore à leur pays le secours de leur épée. Les gardes
nationales seront leurs nobles émules; et ce beau royaume ne donnera pas
à l'Europe étonnée le honteux spectacle d'une nation trahie par ses propres
enfants. » Quelles que soient les fautes commises, ce n'est pas le moment
de les examiner. Nous devons tous nous réunir contre l'ennemi commun, et
chercher à rendre cette crise profitable à la sûreté du trône et à la liberté
publique. » Nous vous conjurons , Sire , d'user de tous les

(,60) pouvoirs que la Charte constitutionnelle et les lois ont mis entre vos mains. Les Chambres que votre confiance a convoquées ne manqueront ni au Monarque que ni au peuple français : elles seront, Sire, vos fidèles auxiliaires pour donner au gouvernement la force nécessaire au salut de l'État. » N° II. Discours d'ouverture à la Chambre des députés , le 11 mars 1815. Messieurs , ce Vous deviez être réunis sous de meilleurs auspices et les objets dont nous devons nous occuper n'avaient rien que de consolant. Votre première pensée devait se porter sur une loi destinée à remplacer même pour la session de 1815, ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés. Par là vous auriez eu l'espoir de voir siéger auprès de vous d'illustres amis, de la France et de la liberté respectés dans toute l'Europe. » On préparait sur les réélections une proposition qui, sans cesser de regarder la propriété foncière comme la condition principale de la représentation, admettait, comme représentants nécessaires, les députés nommés par les universités et le commerce.

The text on this page is estimated to be only 23.83% accurate

(.et) V> Oh travaillait sans relâche à dès réglemêns ijti
J^rom^ttaitat Saïis Rangeralimpatieice, toute la liber^ le de la presse^ dont
THistoiiee dira que notls)Oui&^ sions d^à beaucoup. » Pour se conformer
atix iitentions ttianifesttfes par les représentans^ les Ministres s'occupaient
sans relâchei afin de mettre sous vos yeux tous les compte^ et tous les états
propres à vous éclairer sut le meilleur système de finaues qui convient à la
Fiance. » L'administration des Douanes achevait de tra-> Vailler à un tiarif
dan« lequel se combinaient sagement les intérêts de l'industrie, du
commerce et déS'con. sommatett)fs. Tout^tait dispolsé pour encourager no^
tre navigation et notre commerce renaissans. » Nous avons l'espéran/ie , si
chère au coènr de sa Majesté, que les impôts indirects, relatifs aux boissons
ifbr-tout, dont elle n'avait consenti à grever le peuple que pour payer les
dettes de TÉtat envers l'armée ^ allaient être adoucis et coordonnés aux
mœurs fran* vailles. » Pourquoi faut-il que lie génie du mal. soit renu tout à
coup interrompre ces travaux et ces espé-* rances! » Quoi qu'il arrive ,
Messieurs , continuons tids ' travaux -, votre attention va sans doute se
porter d'abord sur les circonstances graves qui ont causé votre coh->
vocation extraordinaire ; et comme dans l'intervalle du temps qu'elles vous
laisseront, il est dans rott^ il

The text on this page is estimated to be only 13.84% accurate

t.fo) penaée de soWre lei tnTaux couuiMSicés, je Taûs toq» Ciller les priQcipaax i^eu qni tous icsuient à temioer.^ 9 Yons TOUS proposiez d'adopter qadqpm chaa^ l^emens à votre règlemeniy sav-umt en ce qjoi concerne le drpit de p^itic^ , que tous Tonliez consacrer de nouTem et consolider, en écartant les abns par les^els^ ou cherdiait à rendre nn si beau droit ridicnlc. »' Vo^ps regrettiez^ en Tjonssëparant^ de n aToirpu cliapger en résolution cette proposition foi deyaic maintenir à jamais la Légion dlionnenr, q[ae Tons Tonliez doter irrétacâJ>lement. Il Tous ayê^ snspeûdu votre résolution relative aux réfugiés Espagnols, parce que, bien que le miçistre de la guerre tous, eût écrit que les refagîés civils étaient traités comme les militaires^ vous attendiez que l'état des finances fikt réglé pour leur tte^ corder une hospitalité plus libérale. Nous nous mé« nsgions par-là le moyen d'achever notre réconciliation avec un peuple voisin , dont nous ^vons tant de raison de déplorer les malheurs. 9 De toutes les lois .dont vous avez envoyé les pro^ positions à la Chambre des pairs , celle relative à la responsobililé dçs ministres , était l'objet de votre principale sollicitude , et ce n'est pus dans les . circonstances actuelles qae le président doit développer les faisons qui voas la font plus vivement désirer. » Continuez^ Messieurs,, à vous occuper avec

The text on this page is estimated to be only 21.32% accurate

. (165) TOtre sagesse accoutumée , des travaux commencés , dans tous les momens qui ne seront pas consacrés au « salut de la patrie. » Discours du Pré&uient de la Chcmibre des Dépûtes , le i6 mars i8i5. M£SSI£Ua8, Si la majesté royale n'a pas permis de faire en-» tendre devant elle les accens que les touchantes pa* rolef du Roi enlèvent à tous les jcœurs y au moins ne '^ devons-nous pas tarder k les faire retentir et à porter .auprès du trône rhommag^ de notre reconnaissance. Avant 4^ vous proposer de voter une adresse à Sa Majesté, permettez au président de la Chamibre quelques rapides réflexions sur QOtre état présent. De même que le Roi attendait que les représentans et les pairs fussent réunis autour de lui ^ pour faire la déclaration qui vient de rassurer le peuple français,, nous attendions que b plupart des députés de la Fi'ance fussent arrivés pour faire entendre le cri de la nation , sur les étranges évènements qui la troublent. !i} ès les premiers instans, les plus rapprocliés d'entre nous n'ont rien négligé dans les comités pour préparer les moyens d^juetter la représentation nationale à portée II. .

(164) dç se prononcer. Ce n'est pas le moment de reclLêf-* cher les fautes , de dëconyrir toutes les causes de^ cette agitation inattendue. La France obtiendra bien*tôt, par ses représentans, justice et réparation. Il faut à présent tourner tous nos efforts contre celui qui vient tenter de renverser jusqu'à l'espoir de l'homme civilisé. Non, Messieurs, ce n'est plus de la cour que peuvent venir les inquiétudes sur la liberté et les droits reconnus. Il s'est avancé sur quelques villes françaises , celui qui veut nous ravir, non-seulement la liberté , mais 'qui nous apporte tous les maux qui dégradent l'homme et désoleraient à jamais nôtre patrie. * Les calamités qu'il appelle sur nous sont trop récentes pour que le souvenir en soit aTtéré. La plupart des familles pleurent encore, et le murmure des malédictions qu'il avait provoquées en France et dans l'Europe , n'a pas encore achevé de retentir; Mais ce n'est pas la douleur des maux passés qui nous anime , c'est la perspective des désastres qu'il traîne à sa suite , qui doit nous exciter. Sous lui, plus d'espoir de liberté : le joug qu'il ' lève sur nos têtes, déjà affaiblies par sa trop longue tyrannie, apparaît si pesant, que chacun aperçoit bien qu'il serait insupportable., l*^ despotisme est l'impérieux besoin de son caractère; et quand il aurait appris que le despotisme lui-zàème j trouve sa ruine , il serait encore maîtrisé par sa position.

Sans vous épouvanter de tous les degrés qtxi conduisent à ce misérable état, notre patrie ressemblerait dans peu à ces gouvernemens qui, sur les côtes d'Afrique, excitaient naguère le courroux des peuples civilisés. Plus de justice^ plus de propriété ; l'industrie deviendra une cause d'ayanies, et les confiscations abolies par la Charte apporteront; sans distinguer les natures de propriétés, les dépouillés qui ne seront pas distribués dans les mains d'un fisc dévorateur. Au contraire, dès que la France en sera délivrée, nous aurons toutes les garanties qui assurent à jamais la sage liberté des peuples ; non-seulement le Roi, mais les Princes qui sont assis sur les marches du trône ^ ont fait des promesses solennelles. Ils n'auront jamais ni la volonté ni le pouvoir de les violer. * De longs revers leur apprennent que plus les sujets sont grands, 'plus le trône est élevé. C'est ainsi que les crises politiques fondent sur des bases stables des gouvernemens protecteurs et conformes aux droits et à la dignité de l'espèce humaine. . ' Mais il ne s'agit pas seulement de ces libertés, dont les peuples sont si jaloux^ il s*agit de toute l'existence morale*, il s'agit d'écarter de notre liatîon et de nos têtes un opprobre que les siècles» n'^fiaeront jamais. La plus grande amertume de cet opprobre serait sans doute d'être; courbés sous la servitude la plus humiliante \ mais de quel\$ traits nous

The text on this page is estimated to be only 21.66% accurate

(»66) peindrait fEUstoire, si noos laissions enlerer.da .milieu de nous, on périr sar celte terre, un Roi que le ciel semblait nons ayoir envoyé ponr nous reposer de nos sanglantes fatig;aes, et nons relever k la saké d^une longue. oppression. Il y a pins de vingt ans, qu'après la catastrophe de sa famille, il a passé dans les terres étrangères des années moins pénibles que celles qui sont réservées aux rois sur le trône. Il a su notre gloire avec orgueil ; elle adoucissait son exil , lorsque les revers qui nous . ont plongés dans les désastres inconnns avant ces temps, ont abattu son âme. Quand des phalanges ennemies se sont à leur tour montrées en cette capitale, peut*être que les noms dé sa race ont paraljrsé les mains de la vengeance et éteint la torche des re* présailles. Nous l'avons appelé, comme parlent les uns ; nous l'avons rappelé comme attestent les autres. ' Arrivé au milieu de nous, il a éprounré des consola*, lions qui le dédommageraient de ses malheurs, si les Français n'en devaient souffrir déplus cruels que leurs rois. Les corps de l'État et tous les Français lui ont demandé une Charte qui assure la liberté publique , il Fa donnée ; elle a reçu l'assentiment général, et tous savez si le Roi a voulu qu'elle fât partout et toujours fidèlement observée. Il s'est étudié à étouffer les passions et les vengeances toujours prêtes à se rallumer. Il n'a soulevé le poids des affaires publiques que pour pleurçr son frère. Héritier de son

The text on this page is estimated to be only 20.60% accurate

(167)
Le roi plus encore que de sa couronne, le toade
s'etomiedelaprofon4epaisc[iaia;«iliVilare8t«arâUoD* Il serait impossible
d'indi^per atieiuie époquee ds la monarchie où la liberté du sujet tfil été pins
respeotée^oii les ti'ibunaux aient joui de plus d'indépendance* La bonté du
Monarque méditait odmme ¥Ott», la perfectionnement'de vos institutions ;
elle ntous prë« parait de longs jouts de bonheur , lorsque tout àdoup
uneincrQyttbleapparition^étonné-le^e^iltf.'Atttisté de la défectiôti de
quelques régimens et dés tbausque * traîne à sa suite cdui^i les «ittojitfe, le
Roi a déclaré à vois représentans qu'il mourrait plutôt au milieu de son
peuple que de l'abandonner, et .parmi les caUmités dont le royaume est
menacé, celle dont son cœur tout français est le plils vivenxent ému,
c'estlfei crainte que^des armées ét^ngères ne se préparent à venger des
infractions inattendues , ot à .porter le fer et la flamme au milieu de nous,
pour en .préservier leurs peuples encore mal rassurés. Il y a dans les cœurs
français et dans tout€» les consciences ', une voix plus puissante que la
mienne, qui répond que nous ne subirons, ni devant la poB

The text on this page is estimated to be only 28.27% accurate

(«68) La France sera touchée du sentiment qu'il domine dans le cœur du Monarque ; coAime lui, en combattant/le destructeur de la race humaine, elieyeut conjurer sur-tout le fléau d'une guerre étrangère et se sauver du nouveau malheur de voir des phalanges ennemies sur le territoire sacré de la patrie. Si la troupe de notre ennemi se grossissait , ce malheur deviendrait inévitable : déjà, sous le nom de gloire, il parle oomme autrefois, de conquêtes, et de vengeance : le sang de la guerre- est son élément ; il ne tarderait pas à fondre sur tes états Voisins et à y traîner nos " enfans. Ne l'a-tj-il pas refusée aux vœux du Corps législatif, et même à ceux des étrangers, cette pail, qui eût oïTrant de s'asseoir sur les bords du Rhin , - eût conservé à la France des conquêtes faites avant lui. ^ Les Rois assemblés sont encore en armes, ils n'ont oublié ni ses entreprises , ni ses succès , et la politique les portera peut-être à prévenir ses attaques.... • Dieu! à quelles calamités notre pays ne serait-il pas en proie ! Tâme la plus stoïque s'en effraie, caries imaginations abnt encore éclairées par Tincendie deMoscow^ et fen vois la fatale lumière se ré|téohir sur les oolonnnes du Louvre. Mais écartons. Messieurs, des augures' aussi sinistresv la petite armée dont il s'est environné cause plus de douleur que d'effroi. Maintenant que les premiers momens de si^prise sont passés , Farmée français4

(«69) et ses nobles xJiefs nous assurent la délivrance.

T^nd»sqiie TOUS vous promettez immolliles sur vos sièges, ce calme courageux que l'Histoire fiiit admirer chez les anciens, la jeunesse des écoles, comme en Prusse, comme en Allemagne, se précipite contre le même honune. La yaleur des volontaires de toutes les classes, est secondée par les gardes nationales , et les batail* Ions civils seront dirigés par les nobles soldats qui les soutiennent. Que les hommes de tous les partis oublient donc leurs ressentimens pour ne se ressouvenir que de leur qualité de Français. Nous réglerons nos différends après; mais aujourd'hui réunissons nos efforts contre lennemi commun. Que de petits peuples, que de simples villes , surmontant la première impression , irrités des menaces de la servitude, se sont subitement levés, et ont anéanti , au pied de leurs murailles, des armées bien autrement formidables , qui leur apport étaient un joug moins humiliant ! Je n'ai pas le temps de vous en citer les exemples ; la mémoire émue les rappelle aisément, quand on se trouve dans les mêmes occurrences. Nqus n'avons à craindre ni les mêmes ' .forces auxquelles les villes étaient exposées , ni des dangers aussi imminens. La ' nation est pour ainsi dire en armes dans ses gardes nationales. La population de Paris suffirait pour sauver la France , quand bien même l'armée ^dèle n'aspirerait pas k cueillir des lauriers encore

The text on this page is estimated to be only 26.64% accurate

(170) plus beaux que ceux dont elle est Couverte, des lauriers civiques. Nous sommes placés, Messieurs, entre un opprobre éternel et un honneur immense; vous avez déjà vu la pensée du premier, tandis que si la terre française engloutît son oppresseur, des jours brillans se lèveront sur un peuple réconcilié avec son Gouvernement sous un Roi protecteur de la liberté commune, et défendu par une armée repatriée. Je propose Messieurs , qu'il soit voté une adresse à Sa Majesté, pour lui exprimer les sentimens de ses fidèles sujets et les vœux de la France. N° 15. Proposition de confier le dépôt de la Charte constitutionnelle à la fidélité et au courage de l'armée, de la garde nationale et des citoyens, et l'adhésion du ministre. M. Delorme. Messieurs , les ministres de Sa Majesté viennent de présenter à la Chambre un projet de loi auquel je propose d'ajouter un amendement dont je regrette de ne pouvoir développer les motifs , mais, sans doute, vous trouverez qu'il se justifie de lui-même , le voici : « La Chambre des députés déclare que le dépôt de la Charte constitutionnelle et de la liberté pa-

The text on this page is estimated to be only 18.34% accurate

(»70 blicpie est confie à la fidélité et an courage de Tanxuée, des gardes nationales et de tous les -citoy'ens. n M. le président se dispose à consnlter la Chanibre pour, savoir si elle prend en considération la prop^ sidon de M. Delfaorme. M. tcUfbéde Montesquieu, NonsponironB dêdiarér aif nom de S. M., que le Gouvernement adopte corah plètement l'addition proposée. ' La Chambre , consultée par M. le président, déclare à l'unanimité qu'elle prend en considération lamendement proposé par M. Delborme, ett>r donne qu'il soit envoyé incontinent dans les bureaux. N* i4Extrait de la proposition de M. le marichal de camp Augier ^ dans la Chambre des Députés. (Séance du 18 mark i8i6.) Tous discours tenus dans dies réunions 00 lieux blics*y tous placards ou autres écrits qui auraient pour objet de porter atteinte à riFrévocabilité quelaCktfrle constitutionnelle garantit pour les ventes de biens nationaux, ou d'inspirer ^^ craintes et des îhquiétudes auxac^iéreurs et possesseura de 'Ces biens , ou enfin de provoquer le tétablissement des droits féodaux, de la dîme et des rentes seigneuriales, seront

The text on this page is estimated to be only 28.03% accurate

(»72) considérés comme attentat ou complot tendant à er^ citer la guerre civile entre les citojens. En conséquence , les auteurs et complices de ces dis^oiirs^ placards ou écrits, seront punisde laf^eini^ de réelnsion : si les coupables ou complices sont fonctionnaires publics, la peine du bannissement sera prononcée contre eux* W i5. Considérant de M, Barrot ^ adopté par la Chambre des Députés ^ pour être mis en tête d^un projet de loij du 18 mafs i8i5.

(175) sance lui en est assurée par les constitutions Qu'elle a librement acceptées en 1791 9 en Fan 3 et Tan 8; que la Charte constitutionnelle de 1814 n'est que le développement des principes sur lesquels ces consti[^]tutions étaient basées, et son application au système qui s'est établi à cette époque ; » Considérant que depuis 1791 tous les Gouvernements qui ont méconnu les droits de la nation ont été renversés, et que nul Gouvernement ne peut plus se soutenir en France qu'en suivant très exactement la ligne des principes constitutionnels ; » Que Bonaparte les avait tous méconnus et violés, au mépris des serments les plus solennels et les plus sacrés; que, contre L'honneur et l'intérêt de la nation, il avait entrepris les guerres les plus -injustes, et sacrifié , pour les soutenir , toutes les ressources de l'État, en hommes et en argent *, enlevé à toutes les familles tout espoir de régénération-, aux sciences ^ aux arts , toutes leurs ressources -, » Considérant qu'après avoir fait périr dans les neiges de la Russie la plus belle armée qui ait jamais existé-, après avoir sacrifié , pour la campagne de 1812, tout ce qui nous restait de moyens de défense^ et avoir mis la nation française dans la position la plus fâcheuse oii elle se soit jamais trouvée> il refusa de re-> noncer aux pouvoirs qu'il avait usurpés , et de reconnaître les droits de la nation ^ qui lui offrait encore,

The text on this page is estimated to be only 20.48% accurate

('74) à .cette condition , par Torgane de ses reprësêntans , de le. tirer de rextrême einlacrras où il s'ëtait mis -, » Considëranjt qie^ par l'effet de soa obstioatlon^ le territoire français a ëtë envahi, en 18 14) V^^ àes années innjombrajbles ;• que la Fiance a été livrée 4i toutes les horreurs de la guerre ; que , dans tes circonstances malheureuses, il fut du devoir des reprësentaus de la nation de déclarer déchu de tout droit à la gouverner celui qui Favait plongée dans uu abyme de calamités affresses ; » » Que Bonaparte reconnut alors lui-même qu'il s'était rendu indigne de la confiance de la nation, et abdiqua, pour lui et ses enfans , tout droit à la couronne de France ; » Qu'un vceu général et spontané rappela sur le trône un efamille que la France était accoutumée à vénérer , et un prince qui, à Fépoque de notre régénération , avait puissamnben secondé les efforts que sou auguste frère avait ikits pour opérer cette régénération; » Considérant que le serment prêté, il y a deu^n: jours , par Louia X\III et par son auguste frère , de maintenir inviolablement la Charte constitutionnelle, assure à la natiibn la jouissance pleine et entière de j^es droits, etfiaiit cesser toutes les crainte» qu'on aurait pour Favenir. -, yè Considérant que, lorsque la patrie est en danger, tous les citoyens se doivent à sa défense, etc«

The text on this page is estimated to be only 26.04% accurate

(175) N° 16. Ordonnance du 20 juillet ^ relative au rétabli^r
sèment de la liberté de la presse. Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France
et de Navarre, à tou^ ceux qui ces. présentes verront , B^m 2 La loi du 21
octobre 181 5 a autorisé le directeur gèn^l de la librairie et, les préfets
des départemens, & surveiller la publication des ouvrages, de vingt feuilles
d'impression et au-dessous ; mais nous avons reconnu que cette restriction
apportée à la liberté de la presse présentait plus d'inconvéniens que
d'avantages^ c'est pourquoi nous a#ons résolu de la lever entièrement,
nous reposant d'ailleurs sur le zèle de nos magistrats pour {poursuivre et
réprimer, conformément aux lois, les délits qui pourraient, être c^i^mis par
ceux qui tenteraient d'abuser de cette pleine et entière liberté. À ces causes^
nous ayons déclaré. et déclarons, or-^ donné et ordonnons^ ce qui suit :
Art. 1^r . Notre d^cateur gèn^l de la, librairie et nos préfets n'auront
point de la? liberté qui leur est laissée par les articles 3, 4^ et 5 de la loi du 21
octobre 1815. »

(176) 2. Toutes les autres dispositiotis de la loi du si 1 6t* tobre
seront exécutées suivant leur forme et teneur* 3. Proyisoirement, et en
attendant ^'une loi ait réglé la poursuite des délits de la presse, nos proou*
reurs généraux , nos préfets et nos procureurs dé première instance,
tiendront la main à l'exécution des dispositions actuelles du Gode pénal,
contre cette nature de délits. 4* Nos ministres de la justice, de rintérieui' et
de la police , sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance. Donné
en notre château des Tuileries^ le vingt juillet, de Tan de grâce mil huit cent
quinze, et de notre règne le vingt-unième. Signé LOUIS. N^ 17. Extrait du
Discours de 3Î. d^Ambray à ta Chambre des Pairs, du 11 mars i8i4» , Nou^
allons veiller avec un soin particulier poUf jetnpêcher la piihlication et la
distribution des pambhlets incendiaires. La Chambre conçoit que ce n'est
aas le moment d'user d'indulgence pour tous^ ceux qui, abusant de la liberté
d'écrire, voudraient en faire une arme meurtrière de la liberté publique.
Ndus avions songé d'abord à vous demander une loi

j^ovisoire qui étendit à cet égard les précautions prises par la loi répressive deS abus de la presse, et nous autorisât à prévenir, par tous les moyens, tous les complots des conspirateurs. Mais la lenteur inséparable éès forioies législatives né nous permet pas d'ajourner les mesures que le saluât de l'Etat commande , et aucun des ministres du Roi ne craindra d'ordonner, sous sa responsabilité y tout ce que peut exiger un intérêt si pressant. : N* i8. JExtrait du discours du Ministre de P Intérieur, dans la séance du i3 mars i8i5. Que ne puis-je ,. Messieurs , décerner ici les mêmes récompenses à ces écrivains distingués que nous voyons se jeter avec tant de courage dans la cause de la liberté , qui y ont consacré leurs talents , et n'ont pas craint de se désigner eux-mêmes à la tyrannie , comme le premier objet de. sa haine et les premières victimes de ses fureurs ! qu'ils reçoivent du moins le tribut d éloges qui leur est dû ; qu'ils sachent aussi que la patrie est reconnaissante de leur zèle, ou, pour mieux dire, qu'ils s'assurent avec nous que cette belle cause triomphera , et que leurs écrits et leurs noms soient immortels comme votive zèle et l'héroïsme de nos guerriers !

The text on this page is estimated to be only 24.53% accurate

(;I78)' \ ■" N- 19. . ' ; Adr^s^e à la Chambre des Pèputé^ , pour
demander audieftçe au Roi j le 17 rnc^r^, i8i5* » Nos larmes ont coulé
lorsque Votre Majesté, s'ex^ primant en père et en Roi , a parlé de
couronner sa carrière en mourant pour ^n peuple. Dans ce mo-» ment à la
fois terrible et doux, il n'est aucun

The text on this page is estimated to be only 17.54% accurate

(«79) étaûgèt, il Vagit de ne pas sabir le joig le plus dur et le plus humiliant. » Pour sauver la France des maux qui la menacent, Votre Majesté demande qae le. concours des deux Chambrés àoM^ & raùtbrité tonte la force qtii lui est hëcessaire. DéjàVdtre Majesté a pris contre notre oppressent des mesnres de sûreté publique -, et quel Français pourrait^ jamais reconnaître lès titres et les droits de souverain dans la personne de Napoléon Bonaparte , cet ennemi de la France et du monde. Oui, Sire, les deux Chambres viendront vous entourer et se feront un devoir de concourir, avec Votre Majesté, âti saîût de la patrie et dèr trône. Découvrons la trahison partout oit elle se ëvikAie , frappons-la partout où elle existe, comblons d'honneurs et de reconnaissance larmée généreuse qui ^ défendant son chef, notre liberté qui est aussi la sienne , va combattre cee ttdldaté ^gfrés , que leur barbare cisaf porte à déchirer lés ëÉftfliVèë de leur patrie* V Maisy Sife, ces protostaltions des ccenn ne suf l^6» intime confiance ides tOLÔféàs <>/u« AOts or^yjroAf propres à nmiièr^ deriplss en plus l'espérance puMiqué. Tatidîs que les Chambrés |>réfêr6nt kiitsi aU Gôuverffëm'etfl qui doit kaarver la FrtfnDe, W feree d^ k nation tôteemièf^, Vos fidèles sâjéts sont convaincus que le Gonvemenient concourra au salut public, en se confiant àdeshomi^ea

The text on this page is estimated to be only 10.32% accurate

(i8o) énergiques à la fois et modérés , dont les npjBka aenh
soient une garantie pour tous les intérêts, une ré[^]ponse à toutes les
inquiétitudes ;. à deS; hommes qui , ayant été à direrses époques les
défèpseurs des principes de .justice, et dé liberté qui sont dans le cœui: de
Votre Majesté, et ferment le patrimoine de la (nation, sont tous également
solidaires de la stabilité du trône et des principes, que Tennei[^]i public Tieujt
anéantir; . . , . • N* ao. , . . . J[^]Ufiour[^] du Roi dans, la séam\$ tçûfah d[^] - ,
i6man i8i5[^] [^]: . . « Mbsaisi;!^{^^}: 70'. b. Bans'jot. monaient de crise , ou
renctew public m » pénétré dans une por[^]bu de moa ro[^]iaume, ei >»
mfinaoe la liberté de tout le reste;- je viens au rn[^]viilieudé voissresser
encore les liens qui tous .» unissait avec moi[^]'faat la force de VÉtat ; je
viens, im[^]ea m'adrèssani à vous,, exposer à toute b F'AQce •[^] jûBÉéB
teniimens et ikies vceluz[^] .' » J'ai teVu ma patrie, fe rai réconciliée avec
toutes iHvl[^]i[^]jsisanoes étoagères, qui seront,.' n'en doutée T\$. pas,
&dèies aux traités qui nous ont rendus à la paii[^]; » î'ai.tiavàillé au
boAhewr de mou peuple ; ji'ai x[^]

The text on this page is estimated to be only 26.67% accurate

,)>. (lueîlU , Jtf.jeecmc^le tous le^.jtHir'f.j^^ ^artq|t^s:l^s » te ans
, mieux .tje^QiDer.m^'cQriî^rie (ff^^n mOm'^i^t * ' » Je ne ti^à'itis flônc
rien pôut moi, iriaSs jfecrâîns S) jpour k France : celui qui vîéht
tfliurtiér**piiTAi >) nous îcs tyrélies-dé ïa gtiert-e èiVÎU i'^^^ap^lôrfe »
aussi le fléau delà guerre étrangère.* 11 Vient' rè» mettre notre patrie sous
un joug de fer ; il vient » enfin détruire cette Charte constitutionnelle que je
» vous ai donnée, cette Charte , mon plus beau litre T» aux yeux de la
postérité , cette Charte que tous les » Français chérissent et que je jure ici de
maintenir* » Rallions-nous donc autour d'elle! qu'elle soit » notre^étendard
sacré ! les descendants de Henri IV)) s'y rangeront les premiers \ il seront
suivis de tous » les bons Français. fi>fin , Messieurs , que le con» cours des
deux Chambres donne à l'autorité toute » la force qui lui est nécessaire, et
cette guerre vraiù ment nationale prouvera , par son heureuse issue , » ce
que peut un grand peuple uni |>ar l'amour de » son Roi et de la loi
fondamentale de l'Etat. » Monsieur, après avoir profondément salué le Roi ,
a dit à peu près en ces termes : « .Sire, je sais que. je m'écarte ici des. règles.
ordinaires en parlant devant .Yotra Majesté , mais je la supplie de m'excuser
et de permettre que j'exprime

The text on this page is estimated to be only 3.47% accurate

(r80 ici éimion t^m* ctâii' nom de' W fiittlllte ^ combien -nous
|)»rtà^]lë âtifèiâ du'CœQr tes âentiniens ei lès principesqnt anîmêttt'Votre
Majesté. V - * '^ Le prince, en se tournant V€f^s'l*iaiiàetoblëe', '^
ajouté,^;e^..élevpntjU jnaîn ; ç< N^sjurcjijs surjl'^on» pçpi:^^ djf^ .yîjvpe et
4e iBLpurîr .^dHjjij à upire Eqî pi> .H la.Cbajrle consptutîonpelle, qui
assure le bonlieur j;rjiy ii i'i'il j > 'in ; "r j.' :^? 'Mî.»iq 'Ji...: ' r.*)!-...: ((: .'Si..
.\:.. •:."(•- Jt: / ' :•'. c: f i. î'Ml-*..?: ♦. . . . J • ' ' x.j ••.' . . •, . . .> . • . ■••'1. , _
• ; .^ , ' : i -r'-n;; J r-:.. ' .• ^ . " " ■ i ! ' . ^^• ' ^ . ; . ^-^'..î^'.r. ... '^l ::■' . . . '
l'i n\ . î.- .;• ,...! . ; ■ /.• « ; ^..,'; ". • EÉRATUM. ' Page ^3o , ligne i'%
présence ^ linez préserve.

The text on this page is estimated to be only 11.28% accurate

MÉMOIRES •ir;;. '!i.'iiJr; ,;! • ■ ■ : /iisÛR- ' {". 5 JOURS ^j:j^\[-
oL r.ii r^:: DEUXIÈME PARTIE. LETTRE PREMIÈRE. ' ' £tai, (té la
Francfi et situçLiiori des amis de la r liberté . après le départ du Roi. , • LiE
Rbî était parti. Les' iiiîdistfes avaient disparu. l^ékîSiâîîibiWiëtaLient
sp|)at'ëe6: Céuk qui VéîaïeriidéV^u^s pôdr la MoïaVtîiîe dôîistâtâtô^^
"iietlé', 'àttettcfeîënt en éilérièe jbt'rfesarmës lê'sort qu*uii vainqueur (jù^s
avaient brùvéiéuf rèsèryait . Bèvaîent-ils, trahissant îè depôtqii'îi est dkhs
leur mission dé deferi]lrë, ensevelir , dans quelqu'pbscWe Retraite , une vie
que dès fautes, dont ils n éîaîeni pas coiipabres/ rendaient inutile à leur 2*
Parité, x

pays? devaient-ils, se glissant vers la frontière, cortège dédaigné, auxiliaires suspects, suivre sur le sol étranger ceux qui, malgré le Roi, les avaient empêchés de sauver Jorançe?. Ou l'ir était-il permis de se rafler à naparie, après fe\$ éÉTQrtti qu'ils venaient de tenter contre lui, et malgré la réprobation qu'ils lui avaient prodiguée? De tous côtés se laissaient apercevoir des périls d'espèce nouvelle. . . ., f.. Le premier était la continuation de la dictature que Bonaparte exerçait. Tous les organes de la nation étaient dispersés. Il n'y avait plus de corps intermédiaires, plus de représentation nationale. Les proclamations du golfe de Juan, les décrets de Lyon semblaient annoncer une terreur militaire, combinée avec des proscriptions anarchiques. C'était le langage de la convention dans la bouche d'un prétorien; et ce langage, il faut en convenir, jae répondait qu'après aux s'utiças.d'i^ne classe qo^eje, puis plus Ipia ^ue jam<9Lis (le }ugi?r séyere me^t^f uj9p

The text on this page is estimated to be only 12.01% accurate

(3) Les mots de servi et de glèbe aràisiift. échauffé les esffrits. La haine universelle contre la noblesse prêtait à Bonaparte un caractère redoutable et s'il eût voulu encourager la vengeance un peuple méfiant eût pris volontiers la vengeance pour la liberté. Mettre par la force un terme à ce mélange de démagogie et de despotisme était impossible. On ne pouvait dépouiller violemment Bonaparte de la dictature. Il fallait donc compter de lui qu'il fat déposer. Mais comment l'engager à ce sacrifice on ne lui présentait une chance de succès dans l'établissement d'un gouvernement constitutionnel? L'aurait-on décidé à un essai qui n'était point sans risque pour sa puissance, si l'on eût osé de le seconder? L'y décider néanmoins, c'était rendre à la France des représentants et des défenseurs. C'était borner, en le divisant, le pouvoir

(4) et même Un centre d'opposition vigouretise/ Le» évènements ont confirmé la justesse de ces C(m« jectures. Les Giambresont, dès Porigine, limité k pouvoir de Bonaparte, Elles ont réclamé pour la liherté individuelle ; elles ont entravé toutes les mesures despotiques , repoussé avec indignation toutes les propositions arbitraires. Elles ont de lai sorte empêché beaucoup de mal, et, dans les cir^ constances où ni»is nous trouvions, c'était &ire assez de bien. Le mal qu'elles ont empêché ne peut s'indiquer avec précision^ parce qu'on ne peut détecminer ce qui est négatif. Mais tout homme sensé doit le sentir, et tout homme impartial le reconnaître. Les Chambres ont été bien plus loin encore. Quand elles ont cru que l'abdication de l^naparte était un moyen de salut et de paix , ce sont elles qui l'ont contraint d'abdiquer. A Dieu ne plaise, que pour ma part, je m'arroe le mérite d'avoir prévu cette influence des Qiambres dans toute son étendue ! Ce mérite serait à mes yeux une inexcusable perfidie. Je ne tendais point un piège à l'homme que je consentais à servir; je i^e désirais' point son renv^sement ; mais je cheih chais à entourer son pouvoir de barrières constitu-tionnelles, parce que je crois que, dans tous les systèmes , les barrières de ce genre sont nécessaires pour le salut du peuple , et pour celui du pouvoir*

The text on this page is estimated to be only 19.93% accurate

(5) Je trouvais que si Bonaparte était débotté, dans ses officiers de se plier à la liberté^ il méritait d'être soutenu, et que s'il n'était pas débotté, il ne pouvait profiter de ce qu'il offrait pour tourner contre lui son propre artifice et pour briser entre ses mains l'instrument qu'il offrait de déposer. La dictature n'était pas le seul péril. Un second danger était à redouter, qui devait servir pour déterminer tous les Français • c'était l'ass^rks^rjn^t de la France par les étrangers. Comment repousser les étrangers sans se rallier à Bonaparte? (Je dis dix Rois, la soumission immédiate verçelle que ce départ avait entraînée, semblaient rendre chimérique tout l'espoir de relever, sous Louis XVIII, l'étendard de la monarchie constitutionnelle. J'ai toujours conçu toutes les opinions. J'ai compris qu'on voulût la monarchie ou la république, la légitimité émanant de la naissance^ ou la liberté fondée sur un pacte : mais il y a une condition préalable, essentielle et devant laquelle tout disparaît : cette condition, c'est l'indépendance nationale, c'est l'éloignement de toute intervention étrangère, parce que sans cette indépendance, avec cette intervention, il n'y a plus ni monarchie^ ni république, ni succession régulière, ni pacte, ni constitution, ni liberté. J'en appelle à tous les peuples et à tous les peuples; J'en appelle à ces Peuples:-

The text on this page is estimated to be only 7.17% accurate

MHS qui, loog^imps opprima y se sont relevés «vec u& A noUe
endiDusîasiie ; à ces Frussieis ftuxqiids md né pcHirait r^isar sdo
hommage , • quand iear cause était juste et le résultat de kurs «SbrtB
incertains. Quel était le but de ces efforts magnanimes ? n'était-ce pas de
briser le joug des jétnaigers?Mai8silefrintdeceseffi>rts eut été de rok leurs
places ^ivdl^ies^leur capitale occupée, ieurs'propriétés publiques et
particulières dévastées, n'auraient-ils pas détesté andati pour qu'ils aidassent
4 Veconqttéiir Be)^n. Les Russes , par PMEtbrasemactt de Moscou y ont
donné au monde i^ya igrand exemple. Mais^ pourquoi ce sacrifice héroïque
? Pour que l'agréa aoiir fât puni , pour que l'étranger • fôt r^odssé. - i Que
ces Anglais , dôctt i'e^prk nalDional est heii^ reuaement auniessus ^ete^ur
poj^ique extérieure ; que ces Anglais auxqttôls Jacques II, repoussé par eux,
ne pouvait refuser son admiration; que ces Anglais s'intetTdgent :
qu'éprouveraient-fls à Fttspect de Londnîs Hiemc, des Jbâuteurs occupées ,

The text on this page is estimated to be only 8.14% accurate

deslMmèregmVeBtjea^etd^mc aiafe mmÊOà^âi» tantdes lob à
leBTS ChambreBdes ocmuanm d des pairs? Si cette seule iàét fait
boniHoiin disait M. Laine, dans son discoui» du rOmsi^, ^ celle dont le
cœur tout français du Rd 48t te j> plus vivement ému , c^est la crainte
in&actiotis inattendues , et k porter le fer et la :^ flamme au milieu de noi».
La France veut c(m«* 7> jurer «lere^»/ le fléau dtme guérie ^rangère et j>
se sauver an nouveau msdkeur de voir des pba» langes ennemies sur le
territoire Mcré de la pa*

The text on this page is estimated to be only 6.82% accurate

(8) }f) trie. y> En prononçant ces parolS) M. L&iné exprimait le sentiinent qui a engagé tant de bona eitoyens à se réunir à Bonaparte, ^xfin un troisième ipéril était kanatiant : c'était la contre^révolution* Ajuftant j'avais été.coAvaineor (et je le suis encore) que si nous avions repoussé Kapoleon avant son triomphe y la cour eût été subjuguée par Fopinion etla oonstitution aflfermie^ •utant il m'était démontré qu'une cône -révolution' violote serait lé résultat inévitable d'une vi^oire étraî^^, au profit de la action qui avait préféré la fuite à tout rapptôdiement avec les aitaïs de la liberté* L^ vues de cette fikjÇtion ne iMMftraient être doulwses* Si la fiwicbîse àms^ la: kéneestm mérite, ^m ne aaïawt le lui oc^tester. On m'a &it un crime d'avoir àté^ dans des ouvrages publiés il y a. vingt ana> W mmiaces dn çaa bomme^ alwa sans puissance* On aptélendu qm €^élait se montrw peu généraux envers le nalbeur. Je n'avais 6^ touli^ns qcie raj^pwlei^ kur^piopres paroles. Auj|!Oird%iiift ee ne sont plus eox qui se«it offarimé»» Tan m peuft dc»c me blay»w de répéter maintwant ce que j'ata^ator» fuftuoneésiur leurs pcofet^ m Frwc^, 4^saisr.je^ aveequel seînies royaliste» » purs^> même dans leur détresse actu^le, rejir Ciwillent tou^ les so^p|)f(n>&2 sépairaLt toutes lea

The text on this page is estimated to be only 12.61% accurate

f (9) :^ xfuances et rejetait tout damentai:^ de l^ monardiie. Us relisent avec :k> soin toutes les pages de la révolution , pour ao prendre la;date de iôus leurs griefs. Pour eux^ >> il n!y a pas de prescription* Leur haine s'es^ » aigrie en vieillissant , et leur besoin de vengeance 7i est dévi»iu plus impérieux en proportion de^ce » qu'il à été. plus longrtamps :c tionaux, quelqises volontaires, irmiveraient un ^ persécuteur dont la haine > itigéiiiieuse en dis» tinctioîxs, les priverait lot- ou. tard du honteux >) privilège d'une trompeuse amnistie. »

The text on this page is estimated to be only 8.47% accurate

(ÏO) |>failo6oplies ou nâxéeB ; 6* les protesboiSv^ 7* lèi spéculateurs ab^mts ; d* les partisans des devA Oiambres; 9* le parti d'Orléans ; to* celui de Meeker; II** les rqmblicains ; 12* tous ù&ax sans exception qui prébereot k serment du jeu de panme^iS^i^monavchieus*; i4*les mcnàrehistes; jS"* les femllans; lô"" les ministériels; 17* les ad*soinistratenrs ; 18* les memiDres des sodétés et et devaient être pilmis comme tels. Ce ne sera » pas à des Brissbt, à des Manuel, à des Ihiarat que 3^ k postérité demandera compte..*, de sera à ceux , ;)) dont les noms ont figuré danskspresÊers mo^ X) mens de la i^olulian. » Ce n'est pas tout d'axracher ks fruits de ce(^ arbre planté par ks oonstituticmneis et paor eux » arrosé de sâi^ : il &at l'abattre, il fiait couper

The text on this page is estimated to be only 15.36% accurate

C") 1> jusqu'à la racine, et bien loin de se } » servir de la moindre de ses branches pour l'enter » sur un tronc antique et vénéré, il faut fouiller j^Uml autour et ne pas lui laisser la possibilité y> d'un rejeton. » S'il reste le moindre germe de cette race » exécrée, le plus léger souffle du mécontentement » ira le porter sur la plage infortunée où mille Drcenstances imprévues le dévoieront pour D le malheur du genre humain. Après avoir reçu » de toutes les puissances européennes le Henfeit » inapfHréckiMe de la destruction d'une secte im^ ^ pie , nous manquerions à la dette sacrée de la ^ reconnaissance en gardant volontairement au D milieu de nous un venin caché qui pourrait les ^ infecter un jour. » (Pag. 89 , go.) Avais -je tort, quand, en m'appuyant de ces citations, je m^écriais : Ces hommes ne d^nisent point leurs ressentiments , tant ils comptent sur Yos {passions aveu^ées , vous que traîne à leurs]^eds un tardif et vain repartir.... ; vous tous qui "pendant tin jour, pendant une heure, avez espéré de la révolution ; vous qui l'avez applaudie ou secondée , ou souillée , constitués , législateurs, conventionnés , feuillants, jacobins, criminels d'ac* damations ou coupables de sUence , vot&s êtes frappés d'un égal anathème.

The text on this page is estimated to be only 28.79% accurate

c ,o Or, ces principes que les contre-révolutionnaires professaient alors, ils les professent, encore aujourd'hui. Des magistrats émigrés imprimaient, en 1794[^] que la clémence était la seule prérogative royale qu'on dût limiter. On a de nos jours établi, dans des propositions d'amnistie, que le Roi, rentrant dans sa capitale, armé d'un pouvoir dictatorial, pouvait à son gré i[^] punir les rebelles, m^{ft}ia qu'une amnistie est par-delà les attributions de la royauté. C'est la première fois, je le pense, qu'on pose en axiome de jurisprudence politique, que le monarque a le droit de frapper sans jugement, et qu'il n'a pas le droit de faire grâce. Et ce n'est pas le seul trait de ressemblance qui éclate entre les royalistes exagérés d'aujourd'hui et leurs prédécesseurs de 1793. On retrouve les maximes et l'esprit de ces derniers dans ces phrases[^] dignes également du jacobinisme populaire et du jacobinisme des cours. supplices.... Tous rougissez de l'inactivité dans y> laquelle pn vous retient, .et, vous âevant au i[^] :o dessus des faibles considérations qu'on vous op* >> pose, vous vous armerez de rigueur, vous n[^] 3) cesserez de frapper l'hydre qu'après avoir abattu y> ses cent têtes[^] et Ëdt disparaître son corps aussi 7) hideux que sa puissance. » Et ces phrases ooyt été prononcées dans la Chambre de >x 8 15. Pouvaîtr

(i3) on, au prix du triomphe d'une pareille doctrine, 'désirer un second rétablissement du Roi? je le confesse, je ne le voulais pas à ce prix, et je ne l'aurais pas voulu dans l'intérêt du Roi lui-même. Quel sort, grand Dieu ! pour un prince éclairé, équitable et doux, que de gouverner une nation dont il froisserait tous les intérêts, dont il blesserait toutes les opinions, dont il humilierait la fierté, dont il détruirait l'indépendance; que de marcher sur des cadavres, pour r^ner sur des sujets indignés j sacrifiant à sept ou huit mille privilégiés vieillis dans la haine de leur soi natal, l'espoir de toutes les générations, la sécurité de tous les citoyens, la garantie de toutes les propriétés, la liberté de toutes les pensées, la gloire de tous les souvenirs qui honorent un peuple, et le consolent de ses malheurs! Tel serait néanmoins l'effet inévitable d'une contre-* révolution. Non, je ne voulais, ni pour mon pays, ni pour son roi, un fléau pareil. S'isoler du gouvernement que Bonaparte instituait, c'était donc exposer la France à trois chances également désastreuses. Mais il &ut observer de plus, q'ie l'une des trois ne nous garantissait pas des deux autres. Il était possible ^e Napoléon, tout en conservant la dictature, fit beaucoup de mal, et cependant ne repoussât pas les étrangers; à la tyrannie d'un despote, eût alors succédé enva^

The text on this page is estimated to be only 19.00% accurate

(i4) blâme de la tentative, et ce double malheur aurait été, suivi d'un troisième) d'une réaction sanguinaire, effrénée, subversive de tous les principes destructrice de toutes les fois, telle que les contre-révolutionnaires l'ont annoncée depuis vingt-cinq ans, et telle qu'ils l'ont essayée en 1815, malgré la modération du Roi et le scandale de l'Europe. Il fallait, pour conjurer ces divers périls, se réunir au gouvernement nouveau, et le limiter en l'appuyant. Ce n'était pas un faible sacrifice, un effort pénible, pour des hommes qui avaient résisté à Bonaparte ou du moins s'étaient éloignés de lui durant treize années. Il devait en coûter au général Lafayette qui avait reçu le consulat à vie, et dédaigné toutes les faveurs de l'empire, il devait lui en coûter de siéger dans une Chambre convoquée par Napoléon. M. d'Anglais, persécuté par lui pour son inflexible intégrité, avait des répugnances à vaincre avant de sanctionner son autorité en la reconnaissant comme constitutionnelle. Si j'ose enfin me nommer aussi* ce ne pouvait être sans peine que j'attirais une opposition qui disait partie en quelque sorte de mon caractère politique. Je m'étais rangé parmi les adversaires de Bonaparte, dès l'origine de sa puissance. J'avais renoncé, pour ne pas subir son joug, aux seules fonctions que j'aurais ambitionnées sur la terre, celles de dé-*

The text on this page is estimated to be only 9.05% accurate

(i5) feitaenr de h: Hberté et de la jiistice^ ^kûA tme ïn^ bune nationale. J'avais perabté àne paç lui raidm hommage ^quasid le]»(M»}e étaitàespîeds. «Pavai» subi, durant uo^longespace de temps^ toas les in^ convénieœ de c^teoppc^silionopiniâtre. Je m'étais Vil traiter d'ennemi iiiusensé die son pouvoir par ceux qui, depuis, m'ont traité de compKce deçà tyrannie. PluB d'une foia, je nWads traversé FEu*i^e ^'avee inquiétude et péril. Les royaumea sasbkicaakt tenu& à bail de sa volonté, et iews cbd^a'cteipressaient de repousser de leursdomainea asaervis tous ceux qm poufraiept Falarmer ou lui déplaire. Tout à coup je me rais rallié à Fhomme que si lofig-temps j'avais attaqué ; œlui , sous lequel j'avais refisse de servir, quand l'assentimoit universel l'appuyak^je l'ai servi, quand il était l'objet de la haine evirofkéenne^ celni , dont je m'étai» éloigné, quand il disposait des trésors du monde, je m'en suis rapproche, lorsquHl n'avait plus que des pé* riJs è partager avec ceux qui s'associaient à sa destinée. Assurément, si ma conduite n'e6t étedlrigée que psB* des motiâ d'întâret personnel, j[l'aurais fait Lb calcul le plus absurde , et j'aurais agi non-^eulewtut en citoyen coiq>able, mais en insaisé. D'autres considérations me décidèrent, comme jeUes décidèrent une foule de bopa citoyens. Nous

crûmes qu'il ne fiiltait pas^ en refusant tiM^t Côn^ cours à Bonaparte, maître de Tempire, le contraindre à rester dictateur et a recommencer le despotisme de i8i3» Nous pensâmes qu'il n'était ni permis de &ciliter aux étrangers l'entrée de la France, ni désirable de voir la faction qui avait entraîné le Roi dans sa fiûte, devenir tyrannique, quand d'autres auraientété victorieux. J'avais d'ait leurs toujours pensé que si , dès l'origine , Bonaparte eût rencontré dans ses alentours des hommes indépendans, il aurait transigé avec eux, il aurait accepté tm pouvoir Iknté aux conditions qu'on lui aurait prescrites, et que son despotisme a été biepi moins son propre ouvrage que celui dé la bassesse spontanée qui lui demandait un salaire et des fers. Le mépris même qu'U affectait pour l'c^spèce humaine, le conduisait à des transactions. Il ne regardait pas les hommes comme des êtres moraux, mais comme des choses, et U n'^y avait > pas d'irritation dans l'abus qu'il &isait de sa puis^ sance. U croyait pouvoir tout commander et il l'essayait ; mais s'il eût rencontré de la résistance y il l'eût considérée comme un obstacle physique, et il eût cédé. Même en considérant, ce qu'à Dieu ne plaise, et ce que je ne puis faire en con-: science, même en considérant la France comme un domaiaie royal, lorsque le maître d'une maison

The text on this page is estimated to be only 21.10% accurate

^ («7) «dt aboient, au nûlieu d'un incendie, eeux qui dé< meurent
après lui dans l'édifice embrasé, fiissent^ ils^ses èn&ns ou ses «sclaves , ont
bien le droit d'é*> l^eindre' l'incendie

The text on this page is estimated to be only 22.49% accurate

(»8) ^ démarches eareaat pour bot UQi

The text on this page is estimated to be only 10.03% accurate

(t9) ; Toot à eoi|>, k x4 avrils jereçùs la lettre mv^ Tante : a Le GhambeUan de service a Ifiohneur de » préveiiir M. Benjamin Constant que l^ . M^ YEtor > pereur lui a donné Fordre de lui écrire, pour » l'ifliviter à se vendre de suite au palais des Tui« y> lerie\$. Le flhanaheillMi de service pie M. Ben» janitn CSonstant de recevoir l'assurance de sa % oon6idération£stîngttée. !l^ris, lei4avrili8i5.» 9 Si je désirais me ménager des excuses, je datais que, déjà convamco de la sincâité de Bonaparte |» jem'em]Mressai d'obéir au premier signe, ou que, trembknt devant sa puissance, j'avais regardé eette invitation comme un ordre dangereux à dédaigner; de la sorte, j'obttendrak grâce de beau«* coup de gens en alléguant la duperie ou la peur. Ceux qui se sont dits forcés d'aecq>ter les &veura qu'ils avaient mendiées, reecmnaîtraient en moi lem* langage, et ils m'absoudraient par sympathie j linais je n'ai pas ce droit à leur indulgence. Je JQ^ croyais points comme je l'ai déjà dit, à la eonvrsion subite d'un homme qui si long-temps avait exercé l'autorité la plus absolue; les habitudea 4udespotismeneseperdent guès^e. £n même temps ^ ye ne redoutais aucune persécution ; il m'était dé-^ montré que les ennemis Vie ft)naparte n'avaient pour fe moient riçn à craindre/ Il sondait l'o^-4 aicQ et donnak a chacim le temps de s'échapp^f 2..

(20) il ne serait redevenu terrible qu'à l'instant où il aurait pris son parti et constitué sa dictature. Je me sentais donc parfaitement libre; je pouvais refuser la coopération quelconque que je prévoyais devoir m'être proposée. Il dépendait de moi de ne point aller aux Tuileries, de vivre solitaire, ou de quitter la France, et d'attendre en paix les chances de l'avenir; ce fut volontairement que j'acceptai l'invitation qui m'était adressée. Je voulus savoir par moi-même ce que nous pouvions espérer encore, et ce que l'expérience avait opéré. Quelque incertaine que soit une chance pour la liberté d'un peuple, il n'est pas permis de la repousser; ma résolution ne pouvait avoir d'inconvénients que pour moi. En cas de non succès, j'encourais le reproche de versatilité et d'inconséquence; mais si je parvenais à faire adopter un seul bon principe, à mitiger une seule rigueur arbitraire, l'avantage était pour la France entière, qui certes, dans le labyrinthe où le 20 mars l'avait entraînée, n'avait pas trop de la réunion de tous ses citoyens > j'étais dévoué. Je me rendis donc aux Tuileries; je trouvai Bonaparte seul. Il commença la conversation. Elle fut longue ;. je n'en donnerai qu'une analyse, car je ne me propose point de mettre en scène un homme malheureux. Je n'amuserai pas

(ai) tees' lecteurs aux dépens de k puissance déchuée; je ne livrerai point à la curiosité malveillante celui que j'ai servi par un motif quelconque, et je ne transcrirai de ses discours que ce qui sera indispensable ; mais dans ce que j'en transcrirai , je rapporterai ses propres paroles. Il n'essaya de me tromper ni sur ses vues, ni sur l'état des choses. Il ne se présenta point comme corrigé par les leçons de l'adversité. Il ne voulut point se doter le mérite de revenir à la liberté par inclination. Il examina, froidement dans son intérêt avec une impartialité trop voisine de l'indifférence, ce qui était possible et ce qui était préférable. « La nation, me dit-il, s'est reposée douze ans j> de toute agitation politique, et depuis une année 7> elle se repose de la guerre. Ce double repos lui y> a rendu un besoin d'activité. Elle veut, ou o-oit » vouloir une tribune et des assemblées. Elle ne » les a pas toujours voulues. Elle s'est jetée à mes » pieds , quand je suis arrivé au gouvernement. y> Vous devez vous en souvenir , vous qui essayâtes 7> de l'opposition. Où était votre appui, votre force? » Nulle part. J'ai pris moins d'autorité que l'on ne » m'invitait à en prendre • . . . Aujourd'hui tout » est changé. Un gouvernement faible , contraire y> aux intérêts nationaux ^ a donné à ces intérêts.

The text on this page is estimated to be only 10.57% accurate

y> rhabitnde d'âtre eà défense; et d« cYaaMar Tau^ ^ torité. Le goût des eonatitutions , des déhsta, y> des harangues paraît rerenu Gepmidant D ce n'est que la mioeiité cpn les vmAj Jie vow y> y trompez pas. Le peuple, cm si Vdw l'rânesi » mieux , la multitude ne vei;^ qm moi. Vous ne » l'avez pas vue cette mukitode se pressant Sur y> mes pas, se précipitant du hairi; des moiilagMS, 3> m'appellant, me cherdiant^ iiie8alttaat(i). A iD ma rentrée de Canoës ici , je ^ai pas oomtpiiS) -> }'ai administré. •••• Je ne suis pas seulement | »> commeonradit,Vempereurd0S8 . ' (i) Bonaparte mettait im graad -pm à pcênver que son retour n'avait pas été u^moaTalnsnt xaUkaire. Je «i^ Beiché de n'avoir pas avec moi six pages qu'il avait ou écrites ou dictées à ce sujet , et qu'il avait soigneusametit corrigées. Il tee les reiàit lors de la comi&unication que je rapporte id. H désirait que je répondisse à lord Castlereagh qui avait, iant tae harangue au parlement, attribué tout son succès àl'ai^ niée. No voulant rien écrire avant qae d'être sûr fus ce n'étaitpas Un despote que je rendais à la France , je me re«* fuç^i à ce travail] et, en i8i5,)e confiai l'esquisse que Na^ poléon m'avait remise , à un de mes amis qui partît pour l'An* igleterre , d'où j'ai négligé jusqu'à présent de la faire revenir. Il y avait beaucoup de diàleur ; des exprôssioâs bizslrres , nais fortes ; une grande rapidité de pensée ^ etqueiqae\$ traits jd'iioe véritable éloquence.

The text on this page is estimated to be only 5.76% accurate

(33) ^ Ausn^timlgrétotitle passé, VOUS voyez le peopk 9#
revenir à moi. U y a sympathie eptre nom. Ce s> n'est pas cownè^M^eie
les privilégiés^ La noblesse d» m'a fiêm ^ cUe s'-cst laneé ^ei fimle da0s
mes anm tîchatnbpes. Il n'y a pas de place «fOi'elle n'ait y>
Mceptée/deniai^ée^soUiGîtée. J'aieadésMont'iio xooFency ^ des KpaiUes,
desRolian , des Beauvau> 31 des Mortemait. Mais il a'y a jamais eu
analogie. 3» >Le (À^nal Êâsast des courbettes; il était bien :» (basse rasais
je k sentais frémier Avec le peuple, 3!> o'eat antiv chose. Là fibre
pîQpulaïro répond à ^ la mienfte. ^ ^w sorti des rangs du peuple : 3> ma
vois agit sur Itiî. Yoîci ces conscrits , ces fils » de paysans : je oe les ilattaÎ3
pas : je les traitais ^ radement. Us ne m'eatouraieiât pas moins, ils 0^ n'en
craient^pas moi^s : f^we VUmparmr / » (7est mois !.«. mais je ne v^emi
pas être le roi d'une ^ jat(iï(pieïie« S^il y a deâ moyens ^e gouverna ^ ^pa)^
ime donstitntion, à la bonne heut^.M. J'ai » vMiki l'empire du mande, et,
pow me l'assu^ tet^ un potxvoir sans bcame m'étak nécessaire^

The text on this page is estimated to be only 14.07% accurate

(M) 5> Pour gouverner la France seule, il se peut » qu'une constitution vaille mieux J'ai voulu y> l'empire du monde, et qui ne Paurait pas » voulu à ma place ? Le monde m'invitait à le » régir. Sçuverainô et sujets se précipitai^{it} à y> l'envi sous mon sceptre. J'ai rarement trouvé » de la résistance en France ; mais j'en ai peur[^] » tant rencontré davantage dans quelques Fran^eais cbscuirs et désarmés, que dans tous ces » rois si fiers aujourd'hui de n'avmr plus un '3> homme populaire pour égal..... ^^oyez donc ce » qui vous semble possible 5 apposiez -moi vos[^] » idées. Des discussions publiques, des élections y> liIh[^]s, des ministres respensâblés[^] la libierte 3> de la pressç, je veux tout cela La liberté de)> la presse «tir-tôt; Fétouifiwpj est absurde. Je » suis convaincu sur cet article..;* Je siiis l'homme » du peuplé; si le ppuple véutuéellement la li-[^] y> berté, je la lui dois. J'ai, reconnu sa- souve[^] 0) ' reînetç. Il faut que je prête Poreillcà ses V€lour -[^] tés , méiÀe à ses caprices. Je ni'ai jamais voulu >> l'oppriner pour mon plaisir. J'avais de grands ^ desseins j le sort eu a décidé, Je hc suis plu6 p un conquérant j je ne puis phis l'être. Je saiç ?y ce qui est possible et ce qui ne l'eidL pas[^] J^e n'ai j>i plus qu'une [^]lission, relever là Franoiei et lûi if donner un gouvernement qm lui çouvieiMiç.,[^]

The text on this page is estimated to be only 25.32% accurate

(^5) » Je ne hais point la liberté. Je Fai écartée lorsy> qu'elle obstruait ma routé; mais je la compreDds> » j'ai été nourri dans ses pensées... aussi bien'l'ouy> vrage de quinze années est détruit, il ne peut » se recommencer. Il &ùdrait vingt ans et deux » millions d'hommes à sacrifia.... D'ailleurs je * » désire k paix, et je ne l'obtiendrai qu'à force y> de victoires. Je ne veux pas vous donner de y> Élusses espérances; je laisse dire qu'il y a des » négocUtions : il n'y. en a point. Je prévois une » lutte difficile, une guerre longue. Pour la sou^ J> tenir, il &ut que la nation m'appuie; mais en y> récompense, je le crois, elle exigera de la li^ » berté. Elle en aura...^ la* situation est neuve* » Je ne demande pas mieux que d'être éclairé. y> Je vieillis. On n'est plus à quarante- ce qu'on était à trente. Le repos d'un roi ccms» titutionnel peut me convenir, 11 conviendra » plus sûrement encore à mon fils. » Tel fut à peu près le sens de mon premier enh tretien avec Bonaparte. Traiiscire mes réponses serait superflu. Il est trop aisé de se &ire valoir , en s'attribuant une intrépidité ou une éloquence dont personne n'a été témoin. Le public doit être fatigué de tous ces discours , de toutes ces lettres qu'on prétend avoir adressées à un homme puissant , aujourd'hui (p'il çst tombé, \ - ;

The text on this page is estimated to be only 16.66% accurate

(a6) Je me retirai sans avoir pris une résolution décisive, sans avoir contracté d'engagement. Il était clair que, si l'expérience avait montré à Napoléon que momentanément la liberté lui était nécessaire, elle ne l'avait point convaincu que cette liberté qu'il voulait bien employer comme moyen fût le but principal, ou, pour parler plus exactement, le seul but des associations du «peuple souverain, il est facile à tous les moments, et plus facile aux gouvernements représentatifs qu'aux autres, quand les droits individuels ne sont, pas garantis par des institutions fortes, de dire vouloir au souverain prétendu, tout ce qui peut servir à l'opprimer comme moyen ou prenant la route opposée pour arriver à une fin identique, de le traiter comme sujet, pour lui faire sanctionner son esclavage comme souverain : ^.

Bonaparte lui-même nous avait légué plus d'un exemple frappant dans ce genre. Dans tous ses discours, j'avais reconnu eux-mêmes pour les discussions et pour les formes. délibéré

The text on this page is estimated to be only 10.74% accurate

C *7 7 nntM, caractère inbéreixt aux himiiaes cpi ont l'instinct du pouvoir absolu. Il y avait plus de grandeur dans ses expressions, je ne saisi rien de plus large dans son dédain, parce qu'il parlait si près de la douée Mis. de victoires, et le fironit ombrage d'immortels lauriers.; mais il ne rappela pour tant le système de ce ministre de 1814 qui avait étonné la nation comme un leurre jeté au peuple français pour salisfaire une fantaisie d'un jour, de sorte que ce peuple se dégoûterait bientôt lui-même. Comme il n'y a de raison, de justice, d'élévation véritable que dans les principes de la liberté, il y a toujours quelque chose de si étroit, et même si ridicule dans les ennemis de ces principes, qu'ils soient abbés ou conquérans, et à quelque hauteur qu'on les place. Enfin, je n'avais pu méconnaître des tirets étouffés et non détruits pour un régime de guerre, de conquêtes, et de suprématie européenne. Qui pouvait répondre de l'effet de ces regrets trop mal déguisée, si de rapides et de brillans succès roulaient à Bonaparte une carrière aventureuse de gloire et de périls, qui avait seule des diables pour aide? Je ne niaisais point toutefois que cette entrevue n'eût diminué, sous quelques rapports, ma conviction antérieure, que la puissance et la liberté étaient

incompatibles. Mais les nuances qui restent inaperçues dans l'éloignement, se montrent à l'oeil attentif, quand la distance devient moins grande;* et il y a bien peu d'êtres, quelque redoutables qu'ils paraissent, dans lesquels on ne démêle de près quelque chose d'humain. Il m'avait semblé d'ailleurs, dès cette première entrevue, que ce caractère trauchant dans les formes, était, à quelques égards, flexible au fond^ et même irrésolu : il commençait par commander^ mais il avait besoin de convaincre; et, balloté> dans ces derniers temps sur-tout, par des incertitudes perpétuelles, il se rendait au silence de la désapprobation, après avoir résisté à la contradiction directe. Cette observation, que je n'avais faite que rapidement, m'a paru chaque jour plus vraie^, durant les trois mois de mes relations avec cet homme extraordinaire. J'ai eu à regretter plus d'une fois de n'en avoir pas tiré tout de suite des conséquences assez étendues-: mais cet aperçu, tout imparfait qu'il était encore, entra pour beau^ coup dans une détermination qui fut, après cet entretien, le résultat de réflexions assez longues. Sans doute, il était difficile d'aller Bonaparte et la liberté; mais n'en est-il pas ainsi de presque tous les hommes qui ont en main la puissance? Prétendre qu'ils nous eussent de la liberté un droit

(29) volontaire , est une négligence absurde et niaise» Guillaume ni s'était montré (tespoteen Hollande: il espérait bien le devenir en Angleterre, au mépris de ceux qui l'avaient appelé, et avec le secours de ses gardes hollandaises , dont on eut tant de peine à obtenir le renvoi. Ce fut en luttant obstinément contre lui, que les Wliigs empêchèrent la maison d'Orange d'imiter celle des Stuart qu'elle avait remplacée. Les T^rys servirent aussi par leur résistance : leur attachement à lin autre qu'à Guillaume décrédita, aux yeux dé ce dernier, des théories de pouvoir absolu , dont il se fût volontiers saisi pour son usage. Ainsi, les causes justes profitent de tout,*des bonnes intentions comme des mauvaises, des calculs personnels comme des dévouemens courageux , de la démence enfin , comme de la raison. LETTRE m. Premières discussions avec Bonaparte sur la Constitution projetée , et première cause de i^ices de cette Constitution. «f'ai dit, en finissant ma Lettre précédente, que Bonaparte m'avait demandé, lors de notre pre

(50 TrçMs mois après , il a motivé le même tefiis mr st haine pour f usurpation, et son dévouement à la légitimité% . Après aevoir causé pendant qudque temps.de ce &tras de notions confuses , parmi lesquelles on n'entrevoyait pas une idée applicable qu*on pût emprunter, nous abordâmes les questions seprieuses. Soit que Napoléon se réservât de renverser, après la victoire , l'édifice qu'il laissait cpnstruii*e pour que la nation le soutînt dans la lutte , soit qu'il fut momentanément sincère dans l'essai qu'il voulait faire d'institutions libres, il ne disputa guère sur le fond des choses y et toutes les garanties nécessaires dans une constitution représentative, lurent convenues sans opposition»; mais il se monti'a inflexible sur la forme j et mes eflforts, pour le raïnener à mon opinion, furent inutiles. J'avais dégagé ce que je lui proposais de tout vestige de ces constitutions impériales, et de ces sénatus-consultes organiques , qui avaient fdt peser sur la France pendant douze années un into** lérable despotisme , et j'avais évité toute mention de l'empire , comme antécédent du gouvernement qui allait s'établir- ce Ce n'est pas là ce que j'en» tends , me dit-il j vous m'ôtez mon passé , jç }> veux le conserver. Que faites-vous donc de me^ y> onze ans de règne ? J'y ai quelques droits ^jç

The text on this page is estimated to be only 26.64% accurate

(55) ^ pense , IlEurdpe le sait. U Eïat que k nouvelle » constitution se rattache à l'ancienne. Elle aura >) la sanction de plusieurs années de gloire et de » succès. » - Je luttai fortement éontre cette idée. Je ne déguisai point à Bonaparte qu'il avait plus besoin de popularité que de souvenirs , et que ceux dont il voulait se &ire des appuis étaient bien plutôt des obstacles. Il persista. , et après l'avoir vu plusieurs fois disposé à renoncer à tout essai de gouvernement constitutionnel , je crus devoir céder. Je craignais de reperdre, en disputant sur ime rédaction indifférente en réalité , ce que je consi-* dérais comme un avantage prodigieux , comme un gain presque inespéré, une. assemblée nombreuse, composée d^éléments très nationaux , et une indépendance complète dans la manifestaticm et lapu« blication des peui^ées. Ces deux choses me parais* saient assurer à k Frsuace des moyens in&illibles de ne pas retomber sous le joug de ces constitutions antérieures que je me proposais de détruire en les citant. Il y avait d'ailleurs dans le système de Bonaparte , à cet égard , des argtudaens de &it trèsplau-; ^les et indépendans de l'intérêt personnel qui les dictait. Toutes nos lois, civiles et criminelles ^ a* Partie. 5

The text on this page is estimated to be only 16.83% accurate

(54) inorganisation de toute notre administration intérieure, la hiérarchie et les attributions de tous les j>ouvoirs se rattachaient de près ou de loin aux institutions qu'il avait imposées à la France depuis 1800 jusqu'en 1813. Déclarer toutes ces institutions abrogées, sans rien mettre à leur place était impraticable, et il n'était guère moins impossible de les remplacer dans un moment où la guerre à soutenir contre l'Europe entière devait remplir tous les instants et absorber toutes les forces. Les craintes que la simple mention des constitutions précédentes et des Sénatus-consultes organiques excitait dans beaucoup d'esprits, étaient manifestement très exagérées. Toutes les dispositions astucieuses ou violentes accumulées dans les décrets de l'empire ou du sénat impérial, se trouvaient virtuellement révoquées par la nouvelle constitution, puisqu'elle supprimait tout ce qui lui était contraire. Les mandataires de la France, imposés par le vote national, investis de l'initiative et de la liberté de la tribune, devaient, à l'aide de ces deux moyens irrésistibles, foudroyer l'œuvre ténébreuse et surannée que la servitude avait autrefois rédigée à huit mains. Pour juger si c'était équitable?

The text on this page is estimated to be only 6.34% accurate

(35) liuent Facile a(lftioiaineI., iL/ne&ut jamais perdre de vue la
puiâsance de 'ia Chambre des représen* iâ&s , poifisàœ telle , (Qu'elle
rendait tout despo^ ti&me impossible. j> Jamais tyran » a dit un arar
teiidont }é témoignage iielsera p^s soupçonné ^e bi^vi^Uatra»^ (i), »
jamais tyran né résistera p) a tmemsetnblée forte de: son indépendance j et ^
qui pôÀiVa 3e faire. «nteodre ^ ^ électriser les ^ têtes de k TOultitude. »
Qiie oet ' orateixr ait ^ondu de cette vérité- que tbup ceux qui ont «oopéré^à
l'acte additic»iel étaient des instrument -serviles d^un xîonqWémat dont îb
ne fiiisaient que rédiger les voloiité\$ absolues^ ce nTest pas.lala Ji^pieitton.
Je prends ici acte âc l/aveu , sans miiur poser la, tàç^e inutile de réfixter des
ocyxfêéquenœB ^ti se réfutent assez d'eUes^ooémes^ 'Je orta» donc, après
plusieurs tentatives infruo^ ttienses ^ dev^ sur œ point céder à rinâ>rankr-
ble décimn que Bonaparte annonçait. Mais touft en exp(iqu^fit ma
condescendance, je ne la recon* 4iais pas âioins* aujourd'hui , ^et je» n'ai
pas tardé -même alor^ à la rec^i^Aître, pour une erreur et Un tbvt. \ ^ Je
jugeai mal l'état de l'épinâon. ^e m'àveuglaii, '(f^ Mi de la &iiriiiaftjê 9
pr6{»06ition d'amhktie»

The text on this page is estimated to be only 25.76% accurate

(36) ainsi que Napoléon , et j'étais plus inexcusable^ puisque je devais être plus impartial que lui, sur la nécessité de captiver cette opinion dév^me ombrageuse. Je crus qu'on pouvait mettre toute une nation dans la confiance d'un secret , et qu'elle démêlerait , à travers une forme suspecte , la libéralité des principes et l'efficacité des sauve^rdes, oubliant que les dehors seuls frappent les masses^ et que les vices de la forme que ma régnation avait, adoptée y prêtaient une force immense à des adversaires adroits , acharnés et peu scrupuleux. Ce fut certainement une grande &ute que de réimprimer sur le pacte solennel qui pouvait rattacher -la France à son ancien chef, les stigmates de la i^année exj^cée par lui à une auljre époque*. J'eus donc tort dans cette occasion , et je reconnais ce tort d'autant plus franchement , que ^'aurais dû être éclairé sur la possibilité de l'éviter par un trait de caractère de Bonaparte cpil m'avait -déjà ^ je crois l'avoir indiqué ailleurs, siigulière^ 'mcsnt frappé. J'avais remarqué qu'une assertion positive , laconique , et apr^ laquelle on n'oppo^ sait à ses objections^ que le silence , produisait sur lui im effet qui allait toujours en ctmsant , et qu'il cherchait vainement à surmonter. J'en avais eu la pt^uve dès la première heure , et bien que l'^oxecdte que je vais raconter ne se lie point au

(57) sujet principal de cette Lettre, je la rapporte parce qu'elle aurait dû. m'indiquer la conduite à tenir, dans toutes les circonstances où il était désirable de forcer Bonaparte à renoncer à quelque'un de ses projets. U m'avait parlé des tentatives de toute espèce que l'on avait tramées contre lui, lors de son retour de l'île d'Elbe , et il avait nommé M. de Vitrolles , comme devant en porter la peine ; ce dernier m'était et pi'est encore par&itement inconnu. Il ne m'imitait*essait que comme un individu dans les fers, et menacé de la mort. Mais j'avais saisi cette occasion de dire à Bonaparte qu'une seule goutte de sang versé par son ordre, dans les circonstances où nous nous trouvions, mettrait tous les hommes honorables hors d'état de le servir. U m'avait objecté de &UX moniteurs imprimés à Toulouse , et des assassins payés , disait-il , pour attenter à sa vie. Sans répondre à des faits de la vérité desr* quels je ne pouvais juger, j'avais répété mon asser* tion précédente. Il avait continué à la combattre par des raisons tirées de l'inégali*té de sa posi*tion et de la Intimité de la défense. Je n'avais pas répliqué , mais je le voyais agité de l'idée que toute rigueur politique lui enlèverait des soutiens nécessaires, et rejèterait sur son nouveau règne l'o^ ' 4i«ux des souvenirs du ^^i^emier* Après une cou

The text on this page is estimated to be only 14.08% accurate

(38) ▼ersatioti , ou , pour liiieax dire y an monologue de plus d'un quart d'heure j sans que j'y prisse , aucune part : ce JE0 ne pense plus à M. de Yitrol-» T> les , me dit-il ; je ne sais pas si je le fbrai juger j y> je n'en crois rien. Je pense au duc d'Àngouy> léme. J'ai déjà donné des ordres pour qu'il ne y> coure aucun dangerl Mais je crains la foreur :» des paysans et celle des soldats. Ils, ne veulent D pas de la capitulation qu'on a fiiite. J'enverrai » un courrier cette nuit .encore; je n'ai point de :» haine , je n'ai nul besoin de vengeance. Tout y> est changé , il faut que l'Europe le sache et le i> Voie. » • Je ne cite point ce feît particulijer pour réclamer un mérite qui ne m'appiartient en aucune manière; l'idée de M. le duc d'Angodlémêne s'était point offerte à inoi. J'ai voulu montrer seule* ment à quel point un mot suffisait pour frapper Bonaparte , et loi faire considérer les questions sous un nouveau joar, et cqmbien , par consé^ qfu^t , Voa avait eh l'approxàiant , de moyens d'influer sur ses déterminations , quand on lui parlait avec conviction , sans l'irriter ensuite pdr une dispute prolongée. Je raconterai une àutre^ anecdote du même genre, quand je traiterai de son abdication. Il eèt donc mieux v^u , j'eiin convient sana'

The text on this page is estimated to be only 22.56% accurate

(59) peine , essayer ce qu'aurait produit sur lui le r^fuA positif de coopérer à toute rédaction qui n'aurait pas eu pour première base l'al^lition entière de ce qu'il avait institué jusqu'alors dans l'intérêt de son despotisme. La constitution nouvelle eut été jugée plus impartialement, et le mouvement na* tional y que l'acte additionnel sembla paralyser au moment où la France avait le besoin le plu^ impérieux de ce mouvement pour se défendre , Q'eût pas éprouvé un échec irréparaUe qui a plus contribué à nos déÊiites, j'en suis convaincu, que l'inégalité du nombre et l'habileté prétendue des généraux «[inemis. . LETTRE IV. Fices de VActe additiontieL JxvANT de continuer à remplir la tâche que je me suis imposée, celle de rendre compte des faits , relative à l'époque des Cent Jours, avec une franchise entière quant à ce qui m'est personnel, mai» en évitant tout ce qui pourrait inquiéter ou blesser des individus don^ je ne prétends point juger le^

(40) actions, je crois devoir répondre à une objection qui n'est pas sans quelque force apparente, mais qu'une simple explication fera, si je ne me trompe, aisément disparaître. Je me déclare aujourd'hui, dit-on, le zélé défenseur de tout ce qui existe, et en même-temps je retrace les entretiens que j'eus avec Bonaparte pour remplacer tout ce qui existait. Oui : je suis le zélé défenseur de ce qui existe, parce que ce qui existe, si ce qui existe est maintenu, assure à la France, et l'indépendance au dehors, et la liberté dans l'intérieur. Je suis le zélé défenseur de ce qui existe, parce qu'avant tout ou presque avant tout (car, certes, je n'étends pas ce principe jusqu'au gouvernement d'Alger ou de Tripoli), je déteste les révolutions. Je suis le zélé défenseur de ce qui existe, parce que la monarchie constitutionnelle, et avec elle tout ce qu'elle comprend, tout ce qu'elle consacre, la succession régulière, l'inviolabilité du Monarque, et toutes ses prérogatives légitimes, me paraissent la meilleure forme de gouvernement. Quand j'ai eu avec Bonaparte les entretiens que je raconte, rien n'existait, tout avait été violemment détruit, et je n'avais pas (on l'a vu suffisamment) secondé cette destruction ; je n'avais au contraire combattu. Mais il eût fallu, non pour conserver ce qui existait mais pour rétablir ce qui

(4i) ^'existait plus , courber la tête devant Fétranger, hii livrer notre territoire; il eût fallu courir la chance devoir^ non pas le Roi éclairé qui nous gouverne, mais la action qui avait causé tous nos inaux, nous imposer, sous des drapeaux russes ou anglais, des lois oppressives et un r^ime de U n'y a donc nulle incompatibilité, nulle conr tradiction entre mes récits d'un fait passé et ma profipssion de foi actuelle. Je dirai plus, il y a identité de principes. Si, après le 20 mars, je me sub réuni à un homme dont j'avais si long-temps pris soin de m'éloigner , comme j'ai eu pour but^ en agissant ainsi, de contribuer de tout mon pou-* voir à prévenir de nouvelles secousses, nul ne peut supposer raisonnablement que j'aspire à de^ jsecousses nouvelles, aujourd'hui que nous possédons un pacte fondamental par lequel la liberté comme la stabilité se trouve garantie. Ce pacte avait , en moins de trois ans , acquis une solidité presque merveilleuse, tant la sagesse de la nation est puissante; ce pacte est de nature à suffire à tous nos besoins. Je veux donc ce. qui existe , tout ce qui existe; et les seuls ennemis que je combatte, sont ces agens incapables et présomptueux qui, ne voyant dans les institutions que des 9noyens d'intrigue,^ se croient le droit de nom

The text on this page is estimated to be only 24.56% accurate

(4[^].) lês Ttcnv toutes les fois qu'elles[^] les contrarient sur leurs
rues personnelles ou les alarment tsur leur pouvoir. J'ai répondu, maintenant
je continue. Je n'oflfrirai point à mes lecteurs un récit dé[^] taillé des.
discussions qui eurent lien sur la ré[^] daction de l'acte additionnel* En
rédigeant ces Mémoires[^] en forme de lettres, j'ai eu pour but de me résér[\]er
la faculté de n'y insérer que ce cpïi me paraîtrait sans inconvénient. Je ne
rapporte aucun fait qui ne soit vrai -mais il n'entre point dans mon plan de
révéler tous ceux qui sont à ma connaissance. Nuire aux personnes , sans
utilité pour la chose publique, est non-seulement déplacé, mais coupable. Je
n'indiquerai donc point les auteurs de quelques articles qu'on a cen* sures
avec justice. Mais j'expliquerai comment certains défauts évidens se
glissèrent dans cet acte, en nie rappelant toutefois qu'il faut être court , lors

The text on this page is estimated to be only 13.13% accurate

(45) Ait la came dé cet.aoàalgame itupolitique, pourquoi)'y avais, cosisenti,^ et ccafirmènt j'avais eu^ de: nbni propre :avtu, tqrt d'y çQosesitir, '■ Indépestdaimnnt de cette imp^fection essen-* iielle, d'autres dé&iuts encore défiguraient cett^ nouvelle cpiiiâtUaitÎQii de la France^ Le sâlenoe gardé sur la confiscation remplissait les esprits de presaeutimens sinistres. Une pairie sans tradition et sans opuloace , révoltait, p^r k oréation arbitraire d'une .oligardiie &ctice, les amis de l'égalité^^Un mode d'acceptation illusoire semblait xhmi& ramener aux époques ou , con^^ulté pour la ferme, le peujde sanctionjàait, pai^un ast sentiment commandé d'avance , ce qu'on lui imposait (i) de i^us contraire à tous ses désirs. (i) Je ne parle pas du fameux article 67 , article ridicule et impuissant, attentatoire à tous les principes professés par Bonaparte, puisqu'il limitait la soUvérain^é Datidnaïe/et qo^il la limitait sans organiser aucun moyea de faire rés«^ t>edter Finterdifetich qu'il essayait de pi^nonder. Je n*^ point à défendre cet article, il fut introduit subitemeift dsins k dernière lecture publique qui eut lieu peu de jourl avant la promulgation dé Tensemble, et je l'ai toujours attri-^ bue à Napoléon lui-même • propose^ tto pareil article devait paraître une absurdité à tout liomnoie raiidnnable; de sern^ bhrbles Aspositions- ne se décrètent point, mais le combattre était impossible. La déclaration qu'il contoaaait n'était pâi

The text on this page is estimated to be only 28.54% accurate

(44) Comment de tes vices s'introdukirent-ikdajis un ouvrage rédigé par des lumines dont plusieurs n'étaient dépourvus ni de patriotisme, ni de lumières, ni de prévoyance ? C'est à résoudre cette question que je vais m'appuyer. Quant au mode de présentation de l'acte additionnel, et à la mise en activité de cette constitution, avant même qu'elle fût acceptée, nul doute que, par ce mode, Ton n'encourut une objection qui devait frapper les esprits les plus vulgaires. On déclarait, en quelque sorte que la cérémonie de l'acceptation n'était qu'illusoire, puisqu'on se tenait pour assuré d'avance que cette acceptation aurait lieu. Les adversaires de l'acte additionnel devaient profiter de cet avantage, et ils en profitèrent. On mit les déclamations démocratiques au service des plus fortes, et celle-ci était mille fois moins injurieuse que tant de harangues prononcées volontairement durant doutes affirmées. Cette déclaration n'impliquait rien de plus que la jserment prêté si souvent à Napoléon. Il était clair qu'en promettant de le soutenir, lui et sa famille, on promettait de s'opposer à ce que tout autre le renversât. C'est ainsi que l'ont envisagé, sans doute, tous ceux qui assistèrent à cette lecture» car nul ne s'y opposa et dans le nombre des auditeurs étaient beaucoup de gens qui se proclamaient aujourd'hui zélés partisans de la légitimité.

The text on this page is estimated to be only 23.37% accurate

(45) intentions câiilre^révolatioimsiîrefif. Les partisans du droit divin empruntèrent le langage de la ter publique pour attirer à eux les i*i^ublicains. Ils , parlèrent avec mdignation d'une constitution oc^ troyée, d'une forme de gouveniement imposée au peu{de siois son aveu. On eût dit des tribuns &dàea3L pc^^lant sur la place p^blicpej c'êtsdent 4es cotirtisans d^[uisés , intrigant dans l'ombre. Il y avait toutefois de la justesse dans leur rai^ sonnement ; et comme il y avait de la justesse^ il y âv^it aussi de la force. Si la France se fiit trou-* rée dans des circonstmçes paisibles, il eût incon** testablément mieuli: valu que l'acte additionnd eût été sotmiis à la discussion d'ime assemblée; qu'on n'eût pas été forcé de voter sur l'ensemble ; ifae chaque citoyen eût pu en rejeter une partie y en adoptât le reste. ^ Mais tout en convenant de ces vérités^ il est ^équitable au^si de se demander , si dans les con.jOQCtuJres où; se. trouvait la France, sous le poids d'une dictature à la quelle il était pressant, de mettre un tei:ipie, pu pouvait suivre une route différente de celle qn^on a prise; si, en agissant de la sorte , loin de vouloir porter atteinte aux droits de la nation, l'on ne* donnait pas au contraire une preuve évidaite de loyauté et de bonne foi, en lui assurant u^e jouissance plus prompte et plus cer-^

The text on this page is estimated to be only 13.52% accurate

(46) taîhe des droits* ^ikèiM& qa^6tt jpiai^âisBait mé^n^ héître. ' - - • • ■ '•••' -^' ■■ "-•' • » • ' ' En eñfet , ce lî'éMft qu'en adoptkbt le Hiodèle pltlf rapide, dût cette rapidité le rendit toofeûs régulier, moins conforme au"]^riticipëi, ijùe' Vbut passait enfin de Tétat de dicftata^e au i*égime ^jdustîtutidti^ hel*. Toutes les iormôHtéç néeesôait-es pour réoflit vme asî^embîée constituante , la cmivôeâtîôft di^ coHéges électoraux, ou si on l'^ût voàlù^ d^à^sémhlées primaires, pcmrélii^e des tiépûtés 'éhstr^ék d'examiner le pacte constitutionnel , Pàrrivée dé ces députés à Paris, les formes indispenSÈiMes poui* la vérification de leurs pouvoirs et la légalité de leurs travaux, leurs^discussions, leurs dii^sebtimen^, tiuraient ajourné la rédaction seule dje la constitua tion , jusqu'à une époque fort aurdela de celle* éft la grande question de la guet*re étraAgèr^ aurait été décidée. Durant ce long espâcte dc'tc^np, Bonaparte aurait conservé nécessairement la somme totale dii pouvoir, et vainqueur deFÈurèpe^ il eût pu éblouir de nouveau la Fwâiee de sa gloire, oïl du moins la servitude, habile à parediei* l'efathôlJÉt siasme, aurait pu lui livrer endOîFe une fois nos libertés. Certes, si les hommes cpi Ferivironoaient n'eus^ seiit point voulu de constitution, s^its n'eussent aspiré qu'à consolider son despotisme et à l^xereèr

The text on this page is estimated to be only 6.56% accurate

(47) ^ J9IWS son ^de, si leur bûf arait étéd'iAtmndre {dur ^e vaines promesses k ntonient où cekii qui. dise posait des hoixunes et des trésors serait dégagé :psœ la victoire de tous ses engagemzis ^ il leur eût ^nlfi de lui conseiller de rendre un hommage appa-* rent à la souveraineté nationale. Pkc le mode qu'ils .adoptaient, ils ao^aient cettteehanée au conquérant qu'ils voulaient transforma en dief constitutionnel. Ils mpprociiaient autant cpjCû était &l leur puissenoe Hnsûn t où le régime légal devait ébde -mia en vigueur , des c(Mrp& iiômbreux et £>rls.btnv jner le pouvoir, la liberté de la pi^ssse reprendre son empire, la responsabilité désr ministres soutenir des agents corrompus ou trop zélés; ' Loin donc de fitire vm ctme à ceux qui coopi^ yèrenit à l'acte : additionnel du mode . d'adoption q[û'ils proposèrent, on éèt dà piutèt kur en savoir ^é. Ils prottv'aient lëoÊt" frandÛise : dis constataient jeurs intetnidns patriôtiifuei.

- Je n'en ^rai^^piis autant d» silence de Facte ^iiditioitné] rëktkëmentala don^écâtioâKCesilëiice 4tait une ijâ*i|ierftpction beaucoup]^ plua sérieuse. ^ C'était un tort grave en mbmié, et une haute atnprudence^n politique. Mais aucun des memfarfls du Gouvernement n'eut c^te émission è se repro^cher ; nous fîmes tous des eâS>ns réit^és qour ^[ue cet article é^lk O^afte fî^t insét^ dans ac^e addi^

The text on this page is estimated to be only 3.81% accurate

se hâter de lui opposer ui^e autorité qvii bornât l^a sienne, et dans
ce fcvit, éçnr^{ev} Coûtas les 4ifficq]i(éi qui men^ç^{ient} de retçi^{^^er}
Téppqw d'ⁿ ré^{oiç}, con^{titutiojqpe}Vlie silepçe sw tpviÉi les pQii;its
pontps^{iés} ptai[.] ce Ç[.] ^Çs, oi^{çopi^^n},çe5 ppuç tQU^ç ^{Ips violaticinjS.}
Quaç ^{W fJW^r^irç ^ r^PÎÇ^} sentation nationale est impartiale,
indép^{n^^t^} et yçaùn/ent; ^«ue 4ç ^^ bbç?^{*^} > çUi?; pwsçri ^{l^ çpn^^tion,}
loçs mênae que l^a çqu^{ti^tiutipjR^}, ^it suç cet pqint. Jf ^{preuve çiji esf ,}
qu'à p^{ylnc} J'actip fiidditipiiçel, qi^{i ^yqjt} paise şous ^flce l'alpp^{itipu dç}
I4 fîpn%3tiau, cQwn^{çixça-VUî 4%S Çjjççuç^}, qu« (îe^{tç 8ti})p]Li^{ijpji?i.}
iÇt^{t.}(JpiftajÇ(d6 ^{ayçç ^^apiçep^ir \^} Chambre deî ^{r^ppésentaus , ta^dî;^}
qpfi ,. ççj^{Si Xevfr pise. ^ la Ch^rtç, m^lgrç r^li,t#n, fi?rpîi^} de la çon{is/
çf^{tipft, la Çli^Ji?bre /? tÇiS çsj^x* dfi Iji}

The text on this page is estimated to be only 6.21% accurate

(5i) ' Car y il ne &ut pas^^oublier qu9 le^iiièmes hom^ écnraina
et députée, qai avaient reprodbté ai amè^. remeat à l'acte additionnel une
omission que la QittoalMredréeéparracte additionnel s'empreasa dé réparer,
forent les pianier» qui voulurent intrcH' duiredenonveav^au mépris delaloi
fondamentale^ le système spoliateur de la confiscation dans une mesure de
douceur et de démente. Mes lecteur» ne péuventuvoîr oublie l'article 5 de
lapropo^i^n d'amnistie substituée à celle du R> demnitesydiaât'^il, c'est
sàtia&irj\$ au principe (piè >) cebû. qui a cauâé un domma^ dmt le réparer;
i> L'article de la Charte âuriacenfiaecidaon ne peut)) être ix^voquéi Si le
mot indcmmbé^ peities péGonâèrest » Les]ai;irnalistés du même piffti
développèrent Ms pnjocîpiss avec zèle et com^^aàsance; ^ Je siisyk
éciÂv.aitruu,d'^tre eux j qui duranties Cent Jourà &'était distingué pax* son

The text on this page is estimated to be only 27.73% accurate

(5a) » garaotit. Je sais que notre Charte constitutionnelle abolit avec raison la peine de la confiscation I y> cette peine odieuse qui punissait dans un cri } y minel toute sa postérité innocente, et tendait y> des pi^s à la justice du Monarque par le profit » qu'il avait à trouver des coupables. Mais je sais y> aussi, et l'histoire de tous les peuples en fournit y> mille exemples, qu'il y a des circonstances où » l'exécution des meilleures lois deviendrait préy> judiciaire à l'Etat. Je sais que dans les circon^ stances extraordinaires, il fcut s'armer' del'esprit y> de la loi contre la loi même, et ne pas mettre la » république en péril par un vain respect pour la y> constitution.... Nos inquiétudes peuvent étr« » dissipées sans confiscation de biens.... c'est en y> jurisprudence un: principe incontestable et d'une > pratique journalière , que dans tout délit qui y^ porte dommage, la satisfaction ehtraîne deux y> 9cfaoseB, la p^ine m^tée par Fauteur du délit et la)> réparation due à celui qui a souffert. Notre ruine j> est l'ouvrage de quelques hommes. Leur punition^ » quelle qu'elle soit, les acquitte-t^lle envers nous? » et leurs fortunes ne doivent-elles pa3 répondre » du tort & it aux iiôtres?... On voit qu'il ne s'agit 2). point ici de confiscations, la confiscation existe » quand la perte des biens est la suite d'un déficit, ^ non qiiand eUe est la réparation d'un tort... »

The text on this page is estimated to be only 26.56% accurate

(55) > Autre chose est de confisquer on bien , où de » prendre sur ce bien une indemnité. Autrement, » celui qui conspire conti[^] la patrie, courrait y> moins de dangers que celui qui n'attaque qu'un y> citoyen.... La Charte abolit à jamais. la confiscay> tion. La Charte est sacrée et je me prosterne y> avec respect devant l'arche sainte, gage et sym[^] » bole du salut de tous. Mais toutes les lois du » Royaume admettent les amendes et confient à y> Tintante, au discernement des juge[^], le soin y> d'en fixer la quotité (i). » Et quand on objectait à ces hommes ce qu'ils avaient dit six mois auparavant, quand on leur demandait si ressq;ice des choses et les principes du[^] juste et del'injuste avaient subitement changé, veuton savoir ce qu'ils répondaient? principes n'ont pas changé d'une saison à l'autre; » mais d'une saison à l'autre, nous avons passé de » l'empire de Bonaparte à celui de Louis XYIII , 3) et c'est ce qui produit naturellement cette diff*Féi>*rence.... Nousétionssous un tyran, nous sommes . » sous un roi...; nous étions sous im usurpateur, » nous sommes sous un roi légitiba (2). » m I II « I II I I I. — [^]— pi[^]i.[^] (i) Journal général, octobre 181 5. (9) Même Journal. Même mois, ,

The text on this page is estimated to be only 9.55% accurate

(54) Ainsi, c'est Mas un Roi Intima que k confiscsh: tian doit s'écarter, c'est soiisim wurpateur qo'ell doit disparaître. Certes Voilà de singuliers eimania de l'Hisurpatioxi, et d'étranges amis de la légitimité! Je t'embrasserai cette Lettre/devenue trop Icmgue pom* que je puisse traiter de quelques autres vice de la constitution des Cent Jours, par un fidt qui j'espère est personnel Je le rapporte, et parce qu'enfin ton moi dont nous ne révoquera la véracité en doute je pourrais attester mon besoin, et parce qu'il prouve dans que tes intentions les amis de la liberté s'étaient ralliés à Napoléon, la violence qu'il avait apportée à maintenir la confiscation, son appel réitéré à ces vieux bras de l'Empereur, à ce bras qui avait si longtemps pesé sur la France, m'avaient profondément affligé. Si voyais pour la première fois les symboles d'une révolte contre le joug constitutionnel, révélaient dans un prince capable, mais terrible dans un homme doué d'un vaste génie et d'immenses illusions. Cette disposition était menaçante et paraissait pour se développer, n'attendre que la victoire. En sortant de l'Élysée, je priai le président de la République dont l'amitié m'est si précieuse le général La Fayette. Je suis entré, » lui dis-je, » dans une route sombre et douteuse, et je crains de l'avoir conçu une entreprise au-dessus de mes

The text on this page is estimated to be only 6.98% accurate

(55) 3^ fbtēfiB. Je Vois l'Empereur revenir jter inoifaetiîi)) à d'andénnes habitudes qui ib'siffligent. Il n y> pôtr Ittoi dé là biéhtéiltehce et feh stiis tc* cctonâïssdht^péttt-êti'é iië serais- je pas tdù jours . * impàHiâl. On hé ^t gttéré Ptàptée Ai fjotlvôir *^ répondre dé soi-iilême. Souvénèz-votts de ce què » je vous dis maintenant, surveillez-le, et i^i jamais j5^ il vous parait tllafrcher au despotisme, ne croyez i> plus eé qile je toris dirai dans ta suite. Ne mè » confiez rien; àgissèi sans iiïoi et ôotitre raôil f inêiîiè. * Côt àvertisôérriéh f produisit stttfA. Ae La^kyétté, ttnfé ijnpré^sioii qtfil tti'a sdùVèirt i'appèlée; et dans ifisitcftitths 6it voie ropiuré atVéfc Napoléon n'était fis ànisi uù danger^ S^^y I^ sdrçr^efiir dés èràimèâ qhe } è M àvaffe confiées eut iitié itifUtèttcè pètit« ètfe tî^ôp déèisîté sur sa condttité , et pat là rtiétnè élit nos destinées. Mai» il né fihit j^as dévâ:hcër lé^ feitd. LÉttftÉ V. OpiMùk de Bofiapdrté sur td Pairie. J'ai rstppot^té dstus urt aulré ouvrage, ce que Bonaparte disait de la pairie et des £ffîôultés qu'il

The text on this page is estimated to be only 26.93% accurate

(56) apercevait à la Ëiire adopter par la Nation; mais coiume la pairie est la portion de Pacte additionnel qu'on a le plus amèrement attaquée, je dois reproduire ici les propres paroles de Ti^poléon , pour expliquer ensuite les raisons qui le déterminèrent à sacrifier son^ opinion personnelle aux conseils de ces alentours, ((La pairie, disieit-il, est en désharmonie avec)) l'état présent dqs esprits ; elle blessera l'orgueil }} de l'arniée, elle trompera l'attente des partisans)) de l'égalité, elle soulèvera contre moi m^le pré» tentions individuelles. Où voulez^vous que je 7) trouve les élémens d'aristocratie que la pairie 3) exige? Les anciennes fortunes sont ennemies^)> plusieurs des nouvelles sont honteuses. Cinq ou » si^ noms iUustres ne sulfisent pas. Sans souve-* ^> nirs, sans éclat historique, sans grandes pro-* . 7> priétés, sur quoi ma pairie sera-t-^Ue fondée? y> Celle 4^ Angleterre est tout autre chose; elle est » au^essus du peuple, mais elle n'a pas été contre >y lui. Ce sont les nohles qui ont donné la Kberté y> à l'Angleterre ; la grande Charte vient d!eux, ils }D ont grandi avec la constitution , et font un avec yn elle j mai\$ d'ici à trente ans , mes champignons ^ de pairs ne seront que des soldats ou des cham3> beUans; l'on ne verra qu'un camp ou uue auti^.

C 57) Il est difficile, je le pense, d'exprimer avec plu* de force, et en moins de mots, les obstacles qui s'opposent à ce que la pairie se nationalise dans nos. . nouvelles institutions. ^ Cependant, peut-on affermir une monarchie constitutionnelle, sans y tolérer une magistrature héréditaire, qui oppose son élément de durée à Faction perpétuellement renovatrice de l'élection populaire, action qui, par là même qu'elle prépare ce qui doit être, court toujours le risque d'ébranler plus ou moins la solidité de ce qui est? J'avoue que j'ai douté long-temps que cette possibilité existât, et que, disposé par caractère à mç contenter de ce qui est tolérable, j'étais fort séduit par l'exemple de la constitution britannique qu'appuyait encforeàmesyeuxl'autoritéde Montesquieu. Aujourd'hui mon opinion, en thèse générale, est très ébranlée. Je dis en thèse générale , de peur qu'on ne se prévale de quelques-unes de mes paroles pour m'attribuer des intentions opposées à la Charte. Assurément, je suis/loin d'attaquer , dans une de ses parties les plus importantes, cette Charte dont je voudrais conserver jusqu'aux dispositions les plus minutieuses, parce que la stabilité me semble , dans nos circonstances , préférable à tout. M^is je ne puis liier que , spécufitivement paç^

The text on this page is estimated to be only 9.13% accurate

(Sô) lant, des c6ii\$idérations qui ié sont gt*âdctèllèfitènt èffî^rtés à toofa esprit, et deé réflexions qilë m^ont Suggérées beâtccôUp d'etpériences , iie lii-âieht jetf dans une grande incertitude , môitis petit-étt6 iHf là néétissité que sur h possibilité de k Jiairie, Avec ttotife dî^oéîtiôii Jbâtiotiale, iioîltë AihbUf potit réalité ptesqile absolue, la diVisioti dé ilo* propriétés, leur mobilité péfpéttiefle , Pinffùeïieé toujours croissante du commence, de Pîndtlôtrié e< des câpitsrtiil eïi porte-fedillé, détenus déséïétoéftà au moins aussi nécessaires à l'ordté social àtitietf et siLtremement dès appuis plus indispensables àtuc gôuveHiénieîià quék propriété foncière éliè-tiiémé, tsAé ptiisâaiicé héréditaire qtd ne t^ptésenté €(aé lé «ôl, qtii tépdse sur là conceentrartion du téfritoïr'ë dâïïé les mains d'uui petit nombre, à quelque (^hosé qui est contre tiattit^. La pairie, quâïid elle eiiste, peut subsi^er , è< OU le voit bieti, puisque nôtis ëS àvotts viïte; mais, si elle tt^existait pas, je la ôoupÇôituerai^ d'être impossible. Au ôômmettcémeïrt de r8i5 iûùù. ôpitrioii étetit loitt d'être aussi arrêtée. Lôrà doïïc qtie Bôûàparte mé cbUi^ciïta stit fin^ tfodùctioù de la pairie dans soti acte additi'ôUnèf ^ Je ne ftis frappé, je Pavcme, que des sotcvénirii inotlbnstifs de notre pairie de 1814^ ^^ ^^ Fexistenée â peine rémai'quée, n'avait ai eidté Péâvié, i^

The text on this page is estimated to be only 7.09% accurate

(5g) jHroToqté j^rritaiioti. Je via dans une magktrattirê (iéréditôire , une barrière de plu5 contre Fantorité d'un homme, et je cherobaid partotit des barrières. Mon avis fut en conséquence favorable à Finstîtur^ tionqa'ondkcntait^etcetaTi», j' easlieudelecroire, pot m» l'écrit de 7f apoléon d^atitant pins de jton^ voir^qii'atictn motif personnel ne me déterminait* ^é n'ai jam^s conçn qtf on pftt mettre en balance les présenns du sort et le choix du peuple, et tant qa'il me resterait sur pette terre la chance d'être plu , je la prélétt«erais à celle 4'être nommé. Ce que je dk?tfs à Bonaparte avec impartialité et par convietioitt , d'autres lelni répétaient par intérêt.' il est triste de le reconnaître, mais iM-4 possible de le nier; la passion de F^lité se conâfie, dans beamcoctp d -hommes , avec le goût des 4»tiii€tions qo^on letir ofifre j et le régime impérial avait accoutumé trop de genA tolérer les privil^es, qnasKĭ ils en j^otôssaient. Nousnoos ressentirona !kong^temp\$ de cette ha-^ bikadeqa'il£»4Milprie0e. Kousenvoyonsia trace dans ce qtû se passie chaque pw y et de là viennent le^l ^iésappamteMens fréqueskS que les amis db lac li-' berté éprouvent. Il&ut le (fire, car^ il faut tout dire^ et pour ujaè nation qui navigne encore , et qu'on rejette àaj» lài haute mer, tous les écueîls sont \qv^ à conne^fre. Il jr a des oppositions desttaaA

(60) tîoB ; il y ô n a de principes : ces dernières seule» ofirent des garanties : les autres cessent quand la* situation change, et la situation change quand l'autorité le veut. L'alli^ce du despotisme impérial et des privilèges contre-révolutionnaires est lé beau idéal auquel aspirent les hommes du pouvoir; ils ont raison : le Séide d'un conquérant peut fort bien devenir celui d'un ministre, quand ce ministre lui rend les avantages dont la chute du conquérant Fa privé. Tel, sous la cuirasse, était le fléau des peuples vaincus, qui , sous la toge , se retournant contre ses concitoyens ^ sera 4e fléau de la liberté dans sa patrie. Heureusement, l'alliance est trop difiicile pour être jamais complète. Il y a une salubre incompatibilité entre les vues de l'ancien r^meet celles du nouveau; et nous pouvons compter parmi nos sauvegardes l'insolence de l'un et la vaniK|Me l'autre. Mais on conçoit qu'à l'époque où il s'agissait de décider si l'on exercerait ou non»la pairie , tous les hommes avides de titres, de rubans , de man^ teaux d'hermine , appelaient de leurs vœux cette institution. Bonaparte éprouvait quelque répugnance à tromper les espérances de ses alentours. Il me disait un jour, au sujet des mots de mon-* seigneur et d'altesse : ccU y a des gens pour qui, di^mis dix ans , c'est une jouissance^ je la leur ai

C6i) donnée ; si je la leur ôtais , ils en seraient tiistes^ j'aurais Fair de les punir. » De plus , tout en analysant avec sagacité et fi* nesse les difficultés que la pairie devait rencontrer^ Napoléon lui-même avait pour elle un secret penchant : il pensait qu'une forte aristocratie facilitait la marche d'un gouvernement tel qu'il le conce^ vait , et il se servait , à ce sujet , d'une comparaison assez ingéni€^ise , qu'il affectionnait de telle sorte, qu'il en a fait usage avec moi peut-être cent fois. a Une constitution appuyée sur une aristocratie » vigoureuse ressemble , disait- il, à un vaisy>seau. Une constitution sans aristocratie n'est y> qu^un ballon perdu dans les airs. On dirige un y> va^seati, parce qu'il y a deux forces qui seba» lancent j le gouvernail trouve un .point d'apy> pui , mais un ballon est le jouet d'une seule » force ; le point d'appui ltd manque ; le vent l'em^ » porte, et la direction est impioisible. » Il avait donc , durant son premier règne , travaillé constamment à créer une aristocratie : ses collèges électoraux, ses six cents plus imposés , ^es possidenti çn Italie étaient d^s essais dans ce sens : il ignorait ce que le pouvoir ignore toujours^ c'est que rfen ne se crée par artifice. La force créatrice en politique , comme la force vitale dans la nature

The text on this page is estimated to be only 14.30% accurate

physique, ne peut être suppléée par aucune volonté^ par aucune loi j le temps , les habitudes , les hesmn3 ^ l'opinion , sont les sei4s éléments d'organisation. L'action du pouvoir n'est que mécanique^ et ses produits ne sont que factices. U ne lui est pas plus donné d'instituer dont la jeunesse orageuse l'avait fait exclure , pendant quelque temps, de ce qu'on nommait la boftue com* pagnie, avouait à l'un de ses amis intimes ^ à l'époque où l'ascendant de la popularité et du gé* , ne lui avait rendu toutes les entrées, qu'il ne voyait jamais, sans une sensation de plaisir, une. porte cochée s'ouvrir devant lui : de même Bonaparte éprouvait lui-même certaine joie., quand un de nos anciens grands seigneurs passait à son tour^ *ice : il lui semblait qu'il en était souverain plna

The text on this page is estimated to be only 5.80% accurate

(65) Intime, lorsque les colonnes de la l'itimité en^ Ipuraient soa
trô|i9,çtsa satk&etioa ne s'est point usée jusqu'au dernier moment, bien
qu'assurément die eût pu se yea de recosH quérir i' 4»9^ W^ U^if^Jf^
qvii^bçooqve, (xHte udUesse qu'il r^ettait, cette noMesse dont il avait
ditlui-^ «îêwe qi>- «Ite aiçufe s^v^t sçpvif av^ grnçe , fft q^i^ qprès ^p^t ,
ç^r U f^vt être ji»te , ij/B l'ay^it ^nr^ dQXmé Rté d0 ^mpreijL^re
immécJi^tjHnw^ 4?ifts ^ P^iw ^w^ vç^ç , ijft gra94 W^n^e 4'wçiens
noU^s,, ^ qt, non sans tristesse : cf {1 \$^v4ç^ poVfftftQt y r^«^ » i?^r
\vfj^^ fqig 9ftiMW *#rç , j»m U» sqUYwirs)? sQUt ^rQp.rççe^a :
^jpijtoQû? Çcfo)Wq*')»»«^ ^^ » bat«Uç; }çlep»ur«ilîi^%4j!Ç**^ » #ntrer. »

(64) LETTRE VI. Impressions fâcheuses que les vices de l'acte additionnel produisirent sur Vopinicfh. J E crois avoir présenté à mes lecteurs l'énumération complète des vices qui devaient décréditer l'acte additionnel ; de ces vices , les uns ne peuvent s'attribuer à aucun des hommes qui furent consultés sur sa rédaction ; les autres furent le résultat naturel de la précipitation , du défaut du temps et de la difficulté des circonstances. Sous le rapport des principes, cette constitution, bien qu'imparfaite, n'était inférieure à aucune de celles qu'elle semblait destinée à remplacer. La liberté religieuse clairement reconnue, n'avait rien à craindre d'un principe menaçant ou d'une inégalité injuste (i)." La liberté individuelle était à l'abri des vexations des subalternes , plus communes et plus oppressives que celle des chefs (2). Une modification (i) Art. 62. La liberté des cultes est garantie à tous. (3) Art. 61.

The text on this page is estimated to be only 28.33% accurate

(65) L'indivisibilité était solennellement promise à ce titre par l'article de la constitution de l'an 8, qui aujourd'hui en a créé deux cent mille inviolables en France, depuis le garde champêtre jusqu'au ministre, et livre à l'arbitraire de ces privilégiés d'espèces si diverses, la personne et la propriété de tous les citoyens (1). Au nombre des mesures illégales, interdites à l'autorité, se trouvait l'exil, cette peine cruelle, malgré son apparente douceur et que Bonaparte avait si capricieusement et si impitoyablement prodiguée (a)* La liberté de la presse obtenait, pour la première fois, l'indispensable sauvegarde du jury (3). Elle l'obtenait même, dans les cas où la peine infligée n'était que correctionnelle; disposition importante, puisque nous voyons aujourd'hui, faute de cette garantie, les écrivains réclamer sans cesse, et quelquefois inutilement, le bénéfice des lois d'assises, et regarder comme un fâcheux, dans cette législation singulière, l'avantage de pouvoir être jugé criminellement. n Que si l'on prétendait que l'obligation imposée (1) Art; So. (a) Art. 61; (3) Art. 64; . 21^e Partie S

(66) aux auteurs de signer leurs ouvrages , nuisant à leur liberté légitime, j'observerai qu'aucune peine n'étant prononcée contre ceux qui s'affranchiraient de cette obligation , une loi ultérieure étant nécessaire, et devant subir une discussion publique dans une assemblée très indépendante , et les procès pour délit de la presse ayant toujours des jurés pour juges , l'anonyme n'aurait jamais été regardé ' que comme une circonstance aggravante, dans le cas seul d'un délit, et alors la disposition semble aussi juste que celle de beaucoup d'autres lois qui punissent certains crimes avec d'autant plus de rigueur , qu'ils sont plus faciles à commettre , et, que le criminel court d'autant moins de risque en les commettant. Le pouvoir judiciaire était revêtu d'une solide et réelle inviolabilité (i). Un article soigneusement rédigé écartait la possibilité de ces tribunaux militaires qui se réintroduisent, avec une facilité si désastreuse, sous toutes les formes de gouvernement, et sous les ins* truments favoris de toutes les tyrannies (2)* j-
• • ■ - - • (i) Art. 51. Les juges devaient tous être institués avant le premier janvier 1816, (2) Art. 54 et 55. Les délits militaires seuls sont du

The text on this page is estimated to be only 25.98% accurate

(67) - Âiîfeunie levée dliommés ne pouvait avoir liéii Sans le concours dek puissiance législative (i). Cétlè précaution manque dans les constitutions mêmes qui réservent aux rieprésentans de la nation le vote de l'impôt ; et ces deux garanties sont pourtant également nécessaires pour assurer Téconomie et la paix. * ^ L'interprétation des lois n'était pa& un Jiriviiég0 de la pvdssancé executive, et cette armedangereusë échappait aux mains des ininistres (2). Une responsabilité forte et claire était orgaïuaée^. telle qu'aucun, s^ent coupable ne pouvait s'envelopper des subterfuges d'une loi écrite ^ mais trouvait son accusation dans l'énergie d'une as-^ semblée animée du sentiment populaire y et son jugement dans la conscience d'une autre assemblée mbins passionnée et plus impartiale ^3). La Chambre des représentans^ investie de prérogatives importantes, veillait sur ces institutions protectrices^ elle était trop nombreuse, et composée ^ressort des tribunaux nâlitaires. Tous les autres délits, même commis par des militaires, sont de la coiO{>étetice des tribu-' haux civils, (i) Art. â5r (2) Art. 58. (3) Art. %^ jusqu'à 406..

(68) d'éléments trop nationaux , pour qu'on eût à redouter que la majorité de ses membres ne tombât dans la dépendance en acceptant des places, ou se laissât corrompre par des séductions plus secrètes à la fois et plus ignobles. Une route directe, tracée à l'expression des besoins ou des plaintes , les portait rapidement et dans le public et vers le trône (i). Car, bien qu'on ait reproché à l'acte additionnel de n'avoir pas rendu à la représentation nationale une initiative assez complète, tant ses adversaires d'alors étaient délicats sur les privilèges populaires , les chambres instituées sous Bonaparte , en 1815, possédaient en réalité cette prérogative autant que la chambre des communes d'Angleterre, avec cette seule différence, qu'en Angleterre le roi est obligé de projeter son dissentiment, tandis qu'ici le silence en tenait lieu. Telle était la nouvelle constitution de la France. Si Je ne citais en sa faveur que l'autorité d'un des plus anciens et des plus purs amis de la liberté (2), l'on pourrait m'accuser de chercher , pour une œuvre à laquelle j'ai coopéré , des juges parmi les hommes dont je me ferois gloire de partager les principes-« ^ ■ - ' ■ ■ > (i) Art. 24. (3) M. L'ajunais , Constitution de la France , 1. 1 ^ p. 84*

(69) ^ ëipes. Mais j'irai dans les rangs ennemis, et Téloge sera moins suspect. M. de Chateaubriand, dans son rapport au Roi, fait à Gand , appelle l'acte additioimel la Charte améliorée , et Ton ne peut s'empêcher de sourire en voyant l'esprit de parti Êiire à Napoléon un crime d^ cette amélioration. M. de Chateaubriand ajouté ailleurs: ce Bonaparte s'estémba» rassé dans ses propres adresses ; l'acte addition» nel lui sera fatal : si cet acte est observé , il y a y> dans son ensemble assez de liberté pour ren* y> verser le tyran. » Un autre de nos ennemis, non moins acharné, a rendu aux coopérateurs de ce projet de constitution un plus bel hommage encore, ce II est impossible', » dit M' de la Bourdonnaie,dans ses propositions d'amnistie J" ce qu'entre » les mains d'un soldat parvenu , le gouvernement y> ne fût pas devenu militaire et absôlti , si Tary> toée seule eût opéré son retour ; à mes yeux , la y> preuve la plus évidente d'une conspiration gé)) nérale de tout le parti révolutionnaire, c'est la

The text on this page is estimated to be only 17.65% accurate

(70) , >) foime du gouvernement j c'est le pouvoir de I^ p
Chambre des représentans. » Ainsi , laissaDit de côté cette hypothèse d'une
conspiration , hypothèse cent fcis refutée , il est donc reconnu que , Jorsque
Bonaparte, a reparu sur les côtes de France*, le résultat de cet évène^^ ment
pou:vait être un gouvernement militaire et absolu, que c'est l'acte
additionnel qui a mi^s obstacle à ce résultat , et que ceUx qui ont éon^
tribué à le rédiger ont concouru par là à sauver la France des caprices du
despotisme et du pouvoir del'épée, Ces avantages nç préservèrent point
cette ébauche de constitution d'une désapprohatipn à peu près universelle,
Js^ais blâme ne ftj^t plua gmer^ jamais censureplusupanime. Chaque ^rticl^
parut un piège, chaque di^bsition unepierred'at* tente pour le pouvoir
illimité. Les. répubUçains se réunirent aux royalites : TesLagération d,€
honjG^ foi a,dopta les. arrêts de la perfidie. Parmi les partisaB3 de. l'ancien
gQi} V:Qmeicen(deJi'Empijffc, il y en çutaussiqui repoussèrent avec
irtitatiopL ou av^c fi-ayeur ces institutioNos qui leuiparaissaient un
acheminement à la libçrté. J'^ connais qui, dévoués^ à Bonaps^rte^ pendant
so^ prçinier règne ,'fid€ie&encoi»ç d?ins les preiniers temps de sou
adversité, avaient concile pour Iviî

The text on this page is estimated to be only 27.33% accurate

(7») des phrases sonores , et m[^]ne, à l'instant de sa chute, inventé des rédactions assçz noUes dans leur signification équivoque, qui , enfin, avaient salué son retour de leurs vœux secrets, et ha-* 3ardé, après la réussite, l'ofire de leur aide; mais qui le déclarèrent perdu, parce qu'il traAsigeait avec ce qu'ils nommaient Fanarchie« Us avaient espéré un despote, en leur ofirait une constitu-[^] tion , ils s'éloignèrent. Ainsi Bonaparte eut à squifirir d'une partie de sa propre école j quand il voulut mettre ses inté-[^] rets sous la protection de la liberté, il porta h[^] peine d'avoir sacrifié la liberté à ses intérêts, et une sévère expérience dut lui apprendre, qu'en fidsant un certain degré de mal, on perd la &culté de Êdre le bien. Ceux qui l'avaient secondé durait voir aussi qu'une difficulté qu'ils n'avaient pas prévue, embarrasserait leur marche, et iléconcerterait leurs calculs. La défiance de la nation envers Bonaparte[^] ne leur avait paru qu'un heureux moyen de limiter sa puissance; mais cette défianc% était enmême temps un obstacle à ce que cette nation acceptât de» présens d'une main suspecte, et à ce qu'elle défendît contre l'Europe , l'homme qu'elle redoutait ; de la sorte, ce que l'on pouvait considérer comme une circonstance favorable à u

(70 liotre liberté intérieure, devenait, pour notre in^ dépendance extérieure , un grave danger. Je vis Napoléon le surlendemain dé la promul-
gation de l'acte additionnel. Eh bien ! me dit-il , la nouvelle constitution ne réussit pas. *— C'est qu'on n'y croit guère , répondis-je , faites-y croire en l'exécutant. «« — Sans qu'elle soit acceptée ! ils diront que je me moque du peuple. — Quand le peuple verra qu'il est libre, qu'il a des représentans, que vous déposez la dictature, il sentira bien que ce n'est pas se moquer dalui. — U réfléchit qutelques instans.-r— Au fond, reprit-il, il y a un avantage ; en me voyant agir ainsi, on me croira plus sur de ma force, c'est bon à prouver. Et par un motif différent du mien , mais qui conduisait nu même résultat, il dicta le décret portant con-i vocation des collèges, pour procéder à l'élection ^e la Chambre, J'éprouvai , je l'avoue , une vive joie , et je Qi'empressai de commimiquer cette nouvelle à l'homme que j'aimais à consulter comme ma con(Kîience. (C Enfin le décret ordonnant la réunion des dé-^ >) pûtes a paru; écrivis-je au général Lafayette : » voilà donc dans trois semaines la Nation maî3(> tresse défaire marcherla constitution. Je suppose l^ que Yous ^lez être élu, mon cher général, et je

(7.5) yi regarde votre élection comme un grand pas vers » notre ordre constitutionnel; j'aurai pour moi» même bien moins de moyens que sila présidence y> des collèges électoraux eût été conservée aux » nominations de l'empereur. Mais je suis charmé 3> que nous ayons réussi à feire restituer ce droit » de plus au peuple. y> Ce n'est pas que Je sois sans inquiétude ; si la y> Chaipbre est fort divisée et qu'on nous envoie » beaucoup d'ennemis^ je crains bien des orages, y> mais au moins nous aurons fait notre devoir, » Adieu, cher général; il nie semble avoir un » poids de moins sur le cœur depuis que Je vois y> Fépoque des élections. Oh! si J'étais sûr que nous)) donnerons un beau et imposant spectacle à » FEurope ! écrivez-moi si vous êtes satisfait. » Oui, me répondit-il, Je suis très content, et. » j'aime à vous le dire. La convocation immédiate y) d'une assemblée de reppésentans jaxe paraissait, .» comme à vous, l'unique moyen de salut. On y » joint la nomination des présidens par les collé^ » ges, des officiers municipaux par les communes, y> et une phrase de dictature provisoire beaucoup y> meilleure que tout ce qui rappelle d'ancien rè» gnes. Ceux qui ne veulent que le bien de la Hy> berté et de notre pays, doivent convenir que Ji cette direction est sur la ligne droite. J'aurai

y> beaux>up plus de plaisir à m'en mêler, que je » n'en aurais eu
il y a deux)ours« » La convocation des assemblées représentativea qui
allaient mettre un terme au silence au milieu duquel la France s'agitait ,
incertaine de la sincérité de l'homme encore maître du pouvoir, produisit
durant quelque temps un effet salutaire. Les citoyens espérèrent que ces
assemblées perfectionneraient les institutions dont les vices les avaient
frappés, qu'elles réprimeraient les abus d'autorité que les dangers et surtout
l'ascendaiit de l'habitude . perpétuaient encore. Les agens secondaires
devinrent plus circonspj@ct\$, le langage de Napoléon lui {pême moins
écjuivoquej et les hommes qui, en s'alliant à lui, avaient immolé à Idur
patrie leurs souvenirs, leurs défiances, et jusqu'à l'opinion sous quelques
rapports , purent se flatter de n'avoir pas Êdt inutilement tant de sacrifices*
LETTRE Vn. Du Gouvernement des Cent Jours. u 'ai traité des institutions
établies par Bonaparte à son retour de File d'Elbe, c'est-à-dire, j'ai considéré

The text on this page is estimated to be only 20.05% accurate

(75) le gouvernement des Cents Jours en théorie Je veux examiner maintenant dans la pratique, et rechercher, d'après des faits positifs et des documents incontestables, de quel degré de liberté la France a joui, ou quel degré d'oppression elle a supporté durant cette époque. On verra, je l'espère, que les actions des hommes qui avaient essayé de rendre à cette France une constitution représentative, n'ont point été contraires à leurs principes, qu'ils n'ont ni démenti leur caractère, ni manqué à leurs engagements, (et que le gouvernement qu'ils avaient consenti à servir, n'a été ni cruel ni despotique). Avant néanmoins de commencer ce travail, je dois me prémunir contre une incitation que l'Assemblée de 1815 et le ministère réunis à cette faction en attendant qu'elle leur enverrait, inspirèrent à l'envi dans leurs journaux, en démontrant que l'autorité, durant les Cents Jours, n'a pas mérité les reproches de tyrannie qu'on lui a prodigués depuis sa chute ; je dois m'attendre à être accusé de vouloir inspirer le regret du régime que je justifie : que sais-je ? peut-être l'effaierai-je compris dans la liste qu'on dresse de ceux qui conspirent pour le rétablissement de ce régime, lequel, dit-on, s'accroît chaque jour. En tout cas, dénonciation ne me surprend. Vingt-cinq ans de révolution m'ont assez appris à

(76) ne m'indigner d'aucune imposture, à ne m'étonner d'aucune absurdité. Chaque époque a eu son accusation banale. Sous le directoire, quiconque n'applaudissait pas aux vexations directoriales, était un ami secret de la royauté. Sous Bonaparte, réclamer contre son despotisme naissant, était un appel à l'anarchie. Aujourd'hui, l'on ne peut blâmer des ministres incapables ou perfides, sans qu'ils s'écrient que l'on médite le retour de Napoléon. A toutes ces époques, ces accusations ont retenti, soit dans les palais^ quand les maîtres de la France habitaient les palais, soit dans les rues, quand les maîtres de la France habitaient les rues; mais à toutes les époques ces accusations étaient fausses. Sous la république, quand on se plaignait de la manière dont on était gouverné, ce n'était point la république que l'on attaquait. Les peuples sont, à juste titre, très indifférents aux formes d'organisation politique; on se* révoltait contre l'inquisition, l'arbitraire, les persécutions civiles et religieuses, exercées au nom de la république. Sous l'empire, nul ne conspirait pour l'anarchie, mais plusieurs voyaient dans le pouvoir absolu dont s'emparait un homme, le germe d'une tyrannie qui devait froisser toutes les existences, et porter atteinte à tous les intérêts. Aujourd'hui, lorsqu'on murmure, ce n'est

(77) point k monarchie^ ce n'est point la dynastie ré^ gnanfe qu'on veut renverser; on voudrait l'ordre et la liberté sous cette dynastie comme on a voulu l'ordre et la liberté sous toutes les autorités (pli ont régi sucœsisivement la France. On veut ce qu'on voudra toujours^ ce dont on n'est jamais privé par un gouvernement, sans désirer que l'obstacle cesse, ce dont la jouissanceest un tel bonheur qu'elle suffit pour réconcilier les peuples à tou3 les gouvememens. Il peut y avoir, dans une portion de ceux qui ' ^ ont dû à Napoléon leur rang et leur fortune des souvenirs de reconnaissance. Il n'est pas donné à (diacun de jouir en paix des bien&its mendiés et de maudire le bienËdteur dans les fers. Il y a certainement dans toutes lès âmes généreuses^ soulèr vement et révolte[à la vue des rigueurs inutiles et ignobles, qu'exerce àur un captif sans défense un gouvernement qui ne se console pas d'avoir été vingt ans humilié par lui. Mais entre ces sentimens naturels et honorables, et le désir de voir Êe relever un r^ime qui a trompé les espérances des amis les plus sincèrçs de ' la liberté, un régime que nous pouvons accuser de l'arbitraire contre lequel nous réclamons encore aujourd'hui, Un'y a rien de ccnnmun; et quiconque n'a pas intérêt à se tromper et à tromper les autres,

The text on this page is estimated to be only 21.75% accurate

«L'organe Ifidèle de la Nation ^ veut ce qu'il dit Vouloir, et ne veut
ce^u'il dit vouloir; En effet, abandon à toutes les questions de
franchise : quels sont nos deux principaux intérêts dans ce moment? la
liberté et l'indépendance. Or, dans l'état des choses qui existe (il est inutile
d'avertir mes lecteurs que je conçois cet état de choses, tel que la Charte le
consacre ^et non tel que nos ministres l'interprètent ou que nos noyaux
veulent le refondre)*, notre indépendance extérieure est assurée par notre
gouvernement, s'il est constitutionnel^ n'a aucun besoin de l'assistance * des
étrangers, cette assistance lui est superflue s'il reste dans la sphère de la
Charte mais elle lui devient insuffisante, s'il en sort. Certes, ce n'est pas l'
Allemagne avec ses landwehr et ses peuples mécontents, son
opinion publique seule -< vée; ce n'est pas l'Angleterre avec sa dette et ses
radicaux j ce n'est pas l'Espagne, telle que l'absence des cortès et la
présence de l'inquisition l'ont faite, qui serviraient de base à un trône
français que la France n'appuierait pas. Si Quant à notre liberté intérieure, je
conviendrais sans déguisement qu^ beaucoup d'autorité», les
vies les^aient redonnées^ les autres étrangement^

The text on this page is estimated to be only 27.70% accurate

C 79) tolérées, semblent de nouveau conspirer contre elle; mais il m'est démontré que ces autorités sont heureusement trop faibles pour réussir dans leur projet. Si notre gouvernement est précisément dans la position où doit se trouver un gouvernement pour qu'une nation devienne libre. Il est fort s'il s'identifie aux intérêts nationaux, il est impuissant et sans ressources s'il essaye de s'en séparer. Contemplons un instant nos ministres, depuis qu'ils se sont lancés dans la route des innovations anticonstitutionnelles. Que d'hésitation, que de craintes, que d'équivoques ! quel mélange de violence et de pusillanimité ! d'un seul regard la Nation les arrête, ils veulent en vain se retrancher derrière le trône, elle ne s'y trompe pas. Elle sépare tout ce qui doit être sacré, elle sait que le trône ne peut rien avoir qui soit contraire à l'intérêt public, parce que le trône n'a point d'intérêts privés; les ministres seuls ont des intérêts de cette nature, et l'instinct admirable de la France rejette sur eux tout ce qui leur appartient. Elle prend la défense de la couronne contre ses propres agens, et au milieu de la lutte la couronne demeure intacte et sacrée. Nul ne saurait sans doute prévoir ce qui peut résulter d'une longue suite de fautes grossières : l'impéritie et l'obstination l'emportent trop souvent sur les meilleures dispositions; mais le vœu de tous les

The text on this page is estimated to be only 29.57% accurate

(80) . bons citoyens, de tous les hommes éclairés, doit être que ces fautes ne nous conduisent à aucun bouleversement. Je n'en connais aucun qui ne soumit nos affaires domestiques, je ne dis pas à la force étrangère, le temps en est passé, mais à l'influence de l'étranger> que je redoute plus que sa force. Dans toutes les combinaisons. qui se présentent à mon. esprit, je vois cette influence se glissant jusqu'à nous sous le nom d'alliance, de protection, de rapports de famille, et ces prétextes spécieux servaient aux cabinets de l'Europe pour nous rendre ou leurs instrumens, ou leurs subordonnés, ou leurs tributaires. Comme citoyen, comme ami de la liberté et de la France, je ne puis admettre rien de pareil. Je ne songe donc nullement à en embrassant la défense du passé contre des exagérations calomnieuses, à faire prévaloir le passé contre le présent, ou, pour mieux dire, contre l'avenir, que ce présent nous permet d'explorer. Ils justifient les Cent Jours d'imputations absurdes et fausses, ce n'est point le règne des Cent Jours que je voudrais ramener; j'en désire tout ce que j'ai désiré toute ma Vie, ce qui me semblait il y a trois mois à peu près obtenu, ce que j'aime encore à croire que nous obtiendrons, la jouissance de toutes les libertés que la nation a droit de posséder, avec,

(8i) raifermiss«ment de tous les pouvoirs légaux qm existait, et qui, renfermés dans leur sphère marquée, sont indispensables à la durée même de nos libertés^ J'ai dû dire ces choses pour ne pas fournir de nouveaux sujets de déclamation à un parti violent qui inventé, et à un ministère qui accrédite des bruits mensongers. Maintenant j^entre en matière. Je commencerai par reconnaître que les premières mesures adoptées par Napoléon n^étaient nullement propres à rassurer les esprits impartiaux et modérés; le rétablissement des lois sur les émigrés , la liste de proscription de treize personnes , la création de sept heutenans généraux de police, avec des pouvoirs presque iUimités , l'expulsion de la maison du Roi, les peines prononcées contre les fonctionnaires qui avaient pris part à des rassemblemens en faveur de la cause royale, peines entachées de rétroactivité, puisque ces rassemblemens étaient ai^térieurs à la fuite de la cour, tou& ces actes étaient illégaux , arbitraires , ty ranniques j mais il fa^t remarquer la date où ces mesures furent prises; elles sont toutes de la fin de mars ou des quatrp premiers jours d'avril. Or, parmi ceux qui s'étaient réunis à Bonaparte , les uns n'avaient pas encore pris cette résolution hasardeuse; \es autres n'avaient pas eu le temps de prononcer 2* Partie. ê

(80 leur opposition. Le rétablissement des lois sur les émigrés et la liste de proscription de treize personnes, sont du 23 mars j Texpulsion de la maison ' du Roi, du ^5; la création des sept lieutexians généraux de police, du 285 les peines coïtre les i^assemblens armés, sohtdu 4 avril. Dès lors cependant tous les hommes que le» circoiis tances autorisaient à se constituer les organes de l'opinion publique, frappaieût de leur réprobation ces retours scandaleux Vers la tyrannie. J^ai rappelé rapidement, dans une de mes Lettres précédentes, lès discours dès ministres réunis, la déclaration du Conseil d'état, les adresse» de l'Institut, de la Cour de cassation, de celle des Comptes et 'du Conseil municipal de Paris j mais il me semble utile de revenir sur quelques-unes de ces adresses ; elles indiquent d'une manière précieuse l'esprit du moment; ce spnt des monumens qu'on ne peut détruire , et qu'il est bon de conserver comme sujet naturel de plus d'une comparaison instructive. ce Vous êtes appelé , disait à f^apoléon le)) Conseil d'étal, à garantir de nouveau par des y> institutions tous les principes libéraux; la 11y> berté individuelle et l'égalité des droits; la liy> berté de la presse et l'abolition de la censure j » le vote des contributions et des lois par les re

The text on this page is estimated to be only 17.79% accurate

(85) y> présentais de la nati(»i légalement élus ; l«sl y> propriétés nationales de toute origine ; Tindé» pendafioe et l'inamovibilité des tribunaux ; la y> responsabilité des Mimstres et de tous les agaats » du pouvoir. » ce Point dé guerre au dehors^ si ce n'est pour y> repousser une injuste agression, disaient lea y> ministres qui venaient d'être nommés; point » de réaction au dedans , point d'actes arbitraires , y> sûreté des personnes , sitreté des propriétés ,)) libre circulation de la pensée, tds sont les » principes que vous avez consacrés. » Vc Vous allez , disait l'Institut , nous asrarer » l'égalité des droits des citoyens, l'honneur des y> braves , la sûreté de toutes les propriétés , la. » liberté de penser et d'écrire, e»in une consti» tution représentative. » Ainsi , tous les alentours de Bonaparte cberchaient à l'enchaîner, en supposantes pi*omesses qu'il n'avait pas faites, en invoquant des engdge«mens qu'il n'avait point contractés, mais qu'on lui rendait impossible de désavouer. Chaque mot prononcé par eux était une protestation contre ' la puissance qu'il avait jadis exercée, et cette protestation s'adressait à un homme encore investi de la dictature. Cette tendance universelle avait subjugué tous 6..

(84) les esprits. Des orateurs habitués depuis dix soi* nées à célébrer le pouvoir absolu , et qui sont re^ venus à cette habitude dès qu'ils ont pu croire que l'occasion de la reprendre leur était tendue, parlaient, comme tout le monde, le langage du patriotisme. Avertis par instinct que l'opinion était la plus forte, ils se rangeaient naturellement du coté de l'opinion^ Après avoir décrit leurs transports d'allégresse à la nouvelle du retour de Napoléon, MM. Pardessus et Delvincourt le remerciaient d'avoir promis des institutions fondées sur la liberté et l'ég^ité des droits , et s'engageaient à jeter dans le cœur de la jeunesse les semences de ces idées libérales qui finissent toujours , disaient-ils , par triompher de tous les obstacles. Ce n'était pas sans surprise et sans peine que Bonaparte écoutait le nouveau langage adopté par ceux qui l'entouraient. Il n'entrait qu'avec répugnance dans la route inusitée que lui traçaient l'expression de leurs vœux et la déclaration de leurs principes. Sous ce rapport, ses proclamations, ses réponses, les préambules de ses décrets sont curieux à lire; l'on y remarque un changement graduel, nne marche progressive vers des idé^ constitutionnelles. De fi:équens, mais inutiles retours à d'anciemies habitudes d'arbitraire, ne prouvent

(85) que plus clairement que ces modifications tenaient moins à une volonté personnelle qu'à l'empire des circonstances , (jui disaient plier cette volonté. Les premières proclamations de Bonaparte ne parlent ni de liberté ni' de constitution. Il promet aux soldats la gloire et les richesses, au peuple la proscription et la punition des nobles. Il répond aux discours des ministres, du Conseil d'état et de l'Institut, qu'il agrée les sentimens qu'on lui montre ; mais il ne corrobore point , en les répé^ tant , les engagemens qu'on le remercie de prendre ; et le lendemain , il s'adresse à ses soldats dans un langage purement militaire. Ce n'est que dans le préambule de son acte additionnel qu'il donne des promesses positives , il les réitère dans le décret du 30 avril , par lequel il convoque les collèges pour l'élection de leurs députés; mais il ajouta une restriction qui trahit une inquiétude naissante, et jette un coup^œil de regret sur les constitutions de l'empire. Enfin, à l'ouverture des Chambres , il déclare abdiquer la dictature , et > commencer la monarchie représentative : de la Sorte, par l'effet du travail persévérant de ceux qui l'environnent, il passe d'un pouvoir sans borne k upe puissance toujours plus limitée J^um. jç montrerai dans la lettre suivante, que les ordres rigoureux furent éludés , les niiesures.

The text on this page is estimated to be only 20.78% accurate

, (86) vexatoires adoucies. Le caractère de Napoléon, au sommet de la hiérarchie, et le zèle de (quelques agens dans les rangs inférieurs , portèrent parfois atteinte aux formes protectrices et aux droits des citoyens; mais les vexations ne furent ni géniales ni durables. Les hommes qui entouraient le pouvoir, bien qu'ils fussent ainsi que lui menacés par l'Europe entière, ne cessèrent de protester contre toute violation des règles, toute suspension. des lois , et leurs protestations furent écoutées. LETTRE VIII. Continuation de l'exposé du gouvernement des Cent Jours. La liberté de la presse est menacée ; il se peut qu'elle nous soit de nouveau ravie. Le ministère , au lieu de réclamer des lois répressives contre la licence, demande la censure. Nous n'aurons donc plus, dans peu de jours, peut-être ni le droit d'émettre nos opinions avec franchise, ni celui de raconter les faits sans déguisement. L'histoire, aussi bien que la pensée, importune des ministres revêtue d'un pouvoir arbitraire. Us ont besoin de mutiquer l'une et d'étouffer l'autre.

(87) , En conséquence , je rassemble à la hâte les preuves des assertions contenues dans ma dernière lettre. En retraçant les mesures vexatoires qui signalèrent le gouvernement de Napoléon , après sa victoire du 20 mars , j'ai affirmé que ces mesures restèrent pour la plupart sans exécution. La démonstration de cette vérité m'est aujourd'hui facile; mais, sous l'empire de la censure, elle me deviendrait peut-être impossible. Heureusement l'imprimerie a cet avantage, que l'arbitraire, qui peut s'opposer à ce que la vérité paraisse, se brise contre elle quand elle a paru. Je veux néanmoins repousser d'avance des interprétations insidieuses et de perfides insinuations. J'écris dans cette occasion, comme toujours, sans intention secrète et sans arrière pensée. Pourvu que ce qui existe dure , ce qui existe me paraît préférable à ce qui existait. De ce que les Cent Jours ne furent pas une époque de tyrannie et de servitude , il n'en résulte point qu'on doive aspirer à voir reparaître les Cent Jours. Dire qu'à force de soins , de persistance et de courage , quelques hommes parvinrent à dominer le caractère le plus inflexible et les dispositions les plus despotiques , il ne s'ensuit pas que ces dispositions despotiques et cet inflexible caractère puissent être l'objet des désirs ou des regrets de quiconque

(88) n'est pas iDS^usé, L'attachement à la monarchie constitutionnelle est compatible avec la justice envers d'autres époques; et, pour donner des gages de sa fidélité au présent, je ne pense pas, comme certaines gens , qu'il soit nécessaire de calomnier le passé, A peine arrivé sur le sol français, Napoléon signala son nouvel avènement au pouvoir par plusieurs mesures violentes et tyranniques. Les principales furent : le rétablissement des lois contre les émigrés, la liste de proscription de treize personnes, la création de sept lieutenans généraux de police, l'ex^pulsion de la maison du Roi, jointe au ferment prescrit aux gardes-du-corps, enfin, les peines rétroactives portées contre les rassemble-^ mens armés. Le rétablissement des lois qui firappaient les émigrés, étaient en 18 1 5, d'une injustice évidente. Les évènements de 18 14 avaient prononcé par le fait une amnistie générçile. Tous les émigrés y étaient compris. Revenir contre une amnistie, est toujours;\$ daqs l'autorité un attentat subversif de }a sûreté publique. J^ons^parte exhument des érimés qu^une amnistie avait effacés 5^ sapait tous les principes qui dpivent servir de base aux associations humaines. Ce premier acte de son règne fut donc une vio-r

(89) lation de tous les principes; mais il arriva ce qui arrive toujours chez les nations éclairées , quand l'opinion peut se manifester j elle vint se placer entre l'oppresseur et les victimes, et l'effet, heureusement, ne répondit pas à la menace. Ce décret ill^{al} motiva, dans quelques départ^{ments}, d'injustes séquestres. Il donna lieu à des vexations de détail, que je suis loin d'excuser; mais je ne crois pas qu'on trouve un seul émigré fr^{appé} par la rigueur des lois que Bonaparte avait ressuscitées. Les individus contre lesquels ces lois étaient dirigées, restèrent en paix dans la capitale, et si leur liberté ou leur sûreté furent moins respectées dans les provinces, il est doux de penser que les persécutions lurent assez rares, et que le sang d'aucun d'entre eux n'a coulé. On peut en dire autant de cette liste de proscriptions de treize personnes , dressée par Bonaparte contre des hommes qu'il avait long-temps honorés de ses faveurs. En vain représenterait-on pour justifier cet abus de pouvoir, emprunté des époques les plus désastreuses de nos troubles, que ces hommes avaient manqué aux devoirs de la reconnaissance; qu'après avoir secondé Napoléon dans les entreprises mêmes qui , en soulevant contre lui les amis de la liberté et de la justice, s'étaient préparés sa chute, ils s'étaient montrés der

The text on this page is estimated to be only 22.56% accurate

(go) puis sa chute ses ennemis les plus acharnés. Toute liste de proscription ébranle la société jusqu'en ses fondemens j le gouvernement qui proscriit compromet son titre, et d'autorité tutélaire devient action victorieuse , destinée à perdre les fruits d'une victoire qu'elle déshonore ; mais de ces treize personnes , aucune ne fut atteinte ; et qu'on ne dise pas qu'elles durent leur salut à leur éloignement de France. M. de Vitrolles fut au pouvoir de Napoléon pendant trois mois , et certes l'usage qu'il a fait et qu'il fit encore depuis quatre ans de la liberté reconquise , prouve qu'aucun-mauvais traitement n'avait affaibli ses forces physiques et ses vertus morales. Le serment prescrit aux gardes-du-corps et aux officiers de la maison du Roi, blessait en eux ce qu'il faut le plus respecter, la conscience. Mais les ministres, sur la plus simple demande, les dispensaient de ce serment. C'est un jour dont à cette époque j'obtins personnellement la preuve. Un garde-du-corps que je connaissais à peine, recourut à moi dans cette circonstance (i). J'ai toujours compris, j'ai toujours approuvé tous les scrupules. Je n'eus qu'un mot à dire au duc (i) M. Dumouchet de Jacquefont, du département du Jura.

The text on this page is estimated to be only 16.09% accurate

(91) d'Otrante; et celui pour qui j'avais réclamé, fut affranchi de l'engagement qui lui répugnait. Un lieutenant de police, dans les départements de l'Ouest, prit contre les nôtres un arrêté qui retraçait la liste des otages et le régime de la terreur. Aussitôt, de toutes parts, de vives réclamations s'élevèrent et je ne fus pas le dernier à vouloir entendre ma voix. J'écrivis au ministre de la police pour lui exposer tout mon désespoir, mon impossibilité de rester attaché au gouvernement qui se permettait de telles mesures, ma volonté de me retirer. « Je viens de Kre, me répondit le Ministre, l'arrêté dont vous me parlez. Je ne puis vous exprimer l'impression qu'il m'a faite. Vous en jugeriez facilement, si vous aviez connaissance des rapports que j'ai remis à l'Empereur, » et des mesures que je lui ai proposées. Les départements de l'Ouest ont encore plus besoin que les autres d'une justice régulière et du respect des lois. Les mesures violentes, loin de vaincre les résistances, en font naître de nouvelles et leur donnent plus de force. Continuez votre ouvrage; ne vous découragez pas venez me parler. » Je livre cette lettre pour ce qu'elle est, quant au duc d'Otrante; mais je la cite comme preuve de l'esprit qui dirigeait alors le gouvernement.

(90 tration. Uarrêlé du lieutenant de police ne fut jamais exécuté,
 (i) Un rapprochement me frappe. Lorsque depuis la seconde, restauration, le
 ministère de Louis XYIII présenta une loi contre les cris et les actes
 séditieux, les royalistes exagérés s'indignèrent de sa douceur, qu'ils
 nommaient faiblesse. Comparons cette Idi avec le décret le plus sévère qui
 ait été promulgué pendant les Cent Jours. Je vois dans le décret impérial du
 9 n^d 181 5, que l'enlèvement du drapeau tricolore est puni par im
 emraisonnement d'un mois à deux ans, et par u^e amende assez légère. Je
 vois dans la loi du 9 no* vembre i8i5^ que le mépie délit j3ommis contre le
 drapeau blanc, attire la déportation sur le cou-pable. Ainsi, deux ans de
 prison au plus étaient pt*ononcé8 sous le régime qu'on peint de couleurs^ si
 terribles, contre un crime qui était puni, il j a peu de temps, de la
 déportation, de cette peine pire que la mort, comme l'a dit dans la discussion
 l'un des ministres qui l'a jadis noblement çncourue et courageusement
 supporté?. Le décret impérial (i) u Le GouverDemerit vient de casser
 Farrêté illégal » du lieuteiiant de police du troisième arrondissemenl..)!
 FetùUe'du Jour du 14 juin iSiSx

(Ô5) condamne ceux qiii arboreraient un autre signé de
ralliement que la co

The text on this page is estimated to be only 28.14% accurate

'' ^ (94) était soumis, résigné, désarmé, que cent dou^e citoyens détenus en vertu de la loi du 39 octobre? Pour justifier de l'impulsion de despotisme le dernier gouvernement de l'Empire, tel qu'il était sorti de la main des hommes qui avaient consenti à s'y rallier, il suffirait de rappeler à quel excès la liberté de la presse fut portée. Les Ministres de Napoléon la respectèrent jusqu'à l'exagération. Les provocations à l'assassinat du chef de l'Etat s'imprimaient avec les noms des auteurs et des libraires. La légalité de son titre au trône était contestée dans les feuilles périodiques. Les écrivains qui, plus tard, ont représenté cette époque comme un temps d'oppression et d'esclavage, attestaient par leur licence la liberté dont ils jouissaient. Toutes les proclamations de Gand, tous les manifestes des étrangers, étaient insérés dans les journaux. M. de Kergorlay qui, depuis, dans une discussion trop célèbre, proclama l'Etat en péril, parce qu'un prisonnier s'était dérobé à l'écobau, distribuait ouvertement sa protestation contre le pouvoir qui régnait alors (i), et il vivait (i) Motifs du vote négatif de Louis -i^lorian- Paul de Kergorlay, déposés au bureau de la Préfecture de police, imprimés et distribués publiquement. « Je crois devoir à » mes concitoyens, et certainement je me dois à moi-même

The text on this page is estimated to be only 16.10% accurate

c 95) tranquille. M. Laine défendait à l'égard des Français d'obéir à l'autorité nouvelle , et appela de la sorte sur sa tête avec toute intrépidité peu mesurée, toute la vengeance d'un vainqueur qui poursuivait de ses invectives jusque sur le trône (1); il demanderait néanmoins en silence dans sa retraite près de C'était en rappelant ces publications qui cherchent d'exposer les motifs qui m'ont engagé à voter contre » l'acceptation de l'acte intitulé : Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Ces motifs sont, que Je 67* article » de cet acte viole la Liberté des citoyens français , en ce qu'il prétend les empêcher d'exercer le droit qu'ils ont de proposer le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône. Je suis forcé de protester contre cet article , parce que je suis convaincu que le rétablissement de cette dynastie sur le trône, est le seul moyen de » Prendre le bon parti aux Français. » Paris, le 28 janvier 1815. Signé J. L. F. P. à Kergorlay. (i) l'installation de M. Laine. « Au nom de la Nation » française , et comme président de la Chambre de ses représentants, je déclare protester contre tous décrets par lesquels le gouvernement de la France prétend prononcer la dissolution des Chambres; en conséquence, Je déclare » que tous les propriétaires sont dispensés de payer les » contributions, aux agents de Napoléon Bonaparte , et que

The text on this page is estimated to be only 29.74% accurate

■ (96) tkmetaieit excédaient toute liberté donstitutioni'^ nelle de k presse, quW auteur anglais, zélé partisan de cette liberté, et que lesTorys accusent de jacobinisme^ s'exprimait de la manière, suivante : (c Il faut avouer que nos idées anglaises, sur les y> droits de publier sa pensée, ne s'étendent pas -)» toutes les familles doivent , se garder de fournir, par voie » de conscription ou de recrutement quelconque , de» » honunes pour sa fnrce année. » Bordeaux, le ^8 avril i8i5. Signé Laine. Je le demande à tout homme que l'esprit de parti n'aveugle point : y a-t-il despotisme dans un pays où de semblables protestations sont tolérées , et où les auteurs de ces protestations jouissent en paix de leur liberté ? « Dans » quel pays , fut-ce en Angleterre , où la liberté de la presse l» est , conrnie en France , une des lois fondamentales de » l'Etat (écrivait Vnû des rédacteurs du Journal des Dé^ i> bats , le 9 mars i8i5) , serait-il permis à des écrivains x> de représenter même indirectement le gouvernement éta» bli comme un gouvernement usurpateur? L'homme qui » aurait ainsi insulté aux lois de son pays , ne serait-il pas . » immédiatement relégué à Botany-Bay ? » Il est curieix de comparer ces principes , professés dans le Journal des Dé-,&a/.(, à l'occasion de je ne sais quelles phrases du Censeur y avec la licence effrénée que les mêmes écrivains ré

The text on this page is estimated to be only 18.57% accurate

(97) ^ à la manif[^]tation d'opinions relatives à la lëgiy> timité du monarcpe qui occupe le trône,, et y> que si nos lois positives n'interdisent pas for» mellemént la discussion de questions pareilles, y> rexistence même de notre mon[^]rcbic; fe rend. y> si peu vraisemblable , qu'un sujet britannique, y> qui oserait se la permettre, devrait tepir. ;Ba, » plume d'une maiu; et son épée de l'autre (j), » . L'on ne citera pas, dui;ant Je dernier règne*

The text on this page is estimated to be only 27.67% accurate

(98) Le zâe trop inquiet d'tin magistrat subolterae fit saisÎTi à l'insu du govvei'uemcnt, un volume du Censeur, dans lequel le retour de Bonaparte, la validité de son titre, que l'auteur attribuait à l'assentiment tumultueux de l'armée, sa prétention d'exercer /l'empire en vertu de ses anciens droits, sans tes &ire sanctionner de nouveau par k peuple f étaient examinés avec une justesse parfaite , mais aussi avec une hardiesse étonnante. Aussitôt deux conseillers d'état s'élevèrent contîe cette saisie ill^ale. Ils lurent à Napoléon tout ce qu'on allouait contre lui, déclarèrent que ces allégatiolis ne contenaient rien de contraire aux lois, et, après une cointre résistance, et quelques délais qui étaient Touvrage des autorités inférieures , dsrtinrent que le Kvre supprimé serait remis à ses auteurs, et que sa libre circulation n'éprouverait plus d'obstacks. «Tétais l'un de ces conseillers d'état ; l'autre était le msJheureux Regnatdt ^ Saîxii^Jeatt-d'Angely , le preteoteur dé la plupâtrt dé tGtxs. qu^on voit aujourd'hui se partager l^ pàissaûce , et parmi lesquels, dans ses adversités , il n'a pas trouvé un seul défenseur. Si l^ ^membres du dernier gouvernement de Beoi^iHiie pouvaient être accusés d'avoir pendié verb iuiK egtttême , oé serait vers TexoeBsive indulgence. Tous les att^ dliostdîfté du parti contraire

The text on this page is estimated to be only 21.44% accurate

(99) étaient tolérés^ respectés, encouragés. Leurs adversaires leur faisaient l'honneur de s'abandonner devant eux à toutes leurs espérances. La destruction du gouvernement, la mort violente de son chef, étaient les sujets habituels de leurs entretiens publics. Plus d'une fois j'ai discuté ces projets avec eux, sous les rapports de la morale, de la justice et de l'avantage de la France , sans qu'eux ni moi nous eussions la pensée qu'une indiscretion , je ne

The text on this page is estimated to be only 28.23% accurate

(100) Prétendra-t-on que les adhérents de Napoléon sentaient] combiées. son trône était chancelant, et ne voulaient pas, comme autrefois, prendre la solidarité de sa tyrannie? Verra-t-on dans leur modération, que j'appellerais presque obstinée, de la timidité? Les hommes qui, pour sauver leur pays, s'étaient mis en lutte avec toute l'Europe, n'étaient pas timides. Mais qui ne sait d'ailleurs que les soutiens des gouvernements faibles sont toujours disposés à conseiller la violence ? La preuve serait aisée à produire. Si ceux qui s'étaient ralliés autour de Bonaparte n'avaient consulté que l'intérêt de leur conservation, la violence était pour eux la route la plus sûre ; ils pouvaient combiner les ressources « alors immenses, de l'esprit humain avec les moyens désespérés des fureurs démagogiques. C'était en repoussant ces puissans et terribles alliés, que le gouvernement impérial se créait des Rangers. Est-ce donc un fidèle mérite dans un parti que d'immoler son avantage immédiat, manifeste, à des considérations d'ordre public, de moralité et de justice? Telle fut cependant la conduite de ces hommes qu'on a si long-temps calomniés, diabolisés, proscrits. Ils n'ont voulu que l'indépendance et la liberté de leur patrie : en essayant d'une main de repousser l'étranger, ils ont de l'autre essayé d'en

(l'OI.) chaîner le despotisme. Aussi l'opinion y même asservie, n'a jamais cessé de leur rendre justice. Elle a vu en eux ses défenseurs dans des temps d'orage, et maintenant elle voit en eux les meilleurs soutiens du trône constitutionnel, autour duquel ils sont à jamais ralliés, parce que la constitution, si elle est respectée, leur assure ce qu'ils ont désiré toujours, ce qui est le but de tous, leurs efforts, le règne des lois et la consolidation des garanties.

NOTES. PREMIÈRE KOTE. Page 3. --^« Lem- ébat-il penms de se rdOier à y^ BcHiaparte? y!> Il est assez carieux, je dirais presque, si l'expression pouvait être admise qxiaiid il s'agit d*aiie chose grave, il est amusant , d'observer les subtilités et les sophismes qui servent à créer des doctrines an profit des intérêts personnels. La plus remarquable de ces doctrines est peut-être celle qui établit une distinction entre la légalité du gouvernement impérial jusqu'en i8i4^ et l'illégalité de ce même gouvernement en 181 5. Le motif qui rend cette distinction cbère à beaucoup de gens n'est pas dii&cile à reconnaître. A la première époque , ils étaient au nombre des serviteurs de Napoléon : Tavoir servi leur parait tout simple. A la seconde époque , ils se sont éloignés de lui : s'en être rapproché leur semble coupable. Dans les deux cas, ce qui les détermine, c'est le besoin de prouver qu'ils ont eu raison. Mais ce n'est point ce qu'ils ont besoin de prouver qui nous intéresse, l'import&nt est d'examiner les raison nemens qu'ils donnent pour des preuves.

The text on this page is estimated to be only 22.90% accurate

(103) Si l'on voulait envisager la question sous le rapport morale je dirais d'abord qu'il y a sans doute toujours du mérite à servir sa patrie , dans la prospérité comme dans la détresse \ mais certes il y avait moins de dévouement à s'attacher au conquérant du monde, vainqueur et maître de l'Europe entière , qu'il à se réunir à un gouvernement faible, menacé, qui défendait le sol français contre la coalition de tous les rois et de tous les peuples. Je laisse toutefois de côté cette considération , qui n'est pas sans force ^ pour examiner le principe même de la doctrine que je veux combattre; et pour confondre mes adversaires, je me place sur leur terrain. Quel a, dans leur système, été le tort de ceux qui ont servi Bonaparte en 1815 ? D'avoir accepté ses fonctions sous un usurpateur. Mais Bonaparte n'était, à leurs yeux, qu'un usurpateur en 1814 et en 1815, en 1808 il était « disent-ils, reconnu par l'Europe* Il ne l'eût point par Louis XVIII. C'est, au contraire, qui a repoussé toutes les propositions qui lui ont été faites pour lui faire céder le trône. La reconnaissance d'un usurpateur par les gouvernements suffirait-elle pour anéantir les droits nationaux ? Cette question, résolue affirmativement^ ne paraîtrait pas du tout bien loin. Ce serait , en d'autres termes , attribuer aux étrangers la faculté qu'on n'a pas de refuser au peuple. La Russie, l'Angleterre, la

The text on this page is estimated to be only 23.59% accurate

(104) L'Autriche, l'Angleterre, auraient pu déposer un monarque français ; car en reconnaître un autre à sa place , c'était le déposer. La raison /4à pistice, l'indépendance réciproque dont tous les états doivent jouir , l'orgueil national enfin , se révoltent contre cette prétention.' . Si cependant- elle est ' rejetée y comme' elle doit l'être, il en résulte que le sentiment de l'Europe entière n'a pu conférer à Napoléon avant 1814 aucune légitimité : mais' alors le refus unanime de cette même Europe n'a pu avoir l'effet de rendre son pouvoir plus illégitime en 1815. Si, en débarquant aux îles Juana, il était un usurpateur, il l'était de même en 1810, quand il épousait la fille des Césars; car , aux deux époques , l'ancienne dynastie existait. Voulait-elle , le chef de cette dynastie protestait contre l'atteinte portée à ses droits, et la détermination des autres puissances ne pouvait les invalider*. Que si, malgré l'existence de l'ancienne dynastie et les protestations de son chef , -Bonaparte était un souverain légitime lorsqu'il s'unissait à une archiduchesse autrichienne, il ne l'était pas moins en 1815; car, encore une fois, ce n'est pas dans l'arrêt de Vienne que peut reposer la sanction de la légitimité française.' ' Bénédictin quesi les hommes qui ont pris part à l'insurrection* pendant les vingt jours sont complices de son usurpation, ses instruments de 1801

The text on this page is estimated to be only 26.12% accurate

(105) à 1814 en sont également complices; et que si, au contraire, ces derniers soient irréprochables, les premiers n'ont pas été criminels. On sent bien que», dans tout ceci^ je ne raisonne -pas d'après mes principes -, mais je veux démontrer que^ d'après ceux mêmes de nos accusateurs les plus violents, la distinction qu'ils ont inventée, entre l'empire et les «en-t jours, ne saurait être admise. Tout ce qui a servi Napoléon, quelque soit l'époque de ces services- est également coupable- ou également innocent*, et. ce n'est que par un sophisme absurde qu'on* veut échapper à une proscription de quatorze années, pour en invoquer une de trois mois.

DEUXIEME NOTE. Page 3. •— ce La haine universelle contre la nation)) blesse prêtait à Bonaparte un appui redoublé. y> .,...., Certaines gens croient que, - si on ne parlait pas de ce qui est, ce qui est ne serait pas; ils feraient volontiers brûler comme incendiaires ceux qui avér*tissent que le feu va prendre» Dire que, dans l'état social actuel, les nobles ne sont pas l'objet de l'affection populaire, c'est, à les entendre, vouloir une classe à la proscription; et l'un de nos écrivains les plus distingués, M. Guizot, s'est vu dénoncer comme un artisan de guerres civiles, pour avoir

The text on this page is estimated to be only 20.11% accurate

(.06) tàffuli les deux nalions que wépuaâfmi en FcMce, Mwant b
i^olotioa, des prÎTil^ges

The text on this page is estimated to be only 13.53% accurate

(107) Dans les temps modernes, les défenseurs de la liberté n'ont jamais cru que son triomphe, et surtout sa durée, fussent possibles, sans la destruction des causes prédominantes. Us n'ont tu que des victimes qu'il était indispensable de sacrifier, là où les arriérés n'apercevaient 4} ne des guides^ C'est que ceux qui, depuis le quinzième Siècle jusqu'à nos jours, se sont élevés ou ont écrit en faveur de l'égalité ont agi ou parlé

The text on this page is estimated to be only 29.43% accurate

par le fer , les vaincus ont , par le fer aussi , été maîa* tenus dans la servitude. Leurs maîtres n'ont pas daigné déguiser par d'ingénieuses fables, pu rendre respectable par des prétentions bien ou mal fondées, à une sagesse supérieure , le principe de leur puissance. Les deux races se sont perpétuées y sans autre relation, pendant l'immensité des temps, que l'asservissement d'une part, de l'autre l'oppression. Jusqu'aux noms des vainqueurs rappelaient aux vaincus le souvenir de leurs propriétés dévastées, le massacre de leurs malheureux ancêtres, et l'humiliation, devenue leur éternel héritage ; ou si ces dominateurs orgueilleux substituaient à leurs appellations primitives et grossières des noms indigènes et plus doux, c'étaient ceux des provinces qui leur étaient échues en partage : tout , en un mot, depuis le quatrième jusqu'au quinzième siècle, a retracé à l'Europe conquise le fléau qu'elle avait reçu du nord/ L'espèce humaine a languie longtemps avant de secouer cette flétrissure.. La supériorité des peuples anciens tient peut-être à cette cause. Ils marchaient, exempts de toute domination , sur une terre que n'avait foulée le pied superbe d'aucun vainqueur : les modernes ont erré sur un sol conquis ; et la race dépossédée a transmis aux races, héritières de son esclavage, la haine de ses tyrans et la mémoire de ses injures. Les Romains, dans leurs citoyens illoscrs, reconnaissaient les descendants des fondateurs de leurs institutions les plus chères : les Français, dans leurs

V (109) tlucs de Nonnandie, dans leurs comtes de Guyenne et de Périgord , ne poayaient envisager que les lëga~ taires avides d'avides usurpateurs. De là ces lois atroces qui souillent les codes de la plupart des républiques du moyen âge, lois que la Convention semblait avoir empruntées de cette époque , pour en faire le ressort principal de son abominable gouvernement révolutionnaire ; de là ces anathèmes contre la noblesse , prononcés sous di

The text on this page is estimated to be only 27.89% accurate

(MO) narcllie, la noblesse n*eûi été moins redoutable, moins oppressive et plus désarmée. Mais on ne pnnit d'ordinaire les classes puissantes des fàntes qu'elles ont commises que lorsqu'elles n'en commettent plus. La raison en est simple ; elles commettent des fautes quand elles sont fortes , on les punit quand elles sont faibles. ^ La régénération nationale de 1789 offrait à la noblesse française un moyen d'expier les torts de ses ancêtres , et de substituer k une existence privilégiée qui touchait à son terme, une existence citoyenne où elle eût trouvé d'amples dédommagemena. Sauf des exceptions que je voudrais croire nombreuses, et auxquelles je me plais à tendre hommage, elle refusa cet honorable traité. Sourde aux avertissemens d'une néccfssité que l'aveuglement le plus complet pouvait seul méconnaître , irritée des conseils de ses membres les plus éclairés , elle se plaça en dehors d'une nation disposée à considérer comme hostile tout ce qui mettait son orgueil à lui rester étranger ; et par ses protestations inconsidérées , par ses menaces qui n'avaient de danger que pour ellemême , elle donna plus de consistance etd'amertume à des souvenirs fâcheux , et plus de vraisemblance aux soupçons que ces souvenirs autorisaient. On ne sait que trop ce qui s'ensuivit; la noblesse expia chèrement son imprudence. Cependant ses malheurs avaient eu pour elle le triste

The text on this page is estimated to be only 25.17% accurate

avantage de rendre ses ennemis odieux et criminels; et après les exécrables années de 1793 et de 1794» «Une aurait pu trouver dans l'excès même de ses misères, une nouvelle chance de salut. Durant l'affreuse époque que l'histoire désigne sous le nom de règne de la terreur et la haine contre la noblesse avait été l'un des principes professés avec le plus de violence par des tyrans qui s'étaient travestis en législateurs. Une réaction naturelle jetait de la défaveur sur tous les principes» qui rappelaient cette période de sang et de crimes. Honteuse des attentats de ses chefs, la nation ne demandait qu'à recevoir dans son sein et à entourer de regrets et de pitié une classe qu'on avait trop maltraitée. L'administration faible et inhabile du directoire ne pouvait lutter contre ce sentiment général. La désapprobation Unanime qui précéda la loi du 3 brumaire, dirigée spécialement contre les nobles, l'horreur qui repoussa le projet de déportation de la caste entière, en four-nissent la preuve. L'avènement de Bonaparte au pouvoir ne changea rien à cette disposition; des mesures iniques, telles que la loi des otages, bien qu'elle fût restée sans exécution, l'avaient plutôt fortifiée; et si la noblesse, au lieu de solliciter de ce génie impérieux une volonté despotique et un bras de fer, se fût ralliée aux citoyens qui réclamaient des garanties toujours invoquées et toujours suspendues, ses membres, comme individus

The text on this page is estimated to be only 22.78% accurate

("O et comme propriétaires , ise seraient assaré peut-être une place ém inente dans nos naissantes institutions : . mais alors de nouveau la noblesse manqua cette chance. Elle se précipita , avec une impétuosité qu'on ne peut décrire , au'^evant de la servitude ; elle apporta en pompe aux pieds: d'un despotisme qui s'ignorait lui*môme , toutes les traditions de la monarchie la plus absolue: on eùcdi^ qu'elle était chargée d'en* seigner l'arbitraire du régime déchu au régime qui le remplaçait. Ce fut bien pis encore lorsque Bonaparte , enivré de flatteries et importuné des formes républicaines, eut proclamé l'empire, et modelé sa cour d'aprèscelle des rois ses Tassaux» Qui ne se rappelle et les places sollicitées avec avidité , et les missions remplies avec zèle y et les antichambres encombrées , et les alliances dont on s'honorait, bien que depùiselles soientâevenueS'des mésalliances , et tous les.appiiis actuels de la légitimité, à peu d'exceptions près , réclamant alors, presque comme un privilège héréditaire, rhôïineur de servir Tusurpatioa? Je glisse sur ces faits présens à bien desmémoires^ car je n'accuse pôinf, j'explique. > . Bonaparte, deson côté, avait du pendiant pèiir la noblesse. Il contemplait avec quelque joie/. dansr ses salons de service, la' brillante. cohue^desserviteùrsidè soixante-six rois* Il trouvait, avec assez de raison ;

The text on this page is estimated to be only 27.52% accurate

(it3) qu'ils apportaient pins d'tiisance , d'haLitade et d'éle^ gance dans leurs hommages, et se' croyait plus à sa place, envoyant que tant de noms historiques se sentaient si bien à la cour, quand ils étaient à ses pieds* La noblesse commençait donc k.se séparer de nou«Teau du peuple vers la fin de ce règne : mais la séparation n'était pourtant qu'idéale. L'instinct exercé du conquérant modérait la prédilection vaniteuse du despote. Il accordait les. distinctions , mais il repri* mait l'insolence *, et il n'y avait pas encore de haine contre les nobles, quoiqu'il y eût déjà de rhumeuréi Napoléon cependant, pesait sur le monde ; il fut renversé. Ici , pour la troisième fois, s'ouvrait à la noblesse un avenir favorable. Elle tarda peu à le gâ* ter. Sa joie ne parut pas motivée sur une chance de liberté rendue à la France. Ses transports ne furent pas assez tempérés par un sentiment de regret et de douleur, que Tenvahissement du sol par Tétranger devait faire éprouver à des cœurs français. L'Anglais orgueilleux , ^le grossier Cosaque , furent reçus par cette classe piresque comme des concitoyens; et l'on put soupçonner qu'afiiliés aux privilégiés de toutes les nations, elle plaçait sa patrie exclusivement dans les privilèges. Toutefois , en adoptant avec franchise et sans restriction la. charte dictée par les circonstances et donnée par le prince , cç qui , dans les principes les s" Partie. 8

The text on this page is estimated to be only 12.07% accurate

("4.) f lus monarchiques , en faisait un pacte

The text on this page is estimated to be only 10.31% accurate

("5) leutM]e\$ Hét9 ù^\$6^j de toutes le^affectationapuër files, de toutes les espér^iroes alarix^ntes, ayaient produit , comine je Tai dit plus en détail dans me# lettres, une fermentfitipn indépendante du retour de Nappléçn. Il jurait pu f,irer un avantage prpdigieux, un parti terrible de cette fe^memation. Il s'en effrayfi pour \$a propre i^yt(M:ité\$.et c*e^ à sa terre^i; juran^ le risque ^e voir)es consçil^ ipterr prêt4^ m in99AGfçs ^\ les pr:Op^«tie# prises pppr des TROISIEME ÎÏOTE. P^Ç 4- -^ ^ h pwy^p: de]^p?çarte,. » La chambre des représe^tans a été, depuis i8i5 , l'objet des a^us^tipns les plus injustes et les plus ab-« surdes. Bien que j'aie rençpcé à écrire en détail rhistoire de sa courte mais mémorable session , je crois devoir cçjisaçrer quelques pa^^es à réfuter des impulfi^i9ns ^ue l'esprit de parti a répétéjBS logp8..

The text on this page is estimated to be only 19.70% accurate

("6) lenfps sans contradicteurs, et que rkislolre trDuy^ Tait ahisi corroborées par le silence des accusés, et ponr-ahisi dire passées en force de chose jagée. On a d'abord reproché à celte chambre la double illégitimité du 'pooyoir qni TaTait conyoqnée et du mandat qn'elle^vait recn. Osant* an premier point, Jfi venez dire rillégitimité de Bonaparte en i8i5, je n'ai rien à ajouter aux explications quo j'ai données éstns une note pré^ tiédente. Quant au second, il est impossible -d'exiger d'an peïtple de ne pas pourvoir à sa sAreté ,)orsq[ue , yo-> lontairément ou forcément , son gouvernement la* bandonne. Il doit organiser des pouvoirs, forraferdea assemblées , déposer entre. les mains des hommes le^ plas dignes de sa confiance, les moyens d'ordre^tde liberté qui lui restent. Toute la question se réduit donc à ceci : dans les circonstances ^ii se trouvait la France, et dans l'intérêt qu'elle avait évidemment à opposer la force morale d'une assemblée à la dictature d'un conquérant, les citoyens deyaient*ils repousser cette ancre de^salut, et offrir leur patrie en holocauste k une légitimité absente ? Mais une autre objection a été faite* En accordant aux Français le droit de notnmer des fondés de pou- ' yoir, chargés de les sauver de l'aMme, sans en attendre la permission qui ne pouvait leur venir de rétranger, ont-ils profité réellement de cette faculté?

The text on this page is estimated to be only 15.43% accurate

9i te- nombre de ceux qui out refusé de s'en- préva^ koJr. na-t-il
{HI8 lété tellement considérable, qu'une jeuniori té. presque imperceptible.
n'a pu doui^er/à sei^ choix de la validité T' Cette dîffienlté serait plus
embarrassante que les .deux premières ^ si les faits sur lesquels elle repose,.
•li'ayaieiit.'é4é fortexpgréÂ. . > Des hommes dont la véracité ne saurait
être sus^ pacte, puisqu'ils se sont montrés . dardem^ enaen^is. de
Bonaparte, ont prouvé par des. calculs ex«ic(s que ' Je noq|bre de^éleoieurs
, dans les villes I^s pluapopulenfte&.dAFr4Uce, si Ton excepte Marseille et
Eior^ dêaux, n^ft point été aussi faible qu'on l a prétcAdu,^ On peut
consulter à ce sujet la lettre de M. Rey sut ^s élections du département de la
Seine , dai^s le journal général de Jla France dii ij^, aotiit 1 8 1, 5. Çet|;Q
lettre ,, qttLétail un acte* honorable de courage dans la circonstance oiv elle
fut écrite, en réponse à unç not^ ministérielle insérée oiQ^ellement> dans le
Mpni^ teur, dissipe tous les. doutes qu'on a élevés ^ur. le concours des
citoyens de Piris à la, uomination di^ teurs;^ mandataires dans, la chambre
des repcésentans; et cette lettre e^t remarquable .encore sous un autri;
rapport : elle^ constate^ ^'0{)^ & pu. vouloir que la ' France^ eût une
repré«ei^«^if».n.nationale sous Boxia-; parte,.S9(naô^re.^t9ché k sa
personne et sansapprou,i(er \$on gouvernement. « . ^ Qe que AI. Epy disait
des électeurs de Paris s'ap

The text on this page is estimated to be only 7.19% accurate

(ii8) |)iqae à là grhncEè tàa]citiié de ceux àia. royaume? Si TôH jugeait â^aillétifs. avec la Môbté srfvâit^ âeà éléctioki9 faites ^ d'aùtfès ëpo^uèid, il «li &st pen qui soutinssent cette épreuve. La chktùhàe des dé*piiiës dé i8i4 tirait Sa missitttt à'tfltô source bien, nioins piire , ncmtni^e qu'elle était par lé sénaty dans un temps où le sénat h^ét ait qiie Valent aVeuglA du despotisme impérial. L'élëbtion dés députés, de 18 i 5 avait été l'ouVfagè de èo4tégèS électoraux iion-seulièrement incomplets,' Wtitéjdénalâréa par fki-> trodttt;tioti arbitraire de vingt él^^ettr* k^t» ifisslon^ et chs èdllëgès avâiéiit vdt^ ^ âii nottVaiâi1>-Jtl^âlider les droits dés autres èit'ojeuSy que dés tiôtîfs'd'une^ nature-plus patriotique et plus gédét^le {^âi^leiu «nâëis.choi&. d'sfprès d'autres règles, par ¥inâêpëi\4àtm!^êéé élbs^, pat l'esprit qui lëà anihle, par l'identité d^ leur^s^.

The text on this page is estimated to be only 4.94% accurate

'mtêirèts atec les ititeiôr&Uàtibnaux, et pair les mè-^ sures qu'ils recommandent ou qu'ils consèùteni. j'essâièirâi d'âisédit ifion jygémétat èàr ce's bases, et)'examî&érfti il'arbôrt) k cdùiî^bsitîdii dé la ^bàizibré des représentans.' ty vdis dèi iietàhteB de PaèsëmBI^é ebtii^tttûame y parmi lèsqtièTé^lusiénirs ra|>peîaièàt, ^ar leûi's noins^ lé comifadBfëeihëiït d'uûé tëvôlùtioîi 9 ol)jéi de toufte^. Ie« èspét^ttées, a^atti qu'elle êât été souillée par tous les exérès; d'illttfseiëA pVôêôHt^, qtiî tf^iiiem bèavé la kibrt et lés è^^k^^r ^otit tté ^i tfCfmp^r daiis lèi fetimes de èette ré^olutîbii pétirmik ; flèk propriéiaiirès de biens likàtitîiaUjc, poérsédàût èéis biens ,](>oti(r *" la plupart, par droit d'héritage -^ beâtiïroti|fd'bbï]ltiieé kbnvéàûx^ ex^iàpii de cés ptéjtié^fif ré^bltrtibiiriaîrcs qui né sodt ^Uél(j[u'eféié ^kà iîîbiiis itivététës et pk^ moins funestes que lesr{>)réjtig^i qjkl'ik but rêm[pla6éi. ' On YtéitoiiiAii k là mérite cfttétqtfëii hojûis sîgûàlés j^ar ihlé èëlébi^ité déplôfâlÀé. Je tié éUié àssuréûibiiV pôili pmM ptyvttàè^Mottïinték qui bnt fait îhi làial pèutèità hréparâHe à W îffièitè^ et 4ôht j'af pltrs, ^dn^ fols i-ëci-tfcé les ètteiïtà él bonnbattti ràri^to^i-atiè ; èai^ ilÀ kfàiéni 'SdvAê dutatit leur pui^sàt^èb iàttt aristdcrttiW Àiidsi ^chî^iè, aussi o^p'reëëve, qu'aucune aut^e; mafé & dette déftiïère éjpfbqite, benreux d'être eii queJijùé sorte réhabiliïés pat' le choix du peuple; Ils èè montraient empressée K téparcc leurs fautes. Leurs successeurs its^xnédiati».

The text on this page is estimated to be only 16.48% accurate

6e sont montrés impatiens et s'yides. d'en, con)^ xneure. Onvoi^ par cet exposé des élémens de la chambre des représentons , que tons^ les intérêts y trouvaient leurs organes. . ^ I^es acquéreurs de^ b^ens nationaux représentaient 1. et qu| \$eira dans uq. a,yenir.plus.oumoiqsprocain, âiais que notre siècle q r verra sans doute éclore, la]gierre angulaire^ de lor^r ganisation européenne.^ Les amis de la révolution de 17B9 représentaient ce que la natipn a vaulu à celte époque et ce qu'e.Uç veut aujo^r,d'b^i comme alors. Les conventionnels eux-méqaes, malgré de déplo^-. râbles égaremens, étaient aussi les repiésentans d'uif intérêt national > ceint de riudépendance du territoire,et de lexpulsioïi de Té.tranger;, car. rien ne peut effacer, celte vérité hîstoriquje , que l.a conven.tion a trouvé L'ennemi à trente lieues, de Paris, e(qu'on a dû, k. ses prodigieux efforts de conclure 1^ paix à trente lieuçs de Y.ienn^. ^ Composée de ce;^ élémens , I4 cl^ambr;^ des. repréisentans était donc éminemment une chapcihre natio7 Qale« i^Ile nç démentit point les. espérances que s%^

The text on this page is estimated to be only 7.77% accurate

iBoœposition ifahaitconceVoinMiiis/poiir

Yappré^iet4qnitab}eznent, il faut considérer qc^'une aesfettiblée^ jqui n'a eu que treize jours d'esistencecoïistittttionxielle, doit être jùgée parses intentions plus que pat ses actes, et pair les propositions qu'elle a répanisSées ou accueiUîes plus que par le& lois qu'elle u'à pas eu le temps de ùire on de> sanctionnecé ' La nomiaation de M. Lanjùiuais à la presidenc» fut une preuve de respect pour k/moral^, de discer^ nementet d'indépendance. Ce citoyen nespiectàbl'e et iiespecté avait, comme sénateur, manifesté une op* position constante aux volontés impériales, et il s'ér tait distingué antérieiirem^t, dans des circonatances, pins dangereuses encore, par son courage inaltérable ci son inflexible caractère. Ce choix fut l'objet d unti approbation générale. Les amis de la liberté virent,, dans la nomination du. président, une gaii^niie pour les principes;, le* amii de k dFranoejî virent ûn^noni national ; les ennemis doiBonaparte ,:uu gerôie d'^os-? tilité. ', ' j . V. : Lea opârâtÀOQA. aûbâeqlicobss d^, l'assemblée rép^ou^ dirent au choix qui avait marqué^ l'entré^ dû sa cam nàre. ;Dàf sa première séance , .elle\i:ef usa sein a^sen? wmmt.à jùu honuùage prémaluré'en rfaVeur de l^armée., jet prouva ainsi, par uaa .délibérntiom sor ktnnpjUe, qu'ellQ ne voulAit:pass'app^yQr;dç la^fpfic^ militaire contre la iiatioli (Itfouiteujrdu 8 juin iÇjS}^ ifgs^ disçoacft pronpacéft dwd 6o^;Si.eiu.sw JU qM^^r

The text on this page is estimated to be only 4.41% accurate

a d-adoNicir la-. sqspensidxinQâÔBE^tanéedeB gasanties
Ik^|i1«8 dans les. proyui^ces ^ike ééfte guette agitaii^ • £Ue £t plus:
comtneP pour pfoàter que la-gkfiredu cônkjnéran.ne Taveu^erait pas sue
son despo-lîsmë, èi^ recevant ht Hoove^le de ta Tiéfidire deLign j^ et
a^aiifi ijuW pillt redouter «ncun dlésastre y. «î'est4i

The text on this page is estimated to be only 5.14% accurate

C i»3) mois pkts ûrd , d'autres hommes ^ cbms nne^ auttè^
assemblée) dëmçindèrent le rëlablissement de la eea* fiscatKMi sous le
tiom d'indemnilës ; et ces kommes^ sont ceux qui htijôurd'hut ^ourërlietl
1» Frteee. Telle £a.^ donc la eeodûile de la chambre des re{irësenkans aussi
loo^^ temps qm'elle eut à tira-ilet avec>in pocrrbiv esiëcutif ^ dont imè
conititution ëcrite^ :nTait dëtermine les prërdgatiyes. EUé ni) s'abaissa^
point devant lui ; elle £l valoir les droits du peuple :ddnt «He représentait
les iittërâts. Elle né ivian^d ni* k sa dignité ni à ses devoirs; et lorst^e le
malhetir ^8 ëvâieRletie l'enc ren Ane la seole^ aiiierilié . existante , Fàmoilr
dé b" |)«fH6 et le respect pour la li^ berto reitiportèreAD efictOÉedans «es
déUbéràtionis? sur toute eraliiM pessouàelle ^omme sur tout ëalcùl ain^
bitiëttic. le li'eft diet^ ijù^bit seul etempiei. A^rfts k bataille de Wà^ërlooy
un {irojet^ de loi fut ^réaeitté^par le goûfreruettusnl provisoire. Gd 'projet
ntm^ uhe ii'iste ressëtablance avée cenx quepro^ . . ^oseiti tbufl^Ies-
gouji^ernemetis dans tes cîreonsitances ^lérlUeuses, bî^ii que lès projets 4e
ce geàre liaient l^mafs ceiffiirtf Uttcun- pdéil. Celui-ci oonM(isiteiit k
idbntier aii |;la fatislte de mettre eu sur^ veilianoé ou dii détenir peadbutr
trois mois , èaits lesu tradliilre devant les^ tribâoniiii , lÀperflcmnesprëve-^
i»ueB ^'entretenir des eôtireafpoudanoes. avec les enne-^ mis^ de proroquer
ou de &vociser les tcoubli»:ciYils^

The text on this page is estimated to be only 15.91% accurate

^arborer d'au très couleurs ou dWtres Biques deralw)iement que les couleurs nationales , de publier défausses nouvelles , d'engager les militaires à la dëser** tionou de les empêcher de rquindre leurs drapeaux^ Au moment où ces propositions étaient soumises à lachambre des représenlans , liennemi était dans le cœufi^ du royaume, l'armée n'était qu'à peine ralliée, Tétat n'avait plus de chef , et des complots s'ourdissaient ouvertement au sein même de la. capitale. Certes, j'aurais peu d'efforts à faire pour citer plus 4'une afeselzx^lée que des dangers moins. grands ont, précipitée^dansdes esc.es plus graves. B& toutes paris ^ au contraire, s'élevèlrent âans.Ktlbt^mbre dieis repré«sentans les: réclamations les plus ëHergiquieç. Les principe&furent invoqués commue d^us un::t^mpsde sécurité complète. Les précautions les plus, sévère furent opposées à tous iës^ enfpiétenàens'posijbles de l-autorité ; ^t les mandataires de> la France semblèrent avoir oublié Toràge qui les menaçUt euxr mêmes., pour, veiller encore , dans leurs diemiersjmor mens> sur les propriétés . dont la^ déiense^ let|i?.étaii confiée. Rappellerai. -> je cetta séance (Moniteur du 16 juin) dans laquelle une seule voix invoqua contre une classe ha8iile.ct..redo«itaUe.(la. suite l'a prouvé), des m^yensqueriùen ne justifie m^nn^excuse? Un sentiment général, d'indigaatiion interrompit L'o*Kateur, eb le. généreux soulèvement de l'assemblée ^*^a ses fliccttsateUKakiitiiiieaâre hommage.

The text on this page is estimated to be only 25.47% accurate

(1815) « Honneur à la représentation nationale, écrivit n un journaliste qui , plus tard , Ta poursuivie de ses » invectives , honneur à la représentation nationale » qui a rejeté k monstrueuse' proposition de mettre l' » hors k loi les insurgés , leurs ascendants et leurs M descendants. Ce noble mouvement j ce mouvement » unanime et spontané , a rempli de sécurité , de » satisfaction et de reconnaissance Tâme de tous les » Français. On s'est clit : L'assemblée qui représente » la France peut être divisée comme elle par quelque fi dissentiment politique; mais.au moins elle est » réunie dans le sentiment de la justice et de Thuma» nilé. Oui| représentans, YOire élection, faite dans 3 » un temps de trouble et d'irrégularité, fût-«lle tout » illégitime , fussiez-vous réunis par le hasard seul, x> vous striez nos vrais mandataires du jour où vous » avez repoussé de Fa tribune celui qui voulait en « écarter la loi. » (Journal général de France, du 1 8 de juin 1815*) Il est bizarre, sans doute, qu'après ua tel langage les mêmes écrivains aient appelé la chambre des représenians un ramas de forcenés révolutionnaires. Il est vrai qu'alors elle n'existait plus. Si j'avais le temps ou la volonté de me livrer à une -comparaison assez naturelle, je rapprocherais cette conduite de la chambre .des.représentftns de celle de la chambre .des députés de 1815 , lorsqu'un gouvernement fort de la soumission d'un peuple épuisé et

The text on this page is estimated to be only 10.63% accurate

(186) de la présence de huit cent mille émigrants armés pour sa cause, demanda aussi la suppression de toutes les garanties , et voulut placer sous un empire discrétionnaire la liberté de tous les individus. Ce ne fut point alors contre l'arbitraire ou la sévérité de la loi que les députés s'élevèrent , ce fut contre sa faiblesse et son insuffisance* Les circonstances cependant auraient dû les disposer à la modération et à la douceur. J'ai peint les dangers qui l'entouraient la

The text on this page is estimated to be only 12.96% accurate

(»97) y tronye Texpréf sion coastante de la répugnance et du regret ; on y remarque de nombreux hommages rendus aux bonnes imendons des opposans : le rap,port de la commission des députés de 181 5 se

The text on this page is estimated to be only 25.38% accurate

(1a8) «connus de la France entière, se vît interromp*i*^ insulté, censuré. Non , certes, ce il'est point d'avoir été rifistrument du pouvoir que latîhamlre àe\$ représentans peut être aciHisée. Si elle « mérité quelq[ues reproches, ces repiDches sont d'un autre genre* Entraînée par sa défiance contre Napoléon , elle ne vit de périls que dans ses triomphes. On eût dit que toute possibilité de revers avait disparu, au seul aspect

The text on this page is estimated to be only 25.82% accurate

("9) En même temps ces soupçons mal aiguillés > t;ette haine impatiente, qui avait besoin de marquer l'instant où la lutte entre le despotisme et la liberté commencerait , tons ces symptômes précoces d'une résistance qui n'attendait que le moment d.'éclater, inquiétaient Bonaparte sur sa position. Frappé de la pensée qu'il était environné d'ennemis, il voulut les dompter par des triomphes complets et rapides. La conviction qu'il devait sans délai reparaître comme le vainqueur du monde , le suivit à Waterloo. A un séjour trop prolongé dans Paris, parce que Paris était seul l'objet de ses alarmes , il fit succéder une précipitation qui diminua ses forces et troubla son génie. Comme la représentation nationale n'avait paru voir d'adversaires que lui , il crut que son ennemi le plus redoutable était la représentation nationale. Il risqua en un jour toute sa destinée , et perdit ainsi la France en se perdant lui-même. Et telle était, chose remarquable et instructive pour le despote à venir, telle était l'impression que douze années d'asservissement avaient laissée dans toutes les âmes, que, même après ce désastre, les représentants et la nation conservèrent leurs ressentiment et leurs défiances. La prospérité de Bonaparte Aurait effrayé les amis de la liberté , les revers ne les rassurèrent pas. Saisis d'une étrange préoccupation, ils s'attachèrent à compléter la ruine d'un homme quand il fallait sauver l'état menacé. Les 9

(i3p) passions ont un meryeillenz penchant à croire ce qnt les flatte : on s'obstina, roalgré'les nombreux exem* pies inscrits dans les ^ainales de tous les peuples , à penser que la guerre cesserait à l'instant où la France aurait abjuré son çlif; et, pour emprunter Fexpression énergique d'un écrivain célèbre, tandis que la tempête battait le vaisseau, on jeta le gouvernail à la mer, et on Toflrit en sacrifice aux flots irritéSr (Mt de Pradt, du Congrès de Vienne,) . Qnvoit qu'en justifiant la chambre des représentans contre des imputations non méritées, je reconnais son erreur la plus grave, je pourrais dire son unique erreur. On ne me reprochera pas de regretter le gouvernement que P^apoléon nous imposa durant quatorze années , ce gouvernement dont l'éclat ne me paraissait qu'une bien faible compensation de la perte de nos garanties et de la gêne de nos facultés les plus précieuses; mais, comme on arait obéi à cet homme extraordinaire, quand la résistance aurait pu être louable et utile , on Tabandonna quand on ne pouvait se séparer de lui qu'en favorisant le pire des maux, l'invasion étrangère: puisqu'on l'avait reçu au 20 mars, il fallait vaincre avec lui TEurope qu'oa avait bravée, et se sentir assez de force morale pour être sûr qu'après avoir reconquis sous ses étendards l'indépendance, onfdéfendrait contre lui la liberté. Mais cette grande erreur de la chambre des représentans n'autorise point la réprobation dont une fac

The text on this page is estimated to be only 24.65% accurate

tion veut la frapper. Elle s'est trompée, sans doute, mais elle s'est trompée honorablement 5 et ce n'est pas à ses calomniateurs actuels, gens qui ne nous ont donné que l'exemple de ramper devant le pouvoir quand il était sans bornes, et de le fouler aux pieds quand il était déchu, qu'il appartient de la condamner. QUATRIÈME NOTE. Page 4- ^^^

The text on this page is estimated to be only 28.85% accurate

(.30 STaient témoin à s'unir à loi ayant qn'ancnné infortune l'cât frappé, hii annonçait clairement qn^ la première approche de ladversité elles se hâte» raient de séparer lenr canse et celle de la France de la sienne. Il cmt que sa présence les arrêterait ; et son retour, si impolitique sons tont autre rapport, est expliqué par cette espérance. L'événement a prouvé qu'elle était trompeuse , mais le sentiment qni l^ndiquaait à Boiiaparte comme la seule chance encore favorable, n'en était pas moins juste* Ea effet, k peine la nouvelle de son désastre avait* elle atteint les barrières de la capitale, que Tidée de l'abandonner traversa tous les esprits. Soutenir la guerre contre toute l'Europe pour ne pas sacrifier un seul homme, semblait une pensée absurde ou coupable; et nul ne se disait que repousser cet homme dans cette circonstance, c'était sepri^^erd'un général]ia)>ile, ppur avoir ensciite la même guerre à contiixter ou tQUtes les conditions d'une défaite à subir. Mais l'entraînement était universel. Non-seulement ceux que le 20 mars avait affligés, et qui ne s'y étaient ré^igné^ que pour leur sûreté personnelle ou p^r des i^otifs patriotiques, mais ceux-là mêmes qui avfiient applaudi à cette journée , parce qu'elle dissipa^it leurs craintes, vengeait leurs injures, apaisait leurs vanités, flattait leurs calculs d'ambition ou do fo^tQne, étaient tourmentés du besoin de déposer leur idole.

The text on this page is estimated to be only 20.92% accurate

(»33) Quelques instans ayant l'arrivée de Bonaparte h Paris , je vis entrer chez moi plusieurs des personnes que je croyais lui être le plus dévouées. Leur premier mot fut que l'empereur devait abdiquer. Elles 6'expliquèrent sur la nécessité d'une abdication avec d autant plus d'abandon et de confiance, que, té* moins de ma répugnance Igrs de son retour de L'île d'Elbe , elles supposaient que je reviendrais facilement aux sentimens qui alors avaient motivé cette répugnance» Mais tout me parut être changé. Bonaparte , débarquant à Cannes, troublait un ordre constitutionnel qui, bien qu'imparfait ^ contenait pourtant de grands moyens d'amélioration. Il arrêtait sans doute la conspiration sourde et permanente des partisans de l'ancien régime ; maishous n'avions |ms besoin de lui pour venir à bout dé si faibles advej^fsaires ; nous pouvions nous passer de ce géatit qvi se précipitait idaiis nos rangs pour nous débarrasser de quelques p^^gmées. Sa présence était eUcmafte , son secours inutile et dangereux , et la liberté aVajt -plus à craindre qu'à espérer d'ua tel auxiliair^^^. Après le malheur de Waterloo, ail co titrai re, l'Europe armée nojis entourait ; une révoltidn iaté rièure, au milieu de l'achamiement d^ étrangers déjà triomphans , ne tendait qu'à nous enlevet nos dernières ressources. J'avais toujours prévu qu'il fi»n' drait un jùur lutter contre Boàaparie ^ che£ioiit»^uissanC d'une armée victorieuse > mais je né pouvais ,

The text on this page is estimated to be only 24.62% accurate

(54) concevoir qu'on exigeât son abdication, quand celle-ci avait besoin de nous pour se rallier, et de retrouver ce chef pour yaincre ses ordres. Au reste, je n'eus guère le temps de développer mes craintes ou d'exposer mes doutes. Pendant qu'on s'efforçait à me prouver que Bonaparte ne pouvait plus gouverner la France, quelqu'un survint, qui nous apprit son retour à l'Élysée. Aussitôt les conspirateurs en herbe furent saisis d'une soudaine épouvante. On eût dit que l'ancien prestige reparais-
sait comme aux jours des victoires; et Cabanis me quitta, en me recommandant de ne pas révéler ses confidences prématurées. Mais si rapproché de Bonaparte produisait encore une telle impression sur ceux qui avaient eu longtemps auprès de lui l'attitude de l'obéissance, il n'en était pas ainsi de la nation. Surprise, fatiguée, mécontente, affermie dans ses défiances par la tribune et par les journaux, elle vit, dans l'arrivée subite du guerrier vaincu, la prolongation de la lutte, le renouvellement des efforts, les hasards d'une défense obstinée, les dangers, et peut-être les incommodités d'un siège qui interromprait les spéculations et dérangerait les jouissances. Or, dans notre état de civilisation, ce qu'il y a de plus insupportable, c'est ce qui dérange. Cette disposition générale, partagée par la grande majorité de la chambre des représentants, ne tarda

The text on this page is estimated to be only 26.70% accurate

t '55) pas)i 66 manifester. 3i Bonaparte eût suivi jusqu'au bout le projet dont son retour à Paris n'était que la première partie; si au lieu de se renfermer à l'Élysée, et de rassembler autour de lui les conseils de sagesse et de l'effroi, il se fût présenté au milieu des mandataires de la nation , Un acte de courage, de grands souvenirs, des périls imminents , auraient peut-être contrebalancé les sentiments hostiles. Mais, comme tous les hommes dont les forces morales commencent à s'épuiser , on le vit s'arrêter à moitié chemin. Il avait pris sur lui la défaveur d'avoir abandonné son armée ; il ne sut pas s'en relever en se montrant au peuple, et ses ennemis, s'apercevant qu'ils n'avaient rien à craindre de sa présence, sentirent bientôt que cette présence même était un tort de plus qu'ils pouvaient lui reprocher. Les transactions publiques sont assez connues ^ je n'ai point à les rappeler ici ; et dans tout ce que je vais dire , Napoléon m'occupera seul. Ce fut vers sept heures du soir qu'il me fit appeler à l'Élysée. Les chambres avaient décrété leur permanence , et la proposition d'abdication était déjà parvenue jusqu'à lui. Je le trouvai sérieux , mais calme. Je ne rendrai point un compte détaillé d'une conversation qui dura près de trois heures. Je ne me vanterai point, comme d'autres, de lui avoir dit sans ménagement la vérité dans son malheur : en fait de franchise ou de rudesse , il en fallut, ce me semble |

The text on this page is estimated to be only 24.84% accurate

(156) commencer plus tôt. Je me bornerai à exposer les impressions que je remarquai en Ini, et celles que ma conversation produisit sur moi. Je ne me déguisais point qu'une pensée pour Taït a dû être naturellement présentée à son esprit. Ceux qui l'avaient pressé de convoquer une assemblée représentative semblaient, d'après les résultats, n'avoir voulu que lui tendre un piège. On a vu combien ces soupçons étaient injustes ; mais, dans les circonstances où nous nous trouvions, ils n'en rendaient pas moins ma position pénible. Je prévoyais qu'il me parlerait de l'abdication qu'on exigeait de lui. Or, autant avant son arrivée et avant la démarche de la chambre des représentants, j'avais considéré cette abdication comme funeste, autant elle me semblait devenue inévitable. Le matin, je l'avais combattue comme le projet pusillanime de quelques serviteurs impatients de jeter loin* d'eux l'importune solidarité d'un malheur sans espoir -, mais, proposée publiquement, offerte au peuple comme une ressource 5. Elle avait déjà produit son effet. Déjà la France était divisée -, et puisqu'on ne pouvait la conserver unie sous Napoléon, il fallait tâcher de la réunir sous le drapeau de l'indépendance nationale. Néanmoins, en présentant à Bonaparte les motifs qui rendaient son abdication indispensable, je justifiais en quelque sorte sa défiance; j'avais l'apparence de le pousser au dernier pas qui restait à faire pour

The text on this page is estimated to be only 25.76% accurate

(157) fickever Tûavrage des chambres , dont j'avais sollicité si vivement la convôcatioa immédiate. En second lieu, si, dans Fîntérêt de la France, il fallait con-* deiller à Bonaparte cette abdication , eh était-il de même dans son intérêt? S^il descendait du trône , où était son asile ? Les promesses de ceux qai l'abandon-» paient me satisfaisaient peu. Les mieux intentionnés aimaient à se faire illusion , parce que cette illusion leur était commodct Impatiens d'atteindre leur but présent, ils arrangeaient l'avenir dô leur victime de manière à tranquilliser leur délicatesse, se préparant, si cet avenir était autre, à regretter de à'être trompés ; •mais il était bien clair qil^ils lié pbtîrraîent protéger contre l'Europe celui qu'ils désarmaient ; et bien que Bonapartç dût prévoir sa situation future mieux que personne, né la lui eipôser qu'incomplètement était une sorte de mauvaise foi dont je txé voulais pas me rendre coupable. Il ne tarda pas à mé soulager dé cfelté |)érpîexîté douloureuse. En répondant à mes premières paroles sur le désastre àè Waterloo , « tl ne â'agit pas à » présent de moi , me dît-il , il s'agit de la France, » .On veut que j'abdique ! A-t*on calculé les suites»)) inévitables de éette abdication ? C'est autour cte » moi , autour de mon nom, que se groupe l'armée t » mVnreVér à elle, c'est la dSssôùclré. !Si j'abdique xr iaujourd'buî , vous n*aurez plus d'âtfmée dans fleilx » jours,... Cette armée ti'entend pas toutes vos

The text on this page is estimated to be only 24.90% accurate

(158) » subtilités. Croît-on que des axiomes métaphy* » siques, des déclarations de droits, des discours d& » tribune, arrêteront une débandade?... Me repous» ser quand je débarquais à Cannes, je Taurais conçu; » m abandonner aujourd'hui , je ne le conçois pas.... » Ce n'est pas quand les ennemis sont à aS iiques » qu'on renverse un gouvernement avec impunité. » Pense-t-on que des phrases donneront le change » aux étrangers? Si on m'eût renversé il y a quinze » jours, c'eût été du courage.... mais je fais partie » maintenant de ce que Tétranger attaque , je fai» » donc partie de ce que la France doit défendre... Eu » me livrant, elle se livre elle-même^rae, elle avoue sa » faiblesse, elle se reconnaît vaincue, elle encourage l'audace du vainqueur. , . Ce n'est pas la li» bérété qui nje dépose , c'est Waterloo , c'est la peur, » une peur dont vos ennemis profileront. » Et quel est donc le titre de la chambre pour me » demander mon abdication? Elle sort de sa sphère » légale', elle a plus de mission. Mon droit, mon » devoir, c'est de la dissoudre. » Alors il parcourut rapidement les conséquences possibles de cette mesure. Séparé des chambres, il n'était plus qu'un chef militaire; toute la population paisible et industrieuse ne voyait plus en lui un pouvoir constitutionnel : mais l'armée lui restait, l'armée , que l'aspect de l'étendard étranger rallie toujours autour de quiconque veut l'abattre. En sup

The text on this page is estimated to be only 21.44% accurate

(»3i)) posaat inéme que celte armée épars se divijsât, la portion qui lui demeurerait fidèle pouvait se grossir de cet^e classe vëliémente et nombreuse , facile à soulever parce qu'elle est sans propriété , et facile k conduire parce qu'elle est sans lumières. Il n'y avait point là de moyens d'organisation , mais il y avait beaucoup de moyens de résistance. Comme si le hasard eût voulu fortifier Napoléon dans le sentiment des ressources que lui promettait celte résolution désespérée, au moment où il comparait ^es forces avec ceiles de ses. adversaires, l'avenue de Marigny retentit des cris de i'iv0 Vem-» perewr. Une foule d'hommes , pour la plupart de lu classe indigente et laborieuse , se pressait dans cette avenue , saisie d'un enthousiasme en quelque sorte «auvage, et tentant d'escalader les murs de TElysée pour oiTrir à Napoléon 4e renlourer et de le défendre. Ces cris, poussés jadis au milieu des fêtes, au sein des triomphes , et se mêlant tout à coup à notre entretien sur l'abdication, formaient un contraste qui me pénétra d'une émotion profonde. Bonaparte promena quelque temps ses regards ^ur cette multitude passionnée. « Vous le voyez, me^ dit-il,)> ce ne sont pas là ceux que j'ai comblés d'hpnneurs o et de trésors. Que me doivent, ceux-ci? Jp les ai là trouvés, je lésai laissés. pauvres. L'instinct, de la 3» nécessité les éclaire, la voix du pays parle par ^ leur bouche*, et si je le veux, si je- le permets , la

The text on this page is estimated to be only 22.98% accurate

(i4o 3 * » chambre rebelle, dans une beure elle n'existera 9 pla\$
Mais la ?ie d'un homme ne vaut pas ce » prix. Je ne suis pas teyenu de Tile
d'Elbe pour que » Paris f&t inondé de sang. » Maintenant qu'on ly
réfléchisse. Dans la position de Bonaparte, les élemens de trouble, si
déplorables par leurs effets généraux , ne pouvaieut que tourner à son
avantage personnel. N'avait-il pas en ■perspective la captivité , peut-être la
mort î Il sortait des routes de la civilisation : mais, faute d en sortir, il voyait
l'abîme s'ouvrir sous ses pas. Une démagogie effrénée , qu'il eût rassasiée de
la spoliation des propriétaires et de la proscription des classes supérieures,
était sa terrible mais unique ressource. Il eût pu être encore le Marins de la
France , et la France fût devenue certainement le tombeau des nobles^ et
peut-être ie tombeau des étrangers. Ce fut avec horrettr et avec dégoût qu'il
repoussa cette ^ pensée. Il préféra sa perte ar une chance de salut telleTnêni
odieuse. Il j a dans ce choix quelque' mérite. Et qa'on ne se targue pas ici
d'un héroïsme qui n'a jamais été mis à aucune épreuve. BonapaHe , voué
par l'Europe à la vindicte publique , avait tout à redouter pour ^a Hbérfé et
pour sa vie. Or com*. bien d'homtnes, pour conserver l'une ou l'autre, ont
trahi l'àmitié^ livré leur patrie! Combien se sont ' faits bourreaux pour
n'êtiTe pas victimes l Celai ^û>

The text on this page is estimated to be only 28.40% accurate

(»4«) fort encore des débris d'une armée invincible du*f rant 90 années , fort d'une multitude qu'électrisait son nom , qu'épouvantait le retour d'un gouvernement qu'elle croyait contre-révolutionnaire , et qui ne demandait pour se précipiter sur ses ennemis que le signal du soulèvement , a déposé le pouvoir plutôt que de le disputer par le massacre et la guerre civile > a , dans cette occasion , bien mérité de l'espèce bu-^ maine. Ce n'est pas que je veuille attribuer sa détermination uniquement à des motifs aussi purs : tout est mélangé dans le cœur de l'homme *, la lassitude y contribua. Après 40 années de la carrière la plus agitée qu'un mortel ait jamais été appelé à parcourir, cette lassitude était naturelle; elle l'était sur* tout dans un être qui, doué par la destinée de qualités prodigieuses, ^tait privé néanmoins de la plus précieuse de toutes les qualités , je veux dire de ce respect pour la nature humaine qui, nous montrant dans le bonheur général un but plus élevé que nous^mémee,' nous modère dans le succès et nous fortifie dans l'adversité. Lorsqu'on se fait un triste plaisir de mépriser ses semblables , on finit , sans le savoir, par se désintéresser de soi. Bonaparte avait épuisé la coupe de l'adulation et celle de l'outrage ; toutes les passions ignobles s'étaient déployées devant lui , dans la nudité .de leur bassesse, de leur avidité, de leur peur, le saluant le front

The text on this page is estimated to be only 26.49% accurate

(«44) » irais tout le monde , et , à force de dire , Voilà qu'il » arrive, on me donnerait la tentation d'irriter. •• 9 L'Amérique serait pins conTenable ; j' j ponuais n vivre avec dignité • Mais, encore tine fois, » qu'ai-je à. craindre en restant ? Quel souverain » pourrait , sans se nuire , me persécuter 7 J'ai rendn 9 à l'un la moitié de ses états : que de fois Vautre m'a » serré la main en m'appelant grand homme / et le 9 troisième peut-il trouver plaisir ou honneur dans » les humiliations de son gendre 7 Voudront-ils, à la » face de la terre, proclamer qu'ils n'ont agi qne de n peur? » Au reste, je verrai; je ne veux point lutter par » la force ouverte. J'arrivais pour combiner nos der-* n nières ressources : on ^l'abandonne on m'a* n bandonne avec la même facilité avec laquelle on » m'avait reçu! Eh bien! qu'on efface, s'il est » possible , cette double tache de faiblesse et de » légèreté! qu'on la couvre au moins de quelque » lutte , de quelque gloire! qu'oii fasse pour la patrie » ce qu'on ne veut plus faire pour moi • • Je ne » l'espère point. Aujourd'hui ceux q;i;i livrent Bona-^ » parte disent que c'est pour sauver la France : de» main, en livrant la France, ils prouveront qu'ils » n'ont voulu sauver que leurs têtes. » On conçoit aisément que je ne tr9nsçris ces paroles de Bonaparte qu'en ma qualité d'historien , et sans adopter en totalité le jugement qu'elles contiennent.

The text on this page is estimated to be only 29.53% accurate

(*45) Ce jugement n'est applicable qu'à cent des auteurs ou des promoteurs de son abdication qui n'y cherchent qu'un moyen de sûreté pour eux-mêmes* Ceux-là, sans doute, n'ont guère le droit de réclamer contre un certain degré de misère. Il faut seulement, avant de verser ce mépris sur eux, ne pas se déguiser qu'il atteindra beaucoup de monde. A notre époque avancée de la civilisation, chacun pouvant arranger à son gré sa vie indépendamment des événements, l'ordre social n'étant plus intimement lié aux formes politiques, les calamités générales ne bouleversant plus de fond en comble les existences privées, il reste aux individus, quels que soient les malheurs publics, tant de jouissances personnelles, que le sacrifice de ces jouissances est presque au-dessus des forces humaines. En conséquence, à peu d'exceptions près, le premier mouvement de la masse des hommes est de couper toute communication entre eux et le malheur. Cependant, comme l'Égoïsme sent le besoin de prendre pour étendard un principe, on a inventé, ou, pour mieux dire, on a emprunté de l'antiquité une rédaction, qui, chez les anciens, servait à l'héroïsme, et qui de nos jours sert à la bassesse. On abandonne celui qu'on avait volontairement choisi pour maître-, on trahit l'allié qu'on a peut-être, avant l'instant du péril, encouragé à se compromettre et l'on en est quitte pour dire qu'il faut 10

The text on this page is estimated to be only 16.46% accurate

(.46) s'occuper des choses et non des personnes , et qu'on ne doit pas balancer entre un homme et la patrie; mot sublime quand il s'agit de soi, mais beaucoup moins noble quand il s'agit d'un autre. Chacun apprécie ce raisonnement.; mais comme chacun l'emploie à son tour, personne ne le ré<>fute; la victime tombe, et l'indifférence couvre le tout par l'oubli. Au reste, défendre les hommes qui ont abandonné Bonaparte dans son adversité, après l'avoir servi avec un zèle sans bornes dans tous les abus de sa puissance , n'est pas mon affaire : je laisse pour ce qu'ils valent , ces couardises qui ont désiré son abdication par poltronnerie , et son retour par Vanité, gens dévoués de droit au pouvoir, et, pour ainsi dire, inféodés au succès. Ce qui m'importe , c'est de déclarer que ceux qui ont agi dans l'intime conviction que tout gouvernement dirigé par Bonaparte serait incompatible avec les principes qui font le bonheur de l'espèce humaine, s'ils n'ont pas connu la position des choses, et se sont écartés des règles de la prudence, ne l'ont point fait pour sauver leurs têtes , car ce sont ces mêmes hommes qui , plus d'une fois , ont risqué leur vie pour l'honneur et pour la liberté de la France. Revenons-nous la marche suivie par cet homme doué de tant de forces, et dépositaire de tant d'espérance.

The text on this page is estimated to be only 21.18% accurate

('47) ranceS) et nous pardonnerons facilement aux auteursjdela révolution^ nationale de 1789 de i^'avôir pu oublier le mouvement rétrograde que son bras de fer avait imprimé à la France et à TEurope. Les garanties accordées de fait à des intérêts purement matériels ne leur paraissaient que des moyens habiles ^ et par là même d'autant plus funestes > de détacher la masse des citoyens des intérêts moraux ^ qui seuls méritent le culte des âmes élevées , parce que seuls ils contiennent les germes du véritable perfectitmnement. Ils n'ont pas senti qu'en renver«act Bonaparte , ce n'était plus le despote ou le conquérant qu'ils renversaient , c'était le défenseur obligé des principes que précédemment il avait travaillé à étouffer; ils n'ont pas senti qu'il fallait comparer les dangers , et peser les défiances, 0t qu'assurément les poids opposés de la balance n'étaient pas égaux : mais si cette erreur trop naturelle â eu pour leur pays , comme pour eux-mêmes , des suites momentanément terribles, avec quel zèle, dès iBl6, n'ont-ils pas lutté et pour la liberté intérieure et pour rindépendance extérieure ? Quelles séduc- v lions n ont-ils pas repoussées 7 quels périls n'ont-ils pas bravés ? Dans le moment où je trace ces lignes , leurs noms sont inscrits en lettres de sang sur les listes de la contre-révolution menaçante. C'est un éclatant homm:age à la pureté de leurs vues *, et devant cet hommage que leur rend chaque jour la 10..

The text on this page is estimated to be only 29.65% accurate

(148) haine acharnée de nos ennemis, tous les soupçons doivent se dissiper, tous les souvenirs doivent disparaître. J'ai tâché de rapporter, aussi fidèlement que ma mémoire et nos circonstances actuelles me le permettaient, les principaux détails d'une conversation bien plus étendue et bien plus variée. Ma conviction fut, en quittant Bonaparte, que, s'il abdiquait, ce qui me semblait probable, malgré des vacillations fréquentes, cette démarche ne serait due ni aux conseils des amis timides, ni aux menaces des ennemis acharnés, mais à sa répugnance pour des moyens extrêmes, et plus encore, comme je l'ai dit, à un sentiment intérieur d'épuisement et de lassitude. J'aurais pu m'attribuer, ainsi que bien d'autres, une part du mérite de cette abdication; car des entretiens tête à tête se racontent comme l'on veut : mais Bonaparte seul, et ses souvenirs et ses dégoûts, et ses regrets peut-être d'avoir tant abusé d'un sort sans exemple, et sa surprise d'avoir mal connu une espèce si long-temps docile, qu'il s'était cru sûr de dominer toujours en la méprisant -, telles furent, dans mon opinion, les causes de son abandon de lui-même qui, dans les premiers jours qui suivirent cette époque, lui sembla, en quelque sorte, du soulagement et du repos. Qu'il ait ensuite par intervalles repris la pensée de ressaisir le pouvoir] qu'il ait accueilli plus d'une fois l'espoir que, dans un tel

(»49) orage , la naïon et Tarniëe le rappelleraient ; que rîdée de conduire de nouTeau à la victoire, contre des étrangers arrogans, des compagnons fidèles , ait fart battre son cœur et bouillonner son sang dans ses veines , rien de plus vraisemblable : mais au moment ou il signait son abdication, c'était de fatigue, et c'était franchement. J'ignore si les faits que je viens de retracer exciteront le courroux de ceux qui font de l'histoire un de leurs moyens pour atteindre leur but : ce n'est pas ainsi que je sais l'écrire. Je n'ai voulu ni flatter ni déprécier un homme auquel notre époque doit presque également ses malheurs et ses progrès ; mais je ne me suis pas senti disposé à me jeter dans la foule ignoble de ces dénonciateurs des morts , reptiles qui se traînent sur des cendres pour y répandre leurs poisons. Je me suis dit toujours qu'insulter à la mémoire de Bonaparte, en lui refusant des facultés immenses , et même souvent des senti mens humains, c'était mentir à sa conscience , ou se montrer stupide : mais, d'une autre part , vouloir attirer un intérêt sans mélange, se livrer à un enthousiasme sans restriction, sur une tombe dépositaire de tant de leçons diverses, bonnes comme exemples, et non comme modèles , c'est ne pas bien servir la cause de l'humanité. Napoléon fut grand; mais son système était vicieux et funeste : et tant que nous en subirons les tristes conséquences, tant que les gouvernemens

The text on this page is estimated to be only 14.97% accurate

qui Font proscrit et ceux qui Font remplacé se constitueient les
contraoatenrs de ce qu'il avait d'arbitraire et d'absolu, je pense, bien
qu'avec regret, que tout bonnement il doit être accompagné
de la réprobation du système. Si le lecteur avait sous les yeux ce que
j'écrivais sur Bonaparte à une époque où je ne le connaissais guère que par
les douleurs de mes amis les plus chers, et par un exil volontaire hors de
cette France qu'il avait fermée aux objets de mes affections les plus
profondes, il verrait que mon opinion, plus sévère sans doute dans les
expressions, était néanmoins peu différente de celle que je consigne au-
jourd'hui: dans cet ouvrage: alors, comme à présent, j'accusais moins
l'homme que le siècle, ses flatteurs et la corruption d'une civilisation
vieille et pervertie. ^ Et lorsque, dits-je, arrivé solitaire, dans le dé-
nuement et l'obscurité, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, il promenait ses
regards autour de lui ^ 9 pourquoi lui montrions-nous un pays où toute idée
» religieuse était un objet d'ironie? Lorsque! écoule-tait ce qui se professait
dans nos cercles > pour* 9 quoi de graves penseurs disaient-ils qu'
l'homme n'avait de mobile que son intérêt? S'il a détreuvé » facilement
que toutes les interprétations subtiles à leur vue, on veut éluder les
résultats après

The text on this page is estimated to be only 13.88% accurate

(f5 ») n arolr proctame le principe, étai^Ri illosoire^^ » c'est que
soa instinct étsôt bAx et son cMp d'œil >i rapide. » S'il n'y a que de
Tint^eH dana I» n co^ur de riomme , il: suIKt à la tjranniede l'efj» frayer
ou de le séduire pour le ^miner. ĨS'il n'y a 3» que de l'intérêt dans le ccœur
de Tbomme , il ii*est » poiiU vrai que la morale , c'est-à-dire l'élévationii ^ »
la noblesse , i^ résistance k l'injustice , soient d'ac» çord avec: rintérêt bieu
entendu. L'intérêt bien 3* eutendtt n'est dans ce cas y tu la certitude de la »
moc(, autre chose que la i^uisBance combinée « vi» » la possibilité d'u^ vie
plus ou looins longue^ ave» » la p^dence qui donne aux îauissances une
cer3» taina durée. Enfia lorsqu'au milieu de U France u déchirée , fatiguée
de souffrir et de se plaindre, M et ne den>audani qu'un chef, il s'est offert
pour u être ce chef, pourquoi la multitude s'est Je le sais, la nation se
calomniait elle-même, » ou se laissait calomnier par des interprètes infi»
dèles : malgré l'affectation misérable qui parodiait * » l'incrédulité , tout
sentiment religieux n'était pas » détruit ; en dépit de la fatuité qui se disait
égoïste , u l'égoïsme ne régnait pas seul : et quelles qve fus

The text on this page is estimated to be only 18.26% accurate

(«5:») » lenc les acclamations qai faisaient retentir les airs,' » le vœo national n'était pas la senrîtnde : mais Bo* n naparte a dA s'y tromper ; il a jogé la France d a-^ 3» près ses paroles , le monde d'après la France telle » 4 {u'il l'imaginait. » Ooi y je le pense. Jeté par la destinée dans lafonle, à travers laquelle son génie devait lui ouvrir nn passage , Bonaparte a été modifié par les élémens qui Font entouré des sa naissance: ces élémens étaient les débris d'une monarchie absolue, mise en fermentation par une révolution devenue tjrannique. La corruption, le mépris des hommes, le besoin da plaisir et des richesses, et, pour les conquérir, la flatterie , Tempressement à servir le despotisme ^ quand il était fort, tel fut le spectacle qui frappa les yeux du jeune ambitieux : ce fut avec ces élémens qu'il se construisit un système ; mais il valait mieux que ces élémens, il valait mieux que ce système, et c est pour n'avoir pas été ce qu'il pouvait , ce qu'il devait être, que nous l'avons vu tomber et périr. Le monde a été puni de Tavoir corrompu : il a été pun^ de s^être laissé corrompre.

The text on this page is estimated to be only 23.17% accurate

Ci55') CINQUIÈME NOTE. « Page 5. — Avec l'intervention étrangère , il » n'y a plus ni monarchie , ni république , ni succession régulière , ni pacte social, ni liberté. » Une des preuves les plus remarquables de l'aveuglement ou de la mauvaise foi de l'esprit départi, c'est la manière dont on a répété, durant sept années, que les plénipotentiaires français envoyés près des monarques réunis à Haguenau , avaient demandé à placer la couronne sur la tête d'un prince étranger. Les conférences de ces plénipotentiaires ont été relatées avec tant de détail dans plusieurs ouvrages (i) qui ont paru depuis six ans, que je laisserai (i) Voyez les lettres sur le retour de Napoléon , écrites en anglais par M. Hobhouse. Ces lettres^ pleines de traits spirituels et inspirées par un véritable amour pour la liberté , ne sont pas d'une exactitude complète dans ce qui a rapport à l'arrivée de Bonaparte , et aux évènements antérieurs à la bataille de Waterloo. L'admiration de l'auteur anglais pour Bonaparte , qu'il ne considère que comme l'antagoniste du despotisme, le rend fréquemment un Juge partial , et sa confiance dans le Moniteur donne à ses récits un air officiel incompatible avec la vérité historique j mais

The text on this page is estimated to be only 17.63% accurate

('54) de côté les anecdotes et les particularités qui ne tiennent
pois à la calomnie dont la réputation est l'objet de cette note ; mais
j'affirmerai ici , de la manière la plus positive , et je prouve Terni, par des faits
et par des raisonnemens, que lorsqu'après les phrases d'étiquette et de
courtoisie qui précèdent toute négociation , nous fûmes appelés à
énoncer le motif de notre arrivée auprès des monarques qui marchaient
contre la France , celui d'entre nous qui s'exprima le premier et le plus
explicitement sur cette question , écarta , dès son début la pensée que nous
proposions aux étrangers de disposer d'un trône qu'un il paraît avoir reçu
des renseignemens fidèles sur les conférences d'Haguenau : ce qu'il cite des
discours prononcés par les plénipotentiaires français est parfaitement
conforme à ce que mes souvenirs me retracent, et j'ai retrouvé avec
étonnement dans plusieurs de ces discours , mes propres paroles et celles
de mes collègues. Il a paru de plus à Paris en 1819 une brochure intitulée :
Esquisse historique et Fragmens inédits sur les Cent Jours. On s'aperçoit
facilement qu'elle a été écrite d'après les Mémoires d'un témoin oculaire.
Les faits y sont présentés avec scrupule et avec candeur. En rendant justice
au patriotisme et aux sentimens élevés qui caractérisent l'auteur ou les
auteurs de cette brochure , je diffère d'eux essentiellement , comme on Ta
vu, sur l'utilité et les résultats de l'abdication; mais le tableau des
conférences d'Haguenau ne laisserien à désirer.

The text on this page is estimated to be only 26.64% accurate

(i55) Français seul peut occuper. « Nous ne voulons, dît » le général Sébastiani, que Tin dépendance et la » liberté de notre pays. Aucune question n'est pré» jugée, aucun engagement n'est pris. La France , » qui vous voit en armes contre elle; la France, » dont vous avez promis de respecter le territoire et » les droits, demande, par notr?^ bouche, à savoir » quels moyens honorables s'offient encore pour » faire cesser les maux de la guerre. » ^ Telle fut la base de la négociation que nous cherchâmes à entamer ; négociation qui , malgré tous Jles obstacles, eût réussi peut-être sans l'opposition impérieuse du ministre anglais* Si à pe ftiit positif on ajoute les considérations que devaient suggérer aux pléuipotentiaires les circonstanciés dans laquelle;si il^se trouvaient placés, on verra qu'il leur était impossible de faire' spontanément une proposition, quelle quelle fût. L'Europe avait déclaré qu'elle ne voulait pas tolérer Bonaparte sur lé trône , les chambres françaises l'avaient renversé ; et cependant des armées formidables s'avançaient en ennemie^ dans l'intérieur du royaume; elles s^ayançaient, au mépris des. promesses solennelles réitérées dans les proclamations de tous les généraux, dans les déclarations de tous les cabinets i nous étions envoyés, pour nous enquérir de la cause de cett^ continuation d'hostilités, quand ces hostilités, n'avaient plus de but.

(»56) Les puissances ne cessaient de répéter qu'elles n'embrassaient point le parti du monarque que Bonaparte avait remplacé, et qu'elles nous laissaient parfaitement libres dans le choix de notre gouvernement. If en résultait que, d'après la doctrine pro* fessée alors par tous les cabinets de TEurope, nous avions le droit de régler la forme de notre organisation politique j et d'élire le dépositaire du pouvoir qu'aurait créé cette organisation; il eût été abject et insensé de nous en remettre sur ces deux points à des ennemis qui n'exigeaient pas que nous les prissions ainsi pour arbitres. Une telle demande n'aurait servi qu'à placer la France dans une position gratuitement et inutilement humiliante. Les Alliés ne s'étaient concertés que pour détruire. En nous montrant disposés à recevoir le maitre qu'ils voudraient nous imposer, nous aurions fait naître des prétentions qui auraient amené peut-être sur notre sol asservi et ravagé l'une de ces luttes si communes entre des confédérés après la victoire. Lç nom d'un prince étranger ne fut pas prononcé. Des choses énergiques furent dites par chacun de nous sur les fautes qui avaient rendu le 20 mars inévitable : et si par hasard on objectait qu'il était fâcheux de dévoiler à de? yeux ennemis Timpérilie et les erreurs de notre gouvernement , nous répondrions que ce n'était pas notre volonté qui avait attiré ces ennemis au sein de la patrie, et que nou&

(157) n'avions pas été cherché des Prussiens et des Ccfsa-» que pour leur faire cette confidence. Il y a plus : ce sont les plénipotentiaires français qui ont écarté la pensée de poser sur un front étranger la couronne de France -, et comme il ne faut pas manquer l'occasion de rendre justice à des hommes qui n'ont mérité qu'un seul éloge, je dirai que la répugnance qui était dans nos cœurs était aussi dans les intentions du gouvernement provisoire qui nous envoyait. Dans une réunion qui eut lieu aux Tuileries la veille de notre départ , quelqu'un parla de la possibilité d'une régence étrangère, ou mi-partie, dans l'hypothèse de la reconnaissance de Napoléon II. Le repoussement fut unanime, et les quatre membres du gouvernement qui assistèrent à cette réunion (le duc d'Otrante, suivant son habitude, était auprès du général Wellington) déclarèrent qu'il valait mieux périr qu'accepter une condition pareille. Je n'attache pas beaucoup d'importance à cette déclaration : je ne sais que trop qu'on ne périr pas , ou du moins que si l'on périrait, ce n'est pas d'ordinaire à force de courage ; mais je rappelle ce fait comme preuve qu'on n'était pas disposé à solliciter ce qu'on repoussait avec tant de force*. Je viens de dire que ce furent les plénipotentiaires français qui écartèrent l'idée d'un prince pris hors de France. En effet , bien que , dans les conférences mêmes, cette question n'ait jamais été traitée , les

The text on this page is estimated to be only 29.02% accurate

(160) alliances et les garanties diplomatiques, placerait cette belle France dans un rang secondaire. Il ne faut pas qu'elle devienne l'accessoire d'un autre empire» comme la Pologne, la Lombardie et les Pays-Bas. Toute intervention étrangère entraîne des suites qu'on ne peut calculer, et présente des chances dont aucune n'est favorable à la liberté. Une dynastie sans racines nationales, qui n'aurait de force que celle qu'elle emprunterait momentanément du parti qui l'aurait appelée, ce parti fût-il même le plus nombreux et le plus populaire, aurait à prendre pour sa sûreté les mêmes précautions qu'un gouvernement indigène qui serait contraire aux intérêts et aux vœux de la nation*. Les querelles des jacobites et leurs menées sourdes ont nui durant cinquante années à la liberté de l'Angleterre > après la révolution de 1688. D'ailleurs, une considération m'a toujours frappé, et me semble décisive. L'établissement d'un prince étranger sur le trône de France ne s'opérerait pas, je le suppose, du consentement de tous ceux auxquels les principes consacrés par la politique européenne confèrent sur ce trône des droits plus ou moins directs. Or, s'il arrivait que l'un d'entre eux, courageux, populaire, prêt à donner à la liberté des garanties, levât contre l'étendard étranger le drapeau français; si une portion de Français se rassemblait sous ses bannières, je ne conçois guère, je l'avoue, comment des Français se battraient pour un Au

The text on this page is estimated to be only 28.13% accurate

(i6i) trichien ou pour un Russe contre des Français. Toutes ces questions sont délicates, aussi je ne les aborde point pour les approfondir. J'indique les causes qui auraient détourné les plénipotentiaires français, non-seulement de faire, mais encore d'accepter la proposition qu'on leur impute on qu'on leur reproche. Maintenant, qu'il me soit permis de faire ressortir la bizarrerie de cette accusation placée dans la bouche de ceux qui la dirigent contre nous avec une obstination qui se joue des preuves et résiste à l'évidence. Quels sont donc ces hommes qui se prétendent si révoltés de la seule pensée d'une domination étrangère, à laquelle aucun de nous n'a jamais songé ? Ce sont * ceux qui, pendant un quart de siècle, ont sollicité rétranger d'envahir la France, ceux qui ont salué de leurs acclamations l'aigle autrichien ne flottant à Valenciennes , et le léopard britannique arboré à Toulon. Qu'ils veulent bien faire un retour sur eux» mêmes, ils verront que les amis de l'étranger ne sont que "dans leurs rangs : les hommes sortis des nôtres ont porté ses fers , et jamais ses couleurs. Noos avons peuplé ses cachots : nos ennemis ont peuplé ses anti^chambres. 11

The text on this page is estimated to be only 18.84% accurate

C 16.) SIXIÈME NOTE. Page 15. — • « Plus d'une fois je n'avais traversé)) l'Europe qu'avec inquiétude et péril. Les y> royaumes semblaient tenus à bail de sa volonté » (de Napoléon) , et leurs chefs s'empressaient de :» repousser de leurs domaines asservis tous ceux » qui pouvaient l'alarmer ou lui déplaire, » La conduite de l'Europe durant les douze années du règne de Napoléon , est et sera bonne à rappeler aussi long - temps que les gouvernemens européens voudront marcher dans les errements de l'homme auquel ils ont obéi ^ qu'ils ont renversé, et qu'ils imitent. Il est certain que depuis 1801 jusqu'en 1812 , si Ton excepte les courtes époques des guerres tentées par la Prusse et par l'Autriche, et terminées par la bataille de Léna et celle d'Âusterlitz, il n'y aurait pas eu, sur notre continent, un asile pour l'homme que Bonaparte aurait voulu poursuivre de sa vengeance. Je me souviens que, traversant l'Allemagne , de Leipsick à Schaffhouse, en 1804> lors du procès du général Moreau, je fus arrêté à chaque pas par des autorités germaniques très désireuses de trouver en moi de quoi offrir à l'homme du destin une preuve de zèle et un hommage de soumission^ J'é

The text on this page is estimated to be only 20.79% accurate

(165) prouverais peut-être la même acquisition aujourd'hui , par le même motif couvert d'un autre prétexte. Heureusement Bonaparte , dont le défaut était de ne pas considérer les hommes que comme des moyens ou des obstacles y n'étendait jamais sa persécution au-delà du cercle dans lequel un individu lui semblait dangereux. Il avait même soin de protéger hors de France ceux qu'il empêchait d'y séjourner. Lorsque M^{me} de Staël > si cruellement et si obstinément exilée par lui, voyageait en Italie, quelqu'un demanda à Napoléon ce qu'il ferait si quelque prince de cette contrée faisait arrêter cette illustre proscrire, à cause des opinions libérales qui lui attiraient la défaveur du gouvernement français ? « Si on arrêtait M^{me} de Staël hors de France , ré)» pondit-il , j'enverrais vingt mille hommes pour > la délivrer. » Il y avait quelque- grandeur à sentir que la qualité de Français donnait un titre à la protection française, indépendamment de toutes les opinions > ^t que le pouvoir m^{me} qui sévissait injustement contre un ennemi , devait au moins avoir assez de noblesse pour ne pas permettre à l'obséquiosité étrangère de servir ou d'exagérer son injustice. : :...'... • Ce sentiment dirigea Bonaparte dès l'entrée de sa carrière. On se rappelle que l'une des premières conditions qu'il imposa à l'Autriche , lorsqu'il ne l...

The text on this page is estimated to be only 26.65% accurate

(164) tait encore que général d'une année, fut la délivrance de M. de La Fayette et des autres prisonniers d'Olmütz ; il prescrivit cette clause à l'ennemi vaincu , sans y avoir été autorisé par le directoire , qui n'osa pas le désavouer. Poursuivre des sujets fugitifs pour causes politiques hors de son territoire y à moins qu'ils ne soient en armes sur les frontières, est l'acte le plus arbitraire dont une autorité puisse se souiller; c'est . se proclamer à la fois faible et implacable , c'est abjurer tout sentiment de nationalité , c'est implorer une bassesse en échange d'autres bassesses explicitement ou tacitement promises, c'est faire de la diplomatie une succursale de la police. Quant aux écrivains ou aux factions qui exhortent les gouvernements à agir ainsi, il faut avouer que, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, leur mémoire est courte.. Durant trente ans> on les a vus réclamer la sainteté du droit d'asile ; durant trente ans, on a entendu leurs protestations contre la violation de tous les principes , quand l'hospitalité leur a été refusée/^ leurs reproches au directoire français sur ses craintes puériles , ne» persécutions inquisitoriales, BeB réquisitions abjectes. Grâce leur soient rendues : les trouvant de la sorte condamnés d'avance par leurs propres arrêts , nous pouvons nous épargner la peine de les juger et de les flétrir .autrement qu'^e par leurs propres paroles.

The text on this page is estimated to be only 11.26% accurate

(i65) SEPTIÈME NOTE. Pagea7.— qui avait considéré la Charte comme un leurre y> jeté au peuplé français, pour satisfaire une faù» taisie d'un jour, dont ce peuple se dégoûterait » bientôt lui-même. » Tel étitil en effet le système da ministère de 1 8 ï 4 ;^ mais il a été remplacé par un systènie béatt6^>up plus habile. Ce n'est plas d^ l^CWte qti*on veut se défaire ; c'est à< l'aide de ladiârté^ qu'on veut enlever au peuple français les gai^iftl^jf qu'il croy^ avoir conquises. Un écrivain célèbre' a le premier indiqué la route qu'il fallait suivre potir afteindre ce but. L'ordoimati^e du 5 «eptetnbre* nôuV avait éloignés de cette* rôiiite \ utt d)éplorabl4 événement nous y a rameniés bn- 1820. En 'èâtec, si'la ioi^d^v lections est calculée dé manière & foirci de lafichfrtttjb bre des députés la réunion des âttS'^thl miliisterrë ; si en même tewps i'a\$oenâant*de4a gtfâinde prdpriévê foncière est tel "que le ministère soit forcé d'obëir à la classe privitégiée qui possède encote^la grande moitié du sol ; si oette classe, qui «déporte elle-mémè^ à la chambre élektive , dirige les lois dans un seubs faTÔràbte à la coHeentration de ^lei 'propriété, et contraire & l'influence de rindùsirie ; si'IeiS ministres,,

The text on this page is estimated to be only 10.57% accurate

('66 > constraints à une soumission passive^ confient toutes les places aux membres ou aux instrumens de cette classe \ si les fonctionnaires sont mis à l'abri de toute poursuite , et trbuyent uu brevet d'impunité dans des dispositiofis impériales soigneusement conservées dans cette intention ; si la publicité devient impossible à la tribune par des^ règle:zien3 oppressifs et des vociférations sauvages^ si la pç^se est également rendue muette par la privation du jugement ' par jijirés , il fliudcait être bien difilciie pour n« pas ^ conteûteir d^ la Charte ^ et bien: ^aveuglé par FaxQkOurt 4n pa^é .pour regretter r^uicieu régime; J^ussi.^uis-ja^;lQ;n^ d'accuser dà maïuvaise foi ceux ^.iy j^rès aif^jr- ijUravaillé toiUQ ■ Icfiir. vie an rétabli^^ipent dorÇ^t. ancien régime^ .se proclament an*

)Pi^f(i'h»de|LS.idQ la Charte* .Ils l'aiment tf4iç> ({Q.'iU trfkVfuilient^à laifairepâ&aepit ans detàton9jÇii»e9A et,d^ i^^tatilves \ ils'KainMnt., parce qu'ils verdiraient . ia J^^ià^e^ le levier, da rariatocratie, et que JM»«fl qv'feU^ Iffia^ive à souhait , ihnà; leur manque quç Yéltkiff94tnjdf9i: de: quelques hommes> qu'ils esparlent prolQffiire,. ' le perf«küioQnemeDLt de quelques lois qu'ils tâii;h^ront4je façonner à leur gré> d'imposer parja^vîpli^c^y d exécute^ par la ruse, enfin, l'esclavage dfL.f^|te:i^ribune, qui ne les importunera ..pas long-temp\$« ; i ' Ces choses obtepUes , qu'importe

The text on this page is estimated to be only 19.53% accurate

(167) donner des croupes et des pensions de sa seule autorité , s'il n'a besoin, pour dispenser ce génie de bienfaits , que de l'aveu des pensionnaires eux-mêmes s'installant députés ? Qu'importe que tes intendans ne soient plus investis d'une autorité sans bornes, si cette autorité est dévolue à des préfets inattaquables et irresponsables? Qu'importe qu'il n'y Bât plus de prison» sous le nom de Bastille , si la police a ses dépôts, ses salles, ses cachots, d'où nul ne peut sortir, au nul ne peut pénétrer? Qu'importe que la presse ne soit plus sous, le joug de la censure , si la détention et les amendes sont le prix de toute réclamation courageuse ou* de toute vérité indiscrète ? Bien au contraire, ce changement de formes serait pour ceux qui l'exploient un immense avantage : la fiction du vœu populaire les affranchirait de toute responsabilité individuelle. Heureux le pouvoir , quand il a pour excuse et pour autorisation l'apparence de la volonté nationale-, et qu'en gouvernant un peuple comme ce peuple ne veut pas être gouverné, il peut faire dire aux organes ostensibles de ce peuple qu'il est gouverné comme il veut l'être..

The text on this page is estimated to be only 18.11% accurate

(i68) HUITIÈME NOTE^ Page 74. — w Les hommes qui , en s'alliant a i> lui (à Bonaparte), avaient immolé à leur 7> patrie leurs souvenirs, leurs défiances, et jusy> qu'à Popinion, sous quelques rapports, purent y> se flatter de n'avoir pas fait inutilement tant y> de sacrifices* > En relisant ces lignes,)e ne pais me défendre de réflëohîr douloureusement à toutes les chanoes d*or^ dre et de liberté conêtitutionnellequi se sont offerte» depuis trente ans à la France, et gui toutes ont été manquées, soit par l aveuglement des partis, soit par rimprévoyance de lautorifé. Jamais un pays n'eut plus de raisons de se flatter d'une amélioration paisible et durable, que la France eu 17^9 : l'opinion était éclaiTée , la. puissance bienveillante; toutes les dasses,* dans l'immense majorité de ceux qui tes composaient, sentaient le besoin d'avoir des lois équitables et fixes ^ de soustraire indistinctement tous les citoyens k l'arbi^ traire , et de délivrer l'autorité royale de l'obsession constante des courtisans qui se partageaient les dépouilles de l'état, et des ministres qui , soumis à ces courtisans, semblaient n'exercer l'autorité que pour couvrir ce partage d'un voile officieux et d'un noiu

(>69) respectable. Ceux mêmes que leurs Intérêts matériels mettaient naturellement en opposition avec les réformes exigées par la marche de la société , la prépondérance de l'industrie, et la dissémination des lumières, étaient entraînés vers le but commun par l'esprit d'imitation, la prétention au bon goût, l'amour de l'élégance. La vanité s'était rangée du côté des sacrifices ; et des motifs puérils produisaient d'intrépides actions et des abnégations généreuses : quelques hommes ont tout détruit. "Les intrigues ministérielles qui précédèrent et amenèrent le 14 juillet, les insolences aristocratiques dictées par quelques grands seigneurs à des valets travestis en écrivains vains, des duplicités maladroites , des protestations secrètes auxquelles une vanité imprévoyante se plaisait à donner une indiscrete publicité; enfin l'émigration armée, ce crime « car c'en était un dans tous les systèmes, aussi long-temps que le roi était en France, et ordonnait à ses sujets de respecter l'ordre politique qu'il avait sanctionné ; toutes ces choses ont transformé un mouvement national et unanime en une lutte acharnée entre deux partis , dont le plus fort a souillé sa cause d'excès qui tout dénaturée , et dont le plus faible s'est recruté de tous les mécontentemens, effets inévitables de l'exagération des doctrines et des abus de la force. Ainsi la chance de 1789 a été perdue. Une chance nouvelle s'offrait en 1795. Une con-

The text on this page is estimated to be only 18.28% accurate

(170 > situation r^épublicaine était proclamée -, elle était fautive ; elle ne donnait point au pouvoir exécutif le droit indispensable de frapper du veto les actes inconsiderés delà puissance législative : les dépositaires de ^{l'}autorité étaient des hommes dont le nom rappelait[^] des décrets funestes. La nomination d'adieu avait été un[^] nomination de parti « chose désastreuse dans tous les temps et sous tous les régimes, parce que la nation se met en garde contre les élus d'une faction,, l'adieu que ces élus , n'ayant d'appui que dans leur faction , deviennent ses enclaves y et sont d'autant plus violents, qu'ils sont plus esclaves. Néanmoins, des circonstances heureuses contre-balançaient ces dangereux symptômes. Les : caractères individuels sont forcés de plier sous le poids de Topiniⁿ quand elle est générale : les horreurs de 1[^]93 avaient laissé de terribles souvenirs, que les conventionnels, devenus directeurs 4 devaient travailler bon gré mal gré à, imprimer à leur gouvernement une direction différente 'y ils le désiraient et par intérêt et par scrupule (car il ne faut pas juger les hommes par des mesures violentes adoptées au milieu de périls inouïs), et aussi parce que le pouvoir, même républicain, tend toujours à se séparer des agitations populaires, et à répudier, au moins par ses formes , toute origine démagogique. En se ralliant à la république, il y avait du bien à faire : on pouvait y introduire la modération , et rassurant des hommes modérés

The text on this page is estimated to be only 21.79% accurate

(»7i) y aurait rëossi. La France, trop long-temps courbée BOUS le }Oug de chefs qui n'avaient que la supériorité de la violence , avait soif de voir à sa tête des supériorités de talens et d'éducation ; mais il ne fallait pas avoir d'arrière-pensées; les arrièrepensées affaiblissent toujours le parti qui les nourrit, tout en les désavouant^ Il fallait aussi nq pas. insulter des homme^r coupable* de beaucoup d'erreurs , mais alliés nécessaires. Il y avait tellement, à espérer d'une marche loyale et prudente ; que même en ne la suivant, pas, ménxe .en se livrant à l'ar. mertume de récriminations mal calculées, la France, après la promulgation de la conttitutron de 179^ i jouit, durant quinze mois ^ d'une liberté assez paisible, et très étendue ; mais,, en persistant dans un système d'outrage éclatant contre les hommes^ et d'attaque sourde contre les institutions^ on perdit tout de ^nouveau. Le 18 fructidor remit tout, en question. ' ... ■ . • Après le 18 fructidor ^^ cei ne sont plus les ennC'* mis exagérés de la révolution de. 1.7Ç9 y ni les adyer-: saires imprudens de la constiiiiti«»Q, de 1795, qu'il. faut accuser : la ifaute en est .tout entière à ceux entre lesmaius desquels le 18 fructidor porta la puissance* Cette journée illégale eut l'effEt que doit avoir toute journée illégale : toute confiance fut détry^te entre les gouvernans et les gouvernés. Les premiers sentirent que leur autorité n'étoit plus légîtin;ie^ les

The text on this page is estimated to be only 23.28% accurate

seconds regardèrent comme une dérision les débris de formes constitutionnelles que le gouvernement semblait vouloir relever. Alors vinrent et la nouvelle proscription des prévenus d'émigration déjà rentrés en France , et Texécration de la déportation -de» prêtres infirmes , et l'esclavage de la presse , et la mutilation réitérée de la représentation nationale, et la loi des six degrés, attentatoire à la liberté individuelle, et l'emprunt forcé, destructif du droit de propriété. Si le directoire vainqueur avait suspendu «a marche triomphante pour calculer son propre intérêt, et pour assurer son propre avenir, s'il eût fait succéder à son acte de force , qui était un délit , son retour à la justice, qui eût semblé une réparation', en un mot, s'il eût gouverné après son triste succès^ comme il avait gouverné avant sa victoire , la liberté eût pu s'établir encore. Mais, je le répète, le 18 fructidor devait porter ses fruits-, une triste expérience devait éclairer et punir les hommes qui avaient cru illégalement permis d'arrêter la contre-révolution menaçante. De t

The text on this page is estimated to be only 28.47% accurate

(175) J*entend\$ dire sans cesse qcie si Bonaparte eût voulu, il aurait assuré le bonheur du monde : sans doute -, mais il fallait le lui faire vouloir, il fallait lui montrer le monde digne de ce bonheur; et pendant douze ans , il n a vu dans les gouvemans et les gouvernes j dans les masses et dans les individus , que des mains suppliantes qui briguaient des chaînes; il n'a entendu que des voix adulatrices et dénonciatrices qui qualifiaient de crime et de folie tout ce quin'était pas abjuration de la justice , et apostasie de la liberté. Je laisse de côté 18149 puisque les fautes qui ont mis obstacle à l'établissement d'une constitution libre forment précisément l'objet de la première partie de ces lettres ; et je passe, ou , pour mieux dire, je reviens à i8i5. Oui , je Vaffirme , après la proclamation de ce qu'on a nommé l'acte additionnel, il y avait pour la France une chance facile de liberté. J'ai montré que cette constitution portait en elle-même tous les moyens de l'affranchir du reste des institutions impériales , auxquelles Napoléon l'avait associée d'une manière tellement factice , que la seule chambre des représentans avait déjà rompu le lien qui unissait deux choses si diverses ; et , purifiée de cet alliage y il n'y avait aucune garantie qqé la constitution de 181 5 ne contint. Mais, je le dis ici pour l'instruction de l'avenir

The text on this page is estimated to be only 28.99% accurate

(»74) (le présent ne me paraissant permettre aucune espé* rance)
, tant qu'on ne voudra rien laisser à l'action lente et graduelle du temps , tant
qu'il y aura des positions sociales qui forceront ceux qui s'y trouvent places
, à chercher leurs succès et leurs moyens de fortune et de considération
future dans un blâme permanent et universel , qu'ils appellent du courage^
et qui ne se manifeste jamais que lorsque le péril est lointain ; tant qu'on
aura pour bot de briser ce qui est y pour s'assurer la gloire personnelle du
remplacement , rien ne sera durable ^ rien ne sera possible, et nous
passerons éternellement du despotisme à la destruction^ pour substituer
incontinent à la destruction un nouveau despotisme. Ce n'est point aux
ennemis de la liberté et de Napoléon , qui pour la première fois faisaient
cause commune, que ces reproches peuvent s'adresser; ils ont fait leur
métier d'ennemis: mais ceux qui ont disputé pour des terminologies, tandis
que le fond de tout ce que la raison pouvait désirer était consacré dans
l'institution nouvelle *, les écrivains qui se sont crus bien intrépides en
attaquant un gouvernement que l'Europe attaquait, et qui se sont constitués
républicainementles auxiliaires du pouvoir absolu, ceux-là peuvent avoir
^lé de très bons citoyens, si, comme je le sais de plusieurs d'entre eux, ils
ont agi d'après leur conscience; mais ils se sont montrés des hommes d'état
bien peu clairvoyans, et de malencontreux politiques.

The text on this page is estimated to be only 24.90% accurate

(175) Ce que je viens d'écrire sur les erreurs qui ont enlevé à la France des années de liberté durant les cent jours, je pourrais le dire avec non moins de fustigesse si j'avais à traiter d'une autre époque plus voisine du temps actuel. Alors un ministère dont je ne veux ici ni louer ni blâmer les intentions, et que chacun est libre, s'il y trouve du plaisir, de considérer comme n'ayant pas eu plus de goût pour la liberté que Bonaparte, était conduit, comme Bonaparte, par la force des choses > à nous donner progressivement des institutions constitutionnelles : la loi électorale du 5 février, la loi nationale du recrutement, la loi libérale de la presse, étaient des pas immenses ..« Je m'arrête. Je suis fatigué de relever des fautes, de retracer des aberrations : le rôle de censeur me pèse; et quand je considère quels adversaires nous avons en face, celui d'ennemi me convient mieux. Déplorer le passé devient inutile -, c'est lutter qu'il faut, tandis que la lutte est encore possible et léguer au moins à une génération plus heureuse ' qui ne se fera pas long-temps attendre, la tradition des principes et l'exemple de la fermeté.

The text on this page is estimated to be only 26.28% accurate

(176) NEUVIÈME NOTE. Page 74. — ' a J'ai considéré le gouvernement » des cent jours en théorie : je veux maintenant y> l'examiner en pratique. j> En retraçant rapidement dans cette lettre les principaux actes du gouvernement des cent jours , j'ai oublié de parler d'une circonstance qui a servi de prétexte à beaucoup de déclamations contre ce gon* vement* Je veux parler des fédérations, et principalement de celle des faubourgs de la capitale , passée en revue par Bonaparte aux yeux des Pari* siens étonnés. Parmi les hommes qui se firent remarquer dans ces fédérations , il j en avait peut-être , mais en très petit nombre, dont les noms rappelaient de funestes journées , et pouvaient causer des craintes : cependant il n'y a pas un fait à citer à l'appui de ces craintes; et ces faubourgs, jadis si terribles , n'ont pas commis un seul désordre , ne se sont pas rendus coupables d'un seul excès. S'il y a eu quelque chose à reprocher à la fédéra* tion parisienne , c'est son entière inefficacité -, mais Bonaparte, qui craignait le peuple, ne voulait pas qu'elle fût efficace. Il l'avait imaginée plutôt comme une espèce de moquerie de la classe dont il connais

(177) fait la haïti, que comme une ressource sérieuse. Il avait dans l'esprit une gaieté ironique qui l'accompagnait même au sein du danger. Il s'amusait de Vei» pouvant être imprimée par la moindre démonstration populaire à ces soutiens de la monarchie absolue, si courageux quand ils n'ont pas peur 5 il riait de les voir s'envoler comme une nuée d'oiseaux qui se dispersent, quand le monstre appelé peuple remue la paupière. Quant aux fédérations provinciales, elles eurent un caractère beaucoup plus solennel que celle de Paris *, mais, loin de mériter le blâme, elles ont des titres incontestables à la reconnaissance de tous les bons citoyens. J'ai entre les mains une notice assez étendue sur la fédération bretonne, et Texier suivant me semble digne d'être mis sous les yeux de mes lecteurs. C'est un membre de la fédération même qui m'a communiqué ce morceau, et il peut servir de document pour l'histoire. Notice rapide sur la fédération bretonne. Fatigués du despotisme impérial, nous avons vu la chute de Napoléon avec indifférence. Nous n'avons été sensibles qu'aux efforts de notre brave armée, et à l'envahissement du territoire par les étrangers. ^^ Partie. ' la

The text on this page is estimated to be only 28.27% accurate

(1,8) Enfin le roi entra , et nous conçûmes de fausses espérances. ^ On sait que l'impératrice de quelques ministres porta le mécontentement dans toutes les classes : l'armée se crut méprisée, les possesseurs^ de domaines nationaux conçurent de vives inquiétudes, les plébéiens* craignirent d'être sacrifiés à des privilèges que ré* clamaient hautement quelques-uns de l'ancienne noblesse ; un chouan fut envoyé à Rennes pour distribuer des distinctions à ceux qu'il avait combattus contre nous-mêmes. A l'arrivée de Napoléon , l'Europe en fureur arma contre la France. Nous étions menacés de deux fléaux, la guerre extérieure et la guerre civile , cette guerre civile qui avait si cruellement ravagé nos contrées. Déjà des débarquements d'armes et de munitions s'étaient effectués sur les côtes de la Bretagne et du Poitou. Déjà des partis s'étaient montrés en armes sur plusieurs points, et le meurtre d'un vieillard respectable, égorgé à domicile, avait annoncé aux Bretons quel serait l'horrible caractère de ces hostilités. La ville de Nantes , située pour ainsi dire entre la Bretagne et la Vendée, avait tout à craindre des effets de la guerre civile. Plusieurs des habitants pensèrent qu'il serait avantageux pour cette importante cité

(«79) ^e s'unir avec les villes voisines par un pacte qui les obligerait à se porter, en cas de besoin, des secours CQQtuels. L'idée de cette association fut accueillie avec transport par la jeunesse nantaise. . Deux adresses furent en conséquence rédigées , l'une à Napoléon, à qui nous parlâmes le langage mâle de la vérité; l'autre à la jeunesse de Rennes , à cette brave jeunesse, qui, à toutes les époques, embrassa si généreusement la défense des idées libérales. Les Rennois, à qui on avait annoncé les députés de Nantes, les attendaient avec impatience depuis plusieurs jours. Déjà même ils s'étaient réunis entre eux pour organiser une fédération, et ils s'en occupaient lorsque les députés de Nantes arrivèrent. Presque aussitôt arrivèrent aussi les députés des autres villes principales de la Bretagne, qui voulaient concourir au pacte fédératif. Des commissaires furent choisis pour en rédiger le projet. Plusieurs furent présentés : un seul fut admis. Dans ce projet de pacte , on ne parlait d'aucun individu : le nom de Napoléon n'y figurait pas. C'était pour la patrie et pour le maintien de l'ordre que la jeunesse bretonne était appelée aux armes. En un mot nous paraissions dans ce projet tels que nous sommes, Français avant tout. Il allait être ainsi livré à l'impression , lorsqu'un

The text on this page is estimated to be only 29.99% accurate

(180) des principaux fonctionnaires publics de la ville de Rennes, homme d'ailleurs distingué par son patriotisme et ses talents, nous donna le conseil de parler de l'empereur. « Le silence que vous observez à son » égard, nous dit-il , Tindisposera contre la fédéra» tion , et il la brisera comme un verre. » Ce furent ses propres expressions. Il nous invita ensuite à lui laisser notre projet de pacte fédératif *, il nous le rendit le lendemain tel qu'on Ta vu imprimé. Peu d'articles éprouvèrent des modifications ; mais le préambule fut entièrement changé. Ce préambule déplut généralement aux commissaires de la fédéraR, qui ne se dissimulèrent pas qu'en l'adoptant c'était prendre la couleur d'un parti. Après bien des discussions, on le soumit à l'épreuve du scrutin. Il ne passa qu'à une très faible majorité, et ceux-là même qui votèrent en faveur du projet ainsi modifié , n'y furent déterminés que parla considération que le gouvernement d'alors ne souffrirait pas une association qui paraîtrait s'isoler de Napoléon. En effet , déjà la fédération lui avait été signalée comme une faction révolutionnaire *, et voici à cet égard une anecdote qui mérite d'être connue. Un homme attaché à Napoléon était chez lui • quand on vint lui dénoncer la fédération bretonne. Il parut très irrité, et menaça les Bretons de son ressentiment. Peu d'heures après on lui porta le pacte

The text on this page is estimated to be only 27.77% accurate

(iSi) ftdëratif ; il le lut avec aUenUon , et di(en le ren* dant au porteur ; « Ce n'est pas bon pour moi -, mais » c'est bon pour la France. » Reportons-nous à Bennes. Le pacte fe'dcratif ainsi adopté fut aussitôt couvert de plus de i5oo signatures. Chaque jour augmentait considérablement le nombre des fédérés. De tous les points de la Bretagne arrivait au bureau central une Toule d^adliésions ; des maires de communes rurales venaient se faire inscrire à la tête de leurs ad*ministrés. Dans ies villes et dans une multitude dn bourgs, des registres furent ouverts et signés par tous ceux qui avaient horreur de la guerre civile et des étrangers. Les autres provinces se fédéraient U l'exemple de la Bretagne , et correspondaient avec les bureaux de Nantes et de Rennes : tout enfin promet-^ tait à la fédération un succès complet. Une jeunesse aussi nombreuse et plus aguerrie que celle de 178^ allait se lever pour la défense die la patrie. Mais divers symptônies annonçaient que les leçons du malheur avaient été perdues pour Napoléon ^ et que lui-même n*avait rien appris ni rien oublié. On parla de déchirer l'acte fédératif , et peut-être on eût exécuté cette résolution sans les réflexions de Tun des principaux membres de la fédération , connu par sa courageuse opposition aux actes de Naf^ poléon » dans le temps de sa prospérité. c Sans, doute y nous dît*il, Bonaparte n'a pas

The text on this page is estimated to be only 25.75% accurate

9 changé î mais avons-nous maintenant la liberté du » choix?
Nous sommes iplacés entre les armées étran» gères et la nôtre. Celle - ci se compose de nos » amis , de nos^firères et de nos «nfans* Il faut les • abandonner ou les secourir. » Ces raisons prévalurent : la France , menacée d'une invasion étrangère et d'une guerre civile , retint seule les fédérés. « Fidèles à l'engagement de se secourir au besoin , les fédérés marchaient au premier signal sur les points où leur présence pouvait être nécessaire. Sur la nouvelle que les Vendéens et les bandes de la Bretagne méditaient une attaque combinée contre la ville de Nantes j les Rennois y envoyèrent une partie de l'élite de leur jeunesse. Xes habitans de Paimbœuf conçurent des inquié* tudes sur un mouvement qu'on annonçait devoir s'opjérer dam^ la Vendée i un détachemenc de fédérés nantais vola à leur secours. Dans toutes les re^* contres qui ont eu lieu, les fédérés ont montré qu'ils étaient dignes de combattre dans les rangs de la vieille armée. Enfin, sous une constiration libérale» la fédération eût fourni, pour la défense du territoire français , des bsasiilons aussi formidables par leur nombre que par te patriotisme qui les animait. En Bretagne, elle eût plutf que suffi pour maintenir la trani^uilUté de cette province ,. puisqu'on y comptait plus

The text on this page is estimated to be only 27.81% accurate

(' ^ r de ^ Oyooo fédérés en étut de porter les jrmes. Cettç force, habilement répartie et dirigée^ aurait aiséJXiifSXKt réprimé quelques troupes de paysans , que leurs chefs n'arrachaient que par la violence à leurs paisibles travaux , et dont la plupart s'enfuyaient au premier feu. Napoléon succomba pour la seconde fpis. Sa deruièrje abdication n'eut aucune influence sur la fédération, dont les membres , ne voyant d'un côté que l'éjtranger, de l'autre que la France , restèr^snt attachés ^u fantôme de gouvernement qui paraissait yjP]u|oir s'opposer à l'invasion. JLa marche rapide des évènements annonça bientôt nn aujtxe ^rdre de choses. Le roi revint , et les fédérés rentrèrent sans résistance dans la classe de simples particuliers. Pepuis, ils ont supporté avec calme les injures, les pAtra^cs et les persécutions d'hommes qui i^'aurj^ient pas osé les attaquer en face^ mais qui ont réclamé aux yeux du gouvernement le triste mérite de tous Içs. excès de l'exagération. On s'est efforcé de faire prendre à l'opinion publique le change sur les véritables principes de la > masse des fédérés . La fédération n'était point tme faction révolutionnaire : une multitude de ses membres a eu à rer gretter ses parens^ victimes du régime de 1798. Les fédérés n'étaient point d^s esclaves dévoués k Napo

(»84) lépn : de toutes les villes du royaume, fl n'en est peut - être pas une seule qui ait marqué autant d'opposition que la ville de Rennes. La fédération n'était point un rassemblement de prolétaires -, elle était composée de l'élite de toutes les classes , des principaux propriétaires, négocians et magistrats. Le choix seul du président de la fédération bretonne prouve assez quel était le caractere de cette association. Celui dont le courageux dévouement força Carrier à ne pas ensanglanter les bords de la Yillaine comme il ensanglanta les bords de la Loire, c«lui qui résista avec énergie à l'usurpaïon du. général Bonaparte , n'eût jamais accepté d'être le chef ni d'une faction anarchiste ni des satellites de la tj« ranniCà

The text on this page is estimated to be only 25.61% accurate

(185) DIXIÈME NOTE. i Page 100. — c(Ils (les hommes des cent jours) y> n'ont voulu que l'indépendance de leur patrie; 3> en essayant d'une main de repousser l'étranger, y> ils ont de l'autre essayé d'enchaîner le despotisme. » Le rapprochement contenu dans ces deux dernières lettres , entre les mesures des cent jours et celles qui ont eu lieu durant le reste de l'année 1805, serait susceptible de beaucoup plus de développemens-, et aujourd'hui que le parti qui avait présidé à ces mesures, paraît triompher, j'ai quelque peine à me refuser cette satisfaction innocente. Je me bornerai toutefois à des questions en petit nombre. ** A-t-on vu, durant les cent jours, les défenses des accusés étouffées ? A-t-on vu les juges interrompant les défenseurs et les forçant au silence ? A-t-on vu les agens du gouvernement des cent jours s'arroger le droit de prononcer des peines sans jugement, et puis sur les innocens les délits dont ils ignoraient les auteurs véritables ? J'ai parlé de l'arrestation d'un lieutenant de police dans les départemens de l'Ouest, arrêté aussitôt cassé que pris, et c'était au

The text on this page is estimated to be only 19.96% accurate

(,86) milieu de la guerre civile. Qu'on lise l'article suivant, écrit en pleine paix, lorsque tout péril avait disparu, et que toute malveillance était impuissante. « Des placards séditieux ont été affichés à Le 9 préfet a mandé un des individus les plus marquans dans la classe de ceux qui sont signalés par leurs mauvais principes: usant du pouvoir discrétionnaire qui lui est dévolu , il lui a enjoint de » quitter la ville dans les vingt-quatre heures , et il a » donné la plus grande publicité à l'arrestation noncée de punir les auteurs inconnus des délits » contre l'ordre public, en la personne des individus » présumés les chefs des malveillans, v (Quotidienne du 4 Mars 1816.) A«*t*on vu , durant les cent jours, des citoyens pris au hasard, quelque attachés au gouvernement contraire à celui de Napoléon. A Dieu ne plaise que ceci soit une excuse ! c'est un point de comparaison. Plus tard, deux listes bien plus considérables ont été dressées : l'une atteste l'existence de honnêtes gens qui n'avaient aucune relation avec le pouvoir renversé à Waterloo ; elles l'iront, dans le nom, de ces individus ignorés, presque sans influence, sans

The text on this page is estimated to be only 22.85% accurate

. («87) moyens de nuire ^ et il a fallu ^e le gouvemement lai-même prit pins d'nn détour pour en atténuer les effets ^ et «eux qui ayaienn. provoqué ces listes se plaignent encore aujourd'hui de ces adoucisseniiensy toujours combattus et retardés pa; eux. Ils ont, à la vérité, voulu rejeter la confection de ces listes sur le ministère de i8i5, et sans doute •ce ministère en a la responsabilité légale ; mais la responsabilité morale pèse sur ceux qui les ont exigées avec fureur. Les hommes qui dominaient durant les six derniers mois de i8i5, ont réclamé d'abord ces listes comme une mesiMre purement comminatoire ^ ils en ont ensuite commandé l'ex^ cution rigoureuse. Ils se sont i/rrités de ce que M. de Talleyrand ne partageait pas leur violence, et de ce que le duc d'Otrante montrait un regret stérile de persécuter d'anciens amis. Il est arrivé ati ministère d'alors ce qui arrive toujours à Tautorité qui croit désarmer un parti en lui obéissant , elle l'enhardit et ne le disarme pas. A-t-on vu, durant les cent jours , des enfians de moins de quinze ans dénoncés pour délits politiques, comme méritaient tov.te la. sévérité des lois ? (Vçiytm le Journal do Paris du i3 décembre 1815.) A-t~on vu l^ classe laborieuse perpétuellement poursuivie pour des causes de même g^ nre, et condamnée à des .détentions et i des amendes ruiMeu^es? (J^qy^m tons les joi^manx depuis le mois de no

The text on this page is estimated to be only 26.36% accurate

(1808) ▼embre 1815 jusqu'au 5 septembre 1816, et notamment le Journal de Paris du 18 avril.) A-t-on tu la pitié proscrite jusque dans ce sexe faible , dont cette vertu est l'attribut le plus naturel et le plus précieux? (Journal de Paris du 20 mars 1816.) A-t-on tu des avocats refuser leur ministère à des accusés, et, lorsqu'il leur était ordonné de les défendre d'office, devenir presque leurs accusateurs? (j'observe les journaux du mois d'octobre 1815.) A-t-on vu enfin , durant les cent jours , les alentours de Bonaparte ne s'inquiéter que de sa douceur et ne découvrir de dangers que dans sa clémence ? Au contraire, si nous portons nos regards à la fin de la même année , nous ne voyons que soif de sang et besoin de vengeance. Lors du jugement de La Bédoyère, quelle férocité jusque dans les femmes ! Les mots qu'elles ont trouvés possibles à prononcer me sont impossibles à écrire ; mais les salons n'ont plus rien à reprocher aux clubs, ni l'élégance de 1815 aux fureurs démagogiques de 1798 (1).. Disons-le franchement ;. disons-le surtout aujourd'hui , rien dans les cent jours ne ressemble aux excès auxquels une nation «est livrée quelques (1) Je ne croyais pas, en rappelant ces souvenirs du passé /pour l'instruction du présent, que l'époque actuelle fournirait aussi son contingent de fureur et de bassesse ; mais je lis le Journal des Débats du 3 juillet 1819 , et j«

The text on this page is estimated to be only 23.08% accurate

•mois plus tard \ et, par ces excès, elle a g&té pour la France des circonstances qui , à côté de ce qu'elles avaient de triste , offraient une chance certaine de repos, une chance possible de liberté constitutionnelle. Sans doute la seconde restauration était accompagnée dépenses plus pénibles que ne l'avait été la première en 1 8x4 (i) ; mais le sentiment de la nécesvois un anonyme y qui se dît jeune et de la classe studieuse (j'espère qu'il calomnie cet âfiçe et cette classe), •'empressant de se repaître du spectacle d'un malheureux garrotté; applaudissant à des paysans qui voudraient déchirer un prisonnier sans défen&e; se réjouissant et de la férocité de leurs sentimens et de la grossièreté de leurs expressions; trouvant légitime enHn que , parce qu'un homme ému de pitié salue un détenu , un carabinier lui dise qu'il lui fera un mauvais parti, comme si > dans un pa3;s où il y a des lois, un carabinier avait le droit de faire à quelqu'un un mauvais parti , et comme si saluer un détenu était un crime. Et après tant d'infamies , je lis ces mots encore plus infâmes : le baume, me cou/ait dans les veines , à la vue des fers dont un être humain est chargé , et de l'échafaud qu'on lui prépare ! Je me demande àafna quelle contrée nous vivons , si une horde de Cannibales a envahi la France, ou si les Carriers et les Lebons.sont sortis du tombeau. * . (i) Je réfléchis, en écrivant cette phrase, qu'au temps où nous vivons il faut se mettre en garde contre les inter»

(193) tionnaires « et le 5 septembre a paru , non-seulement aux nations / mais aux rois de TEurope, une époque de délivrance et un jour de salut. Maintenant si Ton se précipite de nouveau dans la route que le 5 septembre semblait avoir fermée, qu'en résultera-t-il ? Pour prévoir l'avenir , ne suffit-il pas de consulter le passé ? Il faut donc le dire, il faut le répéter : avec ce système qui i^ voit dans les peuples que le patrimoine du pouvoir absolu , et dans ce pouvoir absolu que riristrument de Taristocratie , il n'y aura jamais pour la France ni repos ni liberté. Durant une administration de quatorze mois les partisans de ce système avaient mis en feu leur pays : laissez- les poursuivre leur route , ils mettront en feu TEurope^ Cette Europe ne sera tranquille que si notre beau royaume de France , placé par la nature au centre de la civilisation, jouit enfin d'un calme réel. Tenir sans cesse le bras levé sur trente millions d'hommes est non-seulement une usurpation^ mais une imprudence. Vouloir démembrer la contrée qu'habitent ces trente millions d'hommes, unis d'habitudes, d'affections , d'intérêts et de gloire, serait plus qu'une imprudence, ce serait une absurdité. L'Europe expie depuis quarante ans le démembrement de la Pologne , et la Pologne n'était pas la Franoe. Ce n'est donc point kla contenir, c'est à la satisfaire qu'il faut travailler. Or elle ne sera satisfaite

The text on this page is estimated to be only 19.26% accurate

(^95) «ike -monareliie consti t utionnelle^ posT-scnfPTursfr ^m
ièché.9 dans les nptçs qfi'oa yif^it ^ Hre , de rendre uii ^^oiiiple exact de. ce
gi4. s'est .pasise. sous jUjCS yeux. Je suis sûr d'avoir été yeddique dans,
l'epcposé des,faits : je n'ai Y.ouluêtrêpju;5te ni^fkit^ur ei^vers, aucun
parti.. Q^î^ut aux principes que i'aî çrpf fessés , je les crois ceux 4e.
Vimmense majorjtjç de If France; et pour ne donner prise ^ aucun^e
ii^terj^étatiou ^v^i. spît .équîvpque , je^ vais, pi^^senter ,on pqif de iiipst le
résumé;de cesprjncipes^.et j'ai l'avantage de pouvoir le faire en démontrant
qu'ils sont^iip4^ pendans de toute circonstance, car je l^s professais en 18 1
4 anssi bien qu'aujourd'hui. a J'admets deux sortes de légitimité : l'une posi»
tive, qui provient d'une élection libre ; l'autre ta» cite, qui repose sur
l'hérédité , et j'ajoute que l'hé» redite est légitime , parce que les habitudes
qu'elle » fait nailre , et les avantages qu'elle procure la ren» dent le vœu
national De ces deux espèces de I» légitimité que j'admets, celle qui
provient de l'é» lection est la plus séduisante en théorie *, mais elle » a
l'inconvénient de pouvoir être contrefaite. » (De V Esprit de conquête , 4*
édition , pages 217 — i5^

The text on this page is estimated to be only 18.26% accurate

('94) 219.) Il ài résultat qae h l^rimité hfeédjiaire est la. plus calme , la plua assurée » aana ètro moins favcH rable à la liberté. Les nations sont aTeriiea de cette vérité par instinct, et la masse de ces nations préfère pour cette raison la légkiiiiité héfédi taire ; mais il faut , pour que cette préférence soit efficace et durable, que le gouvernement ne se place pas en opposition avec les intérêts nationalit. S*il est d^accord avec ces intérêts, il n^^ f^as un lioi^ne sensé qui ne dé^ sîre le maintenir et qui né s*àrAe pour sa défense: "maiâ s'il les menace , les attaque , les met en përiU tous les VQBUX , tous les efforts, tons les Regrets des ñio^nirigssèiisés resteront sans fruit. ' ' ^ "" il est toujours tèrdps de dire ces Vérités. Elles sont tfans le cœur de' tbut le monde ^ et 'ceux qui les repoussent ne sont les véritables amis ni des rois ni' des peuples. ' j "

The text on this page is estimated to be only 10.85% accurate

TABLE DES
MATIÈRES, 1^{re} BEMIERE PARTIE. INTRODUCTION de la deuxième
édition, r^h. 'ia|e y UETTREI". — Objet de 063 liette», i m i LETTRE
IP* — De l'état de la France au moment du débarquement de Bonaparte en
1815, i o LETTRE IIP. — Manœuvre de la faction contrerévolutionnaire
jusqu'à. cette époque, ^ '23 LETTRE !¥•. — Aveu des fautes du
Gouverneiaent . , ■ royal par ses ministres piéopeç, ... i .)[. . ■ • 4^h
LET'IÇRJE ys — Ç%ts 4\i parti comUtulionnel qçl : . faveur du
gouvernement du Roi , , . ' ^ ; 5o LETTRE YP. H^h Do: genre dé pbpUarité
de Vapè* léon* à 8bn retour de rile d'Elbe, - ' " 7* LETTRE VII*.—
Conduite du parti constitutiônbel dans le montent du danger^ 8Ç LETTRÉ
v^hr^h--pèp^hf, fitt.^^^ ..; ; : ^a LETTRE IX*. —Qu'il n'y a point eu de
0(mspiva«< tion avant Ip <2 > " •• ' — '^ ■- 118 PtècBS
JUSTIFICATIVES. * . ' '>)"•.:•. |3| SECONDE PARTIE. LETTE P*! —
État de la France et situation des anjis delà lib^hté après Içdéparrt du.Rçi, ,
p;ige 1 LETTRE IP. -04 preBwère entrevue de PAuteur de

The text on this page is estimated to be only 10.21% accurate

(^96) pinion y 64 LETTRE VIP. — Du Gouvernement des cent jours , 74 LETTRE VIII». — CdtttJiiuàioti de Pexposé du Gou- ' * î vernement des ceitjéurs> ' * J > • • - 'j^' • 86 NOTES ' -retour de Bonaparte en fSiS, ♦ * ♦ . . io5 IIP R0iPE\ ^^De tSa condiiîte ié la Cliambre desfé. '^présentans 9 •-. '•- ';- :f;: :•, .•.■ii5 IV* NO.TE -f^ Dé i'abflifaliôo de }Bûnàpftrtie , îi S . i3 1 V* NOTE.— Des con^éiênds.a.Hi%tten«n entre les I . sancès étrangères , 1 53 Vi* NOTE. — Des extr^ad^icns .demanjie&jét 9c'cordées par les Gouvci'àetrie?^^ qui ont'rem|>lacé ' ' Boiia)N|rtBv ^' i' **'• ' ' { *^' *' l ' • • -i6i VIP NOTE. — De la Charte exploiêe «n pKoet des , -partisans de Fancien régime, . T^ i - r. » .^^ VHP NOTE. — De» chances de liberté que la France a manquées depl^i'tadbft ^odâ^ »^ ^ 168 IX" NOTE, -r- i^es fédérations (jurant Içs cent j<>i|rsj 1,79 X* note! — bu Gouyernemeni dé? cent jours cpui.- *^' paré aux mesures TA^iîtei après la chtitè de ccwlvivement; jusctu'»ii<6iâepteaibre 181^ .»il î;- !. ii85 POST'SCRIPTUM, ... <./>

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

^^F

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

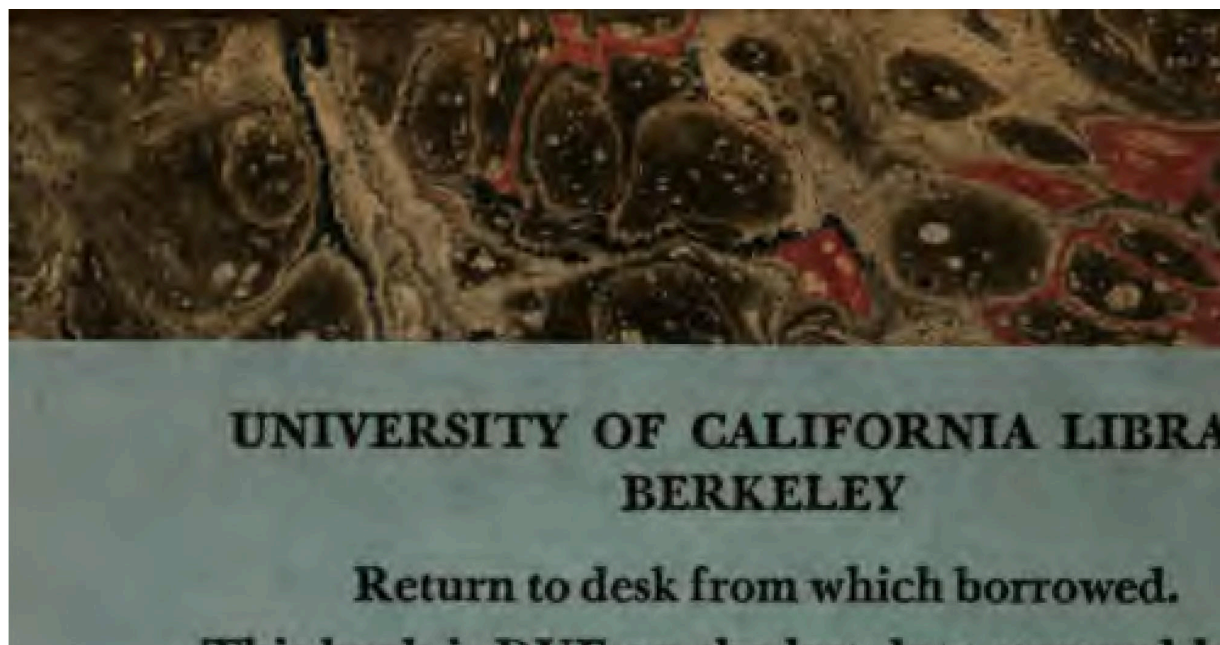
u. (T

The text on this page is estimated to be only 4.31% accurate

'^h - \ .■ v.4'i->ï '• .%;:•*: k_ . ^n8IH5 UNIVERSITY OF
CAUFORNU LIBRARY

The text on this page is estimated to be only 3.92% accurate

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY BERKELEY
Return to desk from which borrowed. This book is DUE on the last date
stamped below. I \iii\^i I Sl-BiSm^ll,'60(2877sl6)4T8



The text on this page is estimated to be only 0.86% accurate

^'Si .i V.-»); A O I Q fR5 UNIVERSrrY OF CALIFORNIA
UBRARY j» -«ij.»

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

M^*